



PREFECTURE DE L'EURE

CONTRAT DE VILLE SEINE – EURE DOCUMENT STRATEGIQUE



Crédits photos : Ville de Val-de-Reuil – service communication / Marie-Hélène LABAT - photographe















































SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE: PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SEINE EURE ET PRINCIPAU	J X
ENJEUX	13
1 – Présentation du territoire et de ses projets structurants	14
2 – Le Contrat de ville en cohérence avec les principaux documents de planification	21
3 – Présentation des Quartiers Prioritaires	
DEUXIEME PARTIE: LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE	
1 – Modalités de pilotage et de portage	
2 – La participation des habitants au travers du conseil citoyen	
TROISIEME PARTIE: PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
1 – Le Projet territorial intégré	55
2 – Poursuivre le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires et ceux lien avec la rénovation urbaine	
3 – Le cadre de vie : la place centrale du vivre ensemble	86
4 – Les dispositifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	88
5 – Introduction à la mise en place des Conventions « Mixité » et « TFPB »	94
QUATRIEME PARTIE: PILIER COHÉSION SOCIALE	99
1 – L'accès aux droits, un enjeu majeur, celui de l'accueil	100
2 – L'éducation et la formation : enfants et adultes	111
3 – Les dispositifs de tranquillité publique	123
4 – La santé	128
5 – La prise en compte du sport comme levier de cohésion sociale	133
CINQUIEME PARTIE: PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	135
1 – L'entreprenariat	
2 – L'économie sociale et solidaire	
3 – Entreprises et quartiers prioritaires	
4 – Emploi : retrouver un équilibre entre l'offre et la demande	
5 – L'emploi des femmes : l'importance du mode de garde	
SIXIEME PARTIE: VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNET	É163
1 - Promotion de l'Egalité et principe de laïcité	164
2 - La participation citoyenne	
SEPTIEME PARTIE: AXES TRANSVERSAUX	
HUITIEME PARTIE: L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE	
PAGES DE SIGNATURES	188

INTRODUCTION

Une nouvelle génération de la politique de la ville

Les Contrats de Ville de Nouvelle Génération succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et constituent le nouveau cadre d'action de la politique de la ville.

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit ce nouveau cadre contractuel. Les circulaires du Premier Ministre du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des Contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique;
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- Un contrat faisant l'objet d'une nouvelle géographie prioritaire travaillée par l'Etat au niveau national avec une nouvelle technique de carroyage (pour affiner les périmètres en utilisant un chiffre unique : le revenu médian par Unité de Consommation);
- Un contrat recourant prioritairement au droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Ce nouveau Contrat de Ville s'articule autour de quatre piliers :



- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » vise à améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la gestion urbaine et sociale des espaces collectifs et la tranquillité publique. Ce pilier met en avant, pour certains quartiers prioritaires, les projets relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Ce nouveau Programme porté par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine prend la suite des programmes ANRU financés depuis la création de l'agence en 2005. 200 quartiers sont financés en France au titre de ce NPNRU.
- Le pilier « cohésion sociale » vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires. Sont abordées dans ce pilier les thématiques du lien social, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de l'accès à la culture et à la pratique sportive, de l'accès aux droits et aux services et de la promotion de la citoyenneté.

- Le pilier « développement économique et l'emploi » a été une question peu prise en compte jusqu'à présent dans les quartiers prioritaires. Les actions mises en œuvre dans le cadre du CUCS se sont concentrées sur l'insertion professionnelle et la « levée » des freins d'accès à l'emploi. Or, les objectifs dévolus au développement économique pour les territoires prioritaires relèvent d'autres dimensions, à savoir :
 - L'implantation d'activités au cœur des quartiers pour permettre une certaine « mixité fonctionnelle ». La mixité fonctionnelle permet de réintroduire de l'activité dans des quartiers construits uniquement pour de l'habitat. Cette mixité fonctionnelle permet de dynamiser les quartiers et de changer l'image;
 - Le soutien à la création d'activités par les habitants de ces quartiers qui peut être une alternative aux difficultés d'accès à un emploi salarié et une valorisation des talents ;
 - La présence d'entreprises sur ces territoires prioritaires pour permettre la création d'emplois pour les habitants.
 - Un quatrième pilier, « Valeurs de la République et Citoyenneté », a été ajouté à la structure des contrats de ville le 27 janvier 2015, faisant suite aux attentats de début janvier 2015. Il traite des questions de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre le fondamentaliste. Son contenu peut être spécifique ou en recoupement avec d'autres piliers comme la cohésion sociale.
 - De plus, l'élaboration du contrat doit reposer sur **trois axes transversaux** : La jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes ; la prévention de toutes les discriminations.
 - « La jeunesse, une priorité transversale » Cadre de référence du CGET août 2014

Ainsi, le Contrat de Ville doit constituer un outil de mobilisation et de coordination des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes (l'information, la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle...).

En ce qui concerne le public cible, il est pertinent d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents afin, notamment, de pouvoir trouver des convergences avec les politiques jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales. Cet élargissement du public cible permettra également de traiter les problématiques liées au décrochage scolaire et ses conséquences.

- « L'Égalité femmes-hommes » - Cadre de référence du CGET - septembre 2014

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française et représente un enjeu capital pour la démocratie.

- « La lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville - Les enjeux de la nouvelle contractualisation » - Cadre de référence du CGET - juillet 2014

Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

- De plus, la culture et le développement durable sont deux thématiques transversales définies au niveau local. L'Agglomération Seine-Eure est attentive à l'importance d'élaborer des projets dans le respect du développement durable : lien entre le social et l'économique. La culture (principalement la médiation culturelle) est développée aussi comme support d'éducation et de parentalité.

La politique de la ville a pour but de réduire les inégalités sociospatiales entre les territoires urbains. Elle peut se résumer en un seul enjeu:

Permettre le développement dans des espaces urbains dégradés

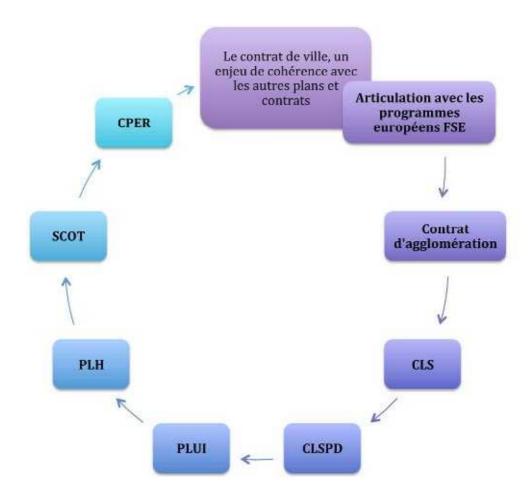
Ce développement ne peut se faire qu'en imposant à chaque politique publique de prendre en compte les quartiers prioritaires et d'y développer des actions renforcées, expérimentales, partenariales permettant ce développement. L'ensemble des actions élaborées sont sous-tendues par un axe transversal unique: la lutte contre toute forme de discrimination.

C'est là l'essence même de la politique de la ville : réduire les inégalités en luttant contre les discriminations (urbaines, sociales, économiques).

Voir les axes transversaux, septième partie

Un objectif de cohérence avec les autres contrats, plans et dispositifs

Le contrat de ville s'articule avec l'ensemble des documents afférents à la politique de développement territorial. C'est dans l'articulation de cet ensemble de contrats et de dispositifs que se construit le projet territorial intégré.



Le diagnostic participatif

Méthode d'élaboration du diagnostic

Le diagnostic du territoire a été réalisé à partir de la synthèse des rapports de présentation existants (SCOT, PLH, PLUi, ...) et de l'organisation de groupes de travail permettant un diagnostic partagé.

Le diagnostic partagé des quartiers prioritaires a été piloté par l'Agglomération. Ce diagnostic avait pour objectif de mettre en exergue les atouts et les faiblesses des quartiers au sein de l'espace intercommunal. Il nécessitait pour cela d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire.

A l'été 2014, les nouveaux quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat. Le travail partenarial a débuté le 27 janvier par la réunion officielle de lancement du contrat de ville, présidée par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure (Chargé de mission politique de la ville).

Ce travail collectif est centré sur la double finalité de la politique de la ville inscrite dans la loi : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité.

Dans le cadre du contrat de ville, le diagnostic territorial participatif a pour objectif de définir des enjeux et des priorités d'intervention qui structurent la stratégie intégrée du contrat dans les champs définis par ses quatre piliers tout en prenant en compte les axes transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité femmeshommes et la lutte contre les discriminations. Les priorités politiques locales sont le développement durable et la culture.

Au total, cent personnes ont été associées aux réunions de co construction du contrat de ville.

Janvier	Présentation du Contrat de ville Relance de l'observatoire pour le diagnostic partagé	27 janvier matin
	interne	29 janvier après-midi
Février	Equipe - projet restreinte	3 février matin
	Réunion partenariale Projet Territorial de Cohésion Sociale qui devient le pilier « cohésion sociale » du Contrat de ville	
Mars	Réunion pilier développement éco - emploi	mardi 10 mars matin

	COTEC contrat de ville transitoire	mardi 10 mars matin
į	Réunion pilier renouvellement urbain	mardi 10 mars après-midi
ı	Réunion pilier cohésion sociale	lundi 16 mars après-midi
ı	Réunion pilier Valeurs de la République	mardi 17 mars après-midi
	COPIL contrat de ville transitoire	mardi 31 mars matin
Avril	Réunion de pilier cadre de vie et renouvellement urbain	Mardi 7 avril après-midi
	Réunion de pilier citoyenneté - laïcité	Lundi 20 avril après-midi
ı	Réunion de pilier cadre de vie et renouvellement urbain	Mardi 21 avril après-midi
I	Réunion groupe accès aux droits	Mercredi 22 avril
	Réunion de pilier Développement économique et emploi	Vendredi 24 avril après- midi
Mai I	Réunion groupe Education	Lundi 18 mai après-midi
I	Réunion groupe restreint cohésion sociale	Mardi 19 mai matin
ı	Réunion bailleurs	Mardi 19 mai après-midi
	Réunion de pilier Développement économique et emploi	Jeudi 21 mai après-midi
ı	Réunion politique conseil – citoyen	Mardi 26 mai matin
•	« Workshop » technique pour les conseils citoyens	Mardi 26 mai après-midi
_	Temps de travail politique du contrat de ville	Jeudi 28 mai matin
Juin 5	Séminaire technique du contrat de ville	Jeudi 4 juin après-midi
I	Réunion groupe Education	Lundi 1 ^{er} juin après-midi
ı	Réunion groupe accès aux droits	Mercredi 10 juin matin
į	Réunion groupe accès à la culture	Mardi 16 juin après-midi
	Comité technique pour le protocole de préfiguration – partie Louviers	Mardi 23 juin après-midi
Juillet	Réunion de validation du protocole global	Lundi 6 juillet après-midi
		Lariar o jamet apres miar

L'importance de la participation citoyenne – création des conseils citoyens

Les deux communes classées en Quartier Prioritaire sont concernées par la création de ces instances citoyennes.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Ces objectifs s'inscrivent dans la lignée du rapport de Marie-Hélène Bacqué et de Mohamed Mechmache remis à François Lamy, ministre délégué chargé de la ville. Le cadre de référence a pour objectif d'être un outil de méthode à destination de tous ceux qui sont amenés à s'investir dans la mise en place des conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires. Il a été rédigé en collaboration avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de France Ville et Banlieue, les représentants de la Coordination Citoyenne « Pas sans nous » et les associations de professionnels AMADEUS et l'IRDSU.

Un temps d'échange et d'évaluation est prévu au printemps 2015 pour faire le bilan de l'ensemble des démarches participatives portées par le ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports et fournir aux acteurs de terrain des outils adaptés.

Extraits du cadre de référence - Ministère de la Ville

Louviers

Le quartier de Maison Rouge fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain. Certains habitants ont pris l'habitude de s'inscrire dans la dynamique de concertation du quartier, en place depuis . Ils le font pour accompagner la transformation du quartier sans oublier de faire entendre leurs voix. Un nombre restreint mais durablement inscrits dans la démarche participative tente de mobiliser d'autres habitants du quartier.

Pour le quartier des Acacias, l'effet de dynamisation est porté par le centre social municipal Pastel et par l'activité éducative présente (crèche, école). La mise en place d'un conseil citoyen est entièrement à construire.

Val-de-Reuil

Concernant le quartier centre-ville, le Conseil Citoyen se mettra en place grâce à l'aide des habitants ayant participé à l'élaboration du Plan Stratégique Local en 2012. En complément, les habitants qui participent aux démarches de Gestion Urbaine de Proximité en participant aux « diagnostics en marchant » seront également sollicités. Le diagnostic en marchant est un diagnostic collectif des espaces extérieurs habitants – services techniques -élus – bailleurs et autre permettant d'identifier les dysfonctionnements du quartier et de les solutionner le plus rapidement possible.

La mobilisation des fonds européens dans les contrats de ville

L'article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique que les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement sont intégrées dans les contrats. Cette mobilisation est rendue possible à travers la convergence des domaines d'intervention de la politique de la ville et de la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion tels que: l'efficacité énergétique, l'emploi, la transition énergétique, la mobilité, les Technologies de l'Information et de la Communication, le renouvellement urbain, l'égalité femme – homme, le développement économique, la cohésion sociale...

Cette mobilisation vise à renforcer et développer les actions menées dans ces domaines d'intervention au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

Les fonds européens pourront cofinancer des opérations de renouvellement urbain, à travers notamment le FEDER, en fonction des stratégies locales et de l'éligibilité des dépenses.

Qu'est-ce qu'une approche intégrée

Dans le cadre de la dimension européenne des contrats de ville, la « stratégie intégrée » est la terminologie européenne faisant référence au projet de territoire, base du Contrat de ville. Pour rappel le contrat de ville doit donner à voir la stratégie intégrée locale qui permettra de réduire les écarts socio-spatiaux entre les différents quartiers d'une agglomération.

Une démarche intégrée est une stratégie d'aménagement du territoire ayant pour objectif la cohésion sociale et territoriale. Elle s'appuie sur une approche croisée des interventions multisectorielles (social, urbain, économie, environnement) et multi territoriale (de l'agglomération aux quartiers prioritaires) tout en veillant à associer l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu les habitants.

En parallèle, il faut prendre la question de la temporalité d'action et les moyens alloués à la mise en place d'une démarche intégrée.

Extrait du guide méthodologique national sur la démarche intégrée dans les contrats de ville

Elle se base sur 4 approches:

Approche multisectorielle

Elle concerne l'ensemble des actions et priorités relevant des trois piliers du développement durable: environnemental, social, économique. Elle implique la mobilisation de financements croisés, publics et privés, nécessaires pour leur mise en œuvre.

Approche stratégique

Elle rassemble des actions de différentes natures (structurantes ou plus modestes, à l'échelle de l'aire fonctionnelle ou de proximité), cohérentes entre elles, complémentaires, articulées au service d'une même stratégie.

Approche territoriale

Elle prend en compte les besoins, potentiels et enjeux particuliers du territoire, croisés avec les attentes, priorités et enjeux des politiques et programmes à solliciter. Elle appelle donc à l'élaboration d'un projet de territoire, en se focalisant sur les résultats que le partenariat local souhaite obtenir.

Approche fondée sur une coordination des acteurs aux différents niveaux

Elle réunit les différents acteurs (locaux, régionaux, nationaux, privés, société civile, etc.) par la mise en place et l'animation d'un partenariat et d'une organisation collaborative qui constitue un système consolidé de gouvernance multiniveaux, avec un rôle prépondérant du chef de file (à désigner), animateur de partenariat et garant du cap stratégique à garder pour le projet.

Les fonds européens pourront cofinancer des opérations de renouvellement urbain, à travers notamment le FEDER, en fonction des stratégies locales et de l'éligibilité des dépenses.

Les élus de l'Agglo Seine – Eure ont donc décidé de rédiger le contrat de ville en accordant une place importante à cette dimension intégrée afin de répondre à l'appel à projet européen qui sera lancé par la Région Haute-Normandie dans les mois à venir.

PREMIERE PARTIE:

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SEINE EURE ET PRINCIPAUX ENJEUX

1 – Présentation du territoire et de ses projets structurants

Historique de l'Agglo Seine-Eure : 37 communes, 69 000 habitants.

La Ville nouvelle de Val-de-Reuil est créée en 1969, ce qui en fait la plus jeune ville de France. En 1972 se crée l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Val-de-Reuil et de l'ensemble urbain du Vaudreuil, qui est dissout en 1985.

En 1997, les trois communes de Louviers, Incarville et Val-de-Reuil fondent la Communauté de Communes Seine-Eure, qui reprend les compétences de différents syndicats dans les domaines de la gestion des ordures ménagères, du transport, de l'assainissement.

En 2001, elles sont 22 communes, pour 50 000 habitants à former la Communauté d'Agglomération Seine-Eure avec de très nombreuses compétences, dont le développement économique, la politique de la ville, l'habitat, l'aménagement, l'urbanisme, le tourisme et l'environnement. Un nouvel élargissement porte la Communauté d'agglomération à 60 000 habitants et 29 communes.

Le 1^{er} janvier 2013 l'Agglo Seine-Eure et la Communauté de communes Seine-Bord fusionnent pour créer une nouvelle Agglomération Seine-Eure, élargie à 37 communes et 69 000 habitants, et de nouvelles compétences : la petite enfance, la jeunesse et l'aide à domicile pour les personnes âgées. En 2014, elle prend également les compétences suivantes : Electromobilité et Très haut Débit (THD).

Aujourd'hui, dans le cadre de la loi Lamy de février 2014, les EPCI sont amenés à porter les contrats de ville, en lien avec la compétence prise localement depuis 2001.

Un territoire bipolaire dans un environnement rural : Louviers, ville historique de 18 000 habitants, Val-de-Reuil, ville nouvelle de 14 000 habitants.

Le territoire juxtapose depuis quarante ans deux villes moyennes aux profils différents, Louviers et Val-de-Reuil suite à la création de la ville nouvelle en 1969.

Ces deux pôles urbains sont au cœur d'un territoire majoritairement rural

Louviers et Val-de-Reuil représentent 46% de la population de l'agglomération. Près de huit habitants sur dix résident en milieu urbain.

La commune du Vaudreuil, par sa proximité et la continuité du tissu urbain, s'intègre au pôle urbain de Val de Reuil.

Plus au nord, Pont de l'Arche constitue le pôle d'équilibre de l'agglomération.

Une localisation propice au développement économique

Le territoire connaît une activité économique dynamique, caractérisée par la présence d'industries de pointe, et renforcée par un potentiel touristique en développement. Il est bien desservi par des axes routiers importants comme l'A13, reliant la région parisienne à Rouen, l'A154, vers Evreux, et la RN15 longeant l'A13.

Stabilité démographique des deux villes, croissance des périphéries

Le territoire connaît un doublement de sa population entre les recensements de 1962 et 1999 suite à la création de Val-de-Reuil et un taux migratoire positif de 1975 à 1990. Puis de 1990 à 1999 le territoire voit l'évolution toucher également les communes périurbaines tandis que Louviers, Incarville et d'autres villes subissent une diminution démographique.

De 2006 à 2011, les deux villes principales accusent des soldes naturels positifs, mais des soldes migratoires négatifs, qui conduisent à une variation annuelle négative de population. Cette évolution interroge alors sur la capacité à capter la population et à la maintenir sur le territoire, et plus globalement sur les facteurs d'attractivité.

Une population jeune et une composante ouvrière importante

La population est particulièrement jeune à Val-de-Reuil avec 54 % des habitants ayant moins de 30 ans contre 39 % pour Louviers (et37 % au niveau national – chiffres de 2011).

Si les personnes de plus de 60 ans représentent 27% de la population française et 23 % à Louviers, ils ne sont que 8% à Val de Reuil.

La population du territoire présente une composante ouvrière plus importante qu'en France (13,3% de la population de 15 ans ou plus) avec 19,5% à Louviers et 26,3% à Val-de-Reuil.

Un pôle économique dynamique

L'Agglo Seine-Eure est le deuxième pôle économique et de services du département de l'Eure, autour de l'axe Louviers – Val-de-Reuil, notamment avec l'essor de l'industrie pharmaceutique (302 établissements pour 10 600 salariés).

Au total elle compte 3 460 établissements dont 63% dans le domaine des services, 7% dans l'industrie, et **26160 emplois** (dont 17 540 emplois industriels et tertiaires). Les secteurs porteurs sont la pharmacie, la cosmétique, la logistique, l'électronique, la robotique, la sous-traitance automobile, la maintenance. Ces activités se concentrent pour une grande partie sur plusieurs parcs d'activité.

En termes d'emplois, les seules villes de Val-de-Reuil et de Louviers comptent 18000 emplois, avec des indicateurs de concentration de l'emploi qui sont élevés. L'indicateur de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Il est de 134 à Louviers en 2011 et de 189 à Val de Reuil.

Plusieurs statistiques nationales placent le département de l'Eure en bas de l'échelle en ce qui concerne les salaires par rapport à la moyenne nationale, qui se répercute sur les statistiques relatives aux revenus.

L'importance des déplacements domicile – travail et de nombreuses difficultés de mobilité

Le taux d'emploi est globalement supérieur à 1, c'est-à-dire que le nombre d'emplois locaux est supérieur au nombre d'actifs résidents.

Cela signifie qu'il existe d'importants déplacements domicile – travail, estimés à 36 000 déplacements par jour. La moitié de ces déplacements se font avec l'extérieur du territoire. L'autre moitié concentrée entre Louviers et Val de Reuil (localisation principale de l'industrie pharmaceutique). Ces déplacements s'effectuent pour l'essentiel (90%) en voiture, et 4% seulement en transports en commun.

C'est ainsi que parmi les causes de difficulté d'accès à l'emploi pour les populations modestes, l'une des premières apparaît être le manque ou le coût du permis de conduire et de la possession d'une voiture. Seulement 70% des demandeurs d'emploi ont le permis, d'où l'enjeu de la desserte en transports en commun des différents quartiers prioritaires du territoire.

S'ajoute une problématique de mobilité psychologique, avec l'appréhension de prendre un transport collectif, de sortir de son lieu familier et la méconnaissance de l'environnement géographique.

Manque d'adéquation offres d'emploi / qualification des habitants

Les migrations des actifs, dans le sens entrant ou sortant, donnent un aperçu des décalages : 41% des actifs résidants de l'agglomération travaillent à l'extérieur (soit 10 000 personnes) tandis que 12 500 personnes viennent y travailler et occupent 47% des emplois locaux. Ces décalages peuvent s'expliquer par le manque d'attractivité

résidentielle du territoire mais aussi par les différences de profils de formation.

En effet, les analyses du Programme Local de l'Habitat (Juin 2012) montrent qu'il existe « un déficit résidentiel » pour plusieurs catégories d'emplois pour lesquels on ne trouve pas suffisamment d'habitants de l'agglomération. Ainsi cela représente 1 300 actifs résidant hors du territoire pour l'industrie pharmaceutique, principalement pour les postes de cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers. A l'inverse les ouvriers de la construction et les employés de commerce sont en « surnombre » par rapport aux offres d'emploi liées à ces secteurs d'activité.

Cet effet d'inadéquation entre l'offre d'emploi du territoire et les profils professionnels des habitants provoque un taux de chômage élevé malgré un taux d'emploi globalement supérieur à 1, soit respectivement des taux de chômage de 20,2 % à Louviers et 25,7 % à Val-de-Reuil (INSEE 2011).

Cette inadéquation s'explique en partie par un niveau de formation insuffisant des habitants dont ceux des quartiers prioritaires. Cela renvoie à des causes aussi variées que: le manque d'employés sur des métiers en tension, le niveau de formation ou les problèmes de mobilité

En effet, 14 000 personnes parmi les plus de 15 ans sont sans diplôme sur l'Agglo Seine - Eure, ce qui représente des taux allant de 29 à 38% sur des communes comme Val-de-Reuil, Louviers, Pîtres, le Manoir. La problématique de l'illettrisme est également une réalité, avec 2 000 personnes estimées en situation de difficulté de compréhension écrite, orale sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi parmi les causes de difficultés d'accès à l'emploi, l'une des premières causes apparaît être la non acquisition du permis de conduire et la difficulté à acheter une voiture (et à assurer les frais inhérents à l'achat). Seulement 70 % des demandeurs d'emploi ont le permis de conduire d'où l'enjeu de la desserte en transports en commun des différents quartiers prioritaires et des zones d'emploi.

S'ajoute également une problématique de mobilité psychologique : difficulté à se déplacer seul même lorsque les services de déplacements existent, appréhension à prendre les transports, sortir de son lieu familier et méconnaître son environnement géographique. (chiffres et propos extraient de l'étude de la Maison de l'Emploi et de la Formation – 2013).

Des niveaux de revenus modestes et de nombreuses familles monoparentales

A Louviers et Val-de-Reuil, les revenus médians par Unité de Consommation sont plus faibles que ceux du département (Eure : 19 841 €) et de la France (19 785 €) en 2011, et en particulier sur Val-de-Reuil avec 11 647 € et 16 287 € pour Louviers.

La pauvreté se concentre sur ces deux villes avec des taux de ménages imposables bien inférieurs aux moyennes françaises (64%) et du département de l'Eure (65,5%): 47 % à Louviers et 38% à Val-de-Reuil.

En 2011, la France compte 8,7% de familles monoparentales, l'Eure 8,5 % tandis que Louviers en compte 12,4 % et Val-de-Reuil 18,7 %. Au total, 980 ménages sont concernés pour tout le territoire d'agglomération soit 13 % des ménages.

Les quartiers prioritaires concentrent ce type de familles malgré une progression dans les centres villes.

Les déplacements au cœur de la problématique du développement du territoire et plus particulièrement des quartiers prioritaires

Cette question des déplacements est clairement posée dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté en 2011 par le conseil communautaire Seine - Eure.

Il souligne que l'objectif majeur du PDU est d'accompagner et de soutenir le développement urbain de l'agglomération. Or celle-ci, plus que d'autres est confrontée non seulement à l'étalement urbain mais aussi à son caractère bipolaire et à la distance entre les deux villes principales.

Pour rappel, l'agglomération est un pôle d'emploi attractif qui génère d'importants déplacements domicile – travail, notamment depuis l'extérieur puisqu'il existe une réelle inadéquation entre les besoins d'emplois locaux et les demandeurs d'emploi de l'agglomération.

Une meilleure politique de déplacements doit clairement permettre pour le PDU :

- Une densification du « Centre d'Agglomération » constitué par le bi pôle Louviers / Val de Reuil.
- Une meilleure maîtrise de l'étalement urbain conduisant aujourd'hui à une atomisation de l'habitat sur les communes périphériques
- Un accompagnement efficace du développement économique par le rapprochement des temps domicile / travail.

Il est clairement affirmé que « l'attractivité du territoire pour l'implantation de nouveaux ménages comme de nouvelles entreprises est en grande partie liée aux facilités de déplacement ».

Parmi les vingt actions du PDU, la plus importante vise «l'aménagement du Transport en Commun en Site Propre sur l'axe structurant et le prolongement vers Pont de l'Arche ». Il s'agit d'aménager un site propre bus sur un axe d'une longueur de 10 000 m, avec une fréquence de 10 mn à terme en heure de pointe, entre la gare de Val-de-Reuil et la place Thorel à Louviers.

A titre d'exemple, trois actions visent directement les quartiers prioritaires :

- « L'aménagement du pôle d'échange de la place Thorel à Louviers » ; « L'aménagement de la gare de Val-de-Reuil »;
- « Le renforcement de la cohérence entre déplacements et développement urbain ».

Les objectifs de cette dernière action convergent totalement avec ceux du Contrat de Ville et du souci d'intégration urbaine et sociale des populations des quartiers prioritaires, à savoir :

- Conjuguer densité urbaine et desserte par les transports collectifs ;
- Favoriser le développement urbain dans les centralités existantes (près des gares, des pôles d'échanges et aux abords de l'axe structurant qui sera créé avec le futur transport en site propre entre Louviers et Val-de-Reuil);
- Limiter l'urbanisation dans les zones périphériques peu denses ne pouvant pas être desservies correctement par les transports publics;
- Favoriser une ville ayant de « courtes distances » par une plus grande mixité des fonctions urbaines dans les programmes (habitat, activités, commerces, loisir...) et par une réflexion systématique sur les maillages viaires, la forme et la taille des îlots, l'intégration des circulations douces ».

Louviers et Val-de-Reuil, des différences de structure du parc de logements

Louviers est une ville historique qui reflète dans son urbanisme et sa population les différentes étapes de l'histoire de France. Plusieurs de ses caractéristiques sont d'ailleurs très similaires à celles de la moyenne française.

La commune de Val-de-Reuil constituée en 1969 avec la construction de plus de 4 000 logements en très peu de temps, héritant ainsi d'un urbanisme homogène et d'un type d'habitat dominant avec le locatif social. C'est une ville cosmopolite, dont la population est jeune, et à revenus modestes (développé par la suite dans ce document).

Ainsi de nombreux écarts démographiques et urbains caractérisent le territoire, tout comme les deux villes qui comportent aussi de notables différences entre elles.

Parmi ces différences, notons la place du parc locatif prédominant à Val-de-Reuil du fait de l'origine de la ville constituée autour du parc social de la ville nouvelle. Ce parc social représente 67% des logements de la ville. Un gros déséquilibre caractérise cette ville par la quasi absence de parc locatif privé et le faible nombre de propriétaires. Louviers est plus équilibrée et concentre la plupart du parc privé de l'agglomération avec 10% en parc privé. Un parc locatif social y est aussi sur représenté, mais de moindre manière (30% de logements sociaux).

La différence se joue aussi sur le profil social des occupants avec une population plus jeune et plus pauvre à Val-de-Reuil et plus âgée à Louviers.

La situation sociale est atypique à Val-de-Reuil, avec une sous-représentation de retraités, une sur représentation de demandeurs d'emploi et de personnes inactives ainsi que de grandes familles.

La spécificité de Louviers tient aussi au parc privé qui accueille des ménages en grande précarité, plus de demandeurs d'emploi et de retraités, voire une population très âgée.

INSEE 2011	LOUVIERS		VAL-DE-RE	UIL
Parc total de logements	7 790		4 214	
Parc locatif	4 558	58,5%	3 140	74,5 %
Parc locatif social	3 597	33,3 %	2 815	66,8 %
Parc locatif privé	774	10 %	271	6,4 %

La concentration du logement social à Val-de-Reuil et Louviers.

Le logement social sur l'agglomération représente 28 % des logements soit 7 100 logements, mais ces logements sont principalement concentrés sur les deux villes, Louviers et Val-de-Reuil, qui accueillent respectivement (données 2011 INSEE): Louviers 33% et Val-de-Reuil 66,8% (France 14,6 %).

Ces dépassements importants du seuil de 20 % de logements sociaux par commune de de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2001 impliquent plusieurs stratégies possibles :

- A l'échelle de l'intercommunalité, se trouve posée la question d'une répartition du logement social qui soit plus équilibrée, toutes proportions gardées selon la taille des communes.
- A l'échelle des deux villes, la diversification est un enjeu, soit par la démolition (mais les démolitions passées et prévues restent faibles au regard du « stock ») soit par l'introduction progressive de formes et statuts d'habitat différenciés en locatif privé ou en accession.

C'est ce à quoi s'emploient d'ailleurs les deux villes au travers d'une série de projets de développement (plus de 600 logements notamment à Val-de-Reuil).

Cette concentration de logements sociaux pose toutefois problème dans la mesure où elle vise des quartiers précis, et va de pair avec des difficultés sociales concentrées.

2 – Le Contrat de ville en cohérence avec les principaux documents de planification

Les objectifs du PDU sont, comme nous l'avons vu ci-dessus, en cohérence profonde avec l'esprit du Contrat de Ville qui vise à réduire les écarts entre les territoires et permettre notamment de rapprocher l'habitat de l'emploi et des services. C'est une problématique majeure dans ce territoire distendu, où l'axe structurant nord-sud et le Transport en Commun en Site Propre forment le noyau du projet de territoire intégré.

Le SCOT

Le SCOT de l'agglomération identifie un « Pôle urbain du Centre SCOT autour des villes principales », visé par des objectifs qui encadrent l'action du Contrat de Ville et sur lesquelles s'appuyer et aller plus loin.

- Hisser le territoire comme centralité relais, un espace cohérent de développement entre les agglomérations de Rouen et d'Evreux
- Renforcer l'offre d'habitat ciblée sur les centralités existantes, en particulier sur le bi-pôle Louviers Val de Reuil
- Prendre en compte l'environnement comme une valeur et une référence de développement durable
- Maintenir un équilibre habitat/emploi pour lutter contre une spécialisation résidentielle
- Mettre en place un réseau de déplacement durable (bus, liaisons douces)

La structuration de ce pôle urbain central repose sur l'axe structurant, qui relie Val de Reuil à Louviers, en traversant Incarville et de grandes zones d'activités, affirmé comme un axe de développement urbain à terme. L'axe structurant a lui-même donné lieu à une étude pré-opérationnelle en 2013.

En termes d'habitat, le SCOT encourage la production de logements sur les sites urbanisés, les deux villes principales, l'axe structurant notamment. Il recommande une production de logements sociaux d'au minimum 20%, 25% dans le pôle urbain central et autour de l'axe structurant. 80% de la production du logement aidé devrait être programmée sur le pôle urbain et les pôles d'équilibre afin d'éviter la dispersion dans les secteurs peu équipés et mal desservis par les transports collectifs.

Le PLH

Les travaux du PLH 2012 – 2017 soulignent une difficulté concernant l'offre résidentielle, les agglomérations dynamiques et attractives de Rouen d'Evreux sont en concurrence directe avec l'Agglo Seine-Eure. Ralentie au plan démographique, l'agglomération ne parvient pas à être aussi attractive au plan de l'habitat qu'elle ne l'est au plan de l'emploi. Ce problème d'attractivité est central et domine toutes les questions. Il lui faut résoudre cette question pour maintenir un seuil démographique convenable alors que le territoire est très bien équipé.

Parmi les difficultés soulignées par le PLH figurent plusieurs aspects :

- Un parc privé globalement inadapté à la demande, en grande partie du fait de sa vétusté et de sa structure. Des logements sont vacants, principalement à Louviers et Val-de-Reuil.
- Des quartiers d'habitat social peu attractifs avec des produits parfois vétustes que le renouvellement urbain doit cibler en priorité.
- Une forte représentation du parc social dans les deux villes (28% à l'échelle de toute l'agglomération, mais 33% à Louviers et 67% à Val-de-Reuil), largement au-dessus des moyennes demandées par la Loi, et qui impacte l'image de ces villes.

Les enjeux du PLH, plus que des objectifs quantitatifs fixés, sont d'insister sur une production « qualitative », qui permette au territoire de tirer son épingle du jeu et d'utiliser ses atouts, le cadre naturel, le bon niveau d'équipement, la zone d'emploi.

Il insiste aussi sur la nécessaire diversification qui doit permettre de ramener l'offre sociale dans des proportions plus équilibrées, sachant que l'effort est énorme pour Val-de-Reuil, qui s'y emploie à travers une série de projets d'habitat diversifié. Les productions récentes vont dans le sens d'une offre privée plus importante.

La requalification des logements existants, sociaux, comme privés sont enfin pointés comme prioritaires pour aller dans le sens de cette attractivité.

Enfin les faibles niveaux de revenus des ménages du parc locatif social imposent, en cas de démolitions et de relogements, de prévoir une offre abordable, accessible à ces ménages.

Autant de sujets à décliner plus précisément dans les différents quartiers prioritaires, à l'occasion des opérations de renouvellement et de reconstruction, et dans le cadre de la convention de mixité.

Le Contrat d'agglomération

Le Contrat d'agglomération, signé le 15 février 2015 décline des actions de développement économique mais aussi de l'amélioration de la qualité de la vie qui est au cœur du Contrat de Ville.

Citons en particulier parmi les actions en convergence :

- Au plan urbain : l'aménagement de l'axe structurant ;
- Au plan de l'économie sociale et solidaire, l'accompagnement des porteurs de projet, que le contrat de ville va pouvoir relayer (voir la partie développement économique);
- Au plan de l'habitat, l'incitation aux parcours résidentiels par la création de l'éco quartier à Val-de-Reuil permettant la construction de logements privés (éco quartier des Noés).
- Au plan des solidarités et des services : la création d'une maison des services publics à Val-de-Reuil, le financement d'une action de mobilité pour tous (location de 2 roues, permis social, transport à la demande, ateliers mobilité voir partie développement économique)
- Au plan énergétique, la création de chaufferies et réseaux de chaleur Bois à l'attention notamment de l'habitat (privé et public), qui permettra des réductions de charges.

Certaines de ces actions sont déjà mises en œuvre.

Ces divers documents soulignent de grands axes d'action sur la durée pour conforter le développement durable du territoire et renforcer les services. Le Contrat de Ville les poursuit et les approfondit en ciblant les populations des quartiers prioritaires

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Le territoire présente plusieurs formes de déséquilibres qui pénalisent les quartiers prioritaires habités par des populations défavorisées. Déséquilibres créés par deux pôles urbains distants de plusieurs kilomètres, différences de profils sociaux et de structures d'habitat entre les deux villes, déséquilibres entre profils des emplois et demandeurs d'emplois, entre types d'habitat, entre quartiers mêmes.

Face à cela les projets du territoire proposent déjà des cadres permettant de traiter ces déséquilibres. L'objet de ce Contrat de Ville est de s'appuyer sur ces projets en insistant sur les enjeux globaux qui conditionnent la vitalité du territoire.

	Le maintien de la vitalité démographique est un premier enjeu. Il s'agit de conforter les deux pôles urbains principaux et d'éviter la dispersion, en travaillant sur des formes urbaines attractives pour les entreprises comme les habitants.
	La diversification de l'habitat est un second enjeu pour permettre d'attirer des actifs résidants, et diminuer l'importance relative de l'habitat social.
	L'attractivité résidentielle vise à la fois à améliorer le cadre de vie quotidien par les aménagements urbains, la tranquillité publique, les transports et la gestion globale des espaces publics, mais aussi à proposer des types d'habitat qui correspondent à la demande et aux attentes. Il s'agit d'un enjeu phare et transversal pour le territoire, qui concerne tous les quartiers et tous les types de parcs, afin d'éviter la déqualification relative d'un quartier par rapport à un autre.
_	La mobilité et les facilités de déplacement en sont une condition majeure
_	La mobilité et les facilités de déplacement en sont une condition majeure Cette mobilité est d'autant plus indispensable à la population des quartiers prioritaires, aux plus bas revenus, plus fragiles socialement, moins mobiles, et pour favoriser l'accès à l'emploi.
	Cette mobilité est d'autant plus indispensable à la population des quartiers prioritaires, aux plus bas revenus, plus fragiles socialement, moins mobiles, et
	Cette mobilité est d'autant plus indispensable à la population des quartiers prioritaires, aux plus bas revenus, plus fragiles socialement, moins mobiles, et pour favoriser l'accès à l'emploi. L'accès aux services de l'agglomération forme un autre enjeu majeur de désenclavement physique et social, que permettra l'amélioration des transports en commun mais aussi une réflexion sur la localisation des services

3 - Présentation des Quartiers Prioritaires

La nouvelle géographie prioritaire inscrite dans la loi Lamy a permis de dégager localement, sur la base de la méthode « du carroyage » et du critère de la part de population à bas revenus, trois quartiers au sein de l'agglomération.

En effet, L'Etat a élaboré un carroyage de 200 mètres par 200 mètres, plus fin que les IRIS afin de cibler au mieux les quartiers en grande difficulté sociale. Pour cela, le critère unique des revenus a été retenu : le revenu par Unité de Consommation (UC). Enfin, un seuil minimum de 1000 habitants doit être attend pour être classé en quartier prioritaire.

Quartiers prioritaires	Classement en géographie prioritaire	Nb habitants	Revenu médian
VAL DE REUIL Le « Centre-ville »	Eligible au NPNRU parmi les 200 quartiers prioritaires. Un périmètre élargi par rapport au premier PRU du Germe de Ville, lui-même intégré.	7 290	8 700 €
LOUVIERS, Maison Rouge	PNRU 1 en voie d'achèvement. PSL en cours de réalisation	1 240	8 300 €
LOUVIERS Les Acacias- La Londe - les Oiseaux	Inscrit au titre des projets d'intérêt régional (PIR)	1 480	8 700 €

Cependant, d'autres quartiers d'habitat social de moins de 1000 habitants présentent des caractéristiques similaires de dysfonctionnements urbains et sociaux.

Le présent contrat de ville souhaite pouvoir les intégrer à sa démarche générale, au titre de ce qu'on pourrait nommer des quartiers de « veille locale », comptant pouvoir déployer à la fois de la méthodologie et du partenariat efficace autour de ces quartiers et des moyens optimisés de droit commun, sans crédits spécifiques. Il s'agit du quartier des Sentiers à Léry.

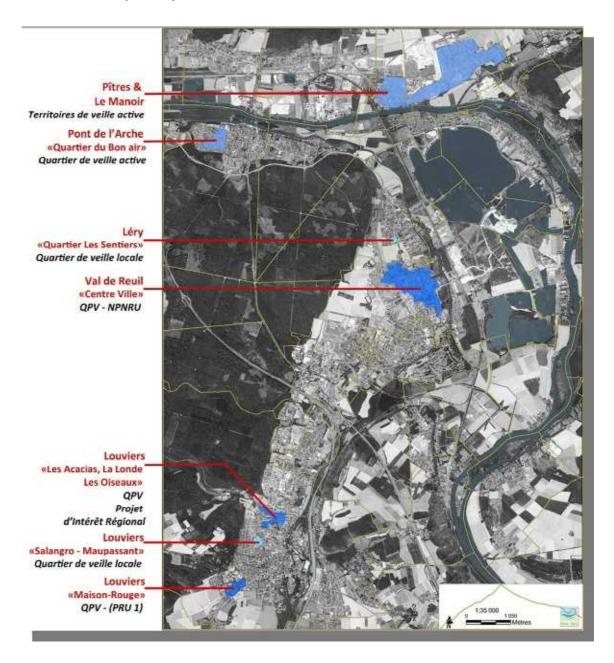
Au-delà du quartier prioritaire défini de façon statistique, il est possible de lister des équipements utilisés par les habitants. Ces équipements pourront, selon leurs projets, bénéficier de crédits spécifiques. Ces structures sont situées dans un territoire proche appelé « quartier vécu ».

La définition du quartier vécu

La circulaire aux préfets de régions et de départements pour la mise en œuvre des contrats de ville le 15 octobre 2014 réaffirme que « la nouvelle géographie prioritaire doit intégrer une logique de quartier « vécu », prenant en compte les usages des habitants des quartiers ce qui doit permettre de dépasser les effets de seuil et de frontières. Les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent ainsi continuer à soutenir les services et équipements publics, les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires mais dont l'action bénéficie aux habitants de ces quartiers ». Ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.) et qui débordent souvent le strict périmètre.

Sans délimitation précise, ce périmètre peut être complexe à appréhender. Les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu. Cette notion qui vise à éviter les effets de seuils permettra notamment de « mobiliser des crédits spécifiques » pour « soutenir des services publics, des équipements publics et les opérateurs associatifs » (situés hors quartier prioritaire de la politique de la ville) « dès lors que leur action bénéficie aux habitants des quartiers prioritaires ».

Les principaux organismes HLM concernés sont IBS (immobilière Basse Seine), Eure Habitat, et le Foyer Stéphanais.



Les Acacias – La Londe - Les Oiseaux à Louviers

Cette dénomination désigne un quartier constitué de trois ensembles d'habitat social distincts mais proches géographiquement, regroupés autour de l'axe central de la ville de Louviers (rue du 11 novembre), désigné axe structurant par le SCOT au niveau de l'agglomération. Cet ensemble représente environ 3 000 habitants et 652 logements sociaux. Les bailleurs sociaux présents sont Eure Habitat, la Plaine Normande, le Logement Familial de l'Eure (LFE). Selon les groupes, le quartier est confronté à des problématiques d'obsolescence bâtie (Lopofa), et ainsi de destruction à court terme, d'entretien, de gestion globale des espaces publics, et de tranquillité publique.

Le quartier, bien placé et bien équipé, possède du potentiel foncier et des projets d'équipements de la collectivité.

Maison Rouge à Louviers

Le projet de rénovation urbaine a concerné un quartier de 1700 habitants, initialement composé de 650 logements, détenus par deux organismes la Sécomile et Eure Habitat. Le projet a comporté la démolition de 68 logements sociaux permettant le désenclavement, la reconstruction de 74 logements sociaux, la résidentialisation de 651 logements, la réhabilitation de 381 logements, l'aménagement de nombreux espaces publics avec une réelle ambition paysagère, et la création de plusieurs équipements nouveaux structurants. Le périmètre de rénovation s'inscrit dans un schéma directeur qui couvre un ensemble géographique plus large, véritable nouveau secteur de la ville, avec notamment les constructions neuves diversifiées de la ZAC de la Justice, un centre commercial et un pôle d'échange.

Les enjeux aujourd'hui sont des enjeux de bon achèvement, mais aussi de fonctionnement du nouveau quartier, tant au plan physique et de l'entretien qu'au plan social de la nouvelle identité de quartier et de l'appropriation des habitants. Le PSL en cours s'attache à traiter de ces conditions d'une bonne intégration urbaine à la ville, tant du point de vue de la GUSP à mettre en place pour assurer la pérennité des réalisations menées que de la réussite fonctionnelle du schéma directeur.

Le Centre-ville de Val-de-Reuil

Ce quartier représente 81 hectares.

Il intègre le périmètre du premier PRU (bientôt terminé) qui a connu un très important programme avec 217 démolitions, 152 reconstructions, 2035 réhabilitations, 1514 résidentialisations;

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain permettra tout d'abord de poursuivre et d'achever les interventions sur le quartier du Germe de Ville, notamment sur les espaces « résiduels » non traités dans le premier projet. La recherche de qualité homogène des espaces publics et du parc de logements pour les secteurs à proximité du Germe de Ville (afin de limiter les effets de contrastes) et enfin de recréer une continuité urbaine entre la dalle et le sol, et également vers les autres quartiers.

Il consiste en second lieu à mener des interventions complémentaires sur deux nouveaux secteurs limitrophes: le Mail, quartier de 186 logements dont la structure urbaine, l'état du bâti et des espaces appellent des interventions urgentes (mauvais état du bâti) et les Rives de l'Eure, secteur également très fragilisé en voie de paupérisation.

L'ensemble de ce secteur traverse l'avenue centrale, l'avenue des Falaises et contribue à la centralité de la ville.

Les principaux bailleurs sociaux concernés sont Immobilière Basse Seine (IBS), Eure Habitat, et le Foyer Stéphanais.

Liste des équipements :

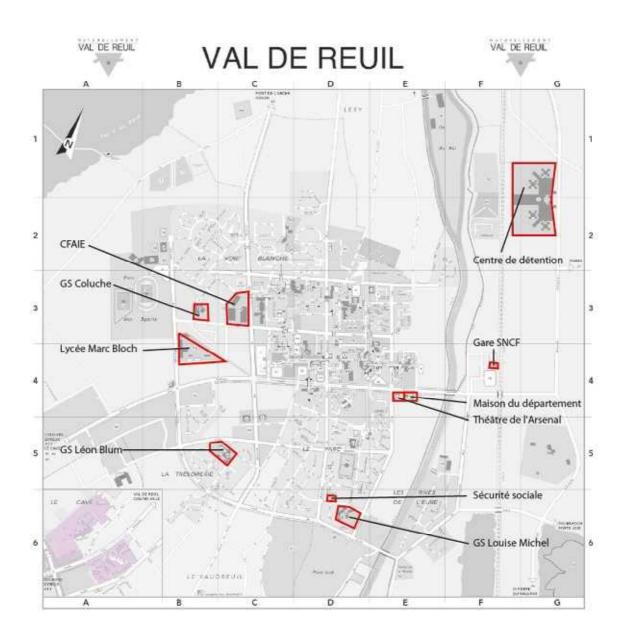
Groupe scolaire Coluche
Groupe scolaire Léon Blum
Groupe scolaire Louise Michel
Lycée Marc Bloch
CFAIE
Gare SNCF
Centre de détention des vignettes
Maison du Département

Théâtre de l'Arsenal

Sécurité sociale

Stade Jesse Owens (à proximité du Lycée Marc Bloch)

Association: Val-de-Reuil Athlétique Club



Cartographie des équipements situés à proximité du périmètre prioritaire

Val-de-Reuil

Les Acacias – La Londe - Les Oiseaux à Louviers

Cette dénomination désigne un quartier constitué de trois ensembles d'habitat social distincts mais proches géographiquement, regroupés autour de l'axe central de la ville de Louviers (rue du 11 novembre), désigné axe structurant par le SCOT au niveau de l'agglomération. Cet ensemble représente environ 3 000 habitants et 652 logements sociaux. Les bailleurs sociaux présents sont Eure Habitat, la Plaine Normande, le Logement Familial de l'Eure (LFE). Selon les groupes de logements, le quartier est confronté à des problématiques d'obsolescence bâtie (Lopofa). Ainsi, l'entretien des bâtiments, la gestion globale des espaces publics et la tranquillité publique seront des priorités du renouvellement urbain.

Le quartier, placé sur le tracé de l'axe structurant et à proximité du centre-ville possède du potentiel foncier et des projets d'équipements sont à l'étude : ancien site industriel CINRAM, reconversion des anciens locaux des ASSEDIC.

Maison Rouge à Louviers

Le projet de rénovation urbaine a concerné un quartier de 1700 habitants, initialement composé de 650 logements, détenus par deux organismes la Sécomile et Eure Habitat. Le projet a comporté la démolition de 68 logements sociaux permettant le désenclavement, la reconstruction de 74 logements sociaux, la résidentialisation de 651 logements, la réhabilitation de 381 logements, l'aménagement de nombreux espaces publics avec une réelle ambition paysagère, et la création de plusieurs équipements nouveaux structurants : crèche, centre social, centre commercial.

Le périmètre de rénovation s'inscrit dans un schéma directeur qui couvre un ensemble géographique plus large, véritable nouveau secteur de la ville, avec notamment les constructions neuves diversifiées de la ZAC de la Justice, la plaine des Fougères et un pôle d'échange mutimodal devant le lycée situé à cent mètres du quartier.

Les enjeux aujourd'hui sont des enjeux de bon achèvement, mais aussi de fonctionnement du nouveau quartier, tant au plan physique et de l'entretien qu'au plan social de la nouvelle identité de quartier et de l'appropriation des habitants. Le Plan Stratégique Local (PSL – dispositif ANRU de sortie de convention) est en cours. Il s'attache à traiter les conditions d'une bonne intégration urbaine du quartier dans la ville, tant du point de vue de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP - à mettre en place pour assurer la pérennité des réalisations menées) que de la réussite fonctionnelle du nouveau schéma directeur proposé.

Liste des équipements situés à proximité du périmètre prioritaire de Louviers

Ecole maternelle Salengro

Ecole primaire Anatole France

Collège du Hamelet

Collège Ferdinand Buisson

Lycée des Fontenelles

Lycée Decrétot

Le Kolysé (équipement de sport et loisirs)

Stade Coudray

Stade Maxime Marchand

Maison du Département

Médiathèque

Villa Calderon (lieu intermédiaire de culture)

La Chaloupe : centre social municipal et accueil de loisirs

Crèche Les capucines

Associations: La semaine des 4 jeudis

Sofia

La croix-rouge

Le secours Populaire

Les resto du cœur

Le secours Catholique

Les tournesols

Comité de défense et d'animation du quartier ouest

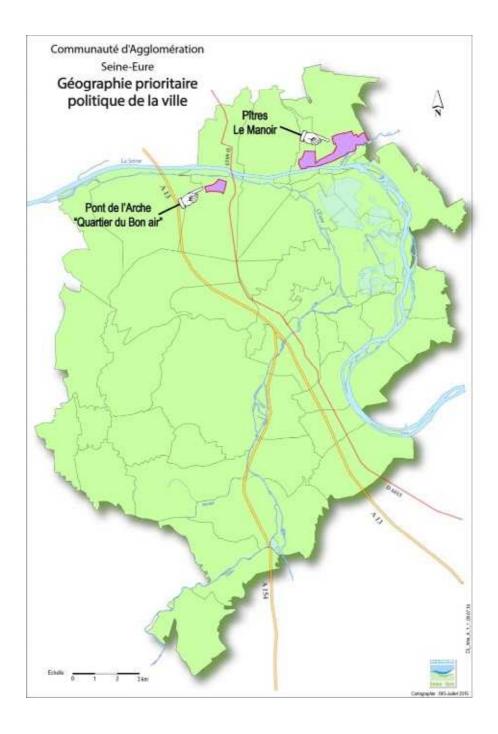
Au plaisir de coudre

Association culturelle turque de Louviers

Jeunesse et Vie

Deux territoires de veille active, Pont de l'Arche et Pîtres-Le Manoir (3 communes)

Les communes sortantes deviennent des territoires de « veille active ». N'ayant plus accès aux crédits spécifiques reconcentrés sur les quartiers, elles peuvent toutefois signer le contrat de ville afin de mobiliser davantage les politiques de droit commun.



Pont de l'Arche

La commune de Pont de l'Arche est un territoire sortant de la politique de la ville car les problématiques sociales prédominantes sont moins massives qu'à Louviers et Val-de-Reuil.

Cependant, des risques sociaux ont bien été identifiés lors de **l'étude des besoins** sociaux réalisée en 2012.

Extraits du document réalisé pour la commune de Pont de l'Arche par le cabinet ARFOS

Les risques sociaux à Pont de l'Arche sont de deux natures :

Liés d'une part aux situations de précarité durable connues par une partie de la population. Il s'agit ici de problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale touchant des familles qui bénéficient globalement de suivis sociaux. Ces familles constituent un « noyau dur » de personnes vulnérables ou très vulnérables, dont les situations renvoient aux dynamiques de stratification sociale endogènes à l'ensemble de la société.

Liés d'autre part au contexte socio-économique local et mondial récent : sont en cause ici les dynamiques de crise financière et économique et la reconversion du tissu économique local. Dans ce contexte, des familles, des adultes (« jeunes seniors » notamment), qui jusqu'à présent bénéficiaient, tant du point de vue économique que culturel, du bassin industriel local, se retrouvent exposés à un risque fort d'exclusion sociale progressive.

Par ailleurs, les tendances sociodémographiques se traduisent aussi par un certain nombre de points de vigilance à observer concernant des sous populations spécifiques :

Les personnes âgées, dans un contexte de vieillissement de la population, peuvent se trouver confrontées à différents facteurs de vulnérabilité sociale et économique, voire sanitaires : dépendance, isolement, retraites insuffisantes...

Les familles monoparentales sont également plus exposées aux risques liés aux difficultés d'insertion, et la monoparentalité peut dans certaines conditions devenir un facteur aggravant les situations de précarité.

Les jeunes, dont le nombre est également en progression, et pour qui

l'impératif de formation qualifiante et d'insertion économique passe inexorablement par des dynamiques de mobilité sur le territoire extracommunal, voire de « transfuges » culturels et sociaux pour ceux provenant des familles de CSP ouvrières.

Pour traiter ces difficultés, la ville de Pont de l'Arche a par ailleurs développé des dispositifs innovants propres à son territoire.

Parmi ceux-là, il est à noter :

- la création du lieu appelé « le Tremplin », qui se veut un outil de mise en réseau des partenaires, autour d'une équipe municipale dédiée au travail social ;
- la création d'un espace jeune dans le quartier du bon air;
- la mise en place d'une action destinée à accompagner les demandeurs d'emplois dans leur recherche (le kit emploi);
- la structuration du comité local des acteurs de prévention (CLAP), en partenariat avec les services de l'Etat qui se veut être une instance d'échange sur les problématiques des acteurs locaux;
- l'ouverture en 2008 d'un Foyer de Jeunes Travailleurs avec l'association Jeunesse et vie ;
- l'affirmation depuis 2014 d'une politique volontariste à destination des séniors de la commune.

Pitres / Le Manoir

Ces deux communes sortantes de la politique de la ville sont des territoires rurbains : des terres agricoles ont souvent été utilisées pour implanter des constructions neuves à usage d'habitations.

Ces deux communes sont entourées de sites industriels et l'agglomération, à travers le contrat d'agglo souhaite y implanter une plateforme fluviale multimodale.

Les profils démographiques de ces deux communes sont proches : une population jeune (1/3 des habitants a moins de 20 ans) et un nombre assez élevé de personnes de plus de 75 ans. Les personnes âgées ne souhaitent pas partir de la commune ; des projets d'habitat adapté sont donc en projet (étude de faisabilité pour une MARPA portée par le centre social associatif). En complément un travail de proximité existe pour rompre l'isolement des personnes âgées.

Les habitants sont isolés géographiquement avec des difficultés importantes de mobilité psychologique (difficultés à se projeter loin de leur lieu de vie).

Il y a 30% de logements sociaux à Pitres et 50% au Manoir.

Les opérations immobilières ont permis de capter une nouvelle population et même si des difficultés sociales persistent, ces deux communes sont maintenant placées en territoire de veille. Les techniciens et les élus réfléchissent à l'offre de soins, proposent des projets d'habitat de petit volume (T2 et T3).

L'équipement principal du territoire est le centre social l'Espace des 2 rives, délégataire de l'actions sociale complète pour ces deux communes et porteur du Programme de Réussite Educative.

Ce PRE se poursuit pour les trois années à venir avec une part de financements dégressive. Il est exemplaire quant à la prise en compte individuelle des enfants suivis et le fait de se développer sur deux communes permet une réelle transversalité entre acteurs locaux. Les Comités de Pilotage et Technique jouent pleinement leur rôle de coordination locale.

Une volonté politique locale : inscrire la ville de Léry comme quartier de « veille locale » afin de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER

L'agglomération a choisi d'identifier un territoire appelé « quartier de veille locale » : le quartier des Sentiers à Léry.

Cela fait suite au Programme Opérationnel Régional de la Région Haute Normandie. Ce programme s'organise en axes. L'axe 4 appelé « axe urbain » permettra de financer neuf pôles urbains en Haute-Normandie dont l'agglomération Seine–Eure. Au sein de ce pôle urbain, plusieurs communes sont pré identifiées par la Région : Louviers, Val-de-Reuil, Le Vaudreuil et Léry.

Pour rappel, la loi Lamy porte la démarche intégrée européenne comme un principe d'élaboration des contrats de ville (rappelle de la page 15).

La réponse à l'appel à Manifestation d'Intérêt permet de lier au niveau urbain la ville de Léry à Val-de-Reuil en expliquant l'histoire de la ville nouvelle.

En effet, dans le cadre de la création de la ville nouvelle de Val-de-Reuil, les plans initiaux devaient à terme rejoindre la commune de Léry. La commune a donc choisi de positionner un ensemble de logements sociaux en entrée de ville, tourné vers Val-de-Reuil appelé « Les sentiers » et appartenant à SILOGE. Le développement de la ville nouvelle s'étant brutalement stoppé à la fin des années 70, cette couture avec les ensembles d'immeubles du quartier des Sentiers n'a jamais pu se réaliser, laissant en entrée de ville un quartier d'habitat social très dense et trop bien

identifié.

Du point de vue urbain et architectural on observe les mêmes ressemblances entre la ville nouvelle et cet ensemble de logements sociaux; le profil socio-économique des habitants du parc social du quartier des Sentiers présente des similitudes avec le profil socio-économique des habitants du Germe de Ville.

Ce quartier est indissociable de celui du Germe de Ville de Val-de-Reuil qui va bénéficier d'un nouveau programme de requalification urbaine dans le cadre du NPNRU. Or, ne mener aucune action sur le quartier des Sentiers, conduira ce quartier vers une stigmatisation encore plus accentuée.

72% des locataires des Sentiers perçoivent l'aide au logement (pour une moyenne sur l'ensemble du parc SILOGE de 48%). De plus, 80% des locataires ont des ressources inférieures à 60% des plafonds. On constate donc que les habitants de ce quartier disposent très majoritairement de faibles ressources.

L'architecture date des années 70 avec des façades d'origine se rapprochant de l'architecture de Val-de-Reuil construite à la même époque.

Les aménagements extérieurs sont dégradés et peu qualifiés. Les parkings aux pieds des immeubles sur lesquels se mélangent le stationnement, la collecte des ordures ménagères et le manque d'aménagements paysagers, en font des espaces peu valorisants et peu lisibles.

DEUXIEME PARTIE:

LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

1 - Modalités de pilotage et de portage

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise dans son article 6 :

« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.

Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. »

Elle précise également les compétences de chacun des acteurs, notamment EPCI – ville :

« Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du Contrat de Ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au l de l'article 1er de la présente loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

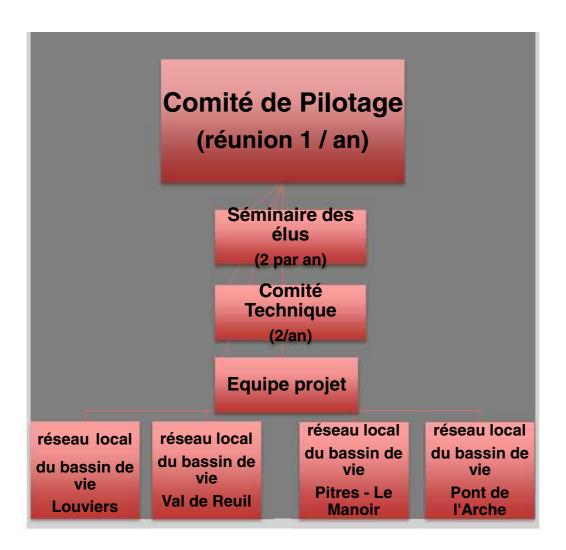
Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du Contrat de Ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le Contrat de Ville. »

« Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de Ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du Contrat de Ville.»

Le Contrat de Ville doit rechercher la cohérence de l'ensemble des politiques de cohésion sociale et urbaine sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit de :

- Mettre en cohérence l'ensemble des interventions portées par les différentes institutions.
- Définir une stratégie d'intervention concertée, adossée à un diagnostic social et territorial partagé.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, collectivités et institutions locales) dans l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet partagé.

Pour le Contrat de Ville de l'Agglomération de Seine-Eure, il a été proposé lors d'un séminaire d'élus, le schéma de gouvernance suivant qui a été adopté.



Le comité de pilotage du contrat de ville

Les membres du comité de pilotage se réunissent au moins une fois par an pour :

- Définir les stratégies d'action et arrêter les grandes orientations ;
- Elaborer et suivre l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles ;
- Suivre l'engagement des crédits de droit commun et s'assurer de leur mobilisation effective;
- Valider et évaluer les actions retenues ;
- S'assurer de la réalisation des objectifs et commander l'évaluation finale.

Ce COPIL est co-présidé par Le Préfet ou la Sous-Préfecture et le Président de la Communauté d'Agglomération. Sont également membres du COPIL, les autres signataires du contrat, détaillés en annexe.

Le séminaire des élus

Le séminaire des élus est composé des Vice-Présidents et adjoints en charge directement des champs d'intervention concernés par le contrat de ville : politique de la ville, action sociale, développement urbain, développement économique.... Y participent également les élus des différentes communes concernées par un quartier prioritaire ou de veille, nationale ou locale.

C'est un espace d'échanges, de débat sur les orientations et de prise de décision. Il pourra se réunir a minima deux fois par an. L'ordre du jour sera défini en amont.

C'est une instance indispensable au vu de la complexité de la configuration territoriale.

Le comité technique (COTECH)

Il est la représentation technique du comité de pilotage. Il se réunit en tant que de besoin, a minima trois fois par an. Il est co-animé par l'Agglomération (service politique de la ville) et l'Etat local (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) / Sous-Préfecture / Délégué du Préfet).

C'est une instance souple et opérationnelle. Un ordre du jour est élaboré en amont du comité technique et définit la ou les thématique(s) prioritaire(s) abordée(s) le jour de sa tenue.

Ses missions sont:

- De coordonner les interventions de chacun dans la mise en œuvre des actions ;
- De suivre l'évolution des actions mises en place ;
- D'ajuster les actions au regard des évaluations et bilans annuels ;
- D'activer les outils d'observation.

La liste des membres du COTECH sera ajoutée aux annexes.

L'ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat de ville

Un portage opérationnel : le chef de projet et l'Etat (Sous-Préfecture / DDCS /Délégué du Préfet)

Localement, le chef de projet et le représentant de l'Etat (Délégué du Préfet) permettent l'organisation globale du contrat de ville, chacun étant le maillon de territoire nécessaire à la prise en compte des QPV dans les politiques publiques.

Pour l'Etat : les techniciens de la DDCS sont les interlocuteurs privilégiés pour la nouvelle organisation de la politique de la ville.

Pour l'agglomération: le/la Chef(fe) de projet et l'assistante administrative du service politique de la ville sont les appuis quotidiens des porteurs de projets. L'assistante administrative centralise la totalité des demandes liées à la politique de la ville. Elle représente le pivot de la bonne gestion du dispositif.

La coordination technique

Rôle

La coordination technique du contrat de ville est assurée par la Maîtrise d'œuvre du contrat (deux Equivalent Temps Plein). A ce titre, elle a pour rôle :

- De préparer les contenus du Comité de Pilotage
- De veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité de pilotage
- D'examiner les projets d'actions finançables
- D'accompagner les porteurs de projet
- De coordonner l'ensemble du dispositif, en lien avec l'équipe projet qui pourra être mobilisée.

Composition

La coordination technique est composée de l'équipe-projet modulable (ajouter la liste)

Il est essentiel de préciser que cette équipe-projet modulable est quasiment uniquement constituée de techniciens de droit commun. Les participants sont tous affectés à des missions hors quartiers prioritaires et se libèrent pour participer aux réunions politique de la ville. Cette équipe sera composée de deux cercles :

- Un cercle restreint composé des agents de l'EPCI en lien avec les thématiques ainsi que les référents communaux et le délégué du Préfet.
- Un cercle élargi : techniciens de l'Etat ou des collectivités associées, structures publiques, associations spécialisées, intervenants extérieurs pourront être invités à des réunions élargies de l'équipe-projet.

Cette coordination sera étendue en fonction des besoins, à toute personne qualifiée ou acteur local. Le service Politique de la ville sera chargé de cette coordination technique.

L'animation territoriale

Cadre d'intervention

L'animation territoriale est confiée à la Maîtrise d'œuvre, rattaché à la Direction du Développement de l'Agglo Seine-Eure, en lien avec le comité de direction.

Pour le territoire de l'Agglomération Seine-Eure, il n'y a aucune équipe de terrain dédiée à la politique de la ville. Il n'existe pas de chefs de projet communaux.

Au sein de cette Maîtrise d'œuvre, c'est le poste de chef de projet, majoritairement orienté vers la cohésion sociale lors des précédents contrats, qui devra dorénavant élargir son champ d'action pour coordonner l'ensemble des piliers.

La loi insiste sur la notion de transversalité et de chef de file, le chef de projet devient de fait le grand ensemblier des politiques publiques globales liées aux quartiers prioritaires.

Il devra articuler différentes politiques publiques sectorielles pour les territorialiser et garantir la prise en compte des quartiers prioritaires.

A titre d'exemple, les politiques d'habitat et de mixité sociale doivent prendre en compte les QPV tout autant que la Chambre de Commerce et d'Industrie, des groupements d'employeurs ou de tout autre interlocuteur du développement économique.

L'organisation de l'EPCI et le fléchage du service politique de la ville, au sein d'une direction du développement, garantie la réussite du contrat de ville 2015/2020.

Ce travail de coordination se fera en lien avec les services :

- Emploi / Direction du Développement
- Développement économique / Direction du Développement
- Habitat / Direction du Développement
- Projets urbains / Direction du Développement
- Finances / Direction des services fonctionnels
- Déplacements / Direction du Développement
- Enfance-jeunesse / Direction Générale des Services
- Fiscalité / Direction Générale des Services

Les réseaux locaux de bassin de vie

Les réseaux basés sur les 4 bassins de vie, Louviers, Val-de-Reuil, Pîtres - Le Manoir et Pont de l'Arche sont issus du schéma de gouvernance du Contrat Local de Santé qui a été reconnu comme particulièrement efficace.

Ces quatre réseaux d'acteurs sont chacun coordonnés par un « animateur de bassin de vie ». Ces animateurs sont des agents des collectivités locales, de droit commun. La vocation de ces réseaux locaux est de faire circuler l'information, de construire des collaborations, d'avoir une vision globale et continue des dynamiques locales.

Cette organisation permet cette démarche intégrée, en lien avec les différents services des communes, avec les représentants associatifs ou tout autre partenaire de territoire.

Il est primordial que la place de chacun soit explicite dès la signature du contrat entre les communes et l'EPCI: il est essentiel de travailler tous les échelons territoriaux: de l'agglomération jusqu'aux quartiers (d'où le schéma de gouvernance proposé avec des bassins de vie). Cela permet de garder une cohérence territoriale entre les quartiers prioritaires, les territoires de veille et les quartiers classés par l'agglomération en « veille locale ».

2 - La participation des habitants au travers du conseil citoyen

Dans le cadre de la mise en œuvre du futur contrat de ville, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la mise en place de Conseils Citoyens dans l'objectif de favoriser une mobilisation citoyenne à l'échelle du territoire.

Trois conseils citoyens doivent être mis en place (un par quartier prioritaire). Ces conseils seront portés par des associations (existantes ou à créer).

Cette mise en place est en cours. A **Louviers**, la Ville travaille depuis 2008 avec un cabinet spécialiste de la concertation, **Techné Cité** qui a accompagné la collectivité sur la dynamique participative du projet Maison Rouge, à travers une quarantaine d'ateliers depuis 2008 auxquels ont participé plus d'une centaine de personnes en alternance et sur la durée, et aujourd'hui dans le cadre de la relance de la GUSP. Le cabinet est chargé de la mise en place des Conseils Citoyens.

A Val-de-Reuil, la ville s'est distinguée par une démarche participative poussée pour l'élaboration du Plan Stratégique Local, qui a donné lieu à trois ateliers thématiques au cours desquels les acteurs étaient invités à s'exprimer, associant acteurs institutionnels et habitants, avec une technique d'animation facilitant l'expression de ces derniers. Chaque atelier a réuni une quarantaine de personnes d'horizons divers. La parole des habitants a constitué une richesse particulière pendant ces échanges.

Rappel du contexte évoqué dans la première partie

Deux quartiers sont concernés sur Louviers et un autre sur Val-de-Reuil pour la mise en place des Conseils Citoyens. Les deux quartiers sur Louviers sont Maison Rouge et Les Acacias. Le premier fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain. Des habitants ont l'habitude de s'inscrire dans la dynamique du quartier, ils le font pour accompagner la transformation du quartier sans oublier de faire entendre leur voix. Bien inscrits durablement et qualitativement dans la vie du quartier, ces habitants ont du mal à associer plus largement leurs voisins aux initiatives.

Le quartier des Acacias n'a pas eu la chance de bénéficier d'un PRU et les habitants semblent peu organisés et peu enclins à l'être (appui du centre social Pastel).

Le Conseil Citoyen à Val-de-Reuil va se mettre en place en se basant sur les ateliers

participatifs qui ont contribué à l'élaboration du Plan Stratégique Local complété des habitants qui participent au diagnostic en marchant.

Méthodologie pour la mise en place des conseils citoyens à Louviers

Leur rôle est d'exprimer les attentes et les demandes des habitants, de formuler des avis sur le quartier, la ville, de porter des suggestions et des propositions, de participer aux instances de la Politique de la Ville à l'échelle de la commune et de la communauté d'agglomération. Ils peuvent devenir de véritables outils d'une meilleure gestion, d'une nouvelle organisation démocratique locale. En cela, ils contribuent à l'approfondissement de la démocratie représentative, en rapprochant le citoyen de la décision et de l'action politique.

Ces conseils citoyens pourraient être des lieux :

D'accompagnement les projets urbains et sociaux ;

D'échanges et d'expression entre habitants, entre habitants et institutions ;

D'information et de concertation sur les projets concernant le quartier;

De remontée des informations sur le quartier, des habitants aux élus de la ville et de l'agglomération ;

D'émergence de projets d'habitants;

Où pourront être invités d'autres représentants institutionnels (police, bailleur, caf, etc.);

De réflexion et de proposition sur le vivre ensemble.

B) Leur composition

Pour être parfaitement pragmatique, l'agglomération propose que ces conseils soient composés au maximum d'une vingtaine de membres répartis entre deux collèges:

- Une quinzaine d'habitants volontaires tirés au sort parmi ceux qui auront fait acte de candidature, sans condition de nationalité et à partir de 16 ans. Ils seront élus pour une durée renouvelable de trois ans.
- 5 représentants d'associations ou acteurs du quartier (amicales de locataires,

associations d'habitants, parents d'élèves, etc.), désignés par le Conseil communautaire ou le Conseil municipal. Ils seront désignés pour une durée renouvelable de trois ans.

- Nous ne proposons pas de collège d'élus pour permettre aux habitants d'être en plus grande capacité, mais ils inviteront au moins une fois par an les élus de la commune et de l'agglomération en charge de la démocratie locale pour faire un point d'étape.
- Les propositions et les pistes de travail seront présentées une fois par an à l'occasion d'un conseil municipal ou d'un conseil communautaire. A l'occasion d'une séance extraordinaire, les habitants pourraient eux-mêmes présenter ces propositions aux élus.

La parité Homme-Femme sera recherchée pour chacun des collèges.

Le fonctionnement

Il est proposé que le conseil citoyen soit co animé par un tandem (une femme et un homme). Des professionnels pourront les accompagner pour la mise en route des conseils : Techné Cité, agglomération, Délégué du Préfet, centres sociaux.

Le conseil, une fois constitué, délibérera sur un "règlement" élaboré conjointement entre les participants, il décrira :

- Le rôle de chacun et les modalités concrètes de fonctionnement
- Les moyens précis nécessaires à son bon fonctionnement
- La fréquence des réunions.

Les moyens

Les conseils citoyens pourront se réunir dans les centres sociaux et autres équipements dans la ville. A terme, il faudrait doter chacun des conseils de matériel, d'outils de formation et d'information et des frais de fonctionnement.

Ils pourront faire appel aux services municipaux et communautaires, à des experts sur des dossiers particuliers qui touchent les dynamiques sociales et urbaines du quartier.

Des budgets pour les Conseils citoyens?

Il est prévu que les conseils citoyens puissent gérer un budget qui leur permettra d'intervenir en direct sur des dynamiques sociales cela passe par une phase de "capacitation". Néanmoins, ils pourraient dans un avenir plus proche prendre en charge des initiatives d'habitants, travail à réaliser en partenariat avec les centres sociaux.

L'évaluation

Un bilan de l'expérience de participation des habitants pourra être réalisé par les groupes d'habitants puis présenté au Conseil municipal et/ou communautaire. Les outils d'évaluation devront être construits dès le début des conseils citoyens.

Calendrier

Le lancement de ces conseils citoyens est prévu pour le début du mois de novembre. Une campagne de communication avec un appel à candidature devra être conduite pour susciter des vocations. Un quatre pages présentant l'objet du conseil citoyen et un bulletin de candidature sera distribué à la rentrée de septembre. Les habitants seront tirés au sort parmi les répondants (si le nombre de réponses le permet, dans le cas contraire tous les candidats seront élus). Certains élus de la ville ont proposé pour cette occasion de faire du porte à porte pour inciter les habitants concernés à participer.

Le tirage au sort pourra être l'occasion d'organiser un événement local autour des élus de la commune et de l'agglomération, au mois d'octobre.

Pour être candidat, il suffira donc de renvoyer le coupon réponse au service Politique de la Ville de l'agglomération.

En conclusion

La formation continue et partagée sera le socle de toute démarche lancée dans le cadre de la mise en place des Conseils citoyens. Il s'agira pour les habitants, les acteurs, les militants associatifs, les agents des services publics, les élus, d'acquérir des bases afin d'échanger tous ensemble sur cette notion complexe de démocratie de proximité qui constitue un véritable enjeu pour l'avenir. Chacun doit pouvoir développer ses capacités pour plus de démocratie participative et plus d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques. Un programme de formation sera conçu avant la mise en place des conseils citoyens.

Méthodologie pour la mise en place du conseil citoyen à Val-de-Reuil

Le conseil citoyen de Val-de-Reuil va se mettre en place à l'aide des habitants ayant participé aux ateliers réalisés lors de l'élaboration du Plan Stratégique Local (PSL) et au « diagnostic en marchant », initié par la ville.

En effet Val-de-Reuil s'est distinguée par une démarche participative poussée pour l'élaboration du PSL, associant l'ensemble des acteurs : la ville, les institutionnels, les architectes, les bailleurs, les commerçants, les partenaires sociaux et les habitants.

Cette approche participative a donné lieu à trois ateliers thématiques: le développement économique et commercial, la gestion du territoire et les politiques sociales, le développement urbain et l'habitat; qui, désormais, s'inscrit dans l'élaboration du contrat de ville.

Les acteurs étant invités à s'exprimer, avec une technique d'animation facilitant la parole à permis d'avoir des échanges nourris. Chaque atelier a réuni une quarantaine de personnes d'horizons divers afin de définir collectivement les orientations de la ville à l'horizon 10-15 ans.

Pour la constitution du conseil citoyen, la commune proposera aux habitants ayant participé aux ateliers du PSL et/ ou aux diagnostics au marchant de constituer « le collège des habitants ».

Afin de garantir la représentativité des jeunes au sein du conseil citoyen, la commune s'appuiera sur la Mission locale, le CCAS, le lycée et le centre de loisirs « la Ferme des Jeunes » qui pourront aider au repérage de ce public.

Le collège « associations » réunira les représentants de l'Association des Locataires de la Trésorerie, des Arcanes et du Mail (ALTAM), d'Epireuil, de la Maison des mots, du RERS, du Collectif vivre ensemble, des clubs sportifs et les acteurs économiques présents sur le quartier (pharmacie, presse).

Un appel à candidatures sera lancé pour compléter cette liste. Une communication large (messages sur les panneaux électroniques, création d'un onglet « conseil citoyen» sur le site de la ville, affiches au kiosque...) permettra à des volontaires d'intégrer le conseil citoyen. La médiatrice « en faveur de la participation des habitants » se chargera de la mobilisation du public.

Le conseil citoyen sera composé de 20 personnes environ (chiffre qui pourra être réévalué en fonction des retours). Dans le cas où le nombre volontaires excèdent le nombre souhaité, la commune procédera à un tirage au sort en veillant à respecter les principes définis par loi du 21 février 2014 (parité, jeunes, 50% associations/50% habitants).

Une liste de suppléants sera établie pour remplacer les éventuelles démissions.

Deux membres volontaires du conseil citoyen participeront à la formation « acteurs habitants » proposée sur 5 jours par l'Ecole de la Rénovation Urbaine. Il est également prévu de faire appel à l'AREHN (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie) qui proposera une formation « penser la participation des habitants – concevoir un conseil citoyen ». L'objectif est de comprendre les enjeux et finalités de la démarche participative et l'associer à une instance de participation telle que le conseil citoyen.

Le conseil citoyen pourra bénéficier du soutien de la ville pour le développement de son association, qui prendra la forme de :

- Appui méthodologique
- Accompagnement à la création de l'association
- Subvention
- mise à disposition de la salle de réunion du CCAS et de matériels (téléphone, fournitures)
- Mise en relation avec les partenaires institutionnels pour l'obtention des documents relatifs au contrat de ville et pour la participation aux réunions

Les représentants du conseil citoyen (1 habitant/ 1 membre d'association) participeront aux instances de pilotage, aux comités techniques et aux groupes de travail thématiques du contrat de ville.

Pour aider au démarrage du projet, le chef du projet PRU accompagné du délégué du Préfet et du Maire (pour la première réunion) animeront les premières séances. C'est à cette occasion qu'ils conseilleront aux membres du conseil citoyen de constituer une association afin qu'ils aient la possibilité de solliciter des financements publics et privés.

Par la suite, l'animation sera assurée par l'un des membres du conseil citoyen.

Calendrier prévisionnel:

Septembre 2015: information, mobilisation du public

Octobre - novembre 2015: formation des membres de l'association

Novembre 2015 : création de l'association

TROISIEME PARTIE:

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'amélioration du cadre de vie est un point essentiel afin de réduire les écarts entre les territoires. L'intégration urbaine des quartiers et leur rénovation physique en sont l'une des expressions tout comme le maintien d'une bonne qualité de services et le maintien de la tranquillité publique. Au-delà de ce socle, une équipe-projet modulable pourra se mettre en place. Un cercle restreint composé des agents de l'EPCI en lien avec les thématiques ainsi que les référents communaux et le délégué du Préfet.

Autant que de besoin, des techniciens de l'Etat ou des collectivités associées pourront être invités à des réunions élargies de l'équipe-projet.

Ce « pilier » du Contrat de Ville aborde ainsi les thèmes suivants :

Le contenu du projet territorial intégré qui éclaire les enjeux de positionnement urbain des principaux quartiers.

La présentation des quartiers concernés par des Projets de renouvellement urbain, et le contenu de ces projets

Les dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité

L'introduction à la mise en place des réflexions menées dans le cadre des Conventions de mixité et de contrepartie à la TFPB.

Les dispositifs de tranquillité publique

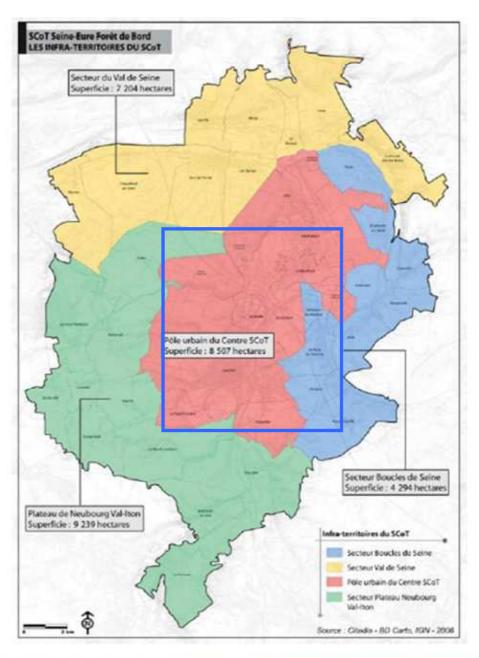
1 - Le Projet territorial intégré

Le territoire pris en considération est celui de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, pour lequel un SCOT a été élaboré en 2009, qui fixe notamment cinq orientations (PADD du Scot Seine-Eure Forêt de bord).

- Hisser le territoire comme centralité relais, un espace cohérent de développement entre les agglomérations de Rouen et d'Evreux
- Renforcer l'offre d'habitat ciblée sur les centralités existantes, en particulier sur le bi-pôle Louviers Val de Reuil
- Prendre en compte l'environnement comme une valeur et une référence de développement durable
- Maintenir un équilibre habitat/emploi pour lutter contre une spécialisation résidentielle
- Mettre en place un réseau de déplacement durable (bus, liaisons douces)

Au sein du territoire du SCOT, les enjeux de bonne intégration urbaine des quartiers prioritaires visent plus particulièrement ce qui est appelé le Pôle urbain du Centre SCOT (voir carte), autour des villes principales.

La structuration de ce pôle urbain central repose sur l'axe structurant, voie qui relie Val de Reuil à Louviers, en traversant Incarville et de grandes zones d'activités. Cet axe, affirmé comme l'axe de développement urbain à terme a donné lieu à une étude pré-opérationnelle en 2013.



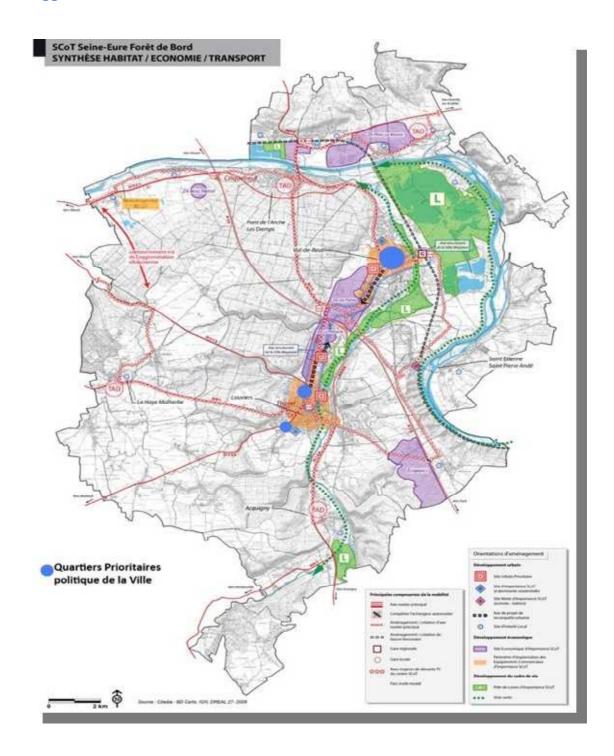
Depuis, le diagnostic, le territoire du SCoT a été appréhendé par infra-territoires :

- a dans la phase de concertation
- a dans l'élaboration des orientations du document

Le Document d'Orientations Générales d'Aménagement fait référence à ces 4 infra-territoires

- 1) Pôle Urbain Centre SCoT
- 2) le secteur du Val de Seine Nord
- 3) le secteur des Boucles de Seine Est
 4) le secteur du plateau du Neubourg et du Val d'Iton

Le projet de territoire s'inscrit en cohérence avec les orientations du SCOT de l'Agglomération



(Scot 2009)

Ce schéma, extrait du SCOT exprime plusieurs idées maitresses qui cadrent les enjeux de développement et de renouvellement des quartiers prioritaires.

• Renforcer les fonctions du « Pôle urbain central »

Louviers et Val de Reuil constituent les deux pôles de centralité du territoire, du « pôle urbain central ». L'ambition du Scot est de renforcer ce pôle urbain et de lui attribuer les caractéristiques d'une ville moyenne, comprenant les services et les structures, répondant aux besoins des habitants. Le SCOT affiche ainsi un souci de cohérence.

• Constituer un axe structurant entre Louviers et Val de Reuil: moteur de la politique de renouvellement urbain

La matérialisation d'un axe structurant, par la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant les deux pôles urbains de Val de Reuil et de Louviers, s'inscrit pleinement dans cet objectif du pôle urbain. La mise en place du BHNS sur l'axe structurant offre l'opportunité d'aménager et de restructurer les espaces publics et les rives de l'axe, et ainsi de promouvoir des aménagements plus qualitatifs dans la profondeur des quartiers périphériques.

• Prendre en compte et mettre en valeur les composantes paysagère du territoire

Le paysage naturel et ses composantes (forêts, vallées, l'Eure, paysage agricole...) constituent l'une des valeurs ajoutées du territoire. La valorisation du cadre de vie est un des enjeux de développement du territoire, ainsi qu'un vecteur potentiel d'attractivité résidentielle.

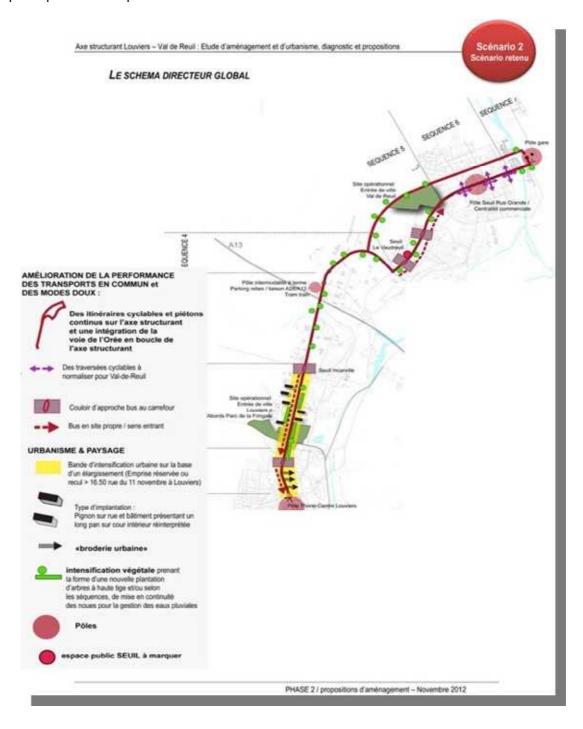
Les 3 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire s'inscrivent dans cette stratégie globale du projet de territoire

Deux des trois quartiers cibles (Centre-ville de Val de Reuil et Acacias – La Londe-Les Oiseaux) sont directement traversés et impactés par l'axe structurant, ce qui en fait une opportunité de développement forte. Seul le quartier de Maison-Rouge au sud est plus éloigné de l'axe, mais ses relations avec la centralité de Louviers et l'axe structurant seront interrogés dans le cadre du PSL de Maison Rouge.

L'axe structurant : colonne vertébrale du projet de territoire

La communauté d'Agglomération Seine-Eure a conduit en 2013 une étude préopérationnelle sur l'ensemble de «l'Axe structurant», identifiant plusieurs séquences, différents profils, et repérant les sites à fort potentiel de mutabilité foncière.

Sur l'ensemble de l'axe qui comporte plusieurs séquences, l'avenue des Falaises à Val-de-Reuil et l'entrée Nord de Louviers (Avenue W. Churchill) constituent les deux principaux sites opérationnels identifiés dans le cadre de cette étude.



Cela se traduit dans les orientations du document par :

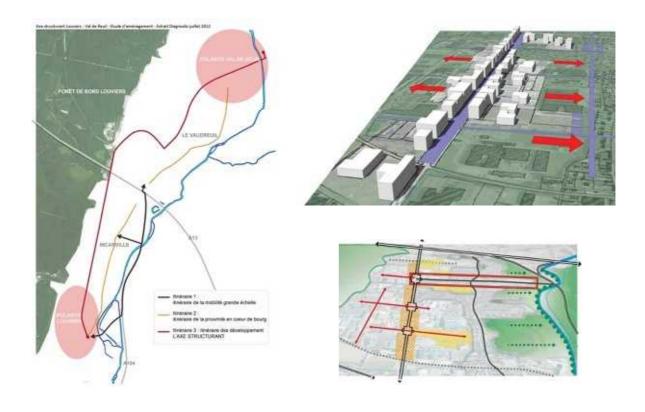
- La recherche d'une densification et d'une intensification du tissu urbain;
- Pour Val de Reuil, un développement concentré autour de l'avenue des Falaises
- Pour Louviers un développement autour de l'Avenue W. Churchill et du 11 Novembre, jusqu'à la Place Thorel.
- Il s'agit aussi de conforter les pôles commerciaux, tertiaires et résidentiels autour des portes d'entrées de l'agglomération

Le projet de territoire intégré du Contrat de ville prend appui sur ce projet d'axe structurant comme levier et support de cohérence territoriale et d'attractivité.

En effet, dans la perspective de l'intégration urbaine et de la mise en perspective des quartiers prioritaires dans la logique du territoire, l'axe structurant constitue:

- une opération transversale qui traverse le territoire, de la Gare SNCF de Val de Reuil à la Place Thorel à Louviers
- un fil conducteur composé de différentes séquences, qualités et ambiances urbaines et paysagères, porteuses de l'identité du territoire,
- un vecteur à la fois de désenclavement, de mobilité, et d'animation urbaine (services, équipements, flux ...),
- une occasion d'assurer une meilleure intégration urbaine des quartiers prioritaires Centre Ville à Val de Reuil, Les Acacias, La Londe, Les Oiseaux à Louviers),
- La présence d'opportunités foncières (friches ou mutations) pour une évolution qualitative du territoire, notamment en entrée de ville de Louviers et autour de l'avenue des Falaises à Val de Reuil (CF. protocole de préfiguration de cette dernière).

Le renouvellement urbain en rive de l'axe structurant devrait également permettre d'engager la mutation du tissu urbain dans son épaisseur, en offrant une place à la mise en valeur du paysage naturel, à la qualité résidentielle, et à une évolution qualitative des espaces d'activités économiques ainsi qu'aux développement de liaisons douces (voir illustrations ci-après extraites de l'étude Axe structurant »).



Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : une réalité technique et politique

Au-delà des études déjà menées, l'axe structurant est porté par les élus de l'agglomération. Suite à l'appel à projet du Grenelle 3 « transports collectifs et mobilité durable », l'axe structurant recevra une subvention de 3 millions d'Euros. Il s'agit également d'un des projets prioritaires inscrits au Contrat d'Agglo (signé en février 2015).

Les acquisitions foncières à hauteur de 7 millions d'euros sont en cours – 3 millions déjà versés).

Le Comité de pilotage de mars 2015 a validé le calendrier de l'enquête publique obligatoire qui débutera en mars 2016 (pour une fin d'enquête en décembre 2016). Suite à cela, la Déclaration d'Utilité Publique sera signée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

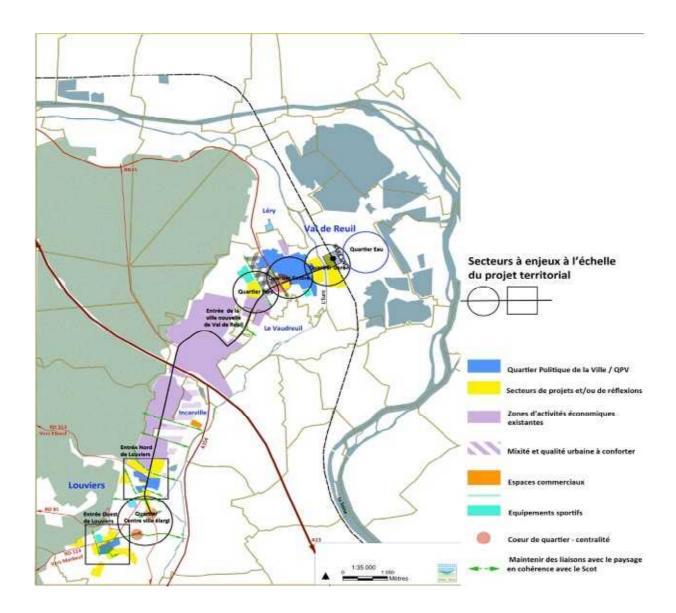
Les quartiers prioritaires dans le projet territorial intégré

La carte ci-après, prenant appui sur le SCOT et l'Axe structurant, reflète les enjeux de cohérence du territoire et d'intégration des quartiers prioritaires.

- L'axe structurant nord-sud est la colonne vertébrale autour de laquelle s'organise les fonctions urbaines; centralités et quartiers des deux villes pôles, zones d'activité et d'emploi.
- Les trois quartiers prioritaires sont interrogés dans leurs vocations et leurs positionnements par rapport à cet axe de développement commun: quartier de centralité pour Val de Reuil, quartiers d'entrée de ville pour « Maison Rouge » et « Acacias La Londe Les oiseaux », modalités d'accroche à l'axe et aux centres à conforter pour « Maison Rouge ».
- Les centralités et la distribution des fonctions au sein de chacune des villes sont aussi renforcées potentiellement par cet axe, au travers des projets de ville, réflexion avancée sur Val de Reuil, en cours sur Louviers notamment dans le cadre du PSL (Plan Stratégique Local).

Le projet de territoire intégré reflète 3 échelles de prise en considération, celle de l'intercommunalité avec l'axe structurant, les deux villes pôles et les quartiers prioritaires.

L'enjeu du projet territorial intégré : le positionnement des quartiers dans les villes et dans l'intercommunalité



Les enjeux de développement urbain des deux pôles urbains de Louviers et Val-de-Reuil

Les territoires à enjeux à l'échelle du projet de territoire intégré se concentrent sur les deux pôles urbains de Val de Reuil et de Louviers, aux abords et autour de l'axe structurant.

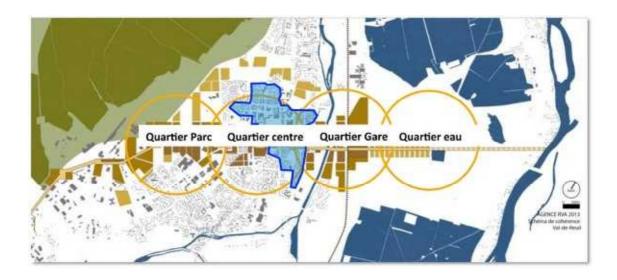
Le projet de ville de Val de Reuil se déploie en effet en plusieurs séquences le long de l'axe nommé Avenue des Falaises. A Louviers l'axe correspond aux principaux secteurs de mutation en cours ou à venir comme le centre-ville, les entrées nord et ouest.

Sur le pôle de Val-de-Reuil (cf. Protocole de préfiguration), le schéma de cohérence à l'échelle de la ville :

- S'appuie sur l'axe structurant / Avenue des Falaises, colonne vertébrale des projets.
- Intègre les opérations lancées dans le contrat d'agglomération (Zac des Portes, îlot 14, revitalisation de la dalle, Eco-quartier des Noés, équipements)
- Concrétise les orientations actées dans le PSL du Germe de ville (pérenniser les investissements, poursuivre les interventions au sein du Germe de ville notamment les espaces « résiduels » et la dalle piétonne), et étendre la rénovation de la ville au quartier du Mail.

Cela se traduit par une stratégie qui s'articule autour de l'axe structurant et qui identifie quatre quartiers :

- Le « **Quartier Centre »**, avec un **projet de nouvelle centralité** de Val-de-Reuil autour de « l'îlot 14 », de la nouvelle Mairie et du redéploiement commercial.
- Le« **Quartier Gare** » avec la valorisation des nouveaux programmes sur l'Avenue des Falaises (Projet d'Eco quartier des Noés) et la poursuite du développement de la ville à l'est en relation avec la gare SNCF et la valorisation des rives de l'Eure.
- Le « Quartier Eau » plus à l'est, vers la base de Loisirs.
- Le développement du « Quartier Parc » à l'entrée ouest de la Ville Nouvelle



Extrait document « Protocole de préfiguration » juin 2015

Le pôle de Louviers

Comme identifié dans le cadre de l'étude de l'axe structurant, l'entrée Nord de Louviers constitue un lieu à fort potentiel stratégique.

En effet, d'une part ce secteur marque l'entrée dans la zone urbaine de Louviers et par ailleurs, différents projets en réflexion et fonciers potentiellement mutables jouxtent l'axe structurant et l'entrée de ville (CINRAM, Kolysé, La Londe)

Le secteur « Acacias, La Londe, Les Oiseaux », nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville, également situé en entrée de ville, présente des enjeux de renouvellement urbain à replacer, réintégrer, à l'échelle de l'entrée nord de Louviers. Ce secteur est retenu pour un Programme d'Intérêt Régional (PIR) par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

L'Entrée Ouest de Louviers :

Le quartier « Maison-Rouge » situé à l'entrée Ouest de Louviers a fait l'objet d'un PRU en phase d'achèvement. La transformation qualitative du quartier est très sensible avec un projet paysager ambitieux. A proximité de ce quartier se développe la ZAC de la Cote de la Justice qui marquera à terme la fin de l'urbanisation ouest de la ville.

L'étude urbaine du Schéma Directeur de Maison Rouge, réalisée par Urbanact en 2009, a conduit à élargir le périmètre de réflexion et de projet au secteur Nord-Prairies des Fougères afin d'y réaliser un pôle d'échange et ainsi améliorer les liens du quartier avec le centre-ville et le futur Bus à Haut Niveau de Service de l'axe structurant.

Aujourd'hui il est important d'une part de finaliser et de pérenniser les investissements réalisés sur le quartier, de replacer ce quartier prioritaire à l'échelle des enjeux de l'entrée Ouest de Louviers et d'autre part de renforcer les liens avec « le centre-ville élargi » vers la Place du Champ de ville et la Place Thorel (terminus du BHNS).

Conforter la mixité et la qualité urbaine à Incarville entre ces deux grands secteurs de projet

Entre ces deux grands secteurs de projet se trouvent les zones d'activités économiques sur lesquelles l'amélioration de la qualité des espaces publics et le développement d'une plus grande mixité fonctionnelle forment des enjeux majeurs.

La mixité fonctionnelle désigne le fait de disposer sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : logement, activité, commerces, équipements administratifs, culturels, de mobilité, de loisirs...

L'espace urbain entre Louviers et Val-de-Reuil est aujourd'hui occupé par des zones d'activité situées autour de la commune d'Incarville. Il faudra donc conforter et augmenter cette mixité fonctionnelle.

ORIENTATIONS pour affirmer le projet de territoire intégré

Le projet de territoire intégré du Contrat de ville, au travers de l'axe structurant, constitue

- Un moyen de rapprochement Habitat Emploi, nécessaire à l'attractivité du territoire.
- Un moyen d'affirmation des « pôles d'excellence » et d'innovation (effet vitrine).
- o **Un vecteur d'intégration pour les Quartier prioritaires** qui s'y raccrochent.
- Un support d'affirmation pour les centralités des villes

Les orientations visent à :

- Engager la mise en œuvre du BHNS sur l'axe structurant afin d'améliorer la cohérence du territoire à travers un moyen de mobilité durable, et d'encourager à la mutation du potentiel foncier mobilisable.
- Tirer parti du potentiel du paysage naturel dans les projets, comme vecteur de qualité et d'attractivité résidentielle du territoire.
- **Diffuser un niveau de qualité d'espace urbain** dans les quartiers résidentiels limitrophes, participant ainsi à l'attractivité résidentielle du territoire.
- **Développer et favoriser les mobilités douces entre les quartiers,** afin de renforcer les liaisons entre les différents quartiers et tirer parti du potentiel paysager du territoire.
- Renforcer la qualité des entrées de ville, lieux prioritaires de reconquête urbaine sur lesquelles peuvent se raccrocher différents périmètres opérationnels en cohérence avec le projet d'ensemble.

2 – Poursuivre le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires et ceux en lien avec la rénovation urbaine

Le contrat de ville affirme l'objectif de poursuivre le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires, avec l'objectif prioritaire de préciser leur vocation et leur inscription dans le territoire d'appartenance communal et intercommunal. Ce qui consiste selon les cas à :

- Poursuivre et achever le renouvellement urbain là où il a déjà commencé (Maison Rouge, Germe de Ville)
- L'amorcer et le mener à bien dans de nouveaux quartiers : Le Mail et les Rives de l'Eure à Val-de-Reuil, Acacias La Londe Les Oiseaux à Louviers.

Plus généralement l'Agglo Seine-Eure envisage d'appliquer la démarche du renouvellement urbain aux entités locales dont les problématiques sont les mêmes (Les sentiers à Léry, ou Maupassant Salengro à Louviers notamment).

La déclinaison pour chaque secteur est décrite ci- après sachant que les réflexions et dispositifs connaissent des stades d'avancement inégaux.

Val-de-Reuil le Centre-ville : le PSL a été réalisé avec une démarche participative poussée qui donne tout leur poids aux objectifs et actions qui en découlent, et le Protocole de préfiguration est prêt.

Maison Rouge: le PSL est en cours d'élaboration.

Acacias – La Londe – Les Oiseaux : Le Protocole de préfiguration est prêt.

Les quartiers de veille active, Pîtres-Le Manoir et Pont de l'Arche, ne sont pas visés par le renouvellement urbain.

Le quartier d'habitat social des Sentiers à Léry sera peut-être financé par l'axe FEDER : développement des espaces urbains durables.

2. a) Val de Reuil « Le Centre-Ville » (Cf Protocole de préfiguration)



Périmètre validé « centre-ville » / 7.290 habitants / revenu médian de 8.700 €



DIAGNOSTIC

La rénovation urbaine du Germe de Ville a produit de nombreux effets positifs : Une meilleure attractivité du parc social, une baisse de la vacance, des économies sur les charges de chauffage, une amélioration des liaisons entre la dalle et le sol naturel même si elle va se poursuivre, la création de nouveaux lieux fédérateurs dans la ville : l'Avenue des Falaises, le théâtre...

Par ailleurs, la ville a défini un projet de ville qui oriente l'évolution de la ville et identifie de nouveaux secteurs de développement : l'éco-quartier des Noés vers le secteur de la gare SNCF notamment et une nouvelle centralité pour la ville (« l'îlot 14 et abords »), qui accueillera le nouvel Hôtel de Ville et un nouvel espace commercial.

Cependant demeurent des secteurs d'habitat social non encore rénovés et d'importants besoins de restructuration et de requalification (Le Mail, rives de l'Eure, interstices dans Germe de Ville).

Le Plan Stratégique Local du Germe de Ville (2012) a permis, sur la base d'une approche par scénarios de dégager des axes prioritaires pour la ville à 10 – 15 ans dont le détail apparaît dans le graphique ci-dessous, extrait du PSL.

Une convention de gestion urbaine de proximité a attiré l'attention des partenaires de la gestion sous chantiers de la communication avec les habitants : la propreté et le tri sélectif, le stationnement... soit la gestion de la vie des habitants dans les espaces collectifs.

Un quartier de Conserver et valoriser l'identité colivaloise : « Val-de-Reuil, cité contemporaine » Pinnovation dans une Privilégier l'innovation dans l'investissement et le fonctionnement, pour faire du « cité contemporaine » Germe de Ville un « quartier laboratoire » attractive Assurer la pérennité des investissements réalisés dans le cadre du PRU Poursulvre les aménagements de la dalle concourant au changement d'image Un quartier renouvelé Assurer la montée en gamme de l'offre d'habitat sur les quartiers du Germe de Ville et du Mail **999** Intégrer le quartier du Mail dans la dynamique de renouvellement urbain Mettre en cohérence les différents projets de développement urbain, dans un objectif de maîtrise des risques éventuels de concurrence entre quartiers * Réinscrire le Germe de Ville comme une étape de parcours résidentiel à Un quartier et une ville l'échelle de l'agglomération intégrés * Renforcer le lien social et le vivre ensemble Favoriser l'accès à l'emblai des Rolivalois * Inscrire deventage la ville dans son territoire, renforcer le ropport à la nature Accueille des fonctions de centre-ville Renforcer l'axe structurant gare-Germe de Ville, jusqu'à Louviers (transports en Un centre-ville mixte commun, densification par des programmes mixtes, implantation privilégiée des

Temporalité préférentielle : court, moyen, long terme

équipements, ...)

ENJEUX

- Un développement à maitriser : La ville envisage de nombreux projets de construction dans l'avenir, l'équivalent de 630 logements répartis sur une dizaine de secteurs, projets qui devraient contribuer à un accroissement démographique de la ville, ainsi qu'à la diversification des formes urbaines et de l'offre d'habitat, et ainsi à son changement d'image général. Mais ces projets doivent se faire en parallèle de la requalification de l'existant (parc social créé à l'époque de la ville nouvelle) afin d'éviter le risque de déqualification de ce dernier et d'une ville « à deux vitesses ».
- La poursuite de la rénovation de l'existant est donc un impératif pour lui préserver l'attractivité nécessaire et éviter des phénomènes de vacance par exemple qui pourraient réapparaître. A ce titre, la déconstruction de certains immeubles (IBS) fait partie des réflexions à mener tout comme la requalification de la copropriété la Garancière.

ORIENTATIONS

Les orientations sont largement développées dans le protocole de préfiguration auquel nous renvoyons (cf le Protocole de préfiguration)

- Mettre en œuvre le projet de ville sur les différentes entités de quartier qui s'articulent autour de l'Axe structurant « Avenue des Falaises ».
- Poursuivre les interventions du PRU 1 sur tous les interstices et secteurs urbains du Germe de Ville qui n'ont pu être intégrés au premier PRU.
- Etudier les modalités et opérations de mutations de certains segments de parc très déqualifiés (immeubles à déconstruire, copropriété La Garancière)
- Etendre la rénovation urbaine sur de nouveaux secteurs (quartiers du Mail et des Rives de l'Eure)

2.b) Louviers « La Maison-Rouge » : un Plan Stratégique Local (PSL)



Périmètre validé « Maison Rouge » / 1.240 habitants / revenu médian de 8.300 €

DIAGNOSTIC

Un projet de rénovation urbaine a été engagé sur ce quartier suite à une Convention signée en 2008 avec l'ANRU. Le quartier d'habitat social de Maison Rouge concerne deux bailleurs sociaux pour 651 logements (381 Eure Habitat et 270 SECOMILE). Il marque l'entrée ouest de la ville de Louviers.

Effets du Projet de Rénovation Urbaine : Le projet touche à sa fin. Il se dégage une image du quartier transformée par la qualité des aménagements d'espace public et une ambition paysagère qui a conduit à des aménagements de détail très poussés, et donc peut-être, pour certains, complexes à entretenir.

Le projet a permis de créer un nouveau maillage, une polarité commerciale en entrée de quartier, un nouveau centre social, une nouvelle crèche, des opérations de résidentialisation et de réhabilitation.

Suite à une étude de schéma directeur le périmètre de réflexion a été élargi au secteur du lycée/collège pour la réalisation d'un pôle intermodal secondaire en cours. Plusieurs extensions dont la ZAC de la Justice vont permettre de réaliser des programmes de diversification et de créer un nouveau quartier résidentiel, plus grand.

Ce nouveau secteur en cours de constitution marquera de manière positive l'entrée

Ouest de la Ville de Louviers.

Une réflexion reste cependant à mener, pour mieux le relier aux places centrales de Louviers (Place du Champ de Ville et Place Thorel) et faire bénéficier l'ensemble de la ville de cette image renouvelée.

Une convention d'adhésion aux principes de gestion urbaine et sociale de proximité a été signée en juin 2010 par les quatre partenaires concernés par la gestion du quartier Maison Rouge : Ville de Louviers, Agglomération Seine Eure, les bailleurs Secomile et Eure Habitat, auxquels s'est joint le Conseil général de l'Eure ainsi que l'Etat. Elle recouvre les problématiques suivantes :

- .Entretien,
- .Sécurité,
- .Tranquillité,
- .Animation de la démocratie participative
- .Information/communication

La démarche conçue pour Maison Rouge s'est appuyée, dès 2007, sur un triple diagnostic : celui des habitants, celui des professionnels de proximité, celui des institutionnels.

Au cœur de la *Gestion urbaine et sociale de proximité*, l'entretien du quartier rénové est primordial. De l'entretien du quartier dépend :

- LA PROPRETE ET LA PHYSIONOMIE DE MAISON ROUGE AU QUOTIDIEN
- LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES HABITANTS
- LA QUALITE URBAINE DES ESPACES PUBLICS ET PRIVES NOUVELLEMENT CREES
- L'IMAGE DU QUARTIER
- LA PERENNISATION DES INVESTISSEMENTS

Afin de répondre à ces enjeux d'après rénovation, la Ville de Louviers, l'Agglomération Seine Eure, Secomile et Eure Habitat ont signé une **convention exécutive d'entretien** le 24 avril 2015 fixant les modalités de gestion des nouveaux espaces créés, publics et privatisés.

Un dispositif de veille permanente est dorénavant mis en œuvre à travers un diagnostic en marchant mensuel réunissant tous les acteurs concernés par les thématiques de la GUSP; il vient prolonger le travail de l'Atelier participatif Cadre de Vie mené avec les habitants depuis 2008.

La concertation avait débuté en janvier 2007 par une permanence écoute bimensuelle, qui s'est tenue à l'annexe du centre social dans le quartier Maison Rouge, donnant lieu à une vingtaine de séances sur l'année. Il a fallu dépasser les constats et passer **d'une logique diagnostic à une logique de projet**. C'est ainsi que l'Agglo Seine Eure a fait appel à un cabinet spécialisé pour animer l'atelier de travail avec les habitants.

L'atelier a permis la production de 112 propositions d'habitants en 2009 (83 pour le volet urbain – 29 pour le volet social). Sur les 83 propositions du volet urbain, 75 sont reprises dans le projet, soit plus de 90% (n° spécial de la *Fabrik de Maison Rouge*).

A la date du 1^{er} septembre 2015, ce sont plus de 60 ateliers qui ont eu lieu. Les Comptes rendus ont été largement diffusés.

Au total, une centaine de personnes différentes ont participé au moins une fois à l'atelier et un noyau de dix personnes, très investies, participent très régulièrement.

Aujourd'hui, les enjeux de pérennisation des investissements ont impulsé une évolution et l'atelier cadre de vie est un élément à part entière du dispositif de GUSP.

Deux diagnostics en marchant ont déjà eu lieu, réunissant l'ensemble des partenaires, Ville, Agglo, bailleurs, habitants, professionnels de proximité. Un tableau de bord renseigne et permet un suivi technique des réponses à apporter à chaque problème relevé.

Pour accompagner la démarche participative, l'Agglo Seine Eure a ouvert, en 2011, un point d'info *La Fabrik de Maison Rouge*, à la fois, espace d'accueil, d'écoute et d'information sur le projet, et a recruté une agent de médiation urbaine (dispositif Adulte - relais) chargée de l'animer.

Le journal *La Fabrik de Maison Rouge* vient compléter la démarche.

Enfin, une action complémentaire a été entreprise sur la mémoire des habitants :

- En 2009, avec la réalisation d'un film « Mémoire du quartier, mémoire d'un projet », en étroite collaboration avec la population, a donné lieu à un travail pédagogique montrant aux habitants les secrets de fabrication d'un tournage; ces derniers ont pu s'exercer à la caméra à de nombreuses reprises. Un grand nombre d'habitants y racontent l'histoire de Maison Rouge, à travers la leur, depuis sa construction jusqu'à sa rénovation. Un dvd de 60 minutes a été édité.
- En 2014, l'Agglomération Seine Eure a fait le choix d'un ouvrage pour fixer les souvenirs des habitants, les transmettre aux générations futures de Maison Rouge, mais aussi à tous les Lovériens. Ainsi, quinze portraits croisés ont été réalisés, à partir d'entretiens et de séances photos. La

sortie du livre, en février 2015, a fait l'objet d'un événement et d'une exposition des portraits d'habitants au centre social de Louviers, *La Chaloupe*

ENJEUX

- Finaliser le PRU 1 de Maison Rouge et pérenniser les investissements par un travail autour de la gestion des espaces collectifs ainsi bien dans son technique que social.
- Finaliser les études urbaines du Schéma Directeur, et de la centralité Nord-Prairies des Fougères.
- Replacer ce quartier prioritaire à l'échelle des grands enjeux de l'entrée ouest de Louviers (Zac de la Côte de la Justice, pôle d'échange) et renforcer les liens avec le centre-ville « élargi » vers la Place du Champ de Ville et la Place Thorel.



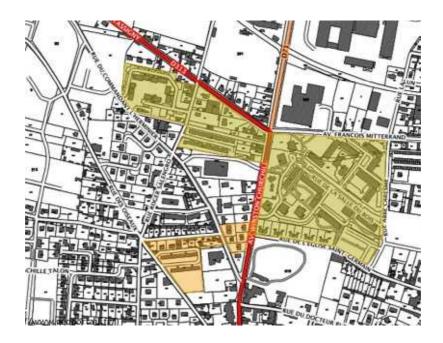
Périmètres de la ZUS et du projet urbain.



Schéma Directeur de Maison Rouge (Urbanact)

ORIENTATIONS

- Réaliser le Plan Stratégique Local : Le plan stratégique local aura pour objets la réflexion sur l'intégration urbaine du quartier à terme dans le grand territoire et la ville de Louviers, et la pérennisation des investissements au travers d'un dispositif GUSP adapté.
- Réussir l'insertion urbaine: Il faut poursuivre la réflexion engagée dans le cadre du Schéma Directeur « Maison-Rouge » (2009) et l'élargir jusqu'à la Place du Champ de Ville, pour assurer une meilleure articulation urbaine du quartier vers le centre-ville » élargi ».
- Consolider et pérenniser les acquis et les espaces : Par la mise en œuvre de la GUSP (pour rappel ateliers cadre de vie en place depuis 2008)
- Diffuser l'exemplarité de la qualité d'espace sur toute la ville: Par la généralisation de certaines bonnes pratiques de GUSP à l'échelle de la ville et des autres quartiers prioritaires.



Périmètre validé « Acacias - La Londe - Les Oiseaux » /1.480 habitants revenu médian de 8.500 €

Le périmètre de ce quartier prioritaire regroupe trois ensembles d'habitat social, inscrits dans un tissu mixte (habitat individuels, propriétaires).

Il est composé de 652 logements sociaux, détenus par deux bailleurs sociaux : Eure Habitat et Logement Familial de l'Eure,

- Les Acacias (456 logts): Un ensemble réhabilité en partie et un programme neuf ;
- Les Oiseaux (90 logts) : 2 immeubles Lopofa quasi vides (5 occupants restants) destinés à la démolition ;
- La Londe (84 lgts): des problèmes d'insertion urbaine et d'incivilités. Un quartier à l'écart des flux et qui a vieilli.

L'atout majeur de ce quartier est sa position autour de l'axe structurant en entrée nord de Louviers. Il s'agit par ailleurs d'un secteur bien équipé

A proximité l'ensemble **Maupassant – Salengro**, qui regroupe 157 logements mérite aussi une veille.

ENJEUX pour l'ensemble du quartier

- Des ensembles HLM à resituer dans l'évolution du tissu environnant.
- Un quartier prioritaire à replacer dans les grands enjeux de l'entrée Nord de Louviers et de l'axe structurant (devenir des sites du Kolisé, du CINRAM de La Londe).
- Election du Quartier Prioritaire pour un financement ANRU Programme d'Intérêt Régional (PIR)
- Mettre en place une GUSP

Zoom sur le secteur des Oiseaux

DIAGNOSTIC

Les Oiseaux sont composés de 90 logements, 2 immeubles Lopofa de 1957 quasi vides (5 occupants restants) nommés Seine et Oise, sur lesquels Eure Habitat a entrepris des relogements en vue de démolir ces immeubles qui présentent d'importants dysfonctionnements techniques. Ils sont notamment en étiquette énergétique E et ne répondent plus aux besoins du marché. Les occupants étaient des ménages très fragiles.

Ces immeubles vides doivent être démolis rapidement compte tenu des désordres et dégradations dont ils font l'objet.

La ville de Louviers possède une réserve foncière en limite de ces immeubles, ce qui permet d'envisager là un projet de reconstruction de meilleure facture, en lien avec l'environnement, et qui soit plus mixte. Une partie de la reconstitution comprendra des PLAI pour reconstituer une offre à bas loyers. Le programme final est à confirmer, sa composition une diversité de statuts d'occupation et de prix.

Par ailleurs l'agglomération, le bailleur, l'Etat et la commune se sont engagés dans une démarche de Gestion Locative Adaptée afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement rapproché de suivi des ménages dans la gestion de leur logement et de leurs obligations locatives d'intégration, qui s'appliquerait ainsi aux

ménages des nouveaux programmes PLAI et qui s'intègrerait dans la démarche globale de GUSP.

En complément, les locaux disponibles de l'UNEDIC, à proximité immédiate offrent une opportunité intéressante de proposer une offre médico-sociale de proximité.

Ainsi, ce secteur assez central, proche de l'axe structurant et doté d'équipements, est appelé à muter dans le cadre d'une étude sociale et urbaine à mettre en place dans le cadre du Protocole de Préfiguration ANRU. (Voir ce document).

ENJEUX

- Le Renouvellement de l'offre sociale et la diversification de l'offre d'habitat en secteur central
- Présence d'une offre à bas loyers.
- Permettre une mixité fonctionnelle sur ce secteur

ORIENTATIONS

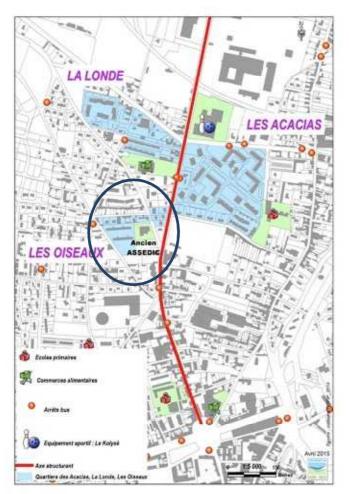
Faire évoluer l'offre d'habitat dans un secteur central, bien desservi et proposer une nouvelle image

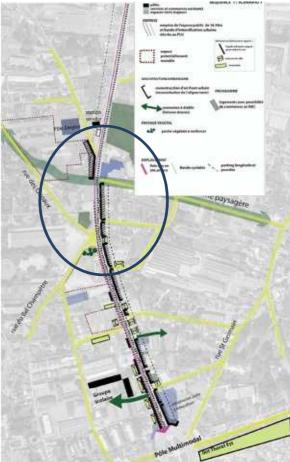
Réaliser des programmes en diversification

Reconstituer une offre locative à bas loyers dans l'agglomération et accompagner les ménages fragiles

Requalifier des locaux vacants

Pour mémoire, les dispositifs de gestion urbaine de proximité prévoient une attention particulière afin de prendre en compte la sécurité des habitants pendant les chantiers.





Zoom sur La Londe

DIAGNOSTIC

- 84 logements de LFE, Logement Familial de l'Eure.
- Un secteur à l'écart de l'axe structurant et des flux.
- Des espaces extérieurs médiocres, un environnement minéral marqué et un sentiment de fermeture du quartier vis à vis des secteurs environnant
- Des immeubles déjà réhabilités (2002, 2011), notamment l'isolation thermique extérieure, mais une réhabilitation peu qualitative
- Des problèmes croissants d'insertion urbaine et d'incivilités, qui reposent sur le seul bailleur (un gardien en place).

ENJEUX

- **Sécurisation** : amélioration de la tranquillité publique. Gérer le risque de dégradation de la situation.
- Intégration urbaine

Ouverture et meilleure liaison du site avec la ville.

Besoin d'embellissement et de meilleure organisation ; amélioration du cadre de vie.

ORIENTATIONS

- Réalisation d'une étude socio-urbaine sur le périmètre de la Londe, replacée dans le contexte plus large de l'étude «Entrée Nord de Louviers ».
- Recherche d'un dispositif d'accompagnement opérationnel et de mesures de tranquillité publique dans le cadre de la GUSP notamment et des dispositifs Ville.

Zoom sur Les Acacias.

DIAGNOSTIC

456 logements d'Eure Habitat dont 449 logements anciens en grande partie réhabilités : il reste deux immeubles à réhabiliter.

Une opération neuve « Abbé Caresme » a été livrée en 2011.

Une résidentialisation a été effectuée. Elle fonctionne assez bien.

Le secteur est globalement tenu et calme mais il existe des besoins d'amélioration de la gestion des espaces collectifs.

ENJEUX

• Une gestion urbaine et sociale de proximité, visant à améliorer la situation des déchets et encombrants, de la propreté des espaces publics, de la bonne intégration du programme neuf au sein du quartier.

ORIENTATIONS

• Mettre en place une démarche de GUSP en s'appuyant sur le relais du centre social du quartier, et selon une démarche harmonisée avec celle menée par ailleurs sur la ville et sur l'agglomération pour ce qui concerne les déchets et encombrants.

2-d) Léry, « les Sentiers »

Pour rappel la commune de Léry est hors QPV et hors territoires de veille. Il s'agit d'un territoire devant avoir la même attention que ceux classés politique de la ville. L'agglomération porte une demande de fonds européens comprenant le quartier des Sentiers (identifié par la Région comme étant un territoire défavorisé).



DIAGNOSTIC

- Léry, une commune de 2100 habitants pour 930 logements, à caractère rural.
- Un ensemble HLM collectif SILOGE de 261 logements, le quartier des Sentiers, quasiment la seule offre de logements locatifs sociaux de la commune. Ce quartier est en rupture avec le reste de la commune et souffre d'une image très dégradée. Il est en proximité direct avec Val-de-Reuil.
- Un effet de concentration, des dysfonctionnements sociaux et urbains ainsi que des difficultés d'intégration. Cependant ce parc reste malgré tout attractif par ses loyers.
- Des besoins d'améliorations thermiques dans le parc de logements et des espaces extérieurs à requalifier.

ENJEUX

- Intégration urbaine et sociale du quartier des Sentiers.
- Amélioration des conditions de vie et de l'ambiance urbaine.
- Quelle évolution de ce patrimoine et de ce quartier dans l'avenir ?

ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

- Réaliser une étude d'intégration urbaine et sociale, et d'évolution du patrimoine bâti
- Bilan du fonctionnement actuel : urbain, social, patrimoine,
- Définition d'intentions de projets et d'interventions éventuelles. Démolition / amélioration / transformation totale ou partielle / Remise à niveau / Aménagements / vente d'une partie ?
- Réaliser en parallèle un diagnostic en marchant pour initier une démarche de GUSP.

3 – Le cadre de vie : la place centrale du vivre ensemble

Suite aux ateliers menés collectivement pour l'élaboration du contrat, les enjeux liés au vivre ensemble ont été posés puis priorisés. Voici la feuille de route du contrat de 2015 à 2020.

Enjeu 1: Vivre ensemble

- Animation de la participation citoyenne;
- Actions éducatives pour donner du sens à la vie locale (lien important avec les autres piliers): Accompagnement des familles (citoyenneté), Accompagnement des jeunes pour donner des perspectives, Accueil des migrants et apprentissage du pays d'accueil concernant le vivre ensemble et la vie locale;
- Investissement massif dans les métiers de médiation, acteurs de terrain;
- Instauration d'un climat de tranquillité publique ;
- Place centrale de l'adaptation des sépultures aux différentes confessions.

Enjeu 2 : Garantir la mixité sociale

Valorisation des quartiers et de leurs habitants, mémoire des habitants, changement d'image, attractivité (lien avec la GUSP, tranquillité, sécurité);

Ouverture des quartiers (désenclavement);

Politique du logement et de l'habitat (et utilisation des outils que sont le Programme Local pour l'Habitat, la Conférence Intercommunale pour le Logement et la future charte de mixité);

Politique d'attribution au service du parcours résidentiel;

Accession sociale privée dans les QPV;

Place des Logements Locatifs Sociaux dans les autres quartiers.

Enjeu 3 : Optimiser les aménagements des quartiers en prenant en compte les experts d'usages (les habitants).

Enjeu 4: Diversifier les usages

Orientation : Développer le commerce, l'artisanat ou les petites entreprises de proximité en cœur d'îlot

Enjeu 5: Garantir l'égalité de traitement

Orientations : Développer une politique de stationnement à Val-de-Reuil

Organiser spécifiquement la propreté publique pour les rues difficiles d'accès

4 – Les dispositifs de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) traite des problèmes rencontrés sur les espaces collectifs au plus proche et avec les habitants.

Le territoire ne dispose pas d'un dispositif unique de GUSP. En effet, la GUSP a été mise en œuvre par la ville de Val-de-Reuil (pour son territoire) et l'Agglomération Seine Eure pour Louviers à partir des problématiques, du contenu de projet et de l'avancement de leur PRU respectifs.

Après une brève description des dispositifs mis en place et pour éprouvés depuis plusieurs années, il est question de rappeler ici qu'il est nécessaire de maintenir et de réaffirmer le rôle de la GUSP dans les quartiers en cours de renouvellement ou déjà rénovés, et d'en étendre les bénéficies aux quartiers nouveaux ou en veille.

La GUSP dans ce contrat de ville possède une acception large, allant de la gestion physique des espaces (l'entretien et le maintien du niveau de qualité atteint à la fin des projets) à une gestion « sociale » tendant à faciliter l'appropriation collective des nouveaux lieux, leur respect, et plus généralement à accompagner la mutation de l'identité des quartiers, par des actions d'animation de tous les acteurs relais auprès des habitants, et de définition d'actions collectives.

Selon le site les dispositifs prennent des formes différentes. Toutefois, parmi les enjeux communs figurent

- La participation des habitants
- La sécurité sous chantiers
- La domanialité
- La circulation et le stationnement
- La présence dans les quartiers (gardiens, diagnostics, adultes-relais)
- La volonté d'extension du dispositif au-delà des quartiers en QPV
- Le besoin d'un dispositif d'organisation intercommunal du ramassage des déchets et encombrants
- La réflexion sur l'articulation (à préciser) avec les contreparties des bailleurs sociaux à l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La GUP à Val-de-Reuil

La Convention GUP a été signée en 2010 dans le cadre du PRU. La Ville de Val de Reuil a mis en place un dispositif qui donne globalement satisfaction aux acteurs et dont le fonctionnement est éprouvé.

- Une équipe GUP intégrée au Pôle Médiation de la Ville, constituée d'un coordonnateur GUP, d'un adulte relais et de deux médiateurs.
- Des diagnostics en marchant réalisés toutes les semaines, en alternant les quartiers et les secteurs.
- Un protocole de repérage et de suivi des problèmes identifiés et des solutions à y apporter, avec une précision de « qui doit faire quoi », et la vérification a posteriori que les interventions ont été réalisées dans le délai imparti.
- A noter que des élus sont directement en charge de la GUP au titre de la « Vie des quartiers » et participent aux diagnostics en marchant.
- Le Directeur Général des Services ou ses représentants sont également présents.
- L'équipe est animée d'un souci de réactivité et de rapidité de traitement des problèmes envers les habitants : ces derniers peuvent adresser un courrier à une adresse mail spéciale « gup ».
- La GUP dispose d'un budget d'intervention géré par le CCAS.

Sur le Mail, jusqu'à présent exclu du périmètre prioritaire, la GUP était une « GUP d'attente » permettant de pallier les principales difficultés du quotidien (propreté, espaces verts, stationnement) sans toucher aux structures bâties.

Malgré cette organisation, des besoins persistent sur le quartier en général, où les dégradations volontaires et le non-respect des règles sont encore nombreux, et où, en matière de stationnement des conflits d'usage sont récurrents sur l'espace public.

La question des dépôts des déchets reste toujours vive, et n'a pas été suffisamment analysée dans le cadre du PRU 1.

Enfin, les diagnostics en marchant repèrent aussi des situations non remédiables immédiatement et qui renvoient à des travaux plus lourds qui n'étaient pas pris en compte. Il faut saisir l'opportunité du NPNRU pour renouveler le regard sur certains de ces travaux à mener.

Les instances de pilotage (Comité technique, comité de pilotage) se sont peu réunies et ces moments permettent souvent de débloquer certaines situations.

GUP A VAL DE REUIL

ENJEUX

• L'extension des dispositifs aux nouveaux territoires en PRU, le mail, les rives de l'Eure...

Mettre en place un partenariat transversal (gouvernance, stratégie)

• L'amélioration des dispositifs et notamment la prise en charge de sujets insuffisamment traités comme les déchets sur l'espace public, le stationnement en lien avec la tranquillité publique.

ORIENTATIONS

- Maintenir les dispositifs existants et les appliquer aux nouveaux quartiers figurant au périmètre du NPNRU.
- Mettre en place à l'échelle de l'agglomération un dispositif d'intervention et des outils de gestion de la question des encombrants et des déchets sur l'espace public, qui est une problématique commune à tous les quartiers (pilotage Agglo Seine Eure)

Réunir les instances régulièrement et réviser la convention pour la mettre à jour : domanialité, propreté, etc.

La GUSP à Louviers : une concertation poussée

La rénovation du quartier a donné à Maison Rouge un environnement urbain et paysager particulièrement qualitatif (lien avec la signature d'avril 2015); Aussi, dans le cadre du PRU de Maison Rouge, une double démarche a été mise en place, qui définit le visage de la GUSP aujourd'hui dans le but de pérenniser cette qualité urbaine:

- Un dispositif de concertation et d'ateliers cadre de vie, qui intègre la démarche GUSP depuis juin 2015;
- Une convention d'entretien qui définit le « qui fait quoi » en vue de pérenniser les aménagements qualitatifs et paysagers du quartier.

Une Convention d'Adhésion signée en 2010 a réuni la ville, l'Agglomération Seine Eure, l'Etat, les bailleurs et le Conseil Général, pour définir les grands principes et les objectifs communs de la mission, le champ de la GUSP, et sa gouvernance (comité de pilotage, comité technique).

Avec l'aide d'un prestataire spécialisé, l'Agglomération Seine Eure a entrepris depuis 2008 une démarche de concertation, puis de co-production à travers une soixantaine d'ateliers Cadre de Vie. 112 propositions sont ressorties de cette démarche originale de co-production dont 104 ont été reprises dans le projet. Les élus ont été très impliqués dans le portage de ce processus. Aujourd'hui, la mission se poursuit, et l'atelier se fond dans la démarche GUSP. Il doit désormais s'attacher aux usages sur le nouveau quartier rénové, à la question des ajustements qui seraient nécessaires, enfin tout ce qui constitue l'appropriation des espaces publics, et le suivi des usages.

En avril 2015 a été signée la Convention Exécutive qui vient préciser le partage des tâches et la répartition financière entre les partenaires, pour l'entretien des espaces verts (quel que soit leur statut) et des espaces privatisés, et qui met en place un groupement de commande à partir de début 2016 pour qu'un prestataire unique intervienne sur ces espaces.

Par ailleurs le paysagiste, concepteur du projet de Maison Rouge a réalisé un carnet de recommandations pour l'entretien des végétaux, qui sera un guide utile au prestataire unique.

La journée de formation action du 2 juin 2015 a permis de sensibiliser tous les acteurs techniques et de terrain à la culture de la GUSP.

GUSP A LOUVIERS

ENJEUX

Le premier enjeu consiste à bien installer les dispositifs prévus dans la durée, et notamment la Gouvernance, par une participation systématique de tous les partenaires : Ville, agglomération, bailleurs sociaux.

Pour cela, un chargé de mission GUSP devra animer un partenariat élargi aux différents services, y compris dans les domaines connexes de la tranquillité publique, aux acteurs de terrain et aux représentants d'habitants.

Le second enjeu réside dans la réussite de la mise en œuvre pratique des dispositifs et leur appropriation notamment par les services de la Ville et de l'Agglomération; l'instauration de nouvelles habitudes de travail sur un quartier entièrement remanié.

En particulier la gestion de l'entretien, d'ici janvier 2016 date d'entrée en vigueur du prestataire unique issu du groupement de commande, doit être assurée.

Enfin reste un enjeu sur la bonne utilisation des savoir-faire acquis à l'occasion du PRU à d'autres quartiers prioritaire ou en veille. Ce sera l'objet du PSL de Maison Rouge, notamment, que de préciser ces possibles extensions dans les pratiques locales.

ORIENTATIONS

Installer durablement le dispositif GUSP dans les habitudes de travail des services techniques et des partenaires

Désigner un chargé de mission GUSP à Louviers pour continuer à mobiliser le partenariat, notamment sur l'habitat et la tranquillité publique, encadrer l'animation de la concertation locale et des acteurs, assurer la mise en œuvre des règles d'entretien, possiblement extensibles à tous les quartiers prioritaires de la ville.

Poursuivre le travail de rapprochement entre services pour favoriser la tranquillité publique

Renforcer la dimension d'animation du lien social dans le champ de la GUSP (appropriation et participation des habitants, veille sur les conflits d'usage et risques de dégradations)

Diffuser les dispositifs dans les autres quartiers et définir les thématiques qui seront les plus utiles et pertinentes.

Mettre en place à l'échelle de l'agglomération un dispositif d'intervention et des outils de gestion de la question des encombrants et des déchets sur l'espace public, qui est une problématique commune à tous les quartiers (pilotage Agglo Seine Eure).

UN ENJEU COMMUN AUX DEUX VILLES, le suivi de la mise en place de la Convention TFPB avec les organismes bailleurs.

En effet les actions susceptibles de ressortir du champ de l'abattement de 30% de la TFPB sont des actions qui relèvent globalement de la GUSP, à l'exception d'actions qui se déroulent à l'intérieur des logements.

Elles portent par exemple sur les modes de présence sur les quartiers, sur le sur entretien, sur des aménagements spécifiques, les déchets et encombrants, le lien social et l'animation, de petits travaux de qualité de service.

Ainsi, il sera nécessaire pour l'agglomération de construire avec les villes et les bailleurs une vision d'ensemble

5 – Introduction à la mise en place des Conventions « Mixité » et « TFPB ».

Ces deux conventions doivent être annexées au Contrat de Ville avant la fin 2015.

L'Agglomération Seine Eure travaille à la mise en place de la **Conférence Intercommunale du Logement** qui instaurera les conventions et le plan de gestion partenarial de la demande en logement social et de l'information.

La délibération de lancement de la démarche a été prise au conseil du 28 mai. Elle reprend les points essentiels des textes en vigueur et mentionne les membres obligatoires. Toutes les communes et tous les organismes bailleurs ayant un patrimoine dans l'agglomération siègent de droit da s la CIL.

Pour la CIL, la méthodologie serait de débuter par la réalisation d'un diagnostic partagé faisant apparaître les déséquilibres et les spécificités locales, de s'accorder sur les enjeux et de proposer un programme d'action. Etant donné le calendrier imposé de rendre une convention de mixité sociale et un PPGDID avant le 1er janvier, il faudra procéder par étape. Les premiers travaux consisteront à définir la gouvernance, les modalités de fonctionnement des instances, un pré-diagnostic les plus détaillé possible et qui permettra d'identifier des hypothèses de travail postérieures et des actions « évidentes » à mettre en place rapidement.

Les données nécessaires au diagnostic seront tirées d'OPS (demande auprès de la DREAL), des apports qualitatifs s'ajouteront.

Les groupes de travail du Contrat de Ville en date du 19 mi 2015 (Atelier Bailleurs) et du 4 juin (avec également les urbanismes bailleurs) ont permis d'amorcer une réflexion sur le diagnostic et les enjeux avec des éléments de méthode.

La Convention de Mixité

RAPPEL DES TEXTES

Loi ALUR : les EPCI dotés d'un PLH peuvent créer une Conférence Intercommunale du Logement –CIL), laquelle en présence de quartiers prioritaires sert de cadre à l'élaboration de la convention intercommunale de mixité.

La Convention porte sur le parc HLM de toute l'agglomération et concerne tous les organismes.

Les contrats de ville comportent obligatoirement une convention de mixité (art 8 Loi pour la ville).

La Convention porte sur:

- Des objectifs d'attributions
- Des modalités de relogement
- Des coopérations entre bailleurs et réservataires

ENJEUX

Deux villes composées de 33 % (Louviers) et 72% (Val de Reuil) de logements sociaux, dans un territoire qui en compte peu globalement. Il y a un enjeu de répartition du logement social à l'échelle de l'Agglomération et de diversité au sein des deux villes, particulièrement de Val-de-Reuil.

Un parc très segmenté

- Opposition entre pavillons (très attractifs) / collectifs (beaucoup moins).
- Opposition entre Val de Reuil et Louviers : parc plus jeune dans la première, un urbanisme spécifique, des populations plus précaires, plus jeunes. Une image du collectif qui s'est améliorée cependant à Val-de-Reuil et une baisse de la vacance, mais un parc encore peu attractif.
- Des produits spécifiques, certains obsolètes (PSR, LOPOFA...), d'autres trop chers (PLS).

Partout une hausse des populations précaires, une montée des impayés. Pourtant un territoire plutôt moins touché que le reste du département. On y dénombre plus de demandeurs salariés qu'ailleurs.

Certains parcs à loyers très modestes qu'il faut maintenir ou remplacer (PLAI) parce qu'ils correspondent à une demande.

Le marché local est assez peu tendu par rapport à Rouen. Attention à ne pas trop le déstabiliser.

ORIENTATIONS

Il s'agit d'affirmer un objectif global de plus de mixité de statut dans les parcs de logements des deux villes principales.

- Mais attention au rythme de construction neuve dans un marché peu tendu
- Et à la dévalorisation de l'existant.

Il est nécessaire de créer avec les bailleurs sociaux l'instance de travail sur la mixité,

dont les ateliers du Contrat de Ville ont pu préfigurer le contour. Ceci afin de :

- Affiner le diagnostic des handicaps et des risques pour le territoire et les populations en matière d'occupation sociale. Partager ce diagnostic avec les élus.
- Préciser les orientations possibles permettant par une politique d'attribution de traiter les principaux déséquilibres du territoire.

Lors des groupes de travail, des indicateurs ont été ciblés lors de ciblés, par exemple :

- La vacance : l'interbailleur travaille à fournir des données détaillées par type pour la fin d'année
- Les niveaux de loyers réels

Des pistes de travail sont ressorties :

- Définition de la mixité avec la proposition d'indicateurs objectifs et qualitatifs
- Tenue de réunions pédagogiques destinées aux élus qui seraient pilotées par l'Etat et l'USH concernant le contingent préfectoral et réservataires

La Convention dite « Abattement TFPB »

RAPPEL DES TEXTES

Il s'agit de partager la stratégie d'amélioration de qualité de service et les actions mises en œuvre par les bailleurs sociaux dans le cadre de la charte nationale d'utilisation de l'abattement de TFPV; sur la base d'un diagnostic partagé, un plan d'actions sera mis en œuvre et évalué chaque année. Les représentants de locataires seront associés à cette démarche. Une convention locale signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et la collectivité sera annexée au contrat de ville avant le 31 décembre 2015.

L'abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux en quartier prioritaire permet aux organismes HLM de compenser les surcoûts de gestion liés à ces quartiers.

Mais est posée une obligation de performance et de transparence : présenter les actions menées et en faire le bilan avec les locataires.

Les contrats de ville comportent obligatoirement en annexe une convention Abattement TFPB (Loi de Finances 2015), par quartier prioritaire La Convention fixe les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel.

Elle s'articulera avec la GUSP.

Les thèmes : la présence de proximité, le sur-entretien, le soutien aux personnels, la gestion différenciée des espaces...).

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Mise en place rapide du processus de travail et d'une base de connaissance, à partir des indications données par le Cadre national.

Les groupes de travail du Contrat de Ville des 19 mai et 4 juin 2015 ont posé quelques bases, et préfiguré l'instance de travail avec les organismes bailleurs.

La DDTM a proposé une méthodologie préalable à chacun des bailleurs concernés :

- 1- Bilan de mise œuvre de l'abattement de TFPB
- 2- Précision du montant prévisionnel de l'abattement pour chaque QPV

Transmission des éléments avant l'été.

Puis, sur les actions TFPB:

- 1- Réunion de lancement en septembre à l'initiative de la CASE ayant pour objectif de mettre tous les acteurs au même niveau d'information
- 2- La conduite de diagnostics en marchant spécifiques aux actions TFPB pour faire le point des actions menées et des besoins.

Ces réflexions avec les bailleurs devront s'inscrire dans un bilan **du fonctionnement du marché local** qui déjà débuté dans les groupes de travail et qui doit permettre d'évoquer à nouveau les « sous marchés » qui structurent l'agglomération, les marchés porteurs et ceux qui le sont moins.

La question du parc privé, qui fonctionne en complémentarité d'offre locative avec le parc social, sera également évoquée, pour souligner par endroits sa fragilité (vétusté et besoin de remise à niveau) et à Val de Reuil, le problème du traitement de la copropriété de la Garancière, dont la prise en compte au sein du NPNRU n'est pas encore tout à fait définie.

QUATRIEME PARTIE:

PILIER COHÉSION SOCIALE

Un Projet Territorial de Cohésion Sociale débuté en 2011 a permis de définir collectivement des thématiques d'action. Plusieurs séminaires de travail regroupant techniciens et élus ont permis de prioriser les besoins locaux.

Les thématiques retenues comme prioritaires du contrat de ville Seine-Eure sont les suivantes :

- 1. L'accès aux droits
- 2. L'éducation tout au long de la vie
- 3. Les initiatives citoyennes et le vivre ensemble.

1 – L'accès aux droits, un enjeu majeur, celui de l'accueil

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les constats sont les suivants : de nombreux dispositifs sociaux de droit commun existent mais sont insuffisamment lisibles et connus. Cette multitude de droits pour les usagers étant insuffisamment connue, ils ne sont pas toujours ouverts, malgré l'augmentation des besoins sociaux face à la montée de la précarisation.

La proximité physique entre l'institution et l'usager tend à se raréfier à cause de la délocalisation de la réponse et de la multiplication des plates-formes téléphoniques : c'est le cas de Pôle Emploi, de la CAF. La question centrale se porte en grande partie sur l'enjeu de l'accueil. En effet, l'accueil est le premier contact de l'usager en recherche d'information, d'écoute et/ou d'orientation. Or face à des situations individuelles très diverses, l'accueil demande une adaptabilité et une réactivité de plus en plus importantes. C'est un poste clef dans le processus d'accompagnement social.

Le Conseil Départemental a mis en place une nouvelle organisation du service social au sein des UTAS; ainsi le pôle Accueil, le pôle Accompagnement ainsi que l'Espace Insertion permettent de conserver une grande proximité et cette relation de réception physique avec chaque usager. Le service CLIC de l'UTAS assure également une relation directe en effectuant des visites à domicile; la PMI assure consultations et pesées. L'ensemble des services des UTAS propose des approches collectives favorables au lien social.

La CAF propose des formations en immersion au sein de ses services pour assurer

un premier niveau d'accueil.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) assure des formations juridiques et a mis en place un réseau d'acteurs par rapport à la lutte contre les discriminations : l'objectif est de s'assurer que les processus d'accueil ne sont pas discriminants.

Or on observe un déficit de compétence chez les professionnels en charge de l'accueil au sein de certains services aux publics.

Par ailleurs, il est constaté au niveau du territoire un déficit de mobilité psychologique. Les personnes se déplacent difficilement et ne sont pas toujours à même d'aller chercher une réponse de leur propre initiative.

Il semble essentiel aujourd'hui de repenser d'une part les lieux de l'accueil social, et d'autre part, les compétences requises pour l'assurer. En effet, tout accueil, dans n'importe quel lieu public, doit pouvoir être en mesure d'assurer une fonction de lien social, quel que soit la première demande : centres sociaux, services publics, etc.

Notamment les centres sociaux sont en première ligne par rapport à l'accueil généraliste de tout usager. En ce sens ils sont particulièrement concernés par la question de l'accueil ainsi que du suivi des dynamiques sociales.

Les centres d'animation de la vie sociale à Louviers : Pastel et La Chaloupe sont des équipements municipaux ouverts à tous les habitants. Ce sont des lieux d'écoute et de soutien. Les habitants peuvent s'y retrouver pour échanger sur la vie quotidienne et s'impliquer dans l'animation de leur quartier. Leur mission est d'accueillir, d'informer et d'orienter les familles et les personnes sur tous les sujets du quotidien. Chaque structure propose également des actions collectives pluri-générationnelles

Pastel et La Chaloupe accueillent également des associations et des institutions qui proposent des activités ou des permanences. Ils favorisent et suscitent sous diverses formes la participation des habitants du quartier et des associations. Le bénévolat y trouve pleinement sa place.

LE CENTRE PASTEL

Il oriente son intervention vers le soutien à la fonction parentale. Ainsi, différentes activités sont organisées tout au long de l'année :

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

CAFÉS DES PARENTS

Organisés au sein des écoles, ils ont pour but de favoriser les échanges et le questionnement sur l'éducation et la parentalité.

CUISINE DU MONDE

Une fois par mois, rencontre entre personnes d'origines culturelles différentes autour d'un atelier cuisine en vue d'une présentation et dégustation de spécialités.

VACANCES POUR TOUS

Soutien aux projets familiaux de départ en vacances, autonomes ou accompagnés, colonies...

SORTIES CULTURELLES ET/OU DE LOISIRS

Concerts, théâtre, musée, spectacles, bord de mer, base de loisirs, sorties nature...

JARDINS FAMILIAUX

La ville possède plus de 170 parcelles de jardins qu'elle met à disposition des Lovériens souhaitant cultiver, prioritairement des familles modestes. Le Centre Pastel est chargé de gérer ce dispositif sur les plans administratif, technique et financier et d'y apporter un programme d'animation sociale.

LA CHALOUPE

Elle développe des opérations favorisant l'insertion sociale des habitants, avec une attention particulière auprès des jeunes :

ATELIER ALPHABÉTISATION

Plusieurs séances d'apprentissage du français sont proposées

ATELIERS D'ÉCHANGES

Organisés en fonction des demandes "Informatique", "Couture", "Danse", "Pâtisserie orientale".

ACTIONS DE PRÉVENTION

Des semaines thématiques sont proposées ponctuellement comme les accidents de la vie courante, la prévention routière

• LE SQUAT

Un lieu d'accueil pour tous les jeunes : espace d'échanges, d'initiatives, de loisirs et d'accès aux droits.

LE POLE SOCIO-EDUCATIF DU CCAS DE VAL-DE-REUIL DEVELOPPE LES ACTIONS SUIVANTES

- La bourse-sports : permettre aux jeunes Rolivalois l'accès à des activités sportives
- L'accès aux loisirs : permettre l'inscription des enfants de Val-de-Reuil dans les centres de loisirs et les séjours d'été organisés par le service jeunesse
- La médiation école-famille : intègre et accompagne les parents dans leur rôle éducatif, a pour objectif également d'améliorer la communication entre les établissements scolaires, offre un espace d'information, de dialogue et d'écoute permettant aux familles une meilleure implication et compréhension du suivi de la scolarité de leurs enfants
- Les exclusions externées : proposer un lieu d'accueil et d'accompagnement au collégien exclu hors du contexte du collège
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : soutenir les parents dans l'accompagnement éducatif de leur enfant, améliorer les compétences parentales en sensibilisant les parents à l'ouverture culturelle, proposer des activités d'appui à la scolarité
 - Les vacances en famille : favoriser la parentalité, permettre l'ouverture culturelle, faciliter l'autonomie des familles, provoquer la dynamique d'insertion sociale
- La veille éducative : mettre en place des parcours de réussite individuelle qui visent à accompagner dès la petite enfance des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité dans les domaines de la santé, du scolaire, du social et du culturel.

L'agglomération Seine-Eure dispose depuis 2001 d'une Maison de Justice et du Droit, ouverte à mi-temps avec une greffière du Ministère de la Justice.

En parallèle la ville de Val-de-Reuil s'est dotée d'un Point d'Accès au Droit qui a été labellisé par le Conseil Départemental d'Accès au Droit en 2013.

C'est également en 2013 que le Ministère de la Justice et l'agglomération ont travaillé conjointement pour organiser le déménagement de la MJD, son ouverture à temps complet et la création d'un poste de coordinatrice porté par l'agglomération.

Il existe sur ce territoire une réelle mise en réseau depuis plusieurs années qui garantit l'égalité de traitement pour tous les habitants dont les plus précaires :

MJD à Louviers / PAD à Val-de-Reuil et permanences financées au titre de la politique de la ville pour les parties nord : Pont de l'Arche et Pîtres – Le Manoir. Ces

permanences sont tenues par le CIDFF, l'AVEDE – ACJE ainsi que des permanences gratuites d'avocats.

Pour une meilleure prise en charge des usagers une mise en partage des plannings des permanences des différents sites est effective depuis quelques mois. Cela permet de réduire les délais, de ne pas différer la réponse et de limiter les orientations de guichet en guichet.

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT SEINE - EURE

La Maison de Justice et du Droit Seine-Eure a été **créée en janvier 2001** sur la base d'une convention qui a fait l'objet d'un renouvellement le **27 septembre 2013**. Elle précise le fonctionnement et les activités de la Maison de Justice et du Droit ainsi que la participation de chaque membre et notamment celle du Tribunal de Grande Instance d'Evreux et de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Elle s'inscrit donc dans une démarche globale de partenariat et dans une politique générale de rapprochement des services publics et des citoyens. La communauté d'agglomération Seine-Eure, en lien avec le Tribunal de Grande Instance d'Evreux, a créé un poste de coordinatrice depuis juin 2013 afin de permettre la continuité du service public et éviter ainsi la fermeture de la Maison de Justice et du droit de Louviers suite au départ de la greffière. Depuis novembre 2014 une greffière est affectée une journée dans la semaine à la Maison de Justice et du Droit. La Maison de Justice et du Droit a intégré depuis juin 2014 le bâtiment de la communauté d'agglomération Seine-Eure au 4 rue Pierre le Massif.

La Maison de Justice et Droit a pour mission d'accueillir, aider, et informer gratuitement et en toute confidentialité les habitants. Elle vise à leur offrir les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires et ainsi à leur faciliter l'accès au droit. Toutes les permanences sont gratuites et confidentielles et tenues par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers,) ou des associations spécialisées :

Avocats - huissiers - Notaires;

Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF);

Association d'Aide aux Victimes d'infractions pénales (AVEDE-ACJE);

Mandataire judiciaire des cinq associations tutélaires du département de l'Eure. Il répond aux usagers sur la mise en place d'une mesure de protection mais également sur la gestion de la tutelle ou curatelle comme par exemple l'inventaire du patrimoine d'un majeur;

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) depuis juin 2015.

La Maison de Justice et du Droit propose un service de conciliation en matière civile, le conciliateur de justice est chargé de faciliter en dehors de toute procédure judiciaire le règlement amiable de certains litiges (problèmes de voisinage, avec un artisan etc....). Le Délégué du défenseur des droits est là pour instruire avec l'usager un dossier afin de résoudre le problème qui l'oppose à une administration ou à un organisme public ou parapublic.

Un délégué du Procureur personne physique, ainsi que l'association AVEDE-ACJE mettent en œuvre les alternatives aux poursuites pénales.

La convocation en Maison de Justice fait suite à la constatation d'une infraction ou du dépôt de plainte consécutif à une infraction. Le SPIP aide à la réinsertion sociale des personnes condamnées par la justice pénale et s'assure du respect des obligations prescrites par le juge d'application des peines. Un CPIP est de permanence une à deux fois par semaine toute la journée.

La Maison de Justice et du Droit a reçu en 2014 **8500** personnes : avec **3156** appels téléphoniques, **2874** personnes accueils physiques, l'ensemble des intervenants a reçu **2406** personnes.

Plan de lutte contre la pauvreté

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été adopté le 21 janvier 2013. Une « rencontre territorialisée » organisée le 26 novembre 2013 a permis d'identifier deux problématiques prioritaires pour le département de l'Eure :

- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours
- Mieux accompagner les jeunes en situation de précarité au plan de la santé, du logement, de la formation et de l'emploi

Pour la mise en œuvre du plan, il a été convenu entre l'Etat et le Conseil Départemental, co-pilotes du plan de mobiliser, de façon opérationnelle et non redondante, les partenaires présents sur les territoires et les réseaux déjà existants au plus près des publics.

L'agglomération a, dès le lancement du plan, en cohérence et en complémentarité avec les actions déjà menées sur le territoire, organisé la rencontre des partenaires impliqués localement.

La mobilisation des partenaires en particulier, le CDAD, la DDCS, le Conseil Départemental et les services de l'UTAS, les associations locales, le CAF, la CARSAT et les représentants des usagers, sur le premier semestre 2015, a permis de cibler 30rientations prioritaires :

 Offrir aux habitants des informations les plus complètes possibles sur leurs droits, correspondants à leurs problématiques personnelles et un accompagnement aux démarches de proximité.

- Organiser et animer un réseau de professionnels pour optimiser les échanges et ainsi améliorer le traitement des dossiers et demandes des usagers
- Favoriser les échanges et la connaissance mutuelle entre les élus de proximité et les professionnels de l'action sociale pour une meilleure orientation et un meilleur accompagnement des usagers

Des actions concrètes ont été proposées pour répondre à ces 3 orientations :

- Organisation d'une journée « culture commune » le 1^{er} octobre 2015 à destination des élus et des professionnels sur le thème du non recours
- Organisation d'un « salon des droits » le 15 octobre 2015 à destination des habitants
- Mise en place et animation d'un réseau de professionnels autour du thème de l'accès aux droits

Journée « culture commune », lutter contre le non-recours aux droits - 1^{er} octobre 2015

Afin de faciliter l'accès aux droits un réseau d'acteurs locaux sera mis en place dès 2016. Au préalable, l'organisation d'une journée sous forme de colloque - table ronde est organisée pour traiter :

- les questions du non-recours aux droits,
- l'accès aux droits des publics vulnérables,
- l'accès aux droits en lien avec les territoires et l'organisation des services.

Cette manifestation, à destination des élus et des professionnels (environ 250 personnes), aura lieu à Louviers le 1er octobre 2015.

En complément, un **Salon des Droits** se tiendra le jeudi 15 octobre 2015 au centre social La Chaloupe de Louviers.

De 10h à 20h, une journée continue avec consultations gratuites pour les habitants est proposée: stands d'informations sur les droits sociaux, mini-conférences, consultations juridiques gratuites.

Thème du salon : la Lutte contre le non-recours au droit

Surendettement

Logement

Santé (CMU / CMUC) – Retraite – accompagnement administratif suite à un décès

Droit de la famille : pension alimentaire, mode de garde, etc.

LE POINT D'ACCES AU DROIT DE VAL-DE-REUIL

- Structure créée en 2003 par la commune de Val-de-Reuil qui reçoit environ 2 700 personnes par an.
- Le PAD a fait l'objet d'une labellisation par le CDAD de l'Eure en 2013.

Plusieurs permanences gratuites s'y tiennent

Avocats

Aide aux victimes

Droit de la famille - droit des étrangers

Ecrivain public

Permanences de l'ADIL (droit du logement)

Mesures alternatives aux poursuites : permanences du Délégué du

Procureur

Le Plan Stratégique Local expérimental de 2012 à Val-de-Reuil a développé un axe « Renforcer le lien social et le vivre ensemble ».

Il propose un certain nombre d'actions autour de l'intergénérationnel, des espaces de proximité, de la lisibilité de l'offre socioéducative, de l'amélioration de l'offre faite au public jeune (renforcer l'offre de loisirs, créer un lieu de convivialité), du renfort de l'offre culturelle s'appuyant sur les équipements existants (notamment le nouveau théâtre construit dans le cadre de l'ANRU).

Si une offre de loisirs pour les 15-20 ans est en place, la ville se questionne sur la réponse à apporter pour les plus de 18 ans.

ENJEUX

- Identifier les causes de non-recours aux droits en transversalité et sans distinction de droits, les problématiques des habitants n'étant pas cloisonnées
- Favoriser la montée en compétence des professionnels de l'accueil
- Mieux communiquer localement autour de l'offre d'accès aux droits existante au moyen d'un annuaire commun
- Rendre plus lisibles les lieux d'accueil
- Permettre une meilleure connaissance par les professionnels des parcours d'accès aux droits
- S'assurer que les processus d'accueil ne sont pas discriminants
- Développer l'information et l'éducation des publics les plus éloignés

Prendre en compte de manière spécifique les freins au nonrecours aux droits des femmes

ORIENTATIONS

Pas de nouvelle action mais:

- Mise en place d'un réseau « accès aux droits » coordonné par la Maison de Justice et du Droit
- Mise en réseau des professionnels par bassin de vie (cf. le schéma de gouvernance du Contrat Local de Santé) pour échanger, mener un diagnostic en continu, trouver des modalités de coopération, synergie, création d'une culture commune entre des professionnels qui interviennent dans des champs différents mais complémentaires
- Hiérarchiser les obstacles au recours aux droits afin d'y apporter des solutions locales adaptées en s'appuyant sur le réseau accès aux droits »
- Reconduction des permanences (dans et hors structures d'accès au droit)
- Maintien de leur efficience pour garantir la qualité d'accueil des usagers par les professionnels du droit
- Aller à la rencontre des publics les plus vulnérables afin de lutter contre les difficultés de mobilité psychologique: assurer des permanences dans les locaux des associations caritatives afin de réinsérer ces publics dans un parcours d'accès au droit
- Conception d'un programme de formation des professionnels en situation d'accueil
- Travailler les freins à l'orientation des femmes

2 - L'éducation et la formation : enfants et adultes

Une réalité locale : lutter contre l'illettrisme

On constate sur le territoire des situations d'illettrisme nombreuses. Or outre des difficultés d'insertion sociale, les entreprises locales sont demandeuses de personnel formé. Le manque de maîtrise de français à l'écrit ne contribue pas à rapprocher les personnes en situation de recherche d'emploi des entreprises locales. Des ateliers d'alphabétisation sont organisés par les centres sociaux, mais sont aujourd'hui saturés.

Définition du terme « illettrisme » selon l'ANCLI – Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme

Le mot illettrisme est un néologisme créé en 1981 par ATD Quart Monde afin de désigner les personnes ayant une connaissance insuffisante de l'écrit, bien qu'ayant été scolarisées dans notre pays. Auparavant, la définition de l'UNESCO de l'analphabétisme ne permettait pas de faire cette distinction.

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier cette situation, qui touche tous les âges de la vie, et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allés à l'école, la France a donc choisi le terme d'illettrisme. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés, car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté, et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

On parle donc d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme

Constat

7 % de la population française est en situation d'illettrisme

8 % en Haute-Normandie soit 82 000 habitants de 18 à 65 ans (11 % en Picardie)

La plupart des difficultés se retrouvent chez les actifs en emploi, plutôt des hommes (60%) et en emploi (58%).

La priorité est aux ouvriers qualifiés et non-qualifiés.

85 % des Hauts-normands en situation d'illettrisme utilisaient uniquement la langue française à la maison à l'âge de 5 ans.

Toutes les zones d'habitat sont touchées :

- 1. Les grandes villes
- 2. Les zones rurales
- 3. Les villes inférieures à 20 000 habitants
- 4. Les villes supérieures à 20 000 habitants

Le Conseil Economique et Social de Haute-Normandie (CESER), dans son rapport de septembre 2013 « l'illettrisme en Haute-Normandie : faire bouger les lignes » estime que seule une démarche territorialisée peut garantir un réel accompagnement individualisé des personnes en situation d'illettrisme et que seul un co pilotage entre les décideurs et les partenaires sociaux peut créer la dynamique attendue.

Le plan d'action du CESER identifie quatre groupes distincts.

Les jeunes scolarisés

Les sans-emploi

Les salariés

Le tout public

Enjeu

Pour le territoire Seine-Eure la lutte contre l'illettrisme est un axe transversal : il touche à la fois l'enfance et la jeunesse (actions de prévention) et les adultes : actions de lutte contre l'illettrisme, alphabétisation.

Ressource locale qui pourra animer le réseau local : le CREFOR : Centre de Ressources Emploi Formation

Lien à faire avec la lutte contre les discriminations et la culture (possibilité de mettre en place un contrat territoire – lecture).

Le soutien à la parentalité est un enjeu central dans l'éducation

Les familles sont de plus en plus démunies face à l'enjeu éducatif. L'institution scolaire est très souvent incompréhensible pour les parents.

Pourtant, les établissements scolaires multiplient les dispositifs ayant pour objectif d'ouvrir l'école aux parents. Ces moments visent à transmettre des informations sur le fonctionnement de l'établissement, à échanger sur le parcours scolaire de leurs enfants et dessiner leur orientation, à assurer une meilleure porosité entre la ville et l'institution. Malheureusement trop peu saisissent l'opportunité qui leur est donnée par manque d'intérêt mais aussi par incompréhension ou méconnaissance.

Comment développer une culture de la « communauté éducative » ? Celle-ci doit passer par une information des parents sur leurs prérogatives au sein de l'école. Comment repenser les modalités d'intégration des parents au sein de l'école ? Un travail de communication à conforter et des outils à créer. Une nouvelle instance se crée avec le Conseil école Collège (puisque la sixième fait maintenant partie du cycle 3).

Comment également mieux capter les parents sur le temps périscolaire? Il s'agit de mieux articuler le Programme de Réussite Educative (PRE), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

ORIENTATIONS DU REAAP en 2015

Définition de la parentalité (Comité national de soutien à la parentalité, novembre 2011)

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent, c'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et une enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans un but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, juridiques, éducatives, culturelles) exercées dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Les domaines d'intervention des REAAP

(circulaire interministérielle du 11 décembre 2008, circulaire cnaf 2009-077)

Les Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Ainsi peuvent, entre autres, être abordées les questions suivantes: place de chacun des parents auprès de leurs enfants, confiance dans leur capacité éducative, attention à l'enfant et à ses besoins, responsabilité des parents dans la protection de leur enfant et pour une éducation sans violence, relations et liens parents-enfants, éducation dans le milieu familial (questions relatives à l'autorité, à la gestion des conflits et au respect des règles de vie, instauration de limites, santé, sexualité, « crise d'adolescence », conduites à risque...).

Rappel de quelques points de la Charte nationale des Reaap

« Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les Reaap ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les Reaap mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Dans ce cadre, les partenaires du Reaap et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à: valoriser prioritairement les rôles et compétences des parents: responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant... »

Tous les porteurs de projet doivent s'engager et contribuer conformément à l'article 8 de la charte, à l'animation mise en place à l'échelon départemental.

Les porteurs de projet sont invités à participer au comité d'animation départemental et à alimenter le site internet www.parent-atout-eure.org

L'objectif principal des projets financés dans le cadre des Reaap : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Le soutien à la parentalité ne peut être qu'universaliste, fondé sur les initiatives locales, dans une relation de reconnaissance et de confiance dans le parent et à l'aide d'une mise en réseau des parents, des professionnels et/ou des bénévoles et des élus.

L'orientation principale du REAAP dans l'Eure : Favoriser le développement de projets territoriaux parentalité 2 types de projets peuvent être pris en compte :

- 1. Projet territorial parentalité
- Projet d'action(s) parentalité: projet porté par une association ou une collectivité locale hors réseau local parentalité. Ce projet peut comprendre plusieurs actions.

La priorité est donnée aux projets territoriaux parentalité s'appuyant sur un réseau partenarial local, issus d'un diagnostic partagé avec les parents prenant en compte leurs besoins, leurs attentes et leurs rôles et animés par une personne identifiée. Les parents doivent être et demeurer les acteurs privilégiés des réseaux.

Les projets doivent se réaliser sous forme collective. Ils s'adressent à tous les parents d'un territoire ciblé et les associent.

Les principes de recevabilité des actions Reaap:

- Elles doivent se réalisér dans le respect de la Charte du Reaap
- Elles sont à destination des parents et non des professionnels
- Elles doivent se dérouler sous forme collective
- Elles n'ont pas de visée thérapeutique
- Elles n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun
- Le coût des actions doit rester raisonnable au regard de la durée et des moyens nécessaires à la réalisation de l'action
- Le Reaap ne finance pas la création des réseaux locaux parentalité. La fonction d'animation de réseau peut être financée si :
 - Le réseau est actif
 - o Le réseau est composé de parents et de professionnels
 - o Le réseau décline un projet ou des actions.
- La participation financière des parents est acceptée si elle reste symbolique (ponctuelle ou sous forme de cotisation). Elle ne doit, en aucun cas, constituer un frein à l'implication des parents dans le projet ou l'action
- Les actions menées ou élaborées en lien avec des professionnels qualifiés déjà financés par des prestations de service doivent s'appuyer sur des relais partenariaux. Les professionnels doivent d'abord répondre aux missions pour lesquels ils sont financés. Le Reaap est un levier pour faciliter

l'accompagnement à la parentalité et ne doit pas constituer un frein à la réalisation des missions des professionnels.

- Les actions ou projet doivent avoir un objectif clair de soutien à la parentalité: le Reaap n'a pas vocation à financer du temps libre familial ou de l'activité partagée enfants-parents. Précision: une action enfant-parent peut être financée par le Reaap si:
 - o elle présente des objectifs clairs de soutien à la fonction parentale
 - o l'encadrement est qualifié pour cet accompagnement
 - o elle est réalisée dans un cadre minimal de partenariat.

L'accompagnement à la réussite éducative est toujours un enjeu fort

Au regard de la scolarité, la situation semble se dégrader : des enfants de plus en plus nombreux présentent des difficultés scolaires et ne maîtrisent pas les compétences de base au moment de leur sortie du système scolaire, le taux d'absentéisme est en augmentation et les situations de décrochage scolaire tendent à se multiplier. Autre phénomène présent à Val-de-Reuil : certaines jeunes filles de plus de 16 ans sont déscolarisées par leurs familles.

Trois Programmes de Réussite Educative (PRE) sont mis en œuvre sur le territoire de l'Agglomération.

■ PRE de Val-de-Reuil :

En 10 ans, 154 actions mises en place – un tournant qualitatif en 2014, grâce à un partenariat fort entre la ville et l'Education Nationale.

En 2014 : 50% d'actions collectives, 15 actions, 2 actions semi-collectives. Le suivi individualisé a concerné 302 jeunes.

Les thématiques principales : la santé et la prévention, la prévention de l'échec scolaire, la parentalité et la lutte contre le décrochage scolaire, la réduction de la fracture numérique.

Un groupe de travail composé de l'inspecteur de l'Education Nationale, des principaux de collège, des secrétaires COMEX (Comité Exécutif en éducation prioritaire), de l'élue en charge de l'éducation et de la formation... se réunit régulièrement pour définir les orientations du PRE.

Le suivi individualisé doit être précisé lors du bilan global du PRE.

PRE de Louviers

Deux thématiques principales : l'accompagnement à la scolarité, la santé, l'accès à la culture et aux sports. En 2013, le dispositif s'est attaché davantage à la construction des parcours individualisés tout en intégrant la notion de parentalité. En 2015, le PRE de Louviers propose de mettre en place un dispositif de prise en charge des exclusions temporaires.

En 2014, 120 enfants au total ont bénéficié des actions du PRE.

PRE de Pîtres – Le Manoir : voir la partie sur les territoires de veille – page
 41

Elément important à rappeler : chaque PRE dispose d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique qui définissent les orientations du Programme.

- Autre élément important : la culture en tant que mode relationnel et ouverture aux autres doit également être privilégiée dans le cadre des PRE.
- Une étude sur les besoins d'une politique enfance-jeunesse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Seine-Eure, sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et sur les organisations possibles aux niveaux des communes et de l'intercommunalité, vient d'être lancée par l'Agglo Seine-Eure.

- Public jeunes:

Possibilité de valoriser l'engagement des jeunes par le biais des missions de service civique.

Projets Educatifs Territoriaux

Suite à la parution du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, un nouveau temps libre dédié à l'enfant est apparu. Réglementairement, il s'agit de consacrer ce temps aux nouvelles activités péri-scolaires (NAP); l'organisation de ces NAP incombant aux communes.

PEDT de Louviers 2014 - 2016

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Louviers est engagée depuis de nombreuses années dans l'organisation des temps libres de l'enfant. Loin de considérer cette obligation réglementaire comme un passage obligé, la Ville de Louviers a souhaité se doter d'un projet éducatif territorial (PEDT) reflétant les ambitions inhérentes à l'optimisation des rythmes de l'enfant.

A terme, ce PEDT sera inséré dans un projet éducatif global qui reliera l'organisation de l'ensemble des temps libre de l'enfant dans une perspective d'épanouissement personnel.

Le contenu a été élaboré en concertation forte avec l'ensemble de la communauté éducative, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. La pluri et transdisciplinarité ont enrichi l'approche de ce PEDT.

Ainsi, la réforme des rythmes scolaires n'est pas abordée sous le seul angle de l'organisation chronologique de la journée. Elle doit tendre au bien être optimal de l'enfant au sein de l'institution scolaire et plus largement au sein de la société.

L'objectif éducatif de cette réforme tel que souhaité par la municipalité peut ainsi être résumé : l'épanouissement de l'enfant fondé sur :

- L'apprentissage de l'autonomie : la Responsabilité
- L'éveil de la curiosité : la Liberté
- L'expérience de la vie en société : la Solidarité
- Le développement d'une conscience citoyenne : la Citoyenneté

Ce PEDT est proposé pour deux années scolaires : 2014-2015 et 2015-2016. Cette période permet une mise en œuvre et une évaluation du dispositif dans un temps raisonnable.

Nombre de ménages et situations familiales (source CAF)

	2009				2013			
	Dpt	%	Louviers	%	Dpt	%	Louviers	%
Total allocataires	93509	100,00%	3828	100,00%	97638	100,00%	3957	100,00%
Allocataires avec enfants	65217	69,74%	2163	56,50%	67205	68,83%	2168	54,78%
Allocataires mono parents	14850	15,88% 22,80%	778	20,32% 36,00 %	16172	16,56% 24,06 %	830	20,97% 38,28%
Familles nombreuses	15578	16,65% 23,9%	501	13,08% 23,20%	15987	16,37% 23,78%	527	13,31% 24,30%
Couples sans enfants	4209	4,50%	246	6,42%	4315	4,41%	261	6,59%
Allocataires isolés	24083	25,75%	1419	37,06%	26118	26,74%	1528	38,61%

Commentaire

Le nombre de familles monoparentales à Louviers est significatif et largement supérieur à la moyenne départementale.

En complément, entre 28 et 32% de familles monoparentales habitent un quartier prioritaire

et 20% en centre-ville

Source: sigville.gouv.fr

Population concernée par la réforme des rythmes scolaires

Le nombre d'enfants scolarisés en primaire à Louviers est de 1670 élèves dont 658 en écoles maternelles et 1012 en écoles élémentaires. On dénombre 3 collèges et 2 lycées publics.

PEDT de Val-de-Reuil 2013 - 2016

Tous les temps de la journée ou de la semaine et toutes les périodes de l'année sont concernés par le PEDT 2013-2016 de Val-de-Reuil. Celui-ci prend en effet en compte toutes les actions et projets d'activités éducatives menés, envers les enfants et les jeunes de o à 18 ans, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, afin d'assurer leur complémentarité tout au long de l'année et la cohérence entre les dispositifs développés sur le territoire, comme il est mentionné dans la circulaire du 20 mars 2013.

La réforme des rythmes à l'école primaire

En application des textes réglementaires et notamment du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès 2013 alors que seules 27 des 675 communes euroises, soit un ratio inférieur à la moyenne nationale, choisissaient de relever le défi.

La ville s'est engagée en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours avec 24 heures d'enseignement dans le 1^{er} degré;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux Scolaires Autres (récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école);
- Un dialogue permanent et des interactions complémentaires entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs,...) pour que l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

La nouvelle organisation du temps scolaire a été travaillée en concertation entre l'IEN, les écoles et la ville. Les horaires des écoles sont harmonisés de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 15h20 du lundi au vendredi (hors mercredi après-midi).

Les ateliers périscolaires, créés par la réforme, sont proposés juste après la classe, de 15h2o à 16h3o, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les 7 groupes scolaires (plus de 1900 écoliers), sous la responsabilité des équipes pédagogiques des Accueils collectifs éducatifs de mineurs (ACEM) dits Centres ou Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). 7 structures primaires accueillent quotidiennement, hors temps scolaire, les mineurs de la ville (31 heures d'accueil éducatif hebdomadaire possible). Ce sont des lieux d'animation et des temps de transmission de savoirs et de valeurs en situation active, complémentaires à la famille, à l'école et aux associations. Ils contribuent à l'éducation des enfants dans le respect de l'autorité parentale et sont contrôlés par les services de l'Etat.

Les ateliers visent à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités et sont en parfait accord avec les objectifs principaux de la refondation de l'École de la République (loi publiée au Journal officiel le 9 juillet 2013) qui sont de favoriser les apprentissages, la réussite scolaire, et la concertation entre tous les acteurs.

Les enfants peuvent participer, selon leur âge et leurs besoins, à des activités d'éveil et de loisirs adaptées, en complément des activités pédagogiques complémentaires (APC) et de l'accompagnement éducatif portées par les enseignants, articulés autour d'objectifs pédagogiques.

Afin que chacun puisse bénéficier d'un parcours éducatif complet, il est proposé à chaque enfant de nombreuses activités mises en œuvre dans les quatre thèmes dominants repérées suivants :

- Eveil artistique et culturel;
- Eveil sensoriel, corporel et sportif;
- Eveil citoyen et au développement durable ;
- Echanges, jeux et partages par la communication, la compréhension et l'expression.

Les ateliers organisés en lien avec les projets d'école varient selon les groupes scolaires. Ils visent l'apprentissage de l'émotion et des règles de vie, l'initiation aux activités physiques et sportives, la sensibilisation à l'environnement et à la nature, le développement des échanges et des relations, la lutte contre les violences,...

Environ 1200 enfants découvrent ainsi gratuitement des activités comme la musique et le théâtre, la calligraphie et le dessin, les arts du cirque et le baseball, le jardinage

ou encore des chansons comptines, jeux d'expression linguistique ludiques, autour des langues et cultures étrangères.

Alors que seulement 10% des jeunes rolivalois avait la chance de pratiquer une activité extrascolaire, aujourd'hui sur l'ensemble des 7 groupes scolaires de la commune, on recense entre 60 à 70% de participants aux ateliers pour l'école élémentaire et 40 à 60% pour l'école maternelle.

Afin de continuer à mener à bien ce projet ambitieux, répondre aux besoins identifiés pour un maximum d'enfants, privilégier la qualité des activités proposées à la quantité et respecter les conditions de travail de chacun des intervenants, il a été nécessaire de renforcer les effectifs d'encadrement existant et de s'appuyer sur les compétences des bénévoles et professionnels.

Pour ce faire, 175 animateurs pédagogiques sont mobilisés pour assurer cet encadrement durant l'année. Au-delà des ressources internes (avec plus d'une centaine d'agents communaux comme des éducateurs sportifs, des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles, des animateurs, des agents de la médiathèque et de la cyber-base,...), des enseignants de l'éducation nationale, des professeurs du Conservatoire de musique et de danse, des intervenants issus d'une trentaine d'associations ou encore des indépendants participent, ponctuellement ou régulièrement, à ce temps de pratique d'activités (culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, techniques,...) dans un cadre éducatif de détente, de loisirs et de découverte.

Les intervenants utilisent différents matériels et supports (numériques, audio, vidéo et papier), moyens d'expression (sculpture, dessin, peinture, vidéo, graphisme, photographie, calligraphie,...), outils technologiques de communication (informatiques et multimédias),...

Les conseils d'écoles et les comités de suivi ont notamment permis une concertation régulière et une évolution du fonctionnement des organisations. Une différenciation est par exemple menée entre les élèves de maternelle et d'élémentaire en termes d'information et de communication mais aussi d'activités car ces enfants n'ont pas les mêmes besoins. Après les 2 premières années, les retours sont globalement positifs. Parents d'écoliers et professionnels sont d'accord pour affirmer que les ateliers proposés sont de qualité et que les enfants y trouvent du plaisir.

Le PEDT doit permettre de partager des objectifs, des moyens et les résultats pour favoriser la collaboration active entre tous les acteurs locaux éducatifs et institutionnels au-delà du 1er degré.

ENJEUX

- Développer de nouveaux modes d'apprentissage
- Faire un lien entre l'alphabétisation et l'apprentissage de la lecture chez l'enfant
- Construire une coopération entre familles et institutions
- Ouvrir les écoles sur la ville en vue de : intégrer les parents dans l'école, ouvrir les équipements scolaires aux activités périscolaires, assurer une certaine porosité entre la ville et l'école
- Garantir une continuité éducative pour de meilleurs parcours : prévenir le décrochage scolaire,
- Renforcer l'accompagnement aux fonctions éducatives pour les familles monoparentales féminines

ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

Place des écoles dans la ville: ouverture des écoles pour les événements festifs de quartier, dispositif école ouverte

Place des parents dans les établissements scolaires : « provoquer la rencontre » en utilisant le suivi individuel du PRE comme modèle (outils : semaine des parents à l'école, café des parents...)

Travailler le repérage des difficultés scolaires bien avant le décrochage : généraliser les cellules de veille éducatives, développer le protocole pour les exclusions externées

Place des pères et soutien des mères (modes de gardes...)

3 - Les dispositifs de tranquillité publique

A l'échelle du département de l'Eure, un plan départemental de prévention de la délinquance a été conclu le 6 février 2014 entre le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Conseil départemental et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Le nouveau Conseil Départemental issu des élections de mars 2015 réfléchit actuellement à sa politique de Prévention spécialisée.

La jeunesse de la population euroise et la vulnérabilité aux addictions liées à l'alcool et à la drogue ont conduit les autorités du département à définir leur stratégie autour de priorités que sont notamment la prévention de la délinquance des jeunes ainsi que la lutte contre les violences intrafamiliales.

Les dispositifs de tranquillité publique à Val-de-Reuil

DIAGNOSTIC

A Val-de-Reuil, plusieurs dispositifs sont en place.

- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) décline 4 axes :
 - La lutte contre le décrochage scolaire ;
 - L'amélioration de la sécurité publique ;
 - La prévention des risques ;
 - L'aide à la parentalité.
- Un groupe de coordination de sécurité se réunit mensuellement : c'est le lieu opérationnel où se traitent les situations constatées, avec une forte réactivité entre les organismes bailleurs, la ville, la Police Nationale et la Police Municipale. Il donne satisfaction.

- Au sein du CCAS il existe un pôle médiation : appréciée pour sa disponibilité, une équipe intervient dans les champs de la médiation interculturelle et de la veille sociale. Elle assure également la mise en place et le suivi des chantiers Jeunes.
- Des actions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sont menées pour :
- 1. Eviter le basculement des jeunes dans la délinquance (12 à 25 ans) : lutte contre le harcèlement à l'école, accompagnement des Travaux d'intérêt Général (TIG) au sein des chantiers citoyens de la ville ;
- 2. Prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes : création d'un référent de proximité pour une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences.
- La commune ainsi que certains bailleurs sociaux ont installé de la vidéoprotection (une trentaine de caméras réparties dans toute la ville).

Malgré cela, la tranquillité publique reste une question sensible. Les partenaires enregistrent toujours des situations de squats, occupations des halls et des locaux à poubelles, la présence de quads et de motos sur l'espace public et la dalle piétonne. Cette problématique est commune à plusieurs quartiers.

- ENJEUX
- Etendre les dispositifs aux nouveaux territoires en rénovation urbaine (Le Mail...).
- Faire diminuer le sentiment d'insécurité qui demeure toujours élevé, avec des lieux sensibles identifiés.

- Maintenir les dispositifs existants, et les appliquer aux nouveaux quartiers en rénovation urbaines
- Poursuivre les efforts sur les lieux sensibles identifiés
- Créer un lieu d'échanges de bonnes pratiques à développer en inter-quartiers, inter-bailleurs et inter-communes.

Les dispositifs de tranquillité publique à Louviers

Louviers : La stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance

 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été réactivé le 11 juillet 2014.

Un document intitulé « Stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance » en date du 3 avril 2015 définit les objectifs et les moyens de la politique municipale.

Axes stratégiques	Axes opérationnels				
Enrayer le sentiment d'insécurité	 Renforcer les relais de proximité Recentrer les missions de la Police Municipale Poursuivre le programme de vidéo protection Assurer la mise en réseau des acteurs 				
Prévenir la délinquance des jeunes	 Développer l'aide à la parentalité (Cellule d'Accompagnement de l'Enfant et de sa Famille - création d'un Conseil des Droits et des Devoirs des Familles) Restaurer l'autorité : mise en place d'une procédure de « Rappel à l'ordre » Améliorer la prévention la récidive 				
Agir contre les violences intrafamiliales	Détecter les situations à risquesAccompagner les victimesDévelopper la contractualisation				
Prévenir les risques liés aux usages des NTIC	 Informer les parents, conscientiser les jeunes Cibler les publics : jeunes et familles issues des QPV Proposer à l'Education Nationale un partenariat resserré 				

- La gouvernance du dispositif municipal de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance
 - Une séance plénière du CLSPD : présidée par le Maire, le CLSPD propose et valide les orientations. Il doit se réunir a minima une fois par an ;

- La cellule de veille mensuelle, composée d'acteurs de terrain, se réunit une fois par mois, afin de faire remonter des informations et décider des actions à mettre en œuvre en matière de tranquillité publique;
- Des groupes de travail thématiques par quartier ont pour objectifs de mener un travail prospectif et de faire des préconisations opérationnelles :

Groupe Maison Rouge (constitué), Groupe Acacias, Grands Champs (pas constitué), Groupe Oiseaux, Maupassant, La Londe (constitué), Groupe Pichou (pas encore constitué mais pouvant fusionner avec le suivant), Groupe Tisserands.

Il existe également un groupe Education Nationale (préalablement constitué dans le cadre du partenariat police, ville et chefs d'établissements).

- Un chargé de mission « cadre de vie, tranquillité publique, sécurité » est en poste au Cabinet du maire ;
- Une équipe de médiation sociale agit sur la ville.

A souligner cependant:

- Il existe un hiatus entre le sentiment d'insécurité sur le terrain et les statistiques de la délinquance: les récents chiffres de la circonscription de sécurité publique de Val-de-Reuil Louviers confirment une baisse de la délinquance sur le territoire communal. Celle-ci est générale et continue depuis 2009 (-37% de faits constatés en 2012) et concerne notamment les atteintes aux biens et la délinquance juvénile qui a diminué de moitié (cf. document FIPD Présentation des projets Val-de-Reuil). Pourtant les témoignages remontés du terrain via les diagnostics en marchant, les gardiens d'immeubles, font état d'un climat parfois tendu, du fait d'incivilités, de squats.
 - Ce décalage de perception peut s'accroître et conduire à une difficulté d'action.
- La commune bénéficie du financement d'un poste de la part du Conseil Départemental au titre de sa compétence Prévention Spécialisée, jusqu'à présent affecté par la commune au service médiation.
- Sur le terrain, des caméras de vidéo protection sont installées, mais aucun retour d'impact pour le moment.
- **Les bailleurs sociaux** sont en demande d'un dispositif partagé de médiation (à noter le rôle de médiation *de facto* des gardiens pour assurer la « paix sociale » dans le quartier de Maison Rouge et ailleurs).

 Concernant la répartition des rôles (le « qui fait quoi » dans le domaine de la tranquillité publique) une demande émane des groupes de travail pour clarifier la place de chacun et les réponses adaptées aux situations rencontrées.

ENJEUX

- Une meilleure prise en compte des situations de terrain, y compris celles pouvant sembler de faible gravité: besoin d'un diagnostic partagé entre acteurs, élus, organismes, services, personnels de terrain.
- Un enjeu de gouvernance (gouvernance étant entendue comme la définition des rôles et des décisions) face à des situations nécessitant une réaction rapide.
- Un enjeu de présence et de régulation des situations de conflits auprès des jeunes.

ORIENTATIONS OPÉRATIONNELLES

- Préciser ou redéfinir la gouvernance dans le domaine de la tranquillité publique selon les types de réponses à apporter.
- Développer un appui quotidien et réel aux acteurs de terrain (par exemple les gardiens d'immeubles, les responsables d'équipements...).
- Conforter la prévention spécialisée et la médiation sur le terrain.
- Envisager la création d'un observatoire des incivilités, avec les bailleurs sociaux pour créer une base objective de faits à partager entre tous les acteurs.

4 - La santé

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le territoire de l'agglomération Seine-Eure est structuré par des zones rurales et urbaines (Louviers, Val-de-Reuil, Pont de l'arche, etc.) caractérisées à la fois par des indicateurs de santé défavorables avec un taux de morbidité élevé, une forte population jeune et un déficit de l'offre médicale.

Pour répondre à ce contexte, l'agglomération Seine-Eure et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Haute-Normandie ont élaboré un Contrat Local de Santé (CLS) : une mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires. Le CLS est entré en vigueur le 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans.

La circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, précise que le CLS pourra constituer le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'actions coïncident, tel que le territoire de l'agglomération Seine-Eure.

En effet, l'articulation des contrats de ville avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques. La politique de la ville facilite ainsi une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

A titre d'exemple, au niveau national, plus d'un habitant de quartier prioritaire sur quatre a renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières au cours de l'année écoulée. Et plus d'un résident de ZUS sur dix (12,5%) n'a pas de couverture maladie complémentaire (rapport 2015 de l'ONZUS).

Le partenariat existant entre l'agglomération Seine-Eure et l'ARS de Haute-Normandie s'inscrit donc dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Le CLS 2012-2015

L'agglomération Seine-Eure et l'ARS de Haute Normandie se sont appuyées sur une forte mobilisation des partenaires afin de réaliser ce premier CLS 2012-2015 et ont définis les priorités suivantes :

- améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire,
- faciliter l'accès aux soins et la prévention pour les personnes les plus vulnérables,
- développer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes,
- soutenir les actions sur le champ de la santé mentale et la prévention des addictions,
- renforcer l'offre de soins et la qualité de la prise en charge.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le Projet Régional de Santé et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS. Ainsi le CLS du territoire de l'agglomération Sein-Eure a permis la déclinaison des orientations de l'ARS de Haute- Normandie portant sur les cinq thématiques suivantes:

☐ Petite enfance/jeunesse

- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique
- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
- Améliorer l'accompagnement à la parentalité

□ Addiction

- Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions et de la notion de risque,
- Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
- Favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social

☐ Santé mentale

- Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi
- Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
- Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures
- Renforcer les compétences des professionnels
- Développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté

☐ Précarité

- Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
- Renforcer les actions autour de l'accès aux soins
- Développer le lien social et l'estime de soi

☐ Offre de soins et qualité de la prise en charge

- Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux
- Favoriser l'accès aux soins
- Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral

Sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure, le CLS constitue le cadre de référence pour l'action de l'ARS et nommant pour les quartiers politique de la ville.

Evaluation du CLS

Evaluation du CLS

Le CLS est actuellement en cours d'évaluation en collaboration avec les acteurs du territoire. L'objectif de cette démarche est d'évaluer la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé sur le territoire, l'atteinte des objectifs définis dans le contrat et de définir les perspectives et orientations prochaines.

L'évaluation du CLS doit permettre d'élaborer un nouveau contrat en 2016. L'analyse de cette évaluation et du diagnostic de territoire partagé avec les acteurs, constitueront le socle de l'élaboration du prochain CLS afin de développer une politique de santé territoriale co-construite et intersectorielle visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à l'aide d'une programmation d'actions coordonnées et adaptées aux besoins des habitants, avec une déclinaison opérationnelle aux niveaux des territoires politique de la ville.

Les principes d'élaboration du prochain CLS seront :

- une coordination territoriale s'appuyant sur une dynamique partenariale existante,
- une animation et une mise en cohérence des actions sur le territoire,
- la prise en compte du caractère transversal et intersectoriel de la santé, visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- l'implication des professionnels de santé sur leur territoire dans l'élaboration des politiques de santé,
- la définition des enjeux de santé en fonction des bassins de vie.

Perspectives

L'élaboration de la politique territoriale de santé s'appuiera donc sur une démarche intégrée de co-construction avec les acteurs du territoire, à l'aide notamment du recensement des besoins locaux et de la mise en réseau des acteurs

Cette co-construction croisera également les dispositifs existants tels que le Programme de Réussite Educative, le Réseau Violence Intra Familiale ou autre.

Les enjeux et orientations de la politique de la ville en matière de santé ont pour objectif d'agir sur l'ensemble des différents piliers du contrat de ville pour créer des environnements favorables à la santé des habitants en tenant compte des déterminants sociaux, environnementaux et comportementaux de la santé.

Sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure, si les orientations du CLS et du contrat de ville convergent vers les mêmes objectifs, pour construire une stratégie globale de développement visant la promotion de la santé, le développement social et le bien-être de la population ; les enjeux et orientations de la politique de la ville en matière de santé ci-dessous pourront être intégrés dans le prochain CLS.

- Les enjeux et orientations de la politique de la ville en matière de santé sont
- Répondre aux besoins de santé et améliorer la santé des habitants
- Améliorer les contextes environnementaux et sociaux déterminant l'état de santé de la population
- Lutter contre la désertification médicale et permettre l'accès aux droits, aux soins, à
 l'offre de service et à la prévention promotion de la santé
- Mettre en réseau les professionnels et acteurs pour développer des dynamiques locales de santé
- Prendre en compte les besoins des publics spécifiques : tels que par exemple : les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les habitants des quartiers politiques de la ville, les femmes, etc.
- Poursuivre la mise en réseau interprofessionnelle pour une démarche intégrée de santé: professionnels de santé libéraux, professionnels de santé hospitaliers, travailleurs sociaux, techniciens communaux, professionnels du médico-social. Tout en croisant les dispositifs de la politique de la ville comme les Programmes de Réussite Educative qui peuvent élaborer des projets de santé.

5 – La prise en compte du sport comme levier de cohésion sociale

Un diagnostic global sera réalisé lors de la phase 2 de l'élaboration du Contrat de ville (automne 2015). La volonté locale serait de se rapprocher de l'Université de Rouen pour proposer une action collective à un groupe d'étudiants en développement local.

Ce travail se fera en lien avec les différents partenaires et la coordinatrice du Contrat Local de Santé pour la partie Sport adapté.

ORIENTATIONS

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.

Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage.

Favoriser la pratique sportive des femmes des quartiers politique de la ville

Favoriser la pratique sportive des filles pour favoriser la mixité dès le plus jeune âge

Accompagner les associations porteuses de projets (APSL 27 et dispositif local d'accompagnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Communiquer sur les dispositifs d'aide mobilisables (plan sport emploi, plan sport santé bien être, contrats d'avenir, service civique)

Soutenir la création de postes d'agents de développement du sport

Mobiliser les accueils collectifs de mineurs afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes des quartiers (politiques tarifaires, activités proposées)

CINQUIEME PARTIE:

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Constat

L'agglomération est un acteur majeur du développement économique du département de l'Eure: elle concentre 30 000 emplois et 25 parcs ou zones d'activité. Avec 70 000 habitants elle est la deuxième agglomération du département et s'est dotée de nombreux outils à destination des entreprises avec un cadre de vie et des infrastructures qui permettent un développement important.

Différents outils d'agglomération existent actuellement :

- Une Société d'Economie Mixte, La Sodevil, créée en 1996 ;
- Un nouveau service Emploi Formation qui prend le relai suite à la fermeture de la Maison de l'Emploi et de la Formation en décembre 2014;
- Un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi;
- Un service Développement économique.

L'agglomération souhaite orienter sa stratégie :

- En animant un réseau d'acteurs économiques locaux afin de favoriser le développement endogène
- En favorisant une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences permettrait de rapprocher les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle.

1 – L'entreprenariat

DIAGNOSTIC

- Certains opérateurs de l'accompagnement (Initiative Eure, BGE, ADIE, ICRE BTP) se sont organisés en groupement ;
- Un « espace créateur » existe au sein de l'Hôtel d'Agglomération (même si la communication autour de cet espace mériterait d'être renforcée);
- Il manque à ce jour des actions ciblées en matière de détection/sensibilisation et de premier accueil sur les quartiers prioritaires;
- Les créateurs et les porteurs d'idées ou de projet des QPV ne sont pas identifiés;
- Au final les créations d'entreprises sont sans doute limitées en raison d'un défaut de sensibilisation et de détection des projets.

- ENJEUX
- Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation et plus particulièrement pour les publics éloignés dont les femmes

- Sensibiliser et orienter le public demandeur d'emplois issu des QPV
- Mobiliser l'EPIDE pour les jeunes des QPV de la CASE
- Constituer un réseau de prescripteurs
- Monter une Ecole de Projet
- Renforcer l'action de l'« espace créateur » de l'Hôtel d'Agglomération et mise en place d'un CitéLab
- Développer des actions ponctuelles proactives autour de l'entrepreneuriat
- Promouvoir les dispositifs d'aide à la création d'entreprise pour les femmes
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat dans les écoles, collèges et lycées

2 - L'économie sociale et solidaire

DIAGNOSTIC

- L'économie sociale et solidaire est spécifiquement mentionnée par le gouvernement (Comité Interministériel des Villes) comme un levier du développement économique des quartiers prioritaires, de par sa dimension sociale et son implantation à l'échelle du territoire local.

Un éco-système régional favorable :

Appel à projets solidaires de la Région Haute-Normandie

Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
(ADRESS).

- ENJEUX
- Faire de l'ESS un levier de développement pour les habitants des quartiers prioritaires

- Identifier les besoins auxquels des structures de l'ESS pourraient répondre
- Encourager les initiatives entrepreneuriales solidaires
- Inciter la conciergerie à recourir à des prestataires « solidaires » ?
- Réfléchir au concept de Coopérative d'Activité et d'Emploi : offrir au porteur de projet un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale.

3 - Entreprises et quartiers prioritaires

DIAGNOSTIC

Les liens entre les entreprises implantées dans les Parc d'activités et les habitants sont globalement insuffisants même si des initiatives existent : 3 Structures d'Insertion par l'Activité Economique : ODS, Dynamic Emploi et Contact Service qui emploient des résidents des Quartiers Prioritaires, travaillent pour des entreprises implantées dans les parcs d'activités, une conciergerie d'entreprises est présente sur le territoire.

Lorsque l'agglomération aide une entreprise à s'implanter ou se développer sur son territoire, elle pourra imposer celle-ci de recruter localement.

- ENJEU
- Tirer profit des opportunités économiques qu'offre la proximité de parcs d'activités

- Organiser des rencontres entre jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) et cadres ou dirigeants des entreprises
- Mettre en place des Speed-dating entre porteurs de projets ou créateurs issus des QPV
- Associer les entreprises à l'émergence et au développement de nouveaux projets entrepreneuriaux

4 – Emploi : retrouver un équilibre entre l'offre et la demande

DIAGNOSTIC

Au niveau national, le taux de chômage reste 2,5 fois supérieur en Zone Urbaine Sensible (23%) qu'en dehors (9%) (source ONZUS 2015)

En parallèle, 33,9% des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'agence de Louviers résident dans un Quartier Prioritaire (source Pôle Emploi – Agence de Louviers).

- Chômage dans les QPV à Val-de-Reuil en 2010 (ancienne géographie prioritaire): 23%
- Chômage dans les QPV à Louviers en 2010 (ancienne géographie): Maison-Rouge –
- 36,7% / Les Acacias : 29,5% / La Londe : 27,5%

Les chiffres les plus importants de chômage se trouvent bien dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

Il faut maintenant que les partenaires de l'emploi et du développement économique prennent en compte ces quartiers. Les réunions de piliers du contrat de ville ont montré la présence et l'implication des partenaires habituellement éloignés de la cohésion sociale.

Il est donc prioritaire de construire conjointement les futurs outils de travail qui relieront le développement économique et les habitants des quartiers prioritaires.

Les populations des QPV se caractérisent par un niveau de formation inférieur à la moyenne et la demande d'emploi fin de mois (DEFM) de l'agence, par une récurrence du chômage et une instabilité dans l'inscription à Pôle emploi. Par ailleurs, l'agence constate une faible capacité à la mobilité géographique, même au sein de l'agglomération et une faible mobilité professionnelle.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent au 13 avril 2015 : 41,1% des bénéficiaires des accompagnements intensifs.

Pôle Emploi, au regard de ce diagnostic a décidé de se mobiliser prioritairement en faveur des demandeurs d'emploi résidant en QPV en utilisant ses outils : accompagnement renforcé, accompagnement global et Intensif Jeunes.

- ENJEUX
- Réduire le taux de chômage
- Trouver une adéquation entre l'offre et la demande locale
- Travailler les freins pour le public spécifique « femme »

L'enjeu de l'inadéquation entre l'offre et la demande devra être traité hors du contrat de ville. Il s'agit d'un sujet global qui sera porté par le service Emploi de l'agglomération.

Cela pourra également être abordé dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) animé par l'Etat (DIRECCTE). Ces instances et services déjà en place sont légitimes pour aborder des sujets généraux.

- Favoriser la mobilité physique et psychologique
- Poursuivre la mise en place des clauses d'insertion au-delà des QPV
- Réduire l'illettrisme des salariés et des non-salariés (voir le pilier cohésion sociale)
- Soutenir la recherche d'emploi et développer des stratégies de changement chez les demandeurs d'emploi (reproduction sociale)
- Formation : Mieux connaître les métiers et le marché de l'emploi pour une bonne orientation
- Former le personnel local à des postes de travail spécifiques afin de l'intégrer dans les entreprises du territoire et en l'occurrence sur le Pharma Parc qui recrute régulièrement

5 - L'emploi des femmes : l'importance du mode de garde

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Chaque parent, quelle que soit sa situation sociale, familiale et/ou professionnelle doit pouvoir trouver une solution d'accueil, adaptée à ses besoins et à ceux de son enfant, particulièrement en cas d'urgence.

Les femmes qui habitent dans un quartier prioritaire, sans emploi et ayant la garde de leurs enfants cumulent les difficultés. Lorsque la question du mode de garde d'urgence se pose, les réponses ne sont pas toujours adaptées.

Convaincue de l'intérêt social et économique d'une démarche partagée autour de la question de l'organisation de l'accueil des enfants de 0 à 13 ans, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, en partenariat avec la CAF du département de l'Eure, a entamé depuis 2005 un travail de réflexion avec l'ensemble des professionnels (elles) enfance et jeunesse du territoire.

Les principales problématiques relevées étaient :

- ✓ Le retour à l'emploi des femmes. Trouver un mode de garde constitue une barrière importante au retour à l'emploi ou à la formation et particulièrement la demande d'accueil en urgence (intérim, cdd, formations, cours d'alphabétisation...).
 - Quel type de réponse apportée aux familles qui ont un besoin ponctuel pour, par exemple, une prise rapide de poste, une mission intérim, le passage du permis de conduire ?
- ✓ Le décalage entre les besoins des familles en termes d'accueil de leurs enfants et l'offre d'accueil petite enfance (accueil collectif très demandé pour peu de places disponibles et nombreuses assistantes maternelles disponibles) sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure.

Cette collaboration a permis de réfléchir ensemble à la mise en place d'un outil collaboratif facilitant le traitement des demandes des familles : le Casou.

Le Casou est un outil collaboratif sécurisé sur Internet dans lequel chaque structure enfance-jeunesse du territoire Seine-Eure inscrit les demandes d'accueil des familles qui lui parviennent, il s'agit de raisonner sur une logique « un enfant, une réponse ».

Ainsi, les professionnels de la petite enfance employés sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure, sont en lien par le biais de la coordination Casou, tissant un lien d'échanges, de partage et d'expériences.

Pour répondre à ses problématiques les partenaires de la petite enfance se sont organisés en **guichet unique par sous-territoire avec un référent unique auprès des familles.** Celui-ci présente les modes de garde de façon indifférencié aux familles et les accompagnent pour trouver le mode de garde le plus adaptés possible à leur besoin.

Pour l'accueil d'urgence, il est entendu comme une demande immédiate et non prévisible. Elle s'étend sur une période maximale de 15 jours, durant laquelle la famille est accompagnée individuellement dans la recherche d'un mode d'accueil pérenne. L'enfant est donc accueilli dans une structure du territoire de l'agglomération sur cette courte période, puis il intégrera une autre structure collective ou sera accueilli par une assistante maternelle selon les places disponible et les préférences de la famille.

Dans la mesure du possible, les familles doivent avoir le choix dans le type d'accueil d'urgence qui peut être une situation stressante pour les familles.

L'urgence ayant par définition un caractère d'imprévu, il ne sera pas toujours possible d'anticiper l'accueil. Par conséquent l'enfant sera accueilli sans période d'adaptation. Les structures prévoient un référent pour l'enfant dans l'équipe professionnelle. Un temps de passage (entre ½h et 1h) devra être réalisé entre la famille et l'équipe professionnelle ou l'Assistante Maternelle afin d'échanger des informations pertinentes sur l'enfant.

FICHES –ACTIONS DU PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Le pilier développement économique et emploi est le seul pilier contenant des fiches-actions détaillées.

Il était totalement nouveau de faire de rencontrer les spécialistes du monde économique et ceux du social. Ces fiches montrent donc le plan de travail à élaborer en priorisant ces actions entre 2015 et 2020.

ENJEU : Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation

OBJECTIF : Mise en place d'un CitésLab en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Contexte

CitésLab est un réseau national dédié à la sensibilisation, à la détection et à l'amorçage de projets d'entreprises dans les quartiers prioritaires. Fondé sur un accompagnement de proximité, au sein même du quartier, le CitésLab se situe en amont de la chaîne d'accompagnement à la création. Il aide le porteur de projet à valider et à formaliser son idée d'entreprise et, en fonction du résultat, à l'orienter vers les structures les plus adaptées (Adie, Boutique de Gestion, Pôle Emploi, organisme de formation, etc.). Au-delà de l'accompagnement, le CitésLab a également pour mission de créer ou dynamiser un réseau partenarial entre acteurs locaux de la création d'entreprise et de l'emploi en faveur du public cible (Initiative France, Adie, Pôle Emploi, etc.).

Public cible

Ce dispositif vise:

- Les porteurs de projets potentiels qui bénéficieront d'un appui basé sur l'écoute et la proximité
- ✓ Les structures d'accompagnement de la création d'entreprise

Conformément aux objectifs prioritaires fixés par l'état pour le thématique développement économique, le dispositif devra viser en particulier les jeunes et les femmes

Partenaires

L'ensemble des opérateurs de l'accompagnement intervenant localement : Initiative Eure, BGE, ADIE, ICRE BTP mais aussi des structures spécialisées sur l'ESS (France active, Urscop...)

Chef de file

L'Agglo Seine - Eure

Moyens financiers

La mise en place du CitésLab sera co-financé par la Caisse des Dépôts sous condition de cofinancements pérennes de la part de la collectivité en charge de l'action. Et ce sans dépasser un financement de la Caisse des Dépôts annuel et global de 30%. Le soutien financier du poste s'étale sur 6 ans (2 convention triennales) avec possibilité de prolongation au cas par cas, pour une durée maximum de 12 ans.

D'autre part, la Case pourra éventuellement bénéficier:

✓ d'un appui en ingénierie par un expert spécialisé (3 à 5 jours) pour faciliter la mise en place du dispositif.

Moyens Techniques

Le CitésLab reposera sur l'intervention d'un chargé de mission qui aura en charge :

- d'assurer en direct une présence auprès des publics des quartiers pour faciliter leur orientation et leur parcours,
- de construire et développer un réseau partenarial efficace

Le CitésLab pourra être rattaché à une structure de portage type, Boutique de Gestion, collectivité...

Temporalité

A déterminer avec les partenaires

Mobilisation citoyenne

Non

Résultats attendus

Faciliter l'accès des habitants des QPV aux outils traditionnels de financement et d'accompagnement de la création d'entreprise

Susciter l'émergence de projets individuels de créations d'entreprise

Mobiliser les acteurs de proximité du quartier et les acteurs des réseaux d'accompagnement, et entre eux des coopérations nouvelles au service des porteurs de projets et des dynamiques du territoire.

Actions pressenties

A déterminer

Evaluation / atteinte de l'objectif

Augmentation de la dynamique entrepreneuriale sur les QPV (volume de création, taux de création, densité entrepreneuriale...)

Hausse du taux de pénétration des opérateurs de l'accompagnement

Meilleure pérennité des entreprises créées grâce à l'accompagnement plus fréquent

ENJEU : Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation

OBJECTIF: - Sensibiliser à l'entrepreneuriat dans les écoles, collèges et lycées

Contexte

Il s'agira de mobiliser des dispositifs existants portés notamment par:

- L'association Entreprendre pour apprendre Haute-Normandie dont le projet est de développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Elle a développé en ce sens le concept de Mini-Entreprise qui consiste à préparer les jeunes à leur vie d'adulte en leur faisant découvrir l'engagement personnel, l'activité collective et le domaine économique. Pour plus d'information: http://haute-normandie.entreprendre-pour-apprendre.fr/qui-sommes-nous-/generalites.html
 - La Chambre des métiers et de l'Artisanat qui porte plusieurs actions en direction des jeunes:
 - ✓ **l'action "Reporters de l'Artisanat"** fait découvrir l'Artisanat aux collégiens et aux lycéens via un concours journalistique
 - ✓ **L'action Artimobiles:** voitures équipées de logiciels interactifs présentant les Métiers de l'Artisanat
 - ✓ L'action "Trajectoire de réussite dans l'Artisanat" se base sur la valeur de l'exemple et donc sur le témoignage concret de chefs d'entreprise artisanale au travers de leur parcours de réussite

Pour plus d'information voir, la Stratégie Régionale de l'Artisanat envers les jeunes: http://www.crm-haute-normandie.fr/Portals/43/basedoc/Actions/SRAJ%20PLAQUETTE.pdf

Public cible

Scolaires des QPV

Partenaires

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), association Entreprendre pour apprendre, Chambre d'Agriculture

Chef de file

CMA, association Entreprendre pour apprendre

Moyens financiers

A déterminer avec les partenaires

Moyens Techniques

A déterminer avec les partenaires

Temporalité

A déterminer avec les partenaires

Mobilisation citoyenne

Résultats attendus

Sensibiliser les scolaires à l'entreprise

Faire découvrir les métiers de l'artisanat et les potentialités de création/reprise d'entreprises dans cette filière

Améliorer l'orientation professionnelle du public des QPV

Evaluation / atteinte de l'objectif

A déterminer avec les partenaires

ENJEU : Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation

OBJECTIF: Constituer un réseau de prescripteurs

Contexte

L'objectif est d'identifier, puis de former, un ensemble d'acteurs (centre social, associations de quartiers, travailleurs sociaux...) à la création d'entreprise. Ce réseau pourra servir de médiation entre le public QPV et les opérateurs

Public cible

Opérateurs de l'accompagnement, acteurs associatifs de proximité

Partenaires

Opérateurs de l'accompagnement

Chef de file

L'Agglo Seine - Eure ou le futur chargé de mission CitésLab?

Moyens financiers

A déterminer avec les partenaires

Moyens Techniques

A déterminer avec les partenaires

Temporalité

A déterminer avec les partenaires

Mobilisation citoyenne

A déterminer

Résultats attendus

Faciliter l'accès des habitants des QPV aux financements et accompagnements pour la création d'entreprise

Susciter l'émergence de projets individuels de créations d'entreprise

Adapter l'offre d'accompagnement aux caractéristiques des porteurs de projets issus des QPV

Actions pressenties

Identifier les prescripteurs les plus porteurs en fonction des cibles pouvant être visées : centres sociaux, travailleurs sociaux, maisons des services publics, médiateurs sociaux, responsables associatifs...

Sensibiliser les opérateurs de la création locale aux logiques des créateurs issus de la diversité Former les acteurs de proximité sur la création d'entreprises (identification des profils cibles, évaluation des besoins, cartographie et positionnement des opérateurs de l'accompagnement...)

Evaluation / atteinte de l'objectif

Augmentation de la dynamique entrepreneuriale sur les QPV (volume de création, taux de création, densité entrepreneuriale...)

Hausse du taux de pénétration des opérateurs de l'accompagnement Meilleure pérennité des entreprises créées grâce à un accompagnement rendu plus fréquent

ENJEU : Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation

OBJECTIF: Développer des actions ponctuelles autour de l'entrepreneuriat

Contexte

L'objectif est d'aller à la rencontre d'actuels ou de potentiels porteurs de projet par le biais de manifestations organisées sur les QPV

Ces manifestations pourraient avoir des supports variés :

- Bus de la création
- Café de l'initiative (voir notamment ce qui est réalisé à Rouen)
- Prix de l'entrepreneuriat féminin (dispositif de la caisse des dépôts)
- Présence sur des marchés
- Intervention dans les Lycées
- Stand dans l'Hôtel d'entreprises des 4 saisons

L'organisation de ces évènements pourrait être coordonné par l'espace créateur de l'Hôtel d'entreprise et se faire avec l'appui du nouveau réseau de prescripteurs pour communiquer autour de l'évènement

Il s'agirait notamment de mettre en avant des témoignages d'entrepreneurs, notamment issus de QPV (dont des femmes), de valoriser l'entrepreneuriat, de présenter les réseaux d'accompagnement et les différentes offres disponibles

Public cible

Porteurs de projets potentiels

Conformément aux objectifs prioritaires fixés par l'état pour le thématique développement économique, le dispositif devra viser en particulier les jeunes et les femmes

Partenaires

Le réseau de prescripteurs nouvellement constitué, les opérateurs de l'accompagnement, le futur chargé de mission CitésLab, les réseaux d'accompagnement de l'ESS

Chef de file

Voir HNA

Dispositif spécifique pour l'emploi des femmes

Moyens financiers: à déterminer

Moyens Techniques : à déterminer

Temporalité: à déterminer

Mobilisation citoyenne: à déterminer

Résultats attendus

Faciliter l'accès des habitants des QPV aux financements et accompagnements pour la création d'entreprise

Susciter l'émergence de projets individuels de créations d'entreprise

Actions pressenties: à déterminer

Evaluation / atteinte de l'objectif

Nombre d'évènements organisés et succès en termes d'audience

Augmentation de la dynamique entrepreneuriale sur les QPV (volume de création, taux de création, densité entrepreneuriale...)

Hausse du taux de pénétration des opérateurs de l'accompagnement

Meilleure pérennité des entreprises créées grâce à l'accompagnement plus fréquent

ENJEU : Faire de l'ESS un levier de développement pour les habitants des quartiers prioritaires

OBJECTIF: Identifier les besoins auxquels des structures de l'ESS pourraient répondre

Contexte

Il s'agit d'identifier des besoins sociaux des habitants non couverts, des opportunités de marchés ou des services nouveaux à initier. Un réseau d'acteurs de l'ESS locaux et régionaux peut être constitué à cet effet pour réfléchir en lien avec les habitants aux initiatives qui pourraient être montées :

- Compléter l'offre de mobilité solidaire (auto-partage, garage solidaire ou partenariat avec des garages existants)
- Restaurant d'insertion au sein des parcs d'activités de l'agglomération
- Bricothèque en lien avec la ressourcerie
- Lieux collectifs de proximité apportant des services variés
- Services à la personne (notamment en direction des personnes âgées)
- Découvertes culturelles (voir Arteoz à Rouen: http://www.arteoz.net/)
- Accorderie

Ensuite le montage peut se faire via un essaimage de structures existantes en Haute-Normandie ou en mobilisant l'appel à projet de la région (mieux faire connaître ce dispositif, susciter des réponses...)

La fabrique à initiatives de l'Adress pourrait être relayée localement (pour être plus proche des réalités du terrain) par un acteur (le futur chargé de mission CItésLab?)

Public cible

Résidents des QPV

Créateurs potentiels d'activité

Partenaires

Réseau d'acteurs de l'ESS locaux et régionaux, le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique, la DIRECCTE, associations de proximité, opérateurs chargés de l'accompagnement des initiatives solidaires (Adress, France Active, Urscop...) + futur chargé de mission CitésLab

Chef de file : à déterminer

Moyens financiers: à déterminer

Moyens Techniques

L'animation de cette démarche pourrait être portée par le futur chargé de mission citésLab

Temporalité : à déterminer

Mobilisation citoyenne: Oui

Résultats attendus

Générer des initiatives solidaires permettant à la fois de répondre aux besoins des résidents des QPV et d'augmenter le nombre d'emplois qui leur est accessible

Actions pressenties : à déterminer

Evaluation / atteinte de l'objectif

Nombre de projets solidaires mis en place Impact social des projets Nombre d'emplois pourvus par des résidents Nombre d'emplois crées par ces initiatives

ENJEU: Tirer profit des opportunités économiques qu'offre la proximité de parcs d'activités

OBJECTIF: Associer les entreprises à l'émergence et au développement de nouveaux projets entrepreneuriaux

Contexte

La présence de grandes entreprises sur le territoire constitue une réelle opportunité pour favoriser l'émergence et le développement de nouveaux projets entrepreneuriaux

A l'image de ce qui se fait sur d'autres territoires, les grandes entreprises volontaires peuvent être associées à l'émergence et au développement de nouveaux projets entrepreneuriaux de multiples manières :

- Mécénat de compétences, tutorat ou parrainage
- Innovation collaborative / ouverte et logiques de co-développement
- Hébergement de jeunes pousses dans leurs locaux (« corpo-working »)
- Investissement en capital

Les grandes entreprises pourraient y trouver de multiples avantages:

- Concrétisation d'une démarche de RSE
- Optimisation de leur patrimoine immobilier (si surfaces inutilisées)
- Développement de partenariats commerciaux technologiques avec de jeunes entreprises voir prise de participation au capital si projet à potentiel : « l'argent étant dans les grandes entreprises et les idées de plus en plus souvent dans les petites »
- Contribution à un environnement économique dynamique
- ...

Public cible

Entreprises leader du territoire Porteur de projets et créateurs

Partenaires

Club d'entreprises, opérateurs de l'accompagnement, consulaires, HNA

Chef de file : à déterminer

Moyens financiers: à déterminer

Moyens Techniques: à déterminer

Temporalité: à déterminer

Mobilisation citoyenne: non

Résultats attendus

Renforcement des liens entre les entreprises leader et les porteurs de projets, créateurs et jeunes entreprises

Actions pressenties

- Ateliers collectifs pour les porteurs de projets ou entrepreneurs animés par des cadres de grandes entreprises ou RH autour de thématiques à définir
- Parrainage
- Pépinière distribuée dans les entreprises leader du territoire
- -« Speed dating » entre entreprise leader et porteurs de projets/ entrepreneurs
- -...Tutorat

Evaluation / atteinte de l'objectif

A déterminer suivant les actions retenues et mises en place

ENJEU: Utiliser les marchés publics comme levier de retour à l'emploi

OBJECTIF: Maintenir les clauses d'insertion dans tous les marchés publics de l'Agglomération

Contexte

La charte locale d'insertion qui légitime cet outil a été élaborée afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de la charte d'insertion nationale applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractant avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), conformément à la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. La clause d'insertion sociale a été initié par l'intermédiaire des opérations du programme de renouvellement urbain mis en œuvre par l'ANRU et sur différents marchés publics CASE.

La communauté d'agglomération Seine-Eure, porteur d des PNRU de la ville de Val de Reuil et de Louviers a la responsabilité, vis à vis de l'agence, de son élaboration et du son suivi

Le code des marchés publics offre la possibilité de prévoir des **conditions d'exécution obligatoires** dans le cadre d'un marché, permettant de réserver certaines heures de travail pour des personnes en difficultés sociales et économiques (les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes sans qualifications, les séniors, les travailleurs reconnus handicapés..).

Ainsi, le cahier des charges d'un marché public peut fixer des conditions particulières permettant de promouvoir l'emploi de ces publics en marge.

Public cible

Résidants des QPV Publics en insertion professionnelle Entreprises leader du territoire Porteur de projets et créateurs

Documents de référence

Charte nationale des clauses d'insertion Le code des marchés publics Recueil des fondamentaux de la clause sociale AVE

Partenaires

Pôle Emploi / Mission Locale / CCAS des communes / PLIE / SIAE / Organismes de formation / OPCAREG

Chef de file

Agglomération Seine – Eure / Service Politique de la ville

Temporalité: A l'année

Mobilisation citoyenne: non

Résultats attendus

Généralisation de la clause d'insertion dans tous les marchés publics au sein de l'agglo.

Resocialisation de ces publics par l'emploi et leur retour à l'emploi direct

Equité de tous sur le marché du travail et importance de la possibilité de permettre l'emploi des femmes sur des marchés classiquement proposés aux hommes

Actions pressenties

Mise en place de programmes de formations professionnalisantes en amont, pendant ou à la fin de la clause d'insertion sociale. Cette action pourra être effective grâce au concours des organismes de formation, des OPCAREG et des entreprises

Communication auprès des partenaires locaux et du public cible

Evaluation / atteinte de l'objectif

Impact sur l'employabilité de ces publics en difficultés Nombre d'emplois pourvus sur ces marchés publics Nombre de retour en formation Déblocage de situations personnelles et sociales délicates Nombre de femmes dans les clauses d'insertion

ENJEU: Rendre les habitants de l'agglomération mobiles

OBJECTIF: Développer la mobilité physique et psychologique des demandeurs d'emploi

Contexte

Les actions du pole mobilité s'adressent uniquement à des publics inscrits dans un parcours d'insertion, de façon temporaire et pour qui l'objet du déplacement est lié à un emploi, une formation ou un rendez-vous santé. Cette offre de transport intervient uniquement lorsque l'offre dite de droit commun ne peut être exploitée.

Le principe des actions est double. Il s'agit de résoudre la problématique « mobilité », mais aussi de faciliter la démarche « insertion » en accompagnant les publics.

En complément, un diagnostic élaboré par la Maison de l'Emploi et de la Formation avait révélé de véritables freins psychologiques concernant la mobilité et les transports chez les personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. Un appel à projet va être lancé en septembre 2015 pour travailler sur les freins inhérents à la mobilité psychologique, avec un montant de participation à hauteur de 20 000 € (appel d'offres en cours).

Le pôle mobilité répond aux problématiques d'insertion des publics en difficulté sur le territoire de l'agglomération et répond aux enjeux fixés par l'intérêt communautaire de la compétence politique de la ville de l'agglomération.

Les actions du pôle mobilité sont au nombre de trois :

Transport à la demande, la location de véhicules deux roues et la location de voitures sans permis sont gérés par l'association IFAIR,

Inservolant permis social mis en œuvre par la MJC de Duclair,

Autoécole associative mise en place par l'espace des deux rives,

En 2014, 10 femmes ont louées un cyclomoteur ou scooter, une seule femme à louer une voiture sans permis durant plus de trois mois, et 20% de femmes ont fait appel au transport à la demande pour aller sur leur lieu de travail.

Concernant inservolant, 7 femmes se sont positionnées sur le permis de conduire social soit 50 % de l'effectif total.

Et pour l'autoécole associative près de 70% de femmes ont suivis les sessions de code et de conduite en 2014.

Au total 60 femmes ont participé aux actions de mobilité en 2014.

Public cible

Public en difficulté sociale ou d'emploi ayant déjà un suivi social mis en place (habitants des QPV en priorité et public féminin)

Documents de référence

Appel à projet de 2007

Prescripteurs

Mission locale / CCAS des communes / PLIE / Conseil Départemental / centres sociaux/ SIAE / Pôle Emploi / Cap Emploi / CASE

Chef de file

Agglomération Seine - Eure / Service Politique de la ville

Moyens financiers

Budget du service politique de la ville : 274 000 €

Moyens Techniques

Financement d'associations spécialisées : auto-écoles associatives, association spécialisée dans la mobilité.

Temporalité

A l'année

Mobilisation citoyenne: non

Résultats attendus

Favoriser la prise de poste (horaires atypiques ou autre) en garantissant la mobilité (éviter les situations d'échec)

Rendre les habitants autonomes et élargir le périmètre géographique de leurs déplacements

Evaluation / atteinte de l'objectif

Impact sur l'employabilité ou la formation

Lien avec les prescripteurs pour le suivi social de situations personnelles et sociales délicates

Pilier Développement économique

ENJEU: Permettre le retour à l'emploi des femmes en quartier prioritaire

OBJECTIF: Financer les modes de garde d'urgence pour faciliter le retour à l'emploi

Contexte

Les femmes des quartiers sont touchées par le chômage. Un des freins identifiés est l'accès aux modes de garde.

Pôle Emploi propose un projet expérimental permettant de faciliter l'accès des habitantes des QPV aux modes de garde dans un but d'insertion et d'emploi : entretiens d'embauches, rendez-vous administratifs, apprentissage du permis de conduire, formation...

Public cible

Ce dispositif vise:

- Les femmes qui habitent les quartiers prioritaires et qui sont en recherche d'emploi
- ✓ Les femmes inscrites chez Pôle Emploi

Conformément à l'objectif transversal égalité hommes-femmes, cette action est spécifique pour les femmes des QPV.

Partenaires

Pôle Emploi et le coordinateur des modes de garde de l'agglomération (guichet unique)

Chef de file

L'Agglo Seine - Eure

Moyens financiers

Pôle Emploi pour les frais de dossier du mode de garde et les quinze premiers jours du mode de garde choisi. Par la suite, le droit commun prendra le relai selon le mode de garde retenu.

Moyens Techniques

Principalement des moyens humains avec la mobilisation des agents de Pôle Emploi et du coordinateur du CASOU (logiciel – guichet unique) de l'agglomération.

Temporalité

Expérimentation 2015 – 2016 avec Pôle Emploi

Mobilisation citoyenne

Non

Résultats attendus

Retour en emploi ou en formation pour les femmes des QPV.

Evaluation / atteinte de l'objectif

Nombre de femmes pouvant bénéficier de l'action et retour à l'emploi



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

Ce pilier est nouveau dans la politique de la ville, il a été inscrit dans les contrats de ville suite aux attentats de janvier 2015. Il est sans doute transversal à l'ensemble des actions, mais a été mis en avant comme étant un pilier à part entière par le gouvernement.

Chaque collectivité a donc définit localement les priorités pouvant s'inscrire dans ce cadre. A ce titre, deux réunions de travail ont permis de débattre des concepts d' «égalité», de «laïcité» et de «citoyenneté». Ces réunions ont été riches en réflexion mais n'ont pas épuisé le sujet. Il serait donc essentiel de mettre en place un espace d'échanges permanent sur ces concepts afin de poursuivre la réflexion engagée.

1 - Promotion de l'Egalité et principe de laïcité

Constat

Un habitant sur quatre a le sentiment d'être discriminé (rapport 2014 de l'ONZUS).

Il s'agit d'un thème difficile à aborder et il existe très peu de ressources mobilisables localement. Les Outils régionaux ou nationaux existants sont :

- Guide de Grenoble Métropole;
- Kit de sensibilisation avec photo-langage élaboré par la Ville de Paris ;
- Documents édités par la Fédération des Œuvres Laïques pour l'Education
 Nationale;
- Recherche-action des centres de ressources politique de la ville.
 - Un centre de ressource politique de la ville normand est en cours de constitution. Il sera basé à Caen et sera porté par le CREAI ORS. Il permettra surement la prise en compte de ces thématiques et pourra mettre en place des formations adaptées aux acteurs locaux.
- Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pourront apporter une aide à l'ingénierie concernant des diagnostics en matière de discrimination et pour l'élaboration de plans territoriaux de lutte contre les discriminations. Pour ce qui concerne ce dernier dispositif, des aides financières peuvent également être sollicitées auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires via la DDCS et la DRJSCS dans le cadre

d'appels à projets nationaux afin de contribuer à leur déploiement.

Pour rappel, des missions de **service civique** peuvent être mises à disposition de toute collectivité ou association désirant développer des missions d'intérêt général en lien avec les objectifs du contrat de ville. L'Etat finance dans ce cadre la protection sociale du jeune volontaire ainsi qu'une indemnité mensuelle. **25% des services civiques disponibles seront fléchés en Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).**

La promotion de l'égalité (lutte contre les discriminations) doit donc sous-tendre toutes les politiques liées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette promotion est implicite et invisible.

Des inégalités de traitement entre femmes et hommes persistent dans différents domaines : droits familiaux, droits civiques, revenus salariés, éducation, etc.

Quels sont les principaux obstacles à l'égalité? Les représentations sociales de la place de l'homme et de la femme conduisent à ces inégalités qui peuvent être corrigées si elles sont correctement identifiées.

Dans le monde professionnel, il s'agit de garantir un égal accès à la formation, à certains postes en utilisant les conventions collectives et en réalisant des formations-actions, par exemple.

Le principe de « laïcité », constitutif de la République, mérite largement d'être re partagé dans sa définition. En effet, la déclinaison du principe pose souvent question. Des instances religieuses sont de plus en plus souvent convoquées au niveau national pour donner leur avis, et sur le territoire on observe un manque de consensus clair sur la question. D'où l'importance du débat et de la formation pour clarifier les limites et les modalités d'intervention permettant de respecter en toute occasion le principe de laïcité.

ENJEUX ET ORIENTATION

- ENJEUX
- Assurer l'égalité de traitement, l'égalité de genre en tant que finalité, et l'égalité en tant que moyens
- Garantir la place des femmes
- Utiliser le principe de laïcité comme vecteur d'inclusion

ORIENTATIONS

- Mettre en place des formations-actions des acteurs locaux sur l'interculturalité
- Créer un espace collaboratif : « portail de la laïcité » (information, prévention)
- S'assurer qu'aucun projet ne soit élaboré sans prendre en compte la place des femmes
- Changer l'image des quartiers : sortir de la notion de « quartier » et construire une mémoire collective d'agglomération

A TITRE D'EXEMPLE, PISTES D'ACTIONS

La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations

- Avant d'aboutir à un plan d'action, il faudra tout d'abord mettre en réseau les acteurs du territoire afin de constituer un groupe de travail transversal.
- La première action sera de créer un plan de formation de qualité avec des formateurs qualifiés, en s'appuyant sur un relais au niveau de l'Etat.
- A titre d'exemple, pour débattre d'interculturalité et de lutte contre les discriminations : le CGET propose notamment des formations gratuites sur la lutte contre les discriminations.

Afin de promouvoir une politique territorialisée de l'égalité femmes-hommes, plusieurs axes peuvent être envisagés :

- La formation des acteurs locaux au concept d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que des formations spécifiques aux professionnels accompagnant les problématiques relatives aux violences faites aux femmes.
- Le soutien du développement de l'activité économique des femmes des quartiers.
- L'accessibilité des femmes aux actions d'information sur leurs droits : CIDFF,
 Maison de la Justice et du Droit, ... etc. (c'est-à-dire). Textes de référence :
 «Mise en œuvre de la politique de la ville 2015-2020 et prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes » note DGCS/SDFE/B3 octobre 2014.

Constituer une mémoire d'agglomération :

- Le territoire de l'agglomération présente la particularité d'accueillir la ville la plus jeune de France : Val-de-Reuil fête cette année ses 40 ans d'existence. D'où une complexité dans le vécu de ce territoire au départ fort rural, qui a du se recomposer avec la ville nouvelle.

Il existe donc sur le territoire des appartenances culturelles très différentes : rurales, urbaines, migratoires.... Il semble important de créer une identité territoriale plus homogène afin d'ancrer les groupes sociaux, de conforter les interactions et de construire une mémoire collective.

Constituer une mémoire d'agglomération apparaît aujourd'hui comme un enjeu d'ancrage, de reconnaissance et de valorisation des habitants. La mémoire territoriale peut être un vecteur d'accompagnement social. En effet, la mémoire fait appel à des notions telles que : l'histoire, le groupe ou la collectivité, le territoire, l'identité, l'appartenance. Un projet de mémoire procède de la volonté de mettre en lumière, de garder trace. L'exemple de la ville nouvelle, imposée par l'Etat montre l'importance du travail de mémoire à mettre en place pour que les communes qui ont été privées de leurs terres agricoles acceptent la présence de la ville nouvelle.

Ainsi, sortir du périmètre et de la notion de « quartier », pour englober le territoire de l'agglomération qui reste encore trop virtuel pour beaucoup d'habitants est un enjeu fort, notamment dans un souci de cohérence globale des politiques publiques.

2 - La participation citoyenne

CONSTATS

Définition de Techné Cité (cabinet qui suit cette concertation depuis 2008) résume la philosophie qui est recherchée.

« Citoyenneté, démocratie locale, participation des habitants, informations, concertation, communication... Ces mots et expressions, depuis plus de quinze ans raisonnent dans les esprits tels des refrains. Car pour remédier aux problèmes des villes et quartiers populaires, les premières victimes, les habitants, doivent être partie prenante des solutions que l'on préconise pour eux. Avec ou sans eux, dans tous les cas, c'est pour eux que des dispositifs publics ont été mis en place.

"La citoyenneté n'est pas l'un des aspects de la politique de la ville. Elle est à la fois son principe fondateur, son objectif et son moyen".

La plupart des acteurs sociaux, des militants associatifs, des représentants d'habitants, des élus expriment ce besoin de démocratie locale, avec pour certains, une impression

de ne pas être écoutés et ou entendus.

Toutes les politiques publiques depuis plus de quinze ans inscrivent le développement de la citoyenneté et la concertation dans leurs déclarations d'intention, alors que paradoxalement déception et sentiment d'abandon se développent. Ces processus de participation ont parfois donné des résultats probants, mais dans certaines situations ils se sont formalisés figeant les habitants dans des rôles de consommateurs de politiques publiques ». (Extrait d'une note de Techné Cité, octobre 2014).

Le défaut de participation et/ou d'implication des habitants des quartiers se nourrit d'un sentiment d'exclusion, de la collectivité en général, de la vie de la cité, des institutions. Il est nécessaire de donner une réalité au sentiment d'appartenance et, pour cela, de permettre l'accession au statut d'acteur. La valorisation systématique du « faire ensemble » en s'appuyant en particulier sur le statut associatif permet la mobilisation citoyenne.

Par ailleurs, émerge la nécessité de réinventer de nouvelles formes de participation et de relation au politique : des espaces de débat entre les élus et les citoyens, de « mise en tension » du débat démocratique.

ENJEUX ET ORIENTATION

- ENJEUX
- Soutenir et appuyer les initiatives citoyennes
- Développer la vie associative, valoriser les formes d'engagement
- Partager une vision commune de la participation et échanger sur les pratiques
- Garantir la place des femmes

ORIENTATIONS

- Créer un lieu ressource et des outils innovants de participation des habitants
- Inventer de nouveaux lieux de débat, de nouvelles formes de relations entre élus et habitants
- Simplifier les procédures administratives
- S'assurer de l'équité hommes-femmes au sein de ces nouveaux dispositifs

A TITRE D'EXEMPLE, PISTES D'ACTIONS

- Depuis plusieurs années, des démarches participatives se mettent en œuvre tant sur Louviers qu'à Val-de-Reuil. Louviers a engagé une démarche de concertation et de co construction du projet depuis 2008 dans le quartier de Maison Rouge. Elle se poursuit aujourd'hui dans le cadre de la GUSP.
- Les associations sont en première ligne pour assurer les enjeux de citoyenneté. A Val-de-Reuil, une centaine d'associations existent dont une trentaine agissent dans le champ du social. A ce titre : un appui à la vie associative doit être envisagé.
- L'Etat propose donc d'une part : d'accompagner les associations œuvrant sur les QPV par la mobilisation spécifique des postes adultes relais et FONJEP; et d'autre part : de faciliter l'accès des associations des quartiers de la politique de la ville aux dispositifs d'accompagnement et de structuration de la vie associative : Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

SEPTIEME PARTIE:

AXES TRANSVERSAUX

La CULTURE

Axe transversal

Contexte

Le ministère délégué à la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication ont signé le 5 mars 2014 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires. Cette convention vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans les quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles.

Dans ce cadre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Haute-Normandie s'engage à soutenir les trois axes suivants dans le suivi et la mise en place des contrats de ville.

1) Inciter les structures financées par la DRAC à prendre en compte les populations des QPV

Les structures culturelles financées par la DRAC seront encouragées à développer et accompagner des projets à l'attention des habitants des quartiers politique de la ville, notamment dans le cadre de la révision des contrats d'objectifs de ces structures. Ainsi, les établissements soutenus ou reconnus par la DRAC (à titre d'exemples: centre dramatique national, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue, pôle national des arts du cirque, fonds régional d'art contemporain, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, opéra, pôle image, musées de France, ville et pays d'art et d'histoire...) seront incitées à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'action culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires.

2) Favoriser les dispositifs nationaux à destination des populations des QPV

Certains dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la Culture et de la Communication sont à destination principale des jeunes publics issus des quartiers politique de la Ville. La DRAC s'engage à favoriser la diffusion des actions comme notamment Les Portes du temps, Passeurs d'images ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité.

3) Accompagner des projets d'action culturelle au bénéfice des habitants des QPV et déployer le projet national en faveur de l'éducation artistique (PNEAC)

La DRAC pourra accompagner des projets d'action culturelle spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville dans l'objectif de leur faciliter l'accès à l'art et la culture. Ces projets dédiés (type résidence d'action culturelle ou jumelage avec une structure culturelle) devront s'inscrire dans la durée et associer des artistes ou professionnels de la culture. Ils devront proposer une démarche de co-construction avec les acteurs sociaux locaux et de participation active des populations. Ils s'appuieront dans la mesure du possible sur les structures culturelles de proximité.

Dans le cadre notamment de la rénovation urbaine, les actions permettant une revalorisation de l'image des quartiers (cadre de vie architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers) seront privilégiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées en direction des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville.

Ainsi une attention particulière sera portée en faveur des actions permettant une prise en compte des différents temps de vie de l'enfant et du jeune : scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Les projets mettant en avant l'éducation aux médias et à l'image seront favorisés.

Des conventionnements avec les collectivités (contrat local d'éducation artistique et culturelle) pourront également bénéficier d'un accompagnement de la DRAC.

- ACTIONS EXISTANTES

La médiation culturelle pour la partie nord de l'agglomération est portée par l'espace des 2 rives.

La médiation culturelle au sud de l'agglomération est élaborée avec l'intervention de la compagnie Z.

De nombreuses actions se déroulent à Val-de-Reuil avec les scolaires et les centres de loisirs : prix des incorruptibles, grand prix de l'illustration, cin'été.

Lien mémoire des quartiers / cadre de vie

Les élus de la commune de Val-de-Reuil souhaitent fortement changer le regard qui est porté sur cette ville nouvelle. Des liens avec la Maison de l'Architecture de Normandie se sont tissés pour que la ville soit mise en avant pendant le mois de

l'architecture.

Une réflexion globale autour du patrimoine et du tourisme pourrait être envisagée : Patrimoine du XXème siècle, parcours touristique autour de l'architecture contemporaine.

ENJEU

Utiliser la médiation culturelle comme levier d'éducation et de vivre ensemble

- ORIENTATIONS

Travailler l'ouverture du théâtre de l'arsenal avec les habitants

Elaborer des « projets de quartier » en partant des projets des écoles afin d'ouvrir les écoles vers les villes en utilisant la médiation cultuelle comme trait d'union.

La JEUNESSE

Axe transversal

Le département de l'Eure est un département jeune (autour de 30% de moins de 20 ans) et l'agglomération Seine-Eure est également attentive à son taux de jeunesse car les villes-centres Louviers et Val-de-Reuil sont des villes jeunes : 45,1% des rolivalois avaient moins de 25 ans en 2010 et 32,5% pour les Lovériens.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de ville et on retrouve des actions particulièrement en lien dans le pilier cohésion sociale. Les actions d'Education et de parentalité sont prioritairement mises en place pour les jeunes.

Toutefois, l'élaboration du contrat de ville a permis de mettre en lumière le manque de transversalité concernant les jeunes de plus de 16 ans. L'intérêt du contrat de ville est de lister les politiques publiques de droit commun et de pouvoir flécher la plus-value de la politique de la ville.

Avant de mettre en place de nouvelles actions ou de nouveaux modes de fonctionnement entre les acteurs, il faut replacer ces jeunes autour de la structure-phare du territoire concernant les Concernant les 16-25 ans, la structure identifiée est la **Mission Locale**.

Elle permet de suivre tous les jeunes ayant besoin d'un accompagnement pour trouver un emploi, un stage une formation, un contrat spécifique ou encore le dispositif «garantie-jeune ».

En parallèle la mission Locale est missionnée pour animer et suivre la plateforme des décrocheurs scolaires.

A partir de la fin 2015 un nouveau logiciel devrait permettre de géolocaliser les jeunes en décrochage. Cela permettra de savoir combien de jeunes sont concernés sur l'agglomération et également de comptabiliser ceux qui habitent dans des QPV.

La Mission Locale offre à chaque jeune de moins de 26 ans :

- Un accueil, une écoute et une information de proximité
- Un accompagnement individualisé dans son orientation
- Un appui dans sa recherche d'emploi et dans ses démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté
- Une aide à la résolution de problèmes administratifs (ressources financières, documents personnels,...)

En complément, l'Etat facilite l'engagement citoyen des jeunes sur des missions d'intérêt général : service civique, bénévolat...

Le Conseil Départemental de l'Eure a identifié, dans son plan Départemental de Santé un axe de travail autour de la Santé des Jeunes.

Le contrat Local de Santé de l'agglomération, entre 2012 et 2015 ; a réalisé un état des lieux des intervenants pour la santé mentale des jeunes.

Concernant le logement et l'accès à l'autonomie, l'association Jeunesse et Vie propose des logements adaptés pour les jeunes ainsi qu'un suivi individuel afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours résidentiel. L'association peut déjà identifier les jeunes issus des QPV qui souhaitent avoir un logement autonome.

En parallèle, l'observatoire qui sera mis en place à l'automne 2015 pour le suivi du contrat de ville permettra de mettre à plat la plus-value de la politique de la ville. La difficulté de l'évaluation sera de croiser le suivi d'un public et de le territorialiser tout en le comparant à des territoires hors QPV.

Exemple : combien de jeunes des QPV auront pu bénéficier de la Garantie-Jeunes ? Les jeunes des QPV sont-ils le public cible ? Si non, quel dispositif serait plus adapté ?

La LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Axe transversal

L'Inter-Réseau des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU) a initié en 2007 un espace national de professionnalité partagée « Egalité de traitement – Prévention et lutte contre les discriminations (PLCD) ». Un s'attache à construire en continu une expertise collective.

Voici la stratégie élaborée pour les contrats de ville par les professionnels de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.

La discrimination se définit de plusieurs façons :

Tout d'abord par une approche sociologique qui analyse les mécanismes de production sociale des discriminations: la discrimination est un processus qui se traduit par des inégalités désavantageant certains groupes sociaux dans l'accès aux ressources économiques, sociales et politiques sur la base de catégories construites pour classer et hiérarchiser les individus par leur sexe, leur origine, leur âge, leur handicap...

Par le droit : juridiquement la discrimination est une inégalité de traitement, directe ou indirecte qui constitue un délit puni par la loi. Les définitions juridiques se saisissent du résultat constaté de la discrimination mais pas du processus de production des discriminations.

La discrimination peut être directe : Il y a discrimination directe lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre dans une situation comparable en raison de 20 critères prohibés : par exemple refuser un emploi à quelqu'un en raison de son origine.

La discrimination peut être indirecte : c'est le cas lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantagent des personnes sur la base d'un critère prohibé. A titre d'exemple, exiger de toute personne qui postule pour un poste donné de subir une épreuve dans une langue régionale, même si cette connaissance linguistique n'est pas nécessaire pour l'exécution de l'emploi vacant, est un cas de discrimination indirecte en raison de l'origine.

Une démarche de plan de lutte contre les discriminations peut être développée dans à peu près toutes les politiques publiques : habitat, petite enfance, ressources humaines, santé, emploi – insertion, communication, culture, éducation, accès au

droit, sécurité...

La clé du succès

Il est important d'avoir un engagement important des partenaires, à leur plus haut niveau (élus, dirigeants) et de disposer de moyens humains dédiés ayant des compétences techniques pour piloter, coordonner et élaborer une démarche globale de lutte contre les discriminations.

Il est également central de s'appuyer sur un réseau de personnes convaincues, capables d'entrainer un territoire pour se mettre en action contre les discriminations.

L'agglomération Seine-Eure rappelle qu'elle n'a pas de personnel dédié à la lutte contre les discriminations et que cet axe transversal doit être partagé avec les partenaires pour de réelles avancées.

Avant d'élaborer un plan de lutte contre les discriminations, comme dans bons nombres de contrat de ville, il faudra faire un été des lieux des forces vives (collectivités, associations, Etat) afin de définir un chef de file en capacité de mettre en place la transversalité indispensable à la réussite de cet axe.

ENJEU

La discrimination n'est pas que le problème des publics. Elle est avant tout celui du fonctionnement des institutions et des pratiques des acteurs publics et privés. Il faut donc rendre visible les discriminations en action au cœur des institutions et des pratiques professionnelles.

Mettre en place les conditions de réussite du changement de pratique

ORIENTATIONS

Former les professionnels locaux à l'approche antidiscriminatoire

Avoir les moyens humains et les outils nécessaires au déploiement et à l'évaluation de la lutte contre les discriminations : trouver un chef de file, des acteurs engagés...

HUITIEME PARTIE:

L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du contrat de ville, la volonté de mener une action dynamique et d'opérer des changements au sein des territoires ciblés, doit s'accompagner d'une évaluation en continu du dispositif, sa gouvernance, sa mise en œuvre et ses déclinaisons opérationnelles, afin si nécessaire de réajuster l'action publique.

Pour être dynamique et constructive, elle doit être conduite en concertation et menée durant toute la période du contrat.

L'évaluation doit donc être différente du contrôle et doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- contrôler le bon usage des fonds publics
- apprécier l'impact d'un programme ou d'un dispositif public
- aider les prises de décision et produire du changement
- mobiliser les acteurs
- prendre du recul et mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre
- mieux communiquer sur ce qui est fait et sur les résultats

Ainsi, une évaluation continue et concertée est proposée :

- L'équipe projet sera chargée du suivi des actions mises en œuvre, de mesurer les résultats et de proposer des ajustements si besoin. L'équipe projet pourra se faire assister d'un appui extérieur si nécessaire pour l'élaboration du protocole d'évaluation du déploiement.
- Le comité technique et l'équipe projet devront concevoir une grille d'évaluation permettant de définir des indicateurs précis mesurant l'ensemble des objectifs attendus. Le comité technique devra suivre la réalisation de l'évaluation et valider les réorientations si nécessaire.
- Le comité de pilotage émettra un avis sur le déroulement de l'évaluation et validera annuellement le rapport d'évaluation.

L'évaluation du contrat de ville pourra s'articuler autour de trois axes :

1. L'évaluation de la transversalité du contrat de ville sur le territoire :

- Identifier les procédures de coopération inter-partenariale mises en place, leur pérennité et les modalités de leur mise en œuvre.
- Constater les difficultés rencontrées et leurs causes ainsi que les facteurs de réussite.

- Vérifier les évolutions concernant les modes de coopération entre l'Etat, les collectivités, les acteurs et les habitants.
- Repérer les effets de levier des financements spécifiques concernant la mobilisation du droit commun au profit des territoires et publics prioritaires de la politique de la ville.
- 2. Evaluer la mobilisation des acteurs (Etat, collectivités, cosignataires, associations) et la participation des habitants.
- Identifier les degrés de participation recherchés dans chacune des actions programmées et vérifier que ces degrés sont atteints.
- Evaluer les évolutions et impacts significatifs auprès des habitants et au sein du territoire liés à la mise en œuvre de chacune des actions du contrat de ville.

3. L'évaluation de la programmation des actions :

- Constater la réalisation des engagements financiers et opérationnels (bilan financier, modalités de mise en œuvre, les conditions de faisabilité)
- Détecter les résultats produits par chaque action au profit des habitants et/ou du territoire (évaluation des changements, des améliorations constatés).
- Surveiller les écarts entre les résultats visés et les résultats constatés (degrés d'atteinte des objectifs, évaluation de ce qui a été fait ou non).

Pour cela il existe trois types d'évaluation

- <u>1. Evaluation du processus :</u> s'intéresser au déroulement de l'action : élaboration, conditions de mise en œuvre, adéquation au public cible.
- Le projet s'est-il déroulé comme prévu ?
- Le travail en équipe a-t-il été satisfaisant?
- Les acteurs se sont-ils impliqués ? Le partenariat a-t-il été mobilisé ?
- Le comité de pilotage a-t-il fonctionné comme prévu?
- Les points forts, les aspects positifs?
- Les difficultés, les freins rencontrés ?

- La satisfaction du public ? La satisfaction des partenaires ? La satisfaction des professionnels ?
- Le calendrier a-t-il été respecté?
- 2. Evaluation des résultats : c'est l'objectif premier de l'évaluation.

A partir des résultats on va pouvoir prendre des décisions d'ajustement : les décisions peuvent concerner le pilotage de l'action (modification de stratégies, recherche de nouveaux partenaires, etc.) mais aussi le contenu et le déroulement de l'action.

Les différents niveaux de résultats : une action peut avoir des effets :

- à long terme: amélioration des conditions de vie de la population ;
- à moyen terme: modification des comportements ;
- à court terme: développement des connaissances, savoir-faire, modifications des représentations.
- <u>3. Evaluation de l'impact</u>: elle permet de se rendre compte des changements directs ou indirects, positifs ou négatifs, <u>non prévus</u> concernant la population cible ou tout autre population.

Il conviendra de choisir des indicateurs d'évaluation afin d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs et mesurer les changements.

Ils peuvent être:

- quantitatifs: nombre de personnes, etc.
- qualitatifs: satisfaction, implication des partenaires, etc.

Choisir un indicateur c'est aussi choisir des méthodes de recueil de l'information.

En matière d'évaluation, il existe de nombreux outils :

- Questionnaire,
- Grilles d'observation : un tableau de bord relevant les indicateurs choisis pour permettre de mesurer les données attendues,
- Grille d'entretien avec quelques questions incontournables,
- Relevé de satisfaction apportant des éléments qualitatifs,
- Documents de synthèse : des fiches bilans permettront de pointer les forces et les faiblesses du projet, compte-rendu de réunions

- Outils de valorisation, etc.

Outils d'évaluation du contrat de ville

Pour le suivi financier des actions :

Pour suivre le plus efficacement possible l'évaluation des actions, le service des Finances de l'agglomération a élaboré un outil de suivi et de reporting qui permettra de saisir les actions et de vérifier les écarts budgétaires.

Pour le suivi qualitatif des actions et des porteurs de projets :

Afin d'élaborer l'évaluation du contrat de ville sur la période 2015/2020, des outils pourront être utilisés tels que par exemple le Guide INPES « Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ? » - Guide d'autoévaluation construit par et pour des associations, Septembre 2009; en l'adaptant pour certaines thématiques du contrat de ville : culture, social, citoyenneté ou autre.

Extrait de la démarche qualité INPES

« La recherche de la qualité des actions est un objectif partagé par l'ensemble des acteurs agissant en promotion de la santé pour garantir la meilleure réponse possible aux usagers et aussi une utilisation adéquate des fonds publics. La structuration des associations et le développement des compétences des acteurs associatifs sont des enjeux majeurs permettant d'acquérir une plus grande légitimité auprès des autres acteurs du champ. S'appuyer sur une démarche structurée et formalisée permet d'y concourir. »

Présentation Guide d'autoévaluation construit par et pour des associations, Septembre 2009

« Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé? »

La démarche qualité vise à améliorer en permanence la qualité du service rendu aux personnes et aux populations concernées par les actions mises en œuvre par les associations.

Elle contribue également à : un meilleur travail d'équipe et de communication interne ; mettre en évidence les compétences acquises et à les développer ; renforcer les capacités de négociation et de plaidoyer pour favoriser la reconnaissance par les différents partenaires.

Support d'autoévaluation pour se questionner et porter une appréciation sur différents thèmes

- l'association, ses objectifs, les ressources mobilisables, les moyens
- le projet : ses objectifs, le partenariat, la mobilisation des compétences et des ressources, son évaluation
- la prise en compte des inégalités sociales et territoriales, la participation des populations concernées
- l'analyse de situation : la pris en compte du contexte, des besoins et attentes
- la planification : le cycle de projet, les méthodes et outils d'intervention adaptés
- l'animation et gestion de l'action : le budget prévisionnel, les indicateurs d'évaluation,
- le suivi de l'action, appréciation générale, points forts et points à améliorer, bilan de l'évaluation de l'action, communication interne et externe
- le bilan : formuler explicitement les constats et les pistes d'amélioration en plan d'actions d'amélioration : définir les nouvelles priorités et l'évolution de l'action

Pour en savoir plus : http://www.inpes.sante.fr/guide-autoevaluation-qualite

La démarche évaluative prendra également en compte, pour les actions menées : la place de l'égalité femmes – hommes et la lutte contre toute forme de discriminations.

GLOSSAIRE

ACSÉ : AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES

ADIL: AGENCE DEPARTEMENTAL D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'EURE

ADRESS : AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ALUR (LOI): ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE

ANAH: AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

ANRU: AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

APL: AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT

APSL: ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET LOISIRS

ARS: AGENCE REGIONALE DE SANTE

ASV: ATELIERS SANTE-VILLE

AVEDE-ACJE: ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET D'ACTIONS DU CHAMP JUDICIAIRE

DU DEPARTEMENT DE L'EURE

BHNS: BUS A HAUTE NIVEAU DE SERVICE

CAE: CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

CAF: CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

CC: CONSEIL CITOYEN

CCAS: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CDAD: CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT

CDE OU CD27 ??: CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE (ANCIENNEMENT CONSEIL

GENERAL DE L'EURE)

CDC: CAISSE DES DEPOTS

CEJ: CONTRAT ENFANTS JEUNES

CESER: CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

CGET: COMMISSARIAT GENERAL A L'EGALITE DES TERRITOIRES

CIDFF: CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES

CIL: CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

CIV: COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

CLAS: CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

CLS: CONTRAT LOCAL DE SANTE

CLSPD: CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CMA: CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

COMEX : COMITE EXECUTIF EN EDUCATION PRIORITAIRE (RESEAU DE L'EDUCATION NATIONALE)

CPER: CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

CPO: CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

CREAI-ORS CENTRE REGIONAL D'ETUDES D'ACTIONS ET D'INFORMATIONS "EN FAVEUR

DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE - OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA

SANTE

CREFOR: CENTRE DE RESSOURCES EMPLOI FORMATION

CSP: CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE

CUCS: CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

CUI: CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

CUS: CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE

CV: CONTRAT DE VILLE

DDCS: DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

DDTM: DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DDU: DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN

DEB: DYNAMIQUE ESPOIR BANLIEUES

DEFM: DEMANDEUR D'EMPLOI FIN DE MOIS

DGF: DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

DGFIP: DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECCTE: DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA

CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DLA: DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DRAC: DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE

DREAL: DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU

LOGEMENT

DRJSCS : DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION

SOCIALE

EPCI: ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

EPIDE: ETABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DE LA DEFENSE

ESS: ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FEDER: FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

FIPD: FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

FONJEP: FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

FSE: FONDS SOCIAL EUROPEEN

GPEC: GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

GUP: GESTION URBAINE DE PROXIMITE

GUSP: GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE

IAE: INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

INPES: INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION ET DE PREVENTION SANTE

INSEE: INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

IREPS: INSTANCE REGIONALE DE PROMOTION ET D'EDUCATION POUR LA SANTE

LOADT: LOI D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

MJD: MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT

NACRE: NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION ET LA REPRISE

D'ENTREPRISE

ODS PROPRETE: ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DE SERVICE - ASSOCIATION

D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ONZUS: OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES

OPCAREG : ORGANISME PARITEUR COLLECTEUR AGREE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OPS: OCCUPATION DU PARC SOCIAL

PAD: POINT D'ACCES AU DROIT

PAVA: POINT D'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE

PPGDLSID: PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

PDU: PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN

PIMMS: POINT D'INFORMATION MULTI-SERVICES

PIR PROJET D'INTERET REGIONAL

PLAI: PRET LOCATIF AIDE D'INTEGRATION

PLH: PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

PLIE: PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

PLUI: PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PNEAC: PROJET NATIONAL EN FAVEUR DE L'EDUCATION ARTISTIQUE

PNRU: PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE

PRE: PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

PSL: PLAN STRATEGIQUE LOCAL

QPV: QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

REEAP: RESEAU D'ECOUTE, D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

REP: RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE

RERS: RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS

RSA: REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

SCOT: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SIAE: STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

SPE: SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

SRU (LOI): SOLIDARITE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

TIC: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

TFPB: TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

UNEDIC (ASSOCIATION LOI 1901): ORGANISME DE DROIT PRIVE CHARGE D'UNE MISSION

DE SERVICE PUBLIC: LA GESTION DE L'ASSURANCE CHOMAGE (ORIGINELLEMENT

ACRONYME POUR UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI DANS

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE)

USH: UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

UTAS: UNITE TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE (SERVICE DE PROXIMITE DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DE L'EURE)

VVV : VILLE VIE VACANCES
ZAC : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE

ZEP: ZONE D'EDUCATION PRIORITAIRE

ZUS: ZONE URBAINE SENSIBLE

LISTE DES SIGNATAIRES CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE

NOM	FONCTION ET STRUCTURE
René BIDAL	Préfet de l'Eure
Bernard LEROY	Président de l'Agglomération Seine-Eure
Marc-Antoine JAMET	Maire de Val-de-Reuil
François-Xavier PRIOLLAUD	Maire de Louviers
Richard JACQUET	Maire de Pont de l'Arche
Jacqueline PONS	Maire du Manoir
Jean CARRÉ	Maire de Pîtres
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL	Président de la Région Haute-Normandie
Sébastien LECORNU	Président du Conseil départemental de l'Eure
Sylvie REBBOH	Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux Présidente du Conseil Départemental d'Accès
	au Droit de l'Eure
Dominique PUECHMAILLE	Procureure de la République d'Evreux
Amaury de SAINT-QUENTIN	Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie
Stéphane HOLÉ	Directeur général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure
Annick SOURD	Directrice de la CAF de l'Eure
Florence MAS	Directrice Régionale Haute-Normandie, Caisse des Dépôts et Consignations
Philippe FATRAS	Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Eure
Mohammed SLIMANI	Directeur territorial de l'Eure, Pôle Emploi Haute Normandie
Gilles TREUIL	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure
Guy LAINEY	Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure
Janick LEGER	Présidente de la Mission Locale
Jean-Pierre MAJORCRYK	Directeur général Délégué de SECOMILE
Gilles GAL	Directeur général d'Eure Habitat
Patrick PLOSSARD	Directeur général délégué de SILOGE
Pascal DISSE	Directeur de Logement Familial de l'Eure
Cédric LEFEVRE	Directeur de l'Immobilière Basse Seine
Frédéric ANDRZEJEWSKI	Président du Foyer Stéphanais

Les signataires du Contrat de Ville Seine – Eure 2015 / 2020

4 - NUY. ZU	15
Monsieur le Préfet de l'Eure	Le Président de l'Agglomération Seine -
Allen .	Eure
René BIDAL	Bernard LEROY
Le Maire de Val-de-Reuil	Le Maire de Louviers
An Antoin la	Thell
Marc-Antoine JAMET	François-Xavier PRIOLLAUD
Le Maire de Pont de l'Arche	Le Maire du Manoir
James	TO ILL
Richard JACQUET	Jacqueline PONS
Le Maire de Pîtres	Le Président de la Région Haute-Normandie
Jean CARRÉ	Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Jean CARRE	NICOIAS MATER-ROSSIGNOL

Le Président du Conseil Départemental de l'Eure Le Directeur Général de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

Sébastien LECORNU

Stéphane HOLÉ

La Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux Présidente du Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Eure La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure

Sylvie REBBOH

Annick SOURD

La Procureure de la République d'Evreux

La Directrice Régionale Haute-Normandie, Caisse des Dépôts et Consignations

Dominique PUECHMAILLE

Florence MAS

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Eure

Amaury de SAINT-QUENTIN

Philippe FATRAS

Le Directeur territorial de l'Eure, Le Directeur général de la SECOMILE Pôle Emploi Haute-Normandie Mohammed SLIMANI Jean-Pierre MAJORCRYK Le Président de la Chambre de Commerce et Le Directeur Général d'Eure Habitat d'Industrie de l'Eure Gilles TREUIL Gilles GAL Le Président de la Chambre de Métiers et de Le Directeur Général Délégue de SILOGE l'Artisanat de l'Eure **Guy LAINEY** Patrick PLOSSARD La Présidente de la Mission Locale Le Directeur Général de Logement Familial de l'Eure

Janick LÉGER

Pascal DISSE

Le Directeur de l'Immobilière Basse-Seine

Cédric LEFEBVRE

Le Président du Foyer Stéphanais

Frédéric ANDRZEJEWSKI

ANNEXES Contrat de ville Seine-Eure 2015/2020

LISTE ANNEXES CONTRAT DE VILLE

- Analyse préalable à la mise en place des conseils citoyens (doc Techné cité)
- Contribution de l'Etat
- Contribution de Pôle emploi
- Contribution de l'ARS
- Contribution de la DRAC
- Contribution de l'Education nationale
- Contribution de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Contribution de l'Epide
- Contribution de la CPAM
- Contribution du Conseil départemental de l'Eure
- Contribution de la CCI
- Contribution de la Région
- Délibération Agglo n°15-142 du 28/5/2015 Mise en place de la CIL
- Délibération Agglo n°14-327 du 20/11/2014 Montant dotation DSC 2014
- Délibération Agglo n°15-205 du 9/07/2015 Validation du contrat de ville
- Délibération Val-de-Reuil n°15/06/05 du 3 juin 2015 Validation du contrat de ville
- Délibération Louviers n°15-062 du 11 mai 2015 Validation du contrat de ville
- Délibération Pont de l'Arche n°15-48 du 15 juin 2015 Validation du contrat de ville
- Délibération Pîtres n°2015-36 du 7 mai 2015 Validation du contrat de ville
- Délibération du Manoir du 4 juin 2015 Validation du contrat de ville

ANNEXES A VENIR:

- Protocole de préfiguration ANRU
- Convention de mixité sociale
- Convention d'exonération de la TFPB

Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la VIIIe (QPV) à Louviers.

Communauté d'agglomération Seine-Eure juillet 2015

Agence Techné Cité

Analyse ordalable à la mise en œuvre des Coree la Citayens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

2

Sommaire

7	Préambule méthodologique	рЗ
2	Analyse socio-démographique des deux QPV de Louviens.	p7
3	Lecture de la participation aux élections municipales de 2014	p 2 5
4	. Analyse du discours des acteurs rencontrés sur les caractéristiques des deux QPV de Louviers	p28
5	Proposition méthodologique liée à la mise en œuvre des Conseils Citoyans à Louviers.	p30

agenca Techné Cité

1. Préembule méthodologique

1.1 Lea Conseila Citoyens, serions l'objet de l'enalyse

Ditayennetà, démocratie locale, participation des habitants, informations, concertation, communication...Ces mots et expressions, depuis plus de quinzo ens reisconent dens les esprits bala des refrairs. Cen pour remédier aux problèmes des villes et des quartiers populaires, les habitants, doivent être partie prenants des solutions que l'on préconies pour aux. Avec ou sons eux, dens tous les cas, c'est pour eux que des dispositifs publics ont été mis en place. *Le citoyenneté n'est pas l'un des aspects de le Politique de le Ville. Elle est à le fois son principe fondateur, son objectif et son moyen.

Toutes les politiques publiques depuis plus de quinze ens inscrivent le développement de la circyangeté et la concertation dans leurs déclarations d'intention, alors que persouvalement le décaption, la sentiment d'abendon et le montée de l'abstration électorale as développent. Ces procaseus de participation ont parfois donné des résultats probants, mais dans certaines situations ils es sont formalisés figurent les habitants dans des rôles de consommetaure de politiques publiques.

Aujourd'hul il s'agit d'eller plus loir en affirment une volorté de mobilisation des habitante concernés par les territoires des « nouveaux quartiers prioritaires » dans le cadre des Contrats Ville.

La loi de programmation gour la sille et la cohésion urbaine du RA février 2014 aute. La création des conseils câtquas. Des principaux fondamentaux de l'action et du fonctionersent des Conseils Citovans sont poéde comme cadre de référence.

Ce que dit le lo :

Liberté : « Le conseil citoyen a vocation è fevoriser l'expression d'une parole libre. » ;

Egalité : « Corolaira du principa da libertà, la principa d'égalité imposa que la parola de chaque membre du consell solt égalament considérés et prise en compte. » ;

Fratemité : « Les membres du conset citoyen s'engagent volontainement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chaoun. » ;

Lajoisé : « Le consail citoyen est un lieu de débet public ouvert à le perole des hebitants, associations et acteurs du quartier. » ;

Nautralité : 4 Sa neutralité algorile son indépendance et son autonomile vis-é-vis de partie politiques, de syndicate, d'associations outualise ou de tout groupe de pression mynifestement hospiles eu respect du principe de pluralités ;

Souplesse : « Le cadre de référence permet de gerentir le mise en œuvre du processue de co-construction serie imposer de modéle type, ausceptible d'entrever plus que de favoriser je mobilisation eu l'implication otoyennes. » ;

indépendance : « Les conseils citoyens constituent un espece d'échanges, d'analyse et de débat favorisent l'expréssion d'una parola libra. » ;

Pluralità : KLa pluralità dea voix qui a'expriment au sein du consell garantit la richesea des positions qu'il ponte » ;

Paritá : «Les consells citoyans sont composés d'une part de raprésantants d'associations et d'acceure locaux et d'autre part, d'habitants tirés eu sont en respectant un principe paritaire »;

Proximità : « Le corect citoyen est la manifestation d'une mobilisation cabyenne à l'échelle d'un quartier. »;

Citayennebé il « La ognisal citayen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citayens actifs de loue quartier, de lour commune et de leur agglomération. 4:

Co-construction : 4 La mise en place des conseils citoyens conduit à erwisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étrobament associés à l'éleboration, au axivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, sur participation systématique à l'ansemble des instances de pilotage de ces contrats ».

everyor Toolyné Cité

Analyse préstable à la mise en œuvre des Conseils Citayens dans les deux Quartiers Pal lique de la Ville à Louylers,

1.2 Les matériaux constitutifs de l'angluse

Dans la cadre de la préfiguration des drax Conseils Citoyens à Louviers, la Communauté d'agglomération Seine-Eure nous a confiri la réalisation d'une analyse de contexte pour chirativer àu mièux la situation des deux quartions pripritaires.

Notre diagnostic présieble s'appule sur :

- Use revie documentaire :
- Una fecture de l'état de la participation aux élections municipales de 2014;
- L'organisation et l'animation d'une séance de treveil evec des ecteurs clefe de le démandre [le 26 juin 2015]

Les participants :

- Anna Tenez, 1^{en} adjointe au maire de Louviere et vice-présidente de l'agglomération Baine-Eure ;
- Renaud Muler, directeur de cabinet, vile de Louviers ;
- Laurence Bourgeoisa, responsabla de la Politique de la Villa, Apgloméretion Seine-Eure :
- 🎅 Mario Martins Ferreiro, délégué du préfet à la Politique de la Ville ;
- 🖟 Laurent James, chargé de mission cadre de vie, ville de Louviere.
- L'arimation d'un workchop avec les professionnels et les pertaneures agissant dens les deux GPV (le 26 juin 2015)

Les certicipants :

- Leurence Bourgeoias, responsable de la Politique de la Ville, Applomération Seine-Eure;
- Merio Martirs Esrrairo, délégué du préfet à la Politique de la Villa ;
- Bolange Costanbroek, chaf de projet PRU de Maison Rouge, Agglomération Seine-Eure;
- Josiane Guérard, médiatrice urbaine à la Fabrik de Maison Rouge, Agglomération Reine-Bure;
- Pescel Vicaliac, directaur du centre social le Chatoups, ville de Louviers ;
- Marie-Françoise Blanc, enimatrice au centre ecclet Paetal, ville de Louviers;
- Agnés Lepley, Direction Départamentaés de la cohésion sociale de l'Eure (DOCS);

- Aminata Miboh, duraction départamentale des tarritoires et de le mer de l'Eura [D.D.T.M];
- François Briançon, association des 4 Jaudis.
- La conduite d'une vingtaire d'antretiens avec des habitants des daux QPV.

1.3 Le recollement des 2 GPV de Louviers avec les IRIS INSEE

La quartier prioritaire de Meison Pouge se altue sur 2 ins INSEE :

- L1rla 102 s Pampoule-La Ravina x
- L¹rla 104 € Maleon-Rouge 9

Le second quartier prioritaire σ Acedies - La Londo : Les Ciseaux X se situe également sur 2 inis INSEE :

- L'iris 107 « Saint-Genmain-Les Araçtas t
- L'iris 108 La Londe-Gaint Hildevert ».

1.4 L'emprise géographique des 2 GPV de Louviers

Dans la document x Kit de données d'aide au diagnostic s réales en novembre 2014 par la direction des stratégies territoriales et par la direction de la ville et de la cohésion sociale du CGET, la périmètre prioritaire s'organise comme aut :

Pour la quartier de Maison Rouge :

 13,4% de la surface de fina Pampoule - Le Revine fait pertie du QPV à laquelle a'sjoute 86,6 % de le auriece de l'inte Meieon-Rouge.

Pour le quartier « Acaciae - La Londe - Les Cisseux » :

 S7,4% de la surfaca de l'IRB Seint-Germain-Les Acacigs fait partie du GPV à l'aquelé s'sjoute 42,6 % de la surface de l'IRS La Conde-Saint-Hildevert.

Cene l'analyse sociodémographique qui suit, nous avors appliqué estre claf de répartition.

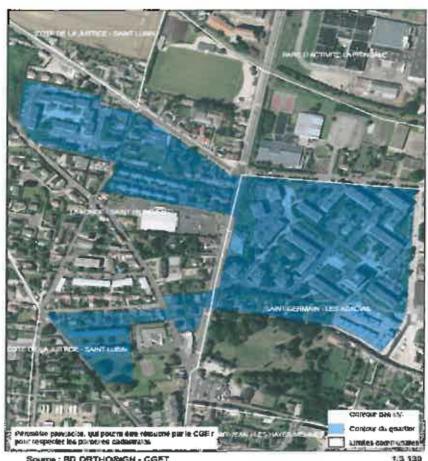
1.5 Représentation cartographique du GPV Maison Rouge



Source : 8D ORTHOBIGN - CGET 1:2 868

aganca Techné Ulté

1.8 Représentation cartographique du QPV « Acades - La Londe - Les Olssaux »



Source : BD ORTHORIGH - CGET

1.3 130

agenoe Techné Dité

7

2. Analyse soolo-démographique des deux GPV de Louviers

Daux GPV aux dynamiques de peuplement contrastées

Porenetre QPV « Acocise » La Lünde » Lies Olessux »
En 2010 sur les 1883 habitants sont recensée suit 9,5% de la population communals.
 Ga (JFV est; marqué por une stabilité domographique ontre 1998 et 2010 : -0,8% [18] habbants nu total ont quitté le GPV Assoiss - la Londe - Les Dissaux).
 Avec en moyenne 2 habitants en moins chaque armée, le taux d'évolution annuel est quesi aul eur la période enségade.

- En 2010, la ville de Louviera con:pte 17 734 habitants au total.
- La viña connaît une croissance démographique positive entre 1888 et 2010 : +5% (778 nouveaux habitants au total ant élu domicila dans la commune à Louviers).
- Ayea en meyenne l'arrivée de 70 nouveaux habitants chaque année, le taux d'évolution annuel verié positive mais de laçon très felble : +0,4% sur la période ensépsée.



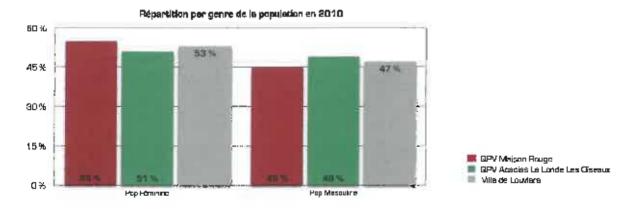
egence Techna Cità

Deux GPV où la répartition per genre de la population est nuancée

Remineurs DPV Malaon Rouge	Párumètra GPV « Ausscias» La conde - Les Oscouds e
 En 2010 aur les 1719 habitants recensée dans ce GPV. 938 habitante sont des femmes et 780 eant des hommes. 	 En 2010 sur les 1883 habitantes recensés dens ce QPV, 889 habitantes sont des femmes e 824 sont des hommes.
 Ce QPV est marqué par une sur-représentation importante de la population féminine : 55% sont femmes et 45% des hommes. 	= La population fémililine y est euesi majoritaire : \$1% sont femilies et 49% des hommes.
	 Mais dens ce GPV, la répartition par genre de la population ses desantage équilibrée.

Ville de Locufors

- Bur 17 734 habitents, 9409 d'entre-aux sont des fammes et 8925 aont des hommes en 2010.
- A l'échelle de la ville, la population férmine est majoritaire et as compose de la manère sulvents : 53% sont des fermices et 47% des hommes.



agence Techné Cité

Deux GPV où la journesse est en co-présence avec una population α historique α viellijesante

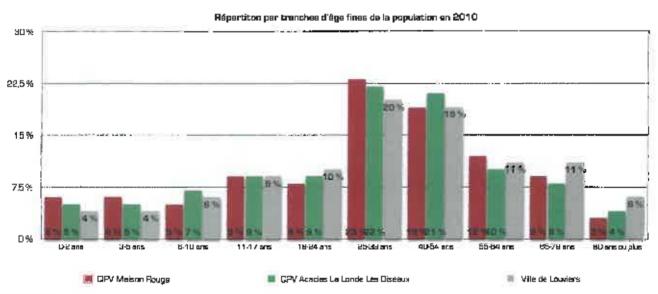
Perundan GEV > Accome - La Lairde - Lies Ciscoux >
En 2010 aur les 1898 habitants recensés dans de GPV, le structure par âge s'organies de le manière authents :
1
35% de la population è moins de 25 ens (592 eu cotal)
= 22% de la pupululión est âgés de 25 à 39 ens (388 su total)
■ 81% de la population est âgée de 40 à 54 ans (380 au cotel)
= 12% de la population est âgés de 65 ens et plus (200 eu total)
• 10% do la population est ágée de 55 à 84 ans [173 au total]
 Ce DPV est marqué per une concentration importante de moine de 25 ers (95%). Si lui aussi, a vu récomment de nouvelles familles avec de jeunes enfents afinésalées, le structure per âge de la population indique la présente d'une part importante de familles « historiques », composées d'adultes àgés de 40/49 ans evec à leur charge des ediclescents de 11/17 ens voire de jeunes adultes de 18/24 ans.

egence Tecliné CNA

19% de la population est ágée de 40 à 54 ans (3388 au total)
19% de la population est ágée de 85 ans et plus (3035 au total)
11% de la population est ágée de 55 à 84 ans (1.964 au total)

🕟 Deux GPV où la jeuneses est en co-présence svec une population α historique α vieilliseants

Répartition de la population en 2010	C-2 ane	3-5 ans	6-10 area	11-17 ars	19-24 ans	26-39 ans.	40-54 ans	55-84 ana	85-78 ans	us ena OS aulq	Tetal
OPV Maieon Rouge	98	103	80	153	14/3	383	334	207	154	48	1718
GPV s Acades - La Londs - Les Oleseux s	94	77	115	158	157	388	380	173	138	82	1883
Ville de Louvière	791	725	984	1 53B	1707	3 588	3 396	1 964	1 878	1 056	17734



agance Techné Oté

111

Deux GPV qui constituent une porte d'entrée importante sur le sol français

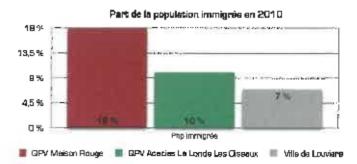
Per mêtre GPV Maison Rouge	Permatera (IPV » Access» - La Londe - Les Olssaux »
Bur les 1718 habitants recensée dans ce GPV en 2010 :	Sur les 1893 hebitente recensés dans ce GPV en 2010 :
 BER de le population est trançaise de nationalité (1478 français); 	• 93% de la population est française da nationalité (1571 français);
 14% de la population est étrangère de nétionalité (242 étrangere). 	 7% de le population est étrangère de nationalité (122 étrangera).
 18% de la population est immigrée (308 immigrée). Salon la définition de l'Insse, on intègra dans les immigrée saux qui sont étrampere, rép à l'épapper et qui ort avoquis la nationalité française à la 	• 10% de la population est immigrée (167 immigrée).
diférence d'étrangère, nés en Frence et qui sont restés de pationalité étrangère.	 Le sur-représentation de la population française dans de QPV s'explique par la conjuguison plusieurs 4léments dont:
 Le concentration importante d'habiterts @rengere de nettenalité étrengère et d'immigrée est un treit paractérishique de ce CEPV, <u>Ce chândmère est à relier evec les mouvements de</u> poquistion qui s'opèrent notamment fanthée de mênégée écuvent fasus de l'immigration. 	

Sur 17 734 habitants :

95% de la population qui est française (19829 français) ;

- 5% de la population qui est étrangère de netionalité (981 étrangère).
- 7% de la population est immigrée (1319 Immigrée).





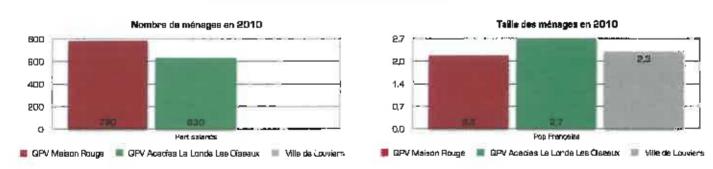
agence Techné Cité 11

Deux QPV où les ménagés de grande taille sont davantage représentés

Parametre OPV Majeon Praga	Parimetre RPV c Anadias - La Londo - Lea Ossauz v
 En 2010 eur les 1719 կոնտերին։ recersés dans ce UPV, 780 d'entre-eux sa déclarant viure dans un ménage. 	 En 8010 sur les 1893 habitants revensée dans os GPV, 830 d'entre-sus es déclarent vivre dons un mércage.
 En muyenne, la taille des ménages es citue à 2,2 personnes per toyer en 2010. 	• En moyenne, la tallia des mánages se situa à 2,7 personnes par loyer en 2010.
 Dens ce exceur d'hebitetion, le cellle moyenne de siménages dans ce GPV, inférieure à mayenne exprimiente. 	 Usins os GPV, la composition des familias e historiques e et celles nouvellement enfinées, est élevée.
 Le part élevée do s patitie e mémagas sequent isolés qui se concentrario neternoment dans l'Iris Parapoulu le Bavine (1.7 personne en mayanne per mémaga), attrinue le taille des mémagas. 	 Ausst, la part élavée des 18/24 ens (10% de la population) est indicative d'un problème de décohabitantien des les jeunes l'ésidént dens de GPV.
Miles des la crista a	

Ville de Louviere

- Sur 17 754 habiteras recensée à l'échelle de la commune, la EIPV, 7748 d'entre-aux se déclarent vivre dans un mênage.
- Er mayenne, la taille des ménages en situe à 8,3 personnes par foyer en 2010.



agence Techné Cité 12

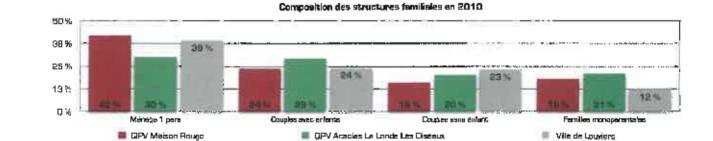
Deux QPV habités par des structures familiales hétérogènes.

Puremètro (APV Musum Ronge	Feriméo e GPV « Apécias » La Conde « Les Oseebux »
Sur les 766 ménages renseignés au total (seuil de représentativité : 98%) :	Sur lea B11 ménagea renealgnée au total (eaut de représentativité : 87%) :
• 42% des ménages sont composés composés d'una personne seule (323);	30% des ménages sons composés composés d'une pensume saule (181);
84% sont des ocuples avec enfants [184];	• 28% sont des couples evec enfents (177) ;
18% sont des familles monoparentales (138);	• P1% sont des femilles monoperentales [131] ;
16% sont des couples sens arfint (123).	• 20% sont des couples sans onfant (192).
 La partides ménèges composés d'une personne seufs arrive ou premier rang parmi l'énéemble des extructures familleles. Catta caractéristique est étrolisment lés eu visiblesement de la population. Les familles bi-parentales et monoparentales accupent le même partique les ménages seuls (42%). Dens ce GPV les familles monoparentales moins combrevese, combient constituées toutefois une structure lemisles en progression (16%); 	swed dies enfants. - C'est aussi dens de GPV que se concentrent le plus de familles monoparentaies (21% scis +8 points par rapport à la moyenne communale).
VIIIa do Louviera	

Bunisa 7749 mänagsa autotali:

agence Techné Cîté

- 39% des m\u00e4neges sonz compos\u00e4s compos\u00e4s d'une personne esule (2895);
- 24% sont des couples syst enfants (1843);
- 23% sont dee couples sans enfanc (1797).
- 12% sont des familles monoparentales (944).

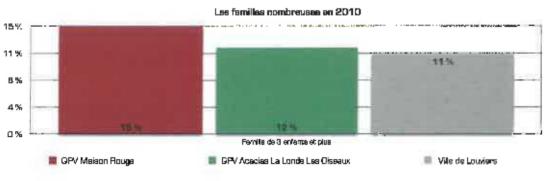


19

📗 Daux GPV où des familles nombreuses se concentrent

Pérmèse GPV Mason Rouge	Péremetre QPV « Assous » La Londe » Les Discoux »
 Eur les 1719 hobitants recensés dens ce QPV en 2010, 449 d'entre-cux se déclarent vivre dans una famille. 	 Sur les 1893 habitants recensée dans ce GPV en 2018. 430 d'entre-eux se déclarent vièrre dons une famille.
 Parmi siles, 16% sont de families composées de 3 enfents et plus égés de moins de 25 ons [70] families]. Ce QPV est donc marqué par une surreprésentation des familles nombrausses. 	 Parmi elles, 18% sont de families composées de 3 entants et plus égés de moins de 25 ens [54 families).
 Un lien de causaité semble existé entre le dynamique de renouvellement des habitants et la profil des nouvelles familles deventage de type monoperantal. 	 Le présence de familles monoparentales et de jeunes àgés de 18/25 ens toujours domésilées dans le foyer famillel, expliquent en partie la proportion de familles nombreuses dans ce GPV.
Villa da i rentara	

- Sur 17 734 habitents recensés à l'échelle de la commune, 4801 d'entre-aux es décisrent vitre dens une femille.
- Parmi elles, 11% sont de ferrilles composées de 3 enfants et plus ègés de moirs de 25 env (505 femilles);

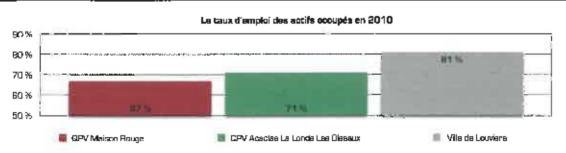


egance Techné Cité 14

🕟 Deux GPV où le taux d'emploi est nattement inférieur à la moyenne communale

Périmètre GPV n Associar : La Londe - Les Olisseux o
En 2010 aur les 1698 hebitents recensée dans de CPV. 1190 d'entre-eux sont en Age d'enveniller [15/84 ene].
Parmi eux:
• 63% de la population àgée de 15 è 64 ans est extive c'est à dire en emploi el√ou au chûmag
[709 sur 1130 recenses);
• 88% de la population ègée de 15 à 64 ans est inactive (481 aur 1130 repartée).
• 71% de le population active est en emploi en 2010 (506 eur 708 reconsés) ;

- Sur 17 734 habitante recensée à l'échale de la commune, 11883 d'entre-eux sont en ége de traveiller (15/64 ans).
- 89% de la population âgée de 15 à 64 ans est active d'est à dire en emploi et/ou eu chômoge (7810 sur 11333 recencés);
- 31% de le population âgés de 15 à 64 ens est inactive (3523 eur 11885 recensée);
- 81% de la population active set en emploi en 2010 (8320 eur 7810 actife recenede).



aganca Technik Cité

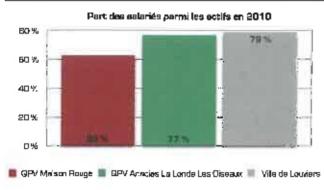
🕟 Deux GPV où les salariés, majoritaires, sont davantage touchés par l'instabilité professionnelle

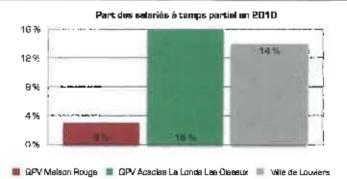
Périmètre DPV Maison Rouge	Decimates OFV y Americas - Le Lorde - Les Diseaux »
En 2010 aun lee 769 actifa nacensés :	En 2010 aur les 709 estifa recenséa :
- 63% cont cala: (66 (486).	- 65% sont estantés (472).
Parmi les essariés :	Parmi les estariés :
 75% sont en CDI (365 sur 486 salariés reconsés); 	- 77% sont en CDI (384 sur 472 salariés recensés);
 P2% occupent un emptoi en COD (108 sur 472 salariós recensés). 	 16% occupant un emploi à temps partiel (75 aur 472 salarits recentés).
 3% cooupont un emploi à temps partial (15 sur 486 salories reconsés). 	 7% accupent un emploi en COD (38 eur 472 salariés recensés).
Dans de GPV, les saleriés sont deventage inscrite dans le précerité professionnelle.	 Dans de GPV, les colories, qui ne sont pes en CDI, sont devertege des trevalleurs peurses
	Nombreux occupent un emploi à tempe partiel faute de tamps de misux de passer à un
	temps complet
Ville de Louviers	

Sur 5320 sotifs recensés en 2010, 5788 com salariés, poit 81% des actife com calariés.

Parmi les sa ariés :

- 79% sont en COI (4585 sur 5788 salariés reconsés);
- 14% accupent un emploi à temps partiel (799 sur 5786 selente recersée).





agence Techné Dité 16

Daw QPV où les actifs sont sévèrement touchés par l'exclusion économique

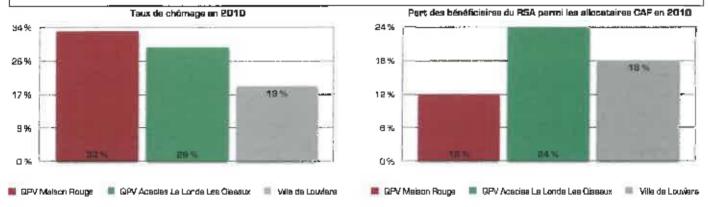
Pér mètre GPV Masson Rouge	Portmittre OPV o Account La Limite - Les Ormaus »
En 2010 sur les 254 demandeurs d'emploi résident dens ca GPV :	• En 2010 sur les 200 d'errandeurs d'emploi résident dans de GPV :
 93% dee actific sont au chôreage. 	• 25% das actits sont au chōmage.
 Comme précédemment couligné, les actifs sont massivement misjà l'écert de l'emploi évé 	a
1/3 d'entre-sux inscrite au châmage.	
Sur les 478 eficestaires CAF recensée en 2010 :	Sur les 371 allocataires CAF recensée en 2010 :
 12% d'entre-eux parçoirent le RSA (68 sur 478 allocataires au total). 	 E4% d'antre-eux persoivent le RSA (128 eur 371 attacetaires au total)
 Clans de GPV se dégage un phéromène de précariention des active, vouthée per meselvemen par le chémage. 	Cano es CPV se dégage un phénomène de grande pauvreté économique des actifs, touché par messivement par la châmage.

Villa da Louviara

- En 2010, 1489 demandeurs d'amplei sont recensés.
- 19% des actife sont su chômage

Sur les 3B19 ellocataires CAF recensée en 2011 :

19% d'antre-sux perçoivent le RBA (693 sur 3819 effocataires eu cotal)



agence Techné Cité '7

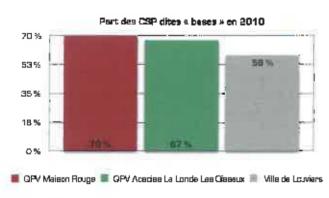
🕟 Deux OPV marqués par une forte spécialisation des actifs

Perimètre GPV Maison Rouge	Formétre GPV v Acucado - La Livida - Las Chinaves a
Sur les 515 actife occupés recensés en 2010 ;	Sur les 506 actifs cooupés resensés en 2010 :
 70% sont puvilers et/ou amployés [356 sur 515 accife occupés]; 	• 67% sont cumiers et/ou employés (344 sur 506 actils cocupés) ;
 8% sont cadree st/ou exercent une profession intellectuelle aupërieure [15 eur les 615 ectifs 	• 6¥ sont cadres et/ou exercent une profession intellectuelle supérieure (15 sur les 508 astife
pocupée).	ccoupée),
 Co GPV est marqué par une éutreprésentation des CSP dites bases qui confirmé le concentration d'une population issue des plasses populaires aux conditions de vie très modestes. 	 Une mèdité socio-économique plus effirmée avec la présence de CSP dites « hautes », três corrainement liés à l'arrivée de jeunes couples dans le secteur.

Ville de Louviers

Sur les 6320 ectife occupée recensée en 2010 :

- 58% sort ouvriers et/ou employés (3852 sur 8320 actifs occupés);
- 12% sont cadres et/ou exercent una profession intellectuelle supérieure (758 aur les 8320 autile docupés).





agenca Techné Utřá

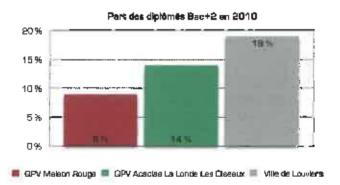
Deux GPV où vit une population pee ou faiblement qualifiée.

Per metry OPV Maison Rouge	Périmètre GPV « Aosces» - Le Lande - Les Generus u
Sur les 1822 personnes qui ne sont plus ecolorisées en 2010 :	Sur les 1199 personnes qui ne sont plus scolariages, an 2010 ;
42% d'entre-elles ne disposent pas de diplôme (510 sur 1999) ;	- 38% d'emze-elles ne disposant pas de diplôme (437 sur 1199) :
9% a un riveau d'études supérieur BAC+2 (107 sur 1282).	= 14% a un niveou d'écudes supérieur BAD+2 (171 sur 1198).
Le faible niveau de qualification est lié au profil casiel des habitsets. Les 70% d'ouvriers et./ou	· Dans de GPV, la plus forte représentativité des CGP dites « supérieures » supliqu
employée occupant des emplois peu qualités.	mécaniquement la part plus élevée des personnes dotés d'un BAC+P.

Buntes 12 947 personnes qui ne cont plus scollensées en 2010 :

- 22% d'amme-alles ne disposent pas de diplôme (3589 sur 129 47);
- 19% a un riveau d'études aupériaur BAC+2 (2441 aur 12 947).

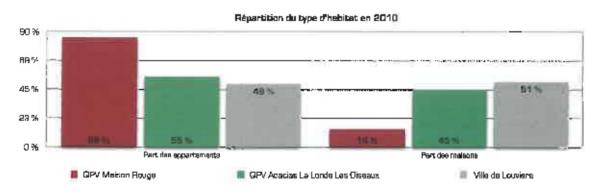




agence Techné Cité 19

Daux QPV dans lesquels l'habitat collectif demeure majoritaire

Perimetry GPV Mason Rouge	Parametre GPV = Acades - La Londe - Los Oreseux n
844 logaments sont recensés en 2010:	/OB logements sont recensés en 2010 :
 88% des fogerments sont des résidences principales (780 aur 844). 	• 59% des logements sont des résidences principales (330 sur 708).
Sur las 780 résidences principales :	Sur les 630 résidences principales :
• 86% sont des appartaments (670 eu total) :	• 55% eont des appartaments (345 au total) ;
 14% contides melegne (110 su total). 	 45% sont des maisons (295 au total).
- Ca-GPV est marqué par l'hégémonia de l'habitat collectif.	• Co GPV se correctorise per le présence d'un tiesu urbein nutre.
9688 logementa sont recensés er 2010:	
• 88% des logements sant des résidences principales (7749 sur 8569)	
Sur les 7749 résidences principales :	
 51% agrit des maissnes (3956 eu total); 	
 45% sont des appartements (3/42eu total). 	



agairca Tachná Citá

🕟 Deux GPV marqués par une concentration de ménages pauvres et des inégalités de ressources qui se creusent entre les ménages

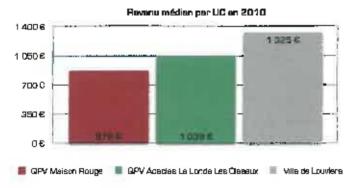
Pownoti e CPV Melson Rouge:	Párimétre GPV a Acedica - La Londe - des-Oiscaux a
▼ En 2010, le revenu médian mansuel par UC est de 878 euros.	Én 2010, la revenu médian mensuei par UC est de 1039 euros.
 En moyenne, les habitants disposent de 398 euros par mois (2,2 personnes/mérage). 	En meyenne, les habitants disposent de 365 curos par mois (2,7 personnos/ménago).
 59% des ménages ne sont pas imposés en 2009 (donnée non disponible pour l'ennée 2010). 	55% dea mênegea na sont pos împosés on 2009 (donnée non disportible pour l'anrée 2010).
Sun les 478 ellocotoères CAF recentés en 2011 :	Sur lee 371 ellocataires CAF recensés en 2011 :
 37% d'entre-que disposant de ressources composées de plus de la moitié par les prestations 	- 34% d'entre-eux disposent de ressources composées de plus de la moitré par les prestations
versées par la Cef [170 eur 478 elfocatairse au total]	versées par le Caf (128 eur 371 allocatairee au total)
- Dama de BPV, plus de 50% des ménages vivers en dessaus du seull de pauvreté monétaire	- Dans oc GPV où le revenu médien par LIC se situe au dessus du souil de pétAtess, s
(884 euros per moie en 2010).	conscitários davantago par la corprésense de ménagos avec dos rivesos de via très différents
En 2010, la revenu médian Ménévél per UC set de 1325 euros.	

En moyenne, les habitanta disposers de 57B euroe par mois (2,3 personnas/ménage).

44% des mérages na sont pas impusés (donnée non disponible pour l'arnée 2010).

6 or les 3819 altocataires CAF recensés en 2011 :

28% d'entre-eux disposent de ressaurces composées de ptus de la moitié per les prestations versées par la Cef (1088 et r 3819 élocataires eu total)



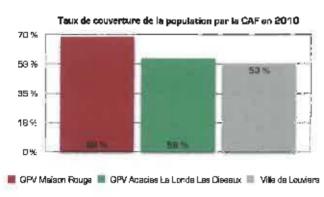


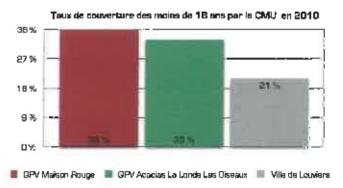
agança Tachna Citá

🕟 Deux GPV où vit une population extrêmement dépendante eux prestations sociales, signe de précarité et de pauvreté économique

Périmètre Béll Maison Rouge	Paymetry DPV a Accessor - La Londe - Las Diseases a
- En 2010 sur Asá 1718 hábitants recensés dans de GPV, 1180 d'entre-eux sont afocataires de la	 En 2010 eur les 1593 habitants recanés dere ca UPV. 952 d'entre-eux sont elocataires de la
CAF.	CAF.
 69% de la population recensée est couvertz par la CAF. 	- 55% de la pupulation recencée est converte per la CAF.
 Sur les 564 habitants àgés de 25/38 ons, reparsés dans ce QPV, 184 héréficient de la CMU soit 24% de la population des 25/38 ens. 	 Sur les 497 habitants 8gés de 25/38 ans, recensés dans de OPV, 102 bénéficient de la OML soit 20% de la population des 26/38 ans.
 Sur les 413 habitants âgés de maine de 18 ens, recensée dans ce GPV, 148 bénéficient de la DVIJ soit 36% de la population des moine de 18 ens. 	 Sur les 356 habitante ágée de moirs de 19 ans, recensée dans ce OPV, 122 bénéticient de le CMU est 33% de la population des moins de 18 ans.

- 83% de la population recensée est couverte par la CAF.
- · Sur les 5439 hobitants agés de 25/39 ens recensés, 666 bénéficient de la CMU enit 13% de la population des 25/39 ans.
- Bur les 3454 habitents 6g6s de moma de 18 ens recensés, 722 bénéficient de la CMU apit 21% de la population des moins de 18 ans.





agence Techné Cité 55

Synthèse des caractéristiques socio-démographiques

VARIABLER	Echelle des deux GPV de Louviers	Pårmeter OPV Maison rkuge	Périmètre GPV e Audélias - La Londo - Les Gressis, r
EVOLUTION DE LA POPLILATION	Deux GPV aux dynamiques de peuplement contrastées.	Reaul démagnaphique prononcé entre 1888 et 2010 : -18% (399 habitants ou total ont quitté le CPV Maison Rouge)	 Stabilité démographique entre 1888 et 2010 : - 0,8% (16 habitants au total ant quitté la DPV Arsoiss - la Londe - Les Oiseaux)
G-DWH:	Une répartition par genre de la populaden ruencée entre les deux GPV.	Sur-représentation importants de la population féminité : 55% cont des femines.	 Répartition per genre de la population est deventage équilibrée : 51% de femmée.
AGE	Date: GPW marquée per la journesse de jeur- population qui est en co-présence avec une population a historique à vieillissents.	 Forte propertien de moins de 86 ses souterue en partie par l'errivée de nouveaux mérages aven des anfante en égs. 	Concentration impertants de mains de 25 ens qui vivent principalement eu sen de l'emilles historiques et au adultes et jeunes enfants ant viaill depuis leur arrivés.
		 Présance d'une part importante de seniors vivent seula ety/ou en couple. 	 Présence d'une part hyportante de sanions vivent excle.
DRIGNE	Deux GPV qui constituent une porte d'entrée importante sur le sol français.	 Concentration plus forte d'habitants étrangers de nationalité étrangère et d'immigrés. Phénomère à rabler avec les mouvements de population qui s'opèrent noterment l'envivée de ménages acuvent lissue de l'immigration. 	 Sur-représentation de la population française (se à l'acquisition de la retramalité française par des habitants étrangars (repotriée d'Algérie) et la nelsaance sur le sai français d'anfants dont les parents sont d'origine strangère.
COMPOSITION FAMILIALE	Daur GPV på les ménages de grande celle eonc dawantage représentée. Deux GPV habitée par des structures familiales. háberogènes.	 Atténuation de la talla des mânages per le présence d'une forte représentativité des « petits » ménages, souvent isolés dans fine Pampoula la Revina [1,7 personne en mayanne per ménage]. Concentration de ménages composés de 1 personne, indicative d'un vieil issement de la population. 	 Concentration de méneges de grande taille parmi les femilles historiques et selles nouvellement installées. Représentativité importante des 18/24 ans révélatrice d'un problème de décohabitation. Prégnanco plus importante du modèle famillel biperental et monoparental, seu entroppesés de 3 enferts et plus.
	Ceux GPV aù des familles pambreuses es concentrant	 Burnspräsentation des families nombrauses en lien evez la typologie des nouvelles families, souvent monoperanteixes. 	 Progression des families monoperantales et des couples sors enfert permi les mérages réperment installés.

agence Techne Cité

p Synthèse des ceractéristiques socio-démographiques

VARIABLES	Echvilla des deus BPV de Louviers	Périnitare GPV Marien Rouge	Partmetrie 300 v Acardas-La Lende-Lea Clausus e
ACTIVITE / CGP	Deux QPV où la taux d'ample) set pettement inféréaur à la moyenne communele.	 Un taux d'emploi très faible : 87% des aut78 décisrés avercent une activité professionnelle (soit -13 pointe per repront à la moyer no communale). 	 Un taux d'amploi inférieur à la rroyenne communele mei néenmoins
	Daux GPV où les selariés majoritzines sont davantage vauchés per l'instabilité professionnelle.	 Des asismés eux contions de traveil très différentes qui se caractèrisent per une majorité d'actifs occupant un emploi stable et le présence d'actifs qui enclishent des CDO. 	 Cas patroles avac des ressources très différentes qui p conscièrésent par une mijorità d'actifs occupant u emploi stable et la présence de travelleure pauvres temps partiel.
	Daux GPV où les autifs sont sévèrement touchés par l'exclusion douvernique.	 Des positis précarisés massivement touchés per le ohômage. 	 Des actifs non occupés en aituation de pauvraix économique.
	Doux OPV marqués per une force apécielisation des actife.	 Una surreprésentation des CSP dites bases qui confirme la conçantisation d'une population izaue des classes populaires aux canditions de via très modestes. 	 Une mixibé socio-économique plus affirmée à treven rotamment la présence de CSP oftes a hautes a, trè certainement liée à l'arrivée de jeunes couples dans à cectaur.
ROPMATION	Draux GPV où vit une population pas ou faiblement qualifiée.	 Sur-représentation de la population sens aucun diplâme. Niveau de qualification feible lié ou profi social des actifs cuvriers et/ou employée occupant des emplois pas ou peu qualifiés. 	 Part importante de la population cana eucun diplôma e préserve de diplômés BAC+2 en fen avec la par occupée par les CSP dites y supérieures s.
HABITAT	Deux QPV dans lasqueje l'habitet collectif demeure mejoritairs.	Habitat collectif quesi hégémonique.	- Composition plus miste du tiese urbein.
RESSOURCES	Deux GPV marqués per une concentration de manages pervises et des inégalités de respources qui es creusent entre les ménages.	 Surreprésentation de ménages, non imposables, inserts dans une situation de grande pauvreté monétoire, Leurs ressources se situant on d'essous du seul de peuvreté et aont composées pour moité per les prestations acciales versées par la CAF. 	 Concentration de mérages préceires, nom imposables disposant de resources financières très modestes qui vivent à côté d'un frange de mérages plus aisés.
	Deux GPV où vit une population extrêmement dépendante eux prestations exclisies, signe de précenté et de pauvreté économique.	 Sur-représentation d'un état de grande dépendance de la population per repport aux prestations écolales. Sur-représentation d'une population bénéficialise de la CMU. 	 Un phénomène de précertestion économique meset que est à relier evec la présence conjuguée de demendaux d'emplote et de travailleure pouvres.

agence Technic Cité

Analyse préalable à la mise en œuvre des Consoils Citoyons dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

3. Lecture de la participation aux élections municipales de 2014

Présmbule méthodologique

Dens l'analyse de la participation électorale qui suit, nous avons procédé à une lacture superposés des réautats des burseux notamment situés dans les périmètres des deux QPV. Mois tenent compts d'une couverture plus large des burseux de vote per rapport à l'empres géographique des deux QPV, nous evons établi un retio de personnes potentiellement inscrites sur les listes électorales sur le base de deux variables : le nombre total de personnes de 16 ens et plus, en êge de voter et le nombre de personnes étrangère de nationalité, n'ayent pas le droit de vote. Au final, ce calcul permet de construire un esuil de représentativé des comportaments électoraux à l'échelle du périmètre des deux QPV.

Nº dee bureaux de yots	Guperposition des (xireaux de vote svec le permètre des GPV analysés	Total recrite périmètre bureau de vote	Rabb ds personnes potentalisment insorttes aur les fates électorales - périmètre GPV	Beul de representativité	
Bureou 1 [rord]		1371			
Bursan 3 (and)	Pënmëtre QPV Masor, Rouge	1 544	biur 1/18 habitanta recanade; *1274 sont en êge de vater; *242 habitanta sont d'origina étrangère -doit un tattel de 1082 inscrité patentiels	8 6,8 %	
Bureau 4 (nord)		1 445		10D%	
Bureau B (nord)	Périntès (API) « Accous - La Londo - Las Opeaus »	1 436	Sur 1883 habitanta recensés : •1256 sont en éga da voter ;		
Bureau S (nord)	Périmètre dPV x Aconss - La Londe - Les Osegue e	1615	•122 habitants sont d'origine étrangère •soit un total de 1136 inscrits potentials	40,4 %	
Bureau B (sud)		1 529		100%	
Bureau 7 (sad)		1 229	_	100%	
Bureau 8 (sud)		1 226		100 %	
TOTAUX		11 152		100%	

egence Techné Cité 25

Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

En 2014, commune de Louviers compte 9809 personnes inscrites aur les listes électorales. La répartition du corps électorale es répartit de le manière suivants :

- 4 bureaux de vote se situent dans la Nord de la commune et 4 dans la Sud.
- Géographiquement, 59% des paracrines tracrites vivent dans un des quartiers Nord de la commune et 41% dens les quartiers Sud.

A l'échelle des huit bureaux de vote, les personnes inscrites es concentrant à heuteur de :

- 14% dene le bureeu de vote n°3 (sud).
- 14% dene le bureau de vote n°B (eud)
- 13% dans le bureau de vote n°2 (nord)
- 13% dans le bureau de vots nº4 (nord)
- 12% dens le bureau de vote n°1 (nord).
- 12% date la bursau da vota nº5 (nord)
- 11% dans le buréau de vote n°7 (sud)
- 11% dans le bureau de vote n°S (sud)

Avac 6024 votants ou premier tour des élections municipales, le taux de participation situe à 54.11% en 2014. Comparé à la précédente élection municipale de 2008, ou 6269 personnes étaient inscrites sur les listes électorales, le taux de participation a régressé de -1,48 points (55,59%). Pour le second tour, les électeurs en 2014 comme et 2009 se sont devantage mobilisés et sont retournés umes. Le taux de participation se situe à 57,6% à l'échelle de la commune en 2014 et à 57,02 en 2009.

A l'échelle infre-communele, des disperible forbes existent eur le degré de mise en recreit des habitants par repport à le vie politique localo,

Trola profila majeura sambiant se dágagés :

- 1. des sectours résidentiels où l'abstention est forte au 1 er tour et dans lasquals font partie les daux GPV (buraau n°3) [buraaux de vote 2 et 5] ;
- 2. des secteurs résidentiels habités par des **électeurs aux votes intermittants** (burasux 8,1, et 7) ;
- 3. des secteurs résidentiels habités par des électeurs inscrits dans la vie politique locale (burraux R of 4),

Lorsqu'on diserve les comportements électoraux, les sectaurs résidentiels concentrent le plus abstantionnistes au Tentour, se sont remobilisés fontement pour le socond tour avec : +7 points de participation dans le GPV Maison Rouge et + 5 points pour ceful des Aceclas - La Londe - Les Diseaux, qui reste malgré tout de regain électoral, le secteur le plus retreit de la vie politique locale au premier comme au accond Lour des élections mynicipales,

agenos Teichné Cital 28

Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Yille à Louviers.

Dens les secteurs résidenciels où les comportements électoroux sont restée semblebles, evec un taux de perticipation proche de celui de le moyenne de la ville, in retour aux umes des électeure entre les lours à été relativement modéré excepté le bureau n°7 qui e connu une heuses de le participation de +4 points.

Enfin dans les deux eacteurs résidentièle oû les hébitants ont témoigné de volonté de s'inscrire dans la jeu politique locale, ile ont affirmé leur posture en perticipant au second trour quasi. À la même heuteur

Deue lecture de l'état de la participation à l'échele de l'ensemble des bureaux de vote, met en lumière une tendence générale; le recui des électeurs dens l'acter de voter (46% d'obstantion sux élections municipales en 2014 et 44% en 2008). Aussi, eu regard de l'état de la participation dans les OPV praigaés, des territoires portant les exigneses d'une mise en retrait forte des hebitants de la scène collèque tocale.

Résultata du 1er tour des élections municipales en 2014

Numbre total Numbre total Numbre total Numbre total Numbre total			Nombre toel de			
N° des bureeux de vets	3eul de représentativos	divisents	ednetov	d'abstantionmetes	Set whether suggestion	Taur de partxup aixon
DPV Melecn Acuge	98.6 % desi lesuitate d u bureau de vote n'O	1032	547	465	526	58 %
GPV & Asasias - La Londe - Les Gissoux e	40.4% des resultats des bureaux da vota afti espr 5	112G	645	591	527	48 %
Bureau 1 [næd]	100%	1 371	772	588	74b	5B%
Burseu 4 (nord)	100%	1 445	926	818	799	67 %
Eurseu & (sud)	100%	1 528	897	631	676	58 %
Bureou 7 (aud)	100%	1 228	697	542	870	58 ¥:
Bureau 8 (aud)	100%	1 225	B74	551	654	55%

Résultata du 2ème tour des élections municipales en 2014

The state of the s						
P. des du ant. de vote	Seul de représentativé	Nombre total dinacrita	Nomère total de	Nombre total d'absternion vistes	Nombre total da Buffrages suprimiée	Taux de pertirapeixon
QPV Maison Rauge	BS/9 % des résultats du horeau de vote n°3	1032	62B	406	90B	60 %
GPV x Acadias - La Londe - Les Cissaux o	40.4 % 88,8 % des réquitats des buresux de vote n°2 et n°5	1138	803	503	672	53 %
Bureau 1 (nord)	100%	1 371	805	588	772	59%
Bureau 4 [nord]	1(10%	1 445	659	597	828	58 %
Bureau 6 (sud)	100%	1 528	818	D 1 8	877	60 %
Burequ 7 (eud)	100 %	1 229	789	498	704	60 %
Bureau 3 (eud)	100 %	1 226	7u5	520	689	57%

agenca Tachiné Cité

Analyse préciable à la mise en œuvre des Consells Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Lauviers.

4. Analyse du discours des acteurs rencontrés sur les caractéristiques des deux GPV de Louviers

Sur la base des discours recueills eu cours de nos échanges avec les acteurs du territoire, nous evens réeleé une eneigne thémetique qui permet d'administrer les occurrances les plus souvert citées. Le recours à catta méthode permet de mettre en évidence dans les propos recueilles : les éléments de lecture les plus partagés (correctéréséques des deux QPVI).

Les 13 acteurs rencontrés dens le cedre des yaptyhous:

- Anne Torlez, 1º™ adjointé au maire de Louviero et vice-présidente de l'agglomération Seine-Eure;
- Receud Muller, directeur de cabinet, ville de Louviera :
- 🗮 Laurence Bourgaslae, responaable de la Politique de la Ville, Aggiomération Ssins-Eura ;
- Mario Martins Ferreira, délégué du préfet à la Politique de la Ville ;
- 🖫 Laurent James, chorgé de mission cadre de via, villa de Louviers ;
- Laurance Bourgeoise, responseble de la Politique de la Ville, Agglomération Sane-Eure ;
- 🚆 Solange Costanbroek, chaf da projet PRU de Maison Rouge, Agglomération Seine-Eure ;
- Josiene Guérard, médiatrica urbaine à la Fabrik de Maison Rouge, Agglomération Seine-Eure ;
- Pascal Vidallac, directeur du centro social la Chaloupe, ville de Louviere :
- Marie-Françoise Blanc, animatrice au centre social Pestal, ville de Louviers ;
- Agnés Lepley, Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Eure (DDCS) ;
- Aminata Mboh, direction départementale des territoires et de la mande l'Eura [D.D.T.M] ;
- François Brieggon, association des 4 Jaudis,

Les acteurs rencontrés se rejoignent eur 4 points positife qui carectérieent les deux OPV.

- 1. La dynamiame lié à la jaunease de la population («ces quartiers sont vivants, une grande proportion d'habitants est àgée de moins de 30 ans, ... », « ces quartiers sont en devenir... », « ils sont en éballition, (eur animation est quasi permanente... »);
- 2. La présence d'une diversité culturelle source d'une grande richapse (« dans ces quartiers, la population cosmopolite est un atout... », « l'histoire de ces quartiers s'est construite sur (a présence d'une population diverse par son origine... »;
- 2. Un esprit villageois qui persiste et nouvrit toujoure le relence eociele (« des solidarités invisibles existent entre les habitants, ils s'entraldent...», « le factionnement social de ces quartiers ressemble à celui du village avec des générations qui se succèdent, transmettent leur histoire comme dans les communautés rurales, les histoires de village...»
- Un attachement réal d'une partie de la population à son lieu de vie (« tous les habitants ne sont pas dans une volonté de départ, certains ont développé de fortes relations de voisinage, d'autres s'impliquent dans de la vie du quartier notamment à Maison Rouge dans le cadre du PRU… ».

agance Technië Citá 28

Analyse prézitable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

Les ecteurs rencontrés acclignent sur 10 points sensibles qui caractérisent les deux QPV:

- 1. Le renforcement de la précenté et de le peupérisation des habitants [« le châmage massif est une caractéristique dominante... », « les reseauxes des familles se raréfient, elles sont de plue en plus vulnérables... », « les offres d'emploi ne correspondent au niveau de qualification d'une grande majorité d'habitants plutôt auvriers... »] ;
- 2. L'appaient des conditions de vie des habitantes est de plus en plus visible (« la pouvréé se lit sur les visages des habitants... », « leurs voitures sont anciennes, les gens n'ont plus les movens de les foire réparer... ») ;
- 3. Le constet d'une reletion de causellé entre l'offre d'habitet acciel concentrée et le dynamique de pauplement à l'œuvre (« les parcours résidentiels des ménages les plus modestes sont limitées, ils vivent le peuvent, souvent dans des logements anciens avec un niveau de les lovers bos...»:
- 4. La disparition progressive d'une certaine mbité sociale (« Dans le quartier de Maisan Rauge, des différences ant toujauxs existé. Les logements de la Sécomile, de meilleur standing que ceux de Eure Habitat, a déterminé le profit des locataires issus de la classe mayenne. Mais au fil du temps, des ménages ont quitté le quartier et de nouvelles familles avec des ressources moins élevées les ont remplacé, c'est plus comme quant... »
- E. Une stigmatisation forte de ces quartiers liée à l'avolusion économique et sociale et à l'origine due habitante « ces quartiers souffrent d'une mauvalse réputation...d'une image négative en partie pas justifiée...», «les personnes extérieures les perçoivent comme des quartiers interdits, difficiles où se concentrent tous les maux de la société : chômage, immigration, délinquance...»);
- La présence d'une forme urbaine compacte qui participa à la parcaption d'anclavament des GPV « ces quartiers périphériques sont « en annexe »… » «ils sont excentrés, ils sont en deirors et déconnectés du pompon actif de Louviers : son centre historique… », « ces quartiers fonctionnent dans une bulle, leurs relations avec leur environnement sont distendues voire missine… ».
- 8. Des territoires en territoires en
- 9. Une mise en retrait plus merqués chez les habitents des Acecias » le PRU à Maison Rouge a javé sur les comportements, de novvelles pratiques de mobilisation citayenne, de participation se sont développées tandis qu'aux Acacias, le codre de vie s'est dégradé...»; « La précarité économique conjuguée à l'absence de transformation urbaine laurde aux Acacias a réduit de nombreux habitants au silence...»; « La qualité du codre de vie est médiacre aux Acacias et à l'inverse le quartier de Maison Rouge devient le plus beau quartier d'habitat social de Louviers...».
- 10. Les effets limités des politiques publiques développées en direction de ces territoires «la superposition des actions conduites par des partenaires multiples multente général...»; « le découpage de la nouvelle géographique provitaire est une sorte d'assemblage technique désarticulé à par rapport à la réalité de la vie locale...»; « le PRU de Maison Rouge n'a permis de créer un unité au sein du quartier, les clivages persistent avec d'un côté les lacotoires de Eure Habitat et de l'autre, roux de Séramile...»;

agence Techné Čité

Analyse préataixe à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

5. Proposition méthodologique Ilée à la mise en œuvre deux future Conseile Citoyens à Louviers

La participation au cœur de la Politique de la Ville

De nombreux quartiers dès x en difficulté y dans nos villes, concentrant en leur sain, les difficultés acciales, le malvie, l'incongruità urbaine et perfoie même le santment de relégation par rapport au rests de la collectivité. Toutefois catta description généralisante est quelque peu rapide. Noue le savone, aucune eituation n'est comparable. Noue avons déjà pu mesurar dans nos diverses expériences que si les symptômes aont acuvant identiques, les « résités » rancontrées variant et sont toujours aingulières. L'organisation de le vie sociale dans un quartier populaire est toujours au oroisement de formes de sociabilité, émargaences et disparabas. Souvent la désagrégation d'une partie de l'activité économique est venue brouiller une organisation sociale et apatiels atrictement fonctionnelle.

I n'est pas besoin d'être grand dent pour constater que les formes urbeines ont vieill. Le considerce de cette altusion est ré-activée par la nécessité de transformatione sociées. La société change. L'organisation explaie et économique change. Les valeurs, opinions et représentations changers.

Oucla types de changement doivent interverir eur des quertière ? Et quels types de changement sont attendus par les habitants ? Vestas questions I Nous n'evens pas à priori la réponse.
Baula des démarches epécifiques de « auremesure » permettent d'apporter des réponses et contribuent à l'élaboration de projets de renouvellement urbain. Évidomment les pratiques et les uesges socieux des habitants peuvent être globalisés. Les formes d'intégration ternitairales aont souvent eutoridonnées à l'expression de leurs tessions applies ant de leur studion et de celles qui sont véhiculées par autrui, ceux qui vivent à l'extérieur.

Mais suidab de la constat pramier, homogénélisant, nous pouvons aussi convenir que la manifestation des usages sur un espece et cells das besoins qui s'y expriment ne aont vien d'autres que des formes d'exproprietion et non appropriation des lleux et des tarritoires symboliques. Il y a autent de ressemblences que de discombinaisme possibles, il y a autent de ressemblements (nellence) qua d'oppositions possibles. C'act de cette manière que se compose l'étre ensemble, dans des combinaismes provincipes du « nous » qui écantant tout déterminisme mécanique. La société se fabrique et le ville es renouvelle sur ces territoires incertaine.

La démocratie s'éprouve dans les falts

Le concertation et la démocratie participative sont aujourd'hui au cœur des discours sur les transformations sociales et urbsines à entreprendre. On peut parfois regretter qu'elle quitte socore rarement le registre discursif. Toutafois des expériences riches et innoventes as sont développées ces dernières ennées, elles viennent infirmer les démarches vellétaires et légitimentes qui térmignent plus de pratiques anciennes que de conceptions extualisées de le gouvernance de la Cità

Nous persons qu'il est aujourd'hui possible d'errichir et d'élergir ce type de démerche en créent des espaces de démocrabe, des l'abérques e d'idées, de répats et d'initiatives, dens lesquales les habitants seront de véritables co-producteurs, co-opérateurs des projets et des dynamiques sociales. Tout notre travail consiste à faire des labitants des acteurs e capacitaires de la ville et / ou du quantier e. Nous evens le volonté (les méthodes) de réintroduire du débat et de la rejance à autrui dans l'espace public. Seut, la débet, etructuration dynamique d'échanges d'idées et de confrontations sur des projets possible, c'ast commencer à s'opposer à l'affelblissement des formés de la démocratio, et c'est donner tort à coux qui offirment que les individus n'ont plus grand chose à partager dans l'espace social, alron de la renonciation. Que l'on ne s'y trompe pas, notre approche n'est pas théorique, d'e est hautement progratique. Tant qu'il est possible de « co-fabriquer » de la visibilité acciale (enimation/confrontation/communication) autour de projets et de dynamiques acciales, l'appropriation par la plus grand nombre restere possible.

En matière de démocratie, représentative et perticipative, nous sommes des ardents défenseurs de « l'evec » [Co], avec les habitants-usagers-citoyens. Pour nous, l'audace et l'efficacéé s'opposent à le démarche que nous proposons. Un temps et un éeu où le mot pouvoir rétrouve tout son sere, celui de mattre en relation, les tiées, les projets, les extrairs institutionnels, et les habitants (initiés et non-initiés), en écartant les aimplifications populisées.

egence Techné Cité 30

Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

La contacta

La Communeuté d'agglomération Beine-Burs acuhaba dans la cadre de son ection dans la domaine de la Publique da la Villa mettre en place des Conseils citroyens sur son territoire. Daux quartiers sont concernés aur Louviers et un autre la aerait eur Valde-Paul. Les deux quartiers aur Louviers aont Malson Rouge et Les Acacies. Le premier fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain. Des habitants ont l'habitude de s'inscrire dans la dynamique du quartier, le la font pour accompagner la transformation du quartier sans oublier de faire entendre leur voix. Observone toutefois que bien inscrite durablement et qualitativament dans le vie du quartier, cas habitants ont du mai à associar plus largement leurs voiçins aux initiativas. Le quartier des Acacies n'e pas au la chance de bénéficiar d'un PHU, teffet de dynamisation de la ville acciele est porcé par la Centre Social et certainement prur une part par l'activité éducative (crèche, écola.....). Pour la resta les habitants sont pau organisée et semblant peu enclins à l'être.

s C'est le centre de Velde-Reull » eston Germe de ville qui est susceptible d'être conderné par le mise en place d'un Conseil citoyen. Il s'agit des deux dellas structurentes du desseln de ville nouvelle qui e amété es croissence programmée à 15000 habitants. De périmètré à également fait l'objet d'une CRU. Comme sur la commune de Louviere, des modelités de concentation existent sur le termitaire de Vel-de-Reuil exce des Conseils de quartier et la mise en place d'un budget participatif a même été expérimentée. Le reste, il s'agina de sextir et la densité sociale permet d'aller plus en évent et si les acteurs du termitaire souhaitent s'engager dans une nouvelle extérience de participation des habitants avec le mise en place d'un Conseil citoyens.

Proposition de mises en place des Consails citoyens sur le territoire de la CASE

Otogenneté, democratia locale, perticipación des hábitants, informations, concentation, communication... Ces mots et expressions, depuis plus de quinze ene reisonnent dans les espenta tels des refreins. Can pour remêdien aux problèmes des viles et quartiers populaires, les premières victimes, les habitants, doivent être pertie prenente des solutions que l'on préconisé pour eux. Avec ou ears eux, dens tous les cas, c'est pour sux que des disposible publics ont été mis en place. La citoyemeté n'est pes l'un des espects de le politique de le vile. Ele est à la fois aon principe fondeteur, son objectif et son moyen "Aujourd'hui la plupart des acteurs sociaux, des militants associatifs, des représentants d'habitants, des élus expriment de bésoir de démocratie locale, evec pour cartains, une impression de ne pas être écoutés et ou entendus.

Toutes les politiques depuis plue de quinze ens inscrivent le développement de le citoyenneté et le concertation ders leurs déclarations d'intention, alors que paradoxalement déception et sentiment d'abandon se développent. Ces processeus de participation ont perfois donné des résultats probants, mais dans cartaines altueixens lès se sont formalisés figsant les habitants dans des rêtes de consommateurs de politiques publiques. Aujourd'hui il s'egit d'aller plus loir, en affirment une volonté de mobilisétion des habitants concernés par les transforments des l'internations des propriets pripritaires ».

La loi cadra sur les Consails citoyens parle de la nécessité pour la Politique de la Ville de s'inscrire dans uns démarche de co-construction avec les habitants, les associations et las sotaure économiques. Elle propose une démarche à la mise en piece dans chaque quartier prioritaire sur la base d'un diagnésió préalable des pratiques. Des modelités d'organisation et de fonctionnement sont également formulées : tinage su sont pour le collège habitant (dans la parité), des représentants d'associations et d'actaurs locaux. Des tâches sont auggénées : évaluation des contrats ville, participation de représentants du CC aux instances de pilotage de Contrat ville... Leur indépendance tout comme les moyens nécessains au bon fonctionnement des Conseils Citoyens doivent être gerantis. Des éléments cednes peuvent être tout autent sidéresant en institutionnellement de qui surait pu être spontané mais qui dans les faits l'est recement.

egence Techné Cité 31

Avalyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louyiers.

Les Conseil Citovens

⊳ Les objectifs visée

- Rétablir le lier social entre les habitants;
- Reconstruire le dialogue entre les populations et les institutions ;
- Accès à une citoyenneté active.

La méthode proposés

- 1. Création de lieux de concortation entre habitants dans daux quantiers de Louviers : Les Acades et Maison Rouge ;
- 2. Création de lleux de concentation entre habitants et institutions ;
- 3. Participation à l'animation et au dévaloppement de la vie de quartier.

Le rôle des Conseils Citovera

Leur rôle est d'exprimentes et les demandes des habitants, de formuler des avis eur le quartier, la ville de porter des augusations et des propositions, de participer aux instances, de la Politique, de la Ville à l'échalle de la commune et de la communeuté d'agglomération, lie peuvent desegrir de vérisables autils d'une mailleure gastion, d'une nouvelle organisation démandations locale. En cele, le contribuent à l'accomfondissement de la démondation en expression le payment de la décision et de l'action politique.

Cas conseils de citoyens pourrelent être des lieux:

- 🐔 d'accompagnement les projets unbains et sociaux ;
- 🐑 d'échanges et d'expression entre habitaires, entre habitaires et les institutions
- 🚮 d'information et de concentation sur les projets concernant le quartier ;
- de remontée d'informatione sur le quartier, des hybitants aux élus de la ville et de la CASE ;
- d'émergence de projete d'hebitants;
- où pourront être invitée d'evives représentants institutionnele (police, bailleur, caf, etc.) ;
- 🐑 da réflexion et de proposition sur le vivre ensemble...

La composition des Conseils Citoyens

Pour être parfeitement pragmetique, noue proposora que cae consells acient composés d'une vingtaine de membres répartis entre deux collèges :

- Line quinzaine d'habitanta volontaines tirès au sort parmi caux qui auront feit acte de candidature parmi, sans condition de nationalité et à partir de 16 ans. Ils seront étus pour une durés renouvelable de trois ens.
- Cinq représentants d'associations ou actours du quartier (emicales de locataires, essociations d'habitants, parente d'élèves, etc.), désignés par la Conseil communautaire ou le Conseil municipal le saront désignés pour une donée renouvalable de trois ans.

Nous ne proposona pas de collège d'élus pour permettre aux habitants d'êtra en plus grande capacité, meis ils inviteront au moins una fois par an les élus de la commune et de l'agglomération en charge de la démocratio locale pour faire un point d'étapa.

agence Technic Dité

Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deux Quartiers Politique de la Ville à Louviers.

sulta - La composition des Consuits Citayena

- Les processions et les pistes de traveil erront présentées une fois par en è l'occasion d'un conseil municipal ou d'un conseil communautaire. A l'occasion d'une séance extraordinaire cala courreit être car les habitants aux-mêmes.
- La parité Homaio-Fernanc ser a recherchée cour checun des collèges.
- Nous prévoyons la lancament de cas Conseils citayens pour le début du mais d'accobre 2015.
- Une campagne de communication avec un appet à candidature devre être conduite pour ausciter des vocations.
- Un <u>querte dedes</u> présentant l'objet du Conseil Citoyen et un bulletin de candidature sara distribué.
- Les habitants saront tirés au sort pormi les répordants (si le nombre de réponses le permet, dans le cas controire tous les cardidats seront élue). Les élue de le ville pourreit à pette occasion faire du porte à porte pour incitér les habitants concernés.
- La tirega au aort pourre êtra l'occasion d'organiser un évérement local autour des élus de la commune et de l'agglomération. Pour être candidat il suffice danc de recuryer la coupon réponse au service Politique de la Villa de l'agglomération.

Le fonctionnement des Conseils Citoyens

- Nous suggérons que la Consell citoyen soit manimé par un tandem [une femme et un homme]. Des acteurs professionnels pourront les accompagner pour la mise en route des Consells Citoyans.
- 🍨 Le consell, une fois constitué, délibérers sur un " réglement" élaboré conjointement entre les participants, il décrire :
 - La rôle de checun et les modellés concrètes de fonctionnement
 - Les mayene précis nécessaires à son ban fonctionnement.
 - La fréquence des réunions.

Les moyens des Conseils Citoyens

- Les Conseils citoyane pourront se réunir dans les cenures sociaux et autres siquipernents dans le ville (si nécessaire). A terme, il faudrait dotter chartin des conseils de matérial, d'outils de formation et d'information et des freis de fonctionnement.
- Les Conseils citoyens pourront faire appel aux sarviosa municipaux et communautaires, à des experts sur des dossière particulars qui touchent les dynamiques sociales et urbaines du quartier.

Das budgets pour les Conseils Citoyens

6) Porto Allàgra reisonne toujours dene les bâtas, reppelons que le notion de * budget perticipebf * s'inscrit elle eusel dans un long processue. Si, à terme, il est prévu que les Conseils Ditoyens puissent gérar un budget qui leur permettre d'intervenir en direct sur des dynamiques sociales cels passe per <u>une ghase de * capacitation *</u>. Néanmoins, ils pourroient dans un evenir plus proche prendre en charge des initiatives d'habitents, traveillèes en parcenarist avec le centre social.

egence Technó Citá 99

	Analyse préalable à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans les deuit Quartiers Politique de la YILLe à Louviors.
Þ	L'évaluation des Consails Citoyens
	Au terme des trois ens, un bilen de l'expérience de participation des habitants pourre être réalisé per les groupes d'habitants. Ce bilen pourre être présenté au Conseil municipal et / ou Conseil communeutaire.
Þ	Questions juridiques
•	Nous devrons informet les habitants de la nature de la couventure juridique de la commune et de l'agglomération (contrat de responsabilité civile générale couvent les dominages causés à autru). Il en résulte les organisateurs des manifestations devront prendre toutes les mesures nécessaires et élessurer en conséquence.

En guise de conclusion

La formation en continue et partagée sera le socie de toute démarche lancée dans le cadre de la mise en place des Conseils Citovens. Il s'agirs pour les habitants, les acteurs, les militants associatifs, les agents des dervices publics, les élus, d'acquérer des bases afin d'echanger tous ensemble sur catte notion complete de démocratie de proximite qui constitue un veritable enjeu pour l'avenir.

Chacun dus pouvoir developper sea capacizza, être oupoble d'acquerir des habilités : " la capacitation " pour plus de democratie participativa et plus d'efficience dans le mise en cauvre des politiques publiques. En ce sans, un programme de formation sera concu avant la mise en place des Conseils citoyans

egence Techné Cità

Contribution de l'État pour le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (Engagements de l'État)

L'Etat, au travers de ses budgets opérationnels de programmes, et ses opérateurs publics s'engagent sur les grands principes d'élaboration du contrat de ville déclinés tant sur les quatre piliers thématiques que sur les axes transversaux. Certaines actions peuvent être rattachées à plusieurs piliers sur des objectifs différents.

Mise en place de la nouvelle politique de la ville :

Renforcer l'accompagnement de l'ensemble des collectivités locales par la mise en place d'un centre de ressources interrégional.

Favoriser la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (conseils citoyens, maison de projet...).

Soutenir les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'accès aux nouvelles expérimentations nationales ou européennes.

Cofinancer la mise en place d'actions en faveur de la nouvelle politique de la ville définies dans le contrat de ville.

Pilier emploi et développement économique :

Emploi

Favoriser l'accès aux dispositifs et aux structures du service public de l'emploi des habitants des OPV

Améliorer le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des territoires de veille active (TVA) par la mobilisation spécifique de l'ensemble des dispositifs portés par l'État et ses opérateurs (pôle emploi, missions locales, Cap emploi) : emplois aidés, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (garantie jeune), EPIDE...

Renforcer l'orientation vers la formation des habitants des QPV (notamment sur les premiers niveaux de qualification)

Décliner localement des chartes « entreprises et quartiers » afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales.

Développer les actions de parrainage vers l'emploi en faveur des habitants de QPV, notamment des jeunes

Mettre en œuvre les clauses d'insertion au profit des habitants des QPV

Favoriser les actions de lutte contre les discriminations en matière d'emploi

Développement économique

Promouvoir spécifiquement les créateurs d'entreprises des habitants des QPV à travers le dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises).

Accompagner le développement économique des QPV par le financement d'études ou de projets grâce au concours éventuellement de la caisse des dépôts et de consignations (CDC), ou de l'ANRU (agence nationale de renouvellement urbain) ou de l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) dans le cadre des projets de renouvellement urbain régionaux ou nationaux.

Développer l'économie sociale et solidaire dans les QPV.

Pilier cohésion sociale :

Social

L' éducation

Favoriser la mise en place de la réforme de l'éducation prioritaire et la mobilisation des moyens spécifiques sur les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +)

Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative (PRE, périscolaire, internat de la réussite, cordées de la réussite).

Accompagner les initiatives en matière de décrochage scolaire.

Renforcer les actions liées à l'orientation des jeunes.

Promouvoir l'apprentissage en lien avec les chambres consulaires sur les QPV.

Favoriser l'ouverture des établissements scolaires sur les QPV

L'accès aux droits sociaux et la politique d'intégration

Développer l'accès des habitants des QPV aux droits sociaux.

Soutenir les associations développant des actions d'intégration des personnes immigrées primoarrivantes

Soutenir les actions de prévention de l'illettrisme.

La Santé

Favoriser la connaissance des problématiques de santé sur les QPV et l'offre de soins sur ces quartiers (contrat local de santé, maisons de santé...).

Renforcer les initiatives de prévention.

Améliorer le partenariat local en matière de santé (atelier santé ville, réseaux locaux de promotion de la santé...).

Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

La parentalité

Promouvoir le développement des modes d'accueil collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans.

Soutenir les actions de soutien à la parentalité au profit des habitants des guartiers.

Impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopérations entre l'école et les parents dans ces QPV.

L'Accès aux sports et aux loisirs

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.

Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage.

Favoriser la pratique sportive des femmes des quartiers politique de la ville

Accompagner les associations porteuses de projets (APSL 27 et dispositif local d'accompagnement de la DDCS)

Communiquer sur les dispositifs d'aide mobilisables (plan sport emploi, plan sport santé bien être, contrats d'avenir, service civique)

Soutenir la création de postes d'agents de développement du sport

Mobiliser les accueils collectifs de mineurs afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes des quartiers (politiques tarifaires, activités proposées)

Mieux articuler les interventions autour des rythmes éducatifs de l'enfant dans le cadre des PEDT.

Culture

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV.

Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des guartiers.

Favoriser l'accès aux formations culturelles (qualifiantes et de l'enseignement supérieur) et aux

parcours d'éducation artistique et culturel des jeunes des QPV à l'école et durant le temps périscolaire (CLEAC, contrat local d'éducation artistique et culturelle).

Développement de la vie associative

Simplifier les procédures administratives pour les associations.

Accompagner les associations oeuvrant sur les QPV par la mobilisation spécifique des postes adultes relais et FONJEP.

Faciliter l'accès des associations des quartiers de la politique de la ville aux dispositifs d'accompagnement et de structuration de la vie associative : Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)...

Mémoire et citoyenneté

Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers en lien avec les archives départementales et l'office nationale des anciens combattants.

Valoriser et diffuser des actions mémorielles dans les QPV en particulier grâce aux témoignages d'habitants de ces quartiers.

Améliorer la couverture des QPV par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Sécurité et justice

Favoriser l'accès des justiciables aux professionnels du droit (maison de la justice et du droit, point d'information d'accès au droit).

Renforcer la mobilisation des moyens de la justice et des forces de l'ordre prioritairement vers les QPV.

Développer des conventions entre la justice d'une part et d'autre part les bailleurs sociaux ou les communes.

Lutter contre la délinquance et mobiliser prioritairement les moyens en faveur de ces QPV (FIPD, CLSPD, ...).

Améliorer le lien entre les forces de police et la population (intervenant social dans les commissariats et les gendarmeries).

Renforcer et adapter l'action de la police et de la gendarmerie dans les guartiers.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie

Favoriser le désenclavement des QPV par le développement d'une offre de transports collectifs.

Mobiliser davantage les autorités organisatrices de transports.

Soutenir et accompagner les actions portées par les bailleurs sociaux en matière d'habitat et de développement social.

Développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Renforcer les actions en matière de lutte contre l'habitat indigne dans les QPV mais aussi dans les TVA.

Constituer le cadre d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB qui seront déclinées par quartier et par organisme HLM dans le contrat de ville

Étudier et financer si besoin des actions en faveur des copropriétés dégradées des QPV.

Renouvellement urbain

Accompagner les porteurs de projets dans les territoires retenus au titre des projets d'intérêt national ou régional par le biais de l'ANRU, de la CDC ou de l'EPARECA.

Renforcer la mixité sociale dans les QPV en lien avec les bailleurs et les collectivités territoriales.

Favoriser l'accession à la propriété et la diversification de l'offre immobilière dans les QPV.

Participer à la co-construction des projets avec les habitants du QPV dans le cadre des maisons de projets.

Pilier citoyenneté et valeurs de la République

Favoriser la participation des habitants au sein des quartiers de la politique de la ville (constitution des conseils citoyens)

S'appuyer sur les centres sociaux pour promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté et aider au développement de la vie associative au sein des guartiers

Soutenir les actions de promotion de la laïcité

Mettre en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté

Développer la formation des adultes relais sur la promotion de la citoyenneté afin de s'appuyer sur ces acteurs/médiateurs locaux pour promouvoir les actions.

Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

Promouvoir la lutte contre les discriminations :

Développer les formations d'acteurs à la lutte contre les discriminations

Accompagner la réalisation de diagnostics en matière de lutte contre les discriminations

Accompagner la mise en œuvre de plan locaux de lutte et de prévention des discriminations par les collectivités

Soutenir les actions de sensibilisation du public à la lutte contre les discriminations

Promouvoir les engagements des jeunes au profit de l'intérêt général et notamment le service civique.

Axe transversal jeunesse :

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes à travers des mesures spécifiques tant en matière d'éducation, de formation que d'emploi.

Renforcer la participation citoyenne des jeunes et faciliter leur engagement sur des missions d'intérêt général (service civique, bénévolat...)

Améliorer le lien entre les forces de police et les jeunes.

Axe transversal égalité homme-femme :

Développer une approche intégrée de l'égalité homme-femme pour favoriser la mixité dans les quartiers.

Mettre en place les mesures du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Soutenir le développement de l'activité économique des femmes dans les quartiers.

S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information sur les droits des femmes.

Développer la participation des femmes à la vie du quartier et à la co-construction des projets.

Favoriser la participation de la population féminine aux activités sportives, culturelles et de loisirs développées sur les quartiers.

Axe transversal lutte contre les discriminations :

Systématiser les partenariats entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits sur les QPV. Favoriser et participer aux actions de lutte contre les discriminations tant en matière d'emploi, d'accès aux services publics...

(Annexe financière)

Sur l'ensemble du Département de l'Eure

Dans la mise en place de la nouvelle politique de la ville sur la région Haute Normandie, l'État s'est engagé à faire émerger un centre de ressource régional sur la politique de la ville. Le CIRCOM3S (comité régional de coordination de l'observation médico-sociale, sociale) de Basse Normandie a été retenu et financé par l'État pour accompagner l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux dans la mise en place de la nouvelle politique de la ville. Le rôle de ce centre ressources sera de développer des actions de formation au profit des acteurs de la politique de la ville, de favoriser la mise en réseau et le partage des bonnes pratiques de ces derniers.

Pilier: Emploi, développement économique

Politique de l'emploi :

Afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de diminuer par deux la différence entre le taux de chômage des quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire national, plusieurs dispositifs de droit commun seront adaptés spécifiquement pour favoriser l'accès à l'emploi des publics des quartiers politique de la ville (QPV). Cette adaptation pourra se traduire notamment par des dérogations spécifiques aux habitants des QPV ou des territoires de veille active, soit enfin par des taux de prises en charge plus favorables.

Les emplois aidés (CUI-CAE et CUI- CIE) bénéficient, dans le cadre du dernier arrêté préfectoral du 30 avril 2015, d'un taux majoré d'aide pour les contrats uniques d'insertion conclus avec des demandeurs d'emploi issus des QPV (l'accompagnement financier pour les employeurs est fixé pour les CAE à 75 % du SMIC et pour les CIE à 45 % du SMIC)

Les emplois d'avenir sont financés à 75 % du SMIC dans le secteur non marchand et à 35 % dans le secteur marchand; une dérogation concernant le niveau d'étude des jeunes (BAC+2) est automatiquement accordée pour les jeunes issus des QPV.

La Garantie jeunes, financée intégralement par l'État, concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il propose pour douze mois un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ni formation. Les jeunes des QPV réunissant les conditions d'éligibilité sont une des cibles de ce dispositif.

La Mission locale, cofinancée par l'Etat et les collectivités locales, exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans – notamment ceux des QPV- de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, les collectivités territoriales, chacun dans leurs champs de compétences. Elle met en œuvre le droit à l'accompagnement vers l'emploi des jeunes tout au long du parcours, notamment au moyen du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), entretient des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un accord de partenariat et est reconnue par le Code de l'Éducation comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

L'EPIDE (établissement public d'insertion de la défense) financé par l'État et le fonds social européen (FSE) accueille des jeunes volontaires de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle, sans emploi, ou en échec scolaire, afin de leur donner une deuxième chance d'accéder à l'emploi. Les jeunes entrants dans ce dispositif sont hébergés dans un internat et bénéficient d'une allocation de 300€/mois. Sur l'EPIDE de Val de Reuil des places sont réservées prioritairement aux jeunes issus des QPV (extension des capacités d'accueil de cet établissement en 2015).

L'Insertion par l'activité économique s'adresse à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi (difficultés sociales, forte ancienneté au chômage, ...) et propose un accompagnement dans l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Les salariés embauchés dans ce cadre bénéficient, notamment d'un suivi et d'un accompagnement

renforcés (évaluations, formations, immersions). Ce dispositif repose sur des agréments donnés par l'Etat et sur le financement d'aides aux postes au bénéfice des structures employeuses.

Pôle Emploi propose un suivi et un appui à la recherche d'emploi :

Pour les demandeurs d'emploi qui sont les plus éloignés de l'emploi, un accompagnement renforcé interne à Pôle emploi sera développé, en complément de la mobilisation des partenaires et des prestataires. C'est la modalité la plus soutenue de l'offre de services de Pôle Emploi. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement accompagnés dans leur recherche d'emploi et pour l'élaboration de leur projet professionnel. Elle peut également être proposée aux demandeurs d'emploi qui cumulent difficultés de nature professionnelle et freins périphériques à l'emploi. Dans ce cas, l'accompagnement du demandeur d'emploi est coordonné avec les partenaires du territoire (services sociaux publics et associatifs, services spécialisés, etc.) en capacité de lever des freins périphériques à l'emploi, soit avant l'intervention de Pôle emploi, soit simultanément à celle du conseiller.

L'accompagnement renforcé est organisé autour de portefeuilles individuels de taille limitée (inférieure ou égale à 70), gérés par des conseillers principalement voués à l'activité d'accompagnement.

Le premier service rendu dans le cadre de l'accompagnement renforcé réside dans le rythme et le contenu des entretiens réguliers que le demandeur d'emploi aura avec son conseiller. Le conseiller s'appuie sur différentes prestations de services qu'il peut mobiliser selon l'axe prioritaire défini (recherche d'emploi, mobilité professionnelle, freins périphériques à l'emploi) : ateliers thématiques, prestations courtes de recherche d'emploi, prestations d'évaluation, prestations d'orientation permettant de définir ou valider le projet professionnel, proposition d'offres d'emploi, rencontres avec des employeurs, forums, informations sur les métiers, négociation de l'intégration dans l'entreprise, mesures d'adaptation des compétences (action de formation préalable au recrutement, AFPR ; préparation opérationnelle à l'emploi, POE).

Les demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé peuvent également bénéficier d'actions collectives (clubs de recherche d'emploi, ateliers, etc.).

Pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leur recherche qui ont principalement besoin d'être mis en contact avec des employeurs, un suivi est effectué par un conseiller référent qui s'assure que le demandeur reçoit des offres et accomplit des actes positifs de recherche d'emploi. Les services essentiellement mobilisables sont : des propositions d'offres, des actions collectives, des mesures d'adaptation à l'emploi.

Pour les demandeurs d'emploi en projet de création ou de reprise d'entreprise, le conseiller pourra proposer des prestations d'évaluation et un appui ad hoc. Il pourra s'appuyer sur des partenariats avec des acteurs de la création d'entreprise.

Le parrainage à l'emploi : L'Etat finance également des mesures de parrainage à l'emploi afin d'aider les jeunes résidant en quartiers politique de la ville à accéder à un emploi. Pour ce faire, un parrain volontaire, issu du monde économique aide le bénéficiaire dans ses démarches de recherche d'emploi, mais également durant les premiers mois de sa prise de poste. L'Etat finance l'animation des réseaux de parrains et la construction d'outils d'aide au tutorat. Dans L'Eure, 17 385 € sont programmés pour 2015 sur ce type d'action, correspondant à l'accompagnement de 57 jeunes.

Développement économique :

L'État soutiendra le développement économique dans les QPV au travers de la caisse des dépôts et des consignations (CDC) mais aussi des chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture) : établissements publics de l'État.

L'État souhaite doubler en 3 ans le nombre de bénéficiaire du **dispositif NACRE** (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) sur les QPV. Ce dispositif est porté par l'État actuellement mais devrait dans le cadre de la loi NOTRe être transféré à la région.

Certains équipements publics relatifs au développement économique pourront être subventionnés par des crédits spécifiques comme la dotation de développement urbain (DDU) ou les crédits de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un projet d'intérêt

national ou régional.

Outre ces thématiques spécifiques, l'État s'engage à promouvoir l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec les chambres consulaires, et l'insertion par l'activité économique en finançant des chantiers d'insertion dans le cadre de ses crédits de droit commun. L'État finance également sur son droit commun les missions locales qui interviennent pour le déploiement des emplois aidés et des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi auprès du public jeune issu des QPV.

Concernant l'implication du monde de l'entreprise, l'État cherchera à décliner localement des **chartes entreprises et quartier** afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales. Enfin, afin de permettre l'accès aux habitants des QPV à l'emploi, Pôle emploi et les missions locales développeront leurs points d'accueil physique ou tout autre moyen permettant un meilleur accès à leurs services au plus proche des habitants des QPV.

<u>Pilier Cohésion sociale</u>: (crédits de droit commun)

Au-delà des crédits spécifiques de la politique de la ville notifiés chaque année par le préfet de l'Eure faisant l'objet d'un appel à projet annuel, plusieurs crédits de droit commun seront mobilisés :

les crédits d'investissement du centre national de développement du sport (CNDS) seront prioritairement fléchés pour les structures intervenant au profit des habitants des QPV, l'État cherchera à atteindre un objectif de 20 % de ces crédits consacrés à ces quartiers

Des postes d'agents de développement du sport seront financés sur le CNDS afin d'accroître le nombre d'actions proposées par les porteurs associatifs

les crédits de l'animation et de la promotion de la vie associative sur le département seront eux aussi prioritairement orientés sur les structures des QPV. Par ailleurs, les structures du type Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) ou centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) verront leurs interventions renforcées auprès des associations des quartiers. Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) permet de financer la formation des bénévoles en position de responsabilité au sein des instances associatives. Il donnera une priorité de financement aux projets de formation portés par les associations des quartiers. Les postes FONJEP peuvent également être mobilisés par ces mêmes associations.

Les crédits dédiés au financement des actions d'**intégration** des personnes immigrées (DRJSCS) seront prioritairement fléchés sur des actions déployées sur les QPV, à destinations des personnes primoarrivantes (personnes détenant un titre de séjour et ayant vocation à s'installer durablement sur le territoire français et détenant ce titre depuis moins de 5 ans). Ils permettront notamment d'accroître les actions en matière de formation linguistique.

Le dispositif **Lumières des cités** accompagné par l'Etat (DRJSCS) et le conseil Régional en terme de bourse (500€/jeune) mais aussi de fonctionnement du centre régional d'information jeunesse (CRIJ) bénéficie pour partie aux jeunes des QPV et TVA. En effet, le critère d'appartenance aux QPV est pris en compte dans la sélection des jeunes.

Services civiques : Le déploiement des services civiques universel doit atteindre 200 agréments pour 2015 sur le département dont 25 % à destination des habitants des QPV. Les missions qui peuvent être proposées peuvent croiser l'intégralité des axes du pilier cohésion sociale d'un contrat de ville (ambassadeur de la citoyenneté, ambassadeurs de droits sociaux, missions de prévention développées par la communication entre pairs...)

L'Etat prend en charge une partie des rémunérations des postes d'**adultes relais** (70 % du coût du poste à compter du 1^{er} juillet 2015).

Afin de favoriser la cohésion sociale dans ces quartiers et la solidarité nationale, plusieurs actions seront accompagnées par l'État en matière d'éducation et de sécurité.

L'éducation :

L'État apporte son soutien à travers la mise en place des **réseaux d'éducation prioritaire** (REP et REP +) et de convention académique de priorité éducative mais aussi par le financement des **programmes de réussite éducative** développés dans certains QPV par des crédits spécifiques de la politique de la ville.

La sécurité :

Outre une zone de sécurité prioritaire déployée actuellement sur la commune de Vernon, l'État accompagne les collectivités dans la lutte contre la délinquance à travers le financement d'action par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la mise en place de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CL ou I SPD). L'enjeu de nouveaux contrats de ville sera de permettre à tous les QPV d'être couvert à terme par un CLSPD. Des crédits spécifiques gérés par le niveau national pour le développement de la vidéoprotection pourront être mobilisés.

Le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, instauré par l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a vocation à soutenir les actions de prévention de la délinquance conduites par l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé.

Sont éligibles au financement du FIPD, les actions qui s'inscrivent dans les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD) au sein de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017, ainsi que dans les priorités énoncées au sein du plan départemental de prévention de la délinquance du département de l'Eure 2014-2017 adopté le 6 février 2014.

Dans une logique de concentration de moyens et de ciblage sur les publics concernés, les orientations du FIPD s'inscrivent dans trois programmes d'actions prioritaires :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes;
- actions pour l'amélioration de la tranquillité publique.

Le FIPD est prioritairement mobilisé en direction des quartiers en géographie prioritaire de la politique de la ville, aux quartiers sortant cette année de la géographie prioritaire et des communes de la zone de sécurité prioritaire mixte (ZSP-M).

En dehors de ces territoires prioritaires, l'éligibilité du projet sera conditionnée à la situation de la délinquance des territoires concernés, et tiendra compte de l'existence d'un conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD), ou d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, dans son article 38, conditionne l'occtroi du FIPD aux communes et aux intercommunalités à la mise en oeuvre de travaux d'intérêt généraL ou d'actions d'insertion ou de réinsertion ou de prévention de la récidive destinées aux personnes placées sous main de justice.

Le phénomène de "radicalisation djihadiste" des mineurs et jeunes majeurs constitue un nouvel axe du FIPD, avec un soutien qui peut être apporté aux actions d'accompagnement et de prise en charge individualisée des jeunes concernés et de leurs familles, aux campagnes d'information, et plus largement à la prévention des dérives sectaires.

L'accès aux droits :

De même pour permettre l'accès au droit, des maisons de la justice et du droit et points d'accès aux droits sont déployées sur le département essentiellement dans les agglomérations ayant des QPV. L'État s'engage à promouvoir cet accès aux droits en partenariat avec les collectivités locales en mettant à disposition des effectifs du ministère de la justice. De même des protocoles pourront être signés entre d'une part le parquet et d'autre part les collectivités ou des bailleurs pour permettre des rappels à la loi ou des actions favorisant la réparation des préjudices subis. Les caisses de protection sociales (CPAM et CAF) s'engagent également dans la mise en œuvre de programmes facilitant l'accès aux droits sociaux de l'ensemble des usagers.

Actions en faveur de la santé :

Afin d'accompagner les habitants des QPV et les collectivités sur la thématique sanitaire et sociale, l'État et l'agence régionale de santé (ARS) pourront cofinancer des diagnostics territoriaux dans le cadre de contrats locaux de santé en vue d'installer des ateliers santé ville (ASV), des réseaux locaux de promotion de la santé ou des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers. De même l'État et l'ARS chercheront à promouvoir l'installation de médecins généralistes au sein des QPV par la signature de contrats de praticiens territoriaux.

Actions en faveur de la culture sur les QPV :

L'État incitera dans le cadre des contrats d'objectifs les structures financées par la direction régionale aux affaires culturelles, à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'actions culturelles à destination des habitants des QPV. De même, l'État favorisera la diffusion des actions comme notamment **Les portes du temps, Passeurs d'images** ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité. Pour se faire, un appel à projets "Pour une dynamique culturelle dans les quartiers" est lancé tous les ans par la direction régionale aux affaires culturelles.

Dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, l'État s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au **projet national pour l'éducation artistique et culturelle** aux actions développées en direction des jeunes des QPV.

Pilier cadre de vie, renouvellement urbain :

Dans le cadre du premier programme national de renouvellement urbain (PNRU) porté par l'ANRU, plusieurs quartiers ont mis en œuvre une **gestion urbaine et sociale de proximité** (GUSP). À ce titre, les services de l'État étaient régulièrement présents. Cette présence des services de l'État dans les différentes GUSP se poursuivra sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville : QPV et TVA.

En termes de politique de peuplement, l'État veillera dans le cadre des conférences intercommunales du logement (CIL) et des conventions d'utilité sociale signées avec les bailleurs sociaux à **renforcer la mixité sociale** dans les QPV.

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, l'État pourra apporter son concours pour revaloriser l'image des quartiers en matière de cadre architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers.

Afin d'accompagner les jeunes dans la culture mémorielle française, des expositions portées par l'office national des anciens combattants (ONAC) pourront être diffusées dans les QPV.

Pilier valeurs de la république et citoyenneté

Des missions de **service civique** peuvent être mises à disposition des toute collectivité ou association désirant développer des missions d'intérêt général en lien avec les objectifs du contrat de ville. L'Etat finance dans ce cadre la protection sociale du jeune volontaire ainsi qu'une indemnité mensuelle.

La DDCS peut également mobiliser en matière de **lutte contre les discriminations** des programmes de formation des acteurs (associatifs, collectivités locales, opérateurs publics...). Les services de la DDCS et de la DRJSCS peuvent apporter une aide à l'ingénierie concernant des diagnostics en matière de discrimination et pour l'élaboration de plans territoriaux de lutte contre les discriminations. Pour ce qui concerne ce dernier dispositif, des aides financières peuvent également être sollicitées auprès du CGET via la DDCS et la DRJSCS dans le cadre d'appels à projets nationaux afin de contribuer à leur déploiement.

Moyens financiers du contrat de la CASE (programmation financière 2015) :

Pilier Emploi et développement économique :

Financement mission locale de Louviers : 70 014 €

Garantie jeunes : 41 600 €

Insertion par l'activité économique : 55 000 €

Contrats aidés : 800 000 € (1^{er} semestre 2015)

Places à l'EPIDE 16

Objectif inscrit au contrat de ville :

Garantie jeunes: 26

Contrats aidés : 80 (1^{er} semestre)

Pilier cohésion sociale :

Education

Financements Education Nationale

dispositifs spécifiques: 50 500 €

Postes Education Nationale

dispositifs spécifiques : 41 ETP CLAS financements CAF : 10 000 €

Parentalité

Financements CAF : 17 500 €

• Accès aux droit €

Santé :

Financement RLPS (poste) 20 000 €

Les habitants des quartiers ont accès à une PASS installée dans l'établissement

hospitalier

Possibilité de mobiliser le PRAPS programme régional d'accès à la prévention et aux soins

Culture:

Dynamique espoir banlieue8 000 €CLEAC8 000 €Résidence EAC10 000 €Jumelages EAC2 800 €Droit commun10 000 €Projet d'éducation artistique et d'action culturelle5 000 €Culture et handicap3 750 €

© CNDS	Sports : (exécuté 2014) Plan sport employ CNDS 8 5	63 450 € 71 €				
	Jeunesse : ements actions JEP ts enfance jeunesse (CAF)	1 200 € €				
Projets (CAF)	Soutien aux associations: s sociaux des centres sociaux de Louviers s sociaux du centre social "Espace des 2 Rives" (Pîtres, territoire en veille active) P (1 poste +2 postes en territoire de veille)	150 000 € 119 236 € 21 492 €				
•	Intégration des personnes immigrées	3 000 €				
0	Prévention de la délinquance Egalité hommes/femmes	19 200 € 7 500 €				
Pilier valeurs de la République et citoyenneté						
0	Citoyenneté (CAF)	€				
<u>Crédit</u>	s spécifiques politique de la ville :					
Pilier	cohésion sociale	338 150 €				
0	Pilier emploi et développement économique Parrainage à l'emploi	e 3 500 € 6 710 €				
Pilier	cadre de vie et renouvellement urbain	12 000 €				
Pilota	ge, ingénierie	15 000 €				
Adulte	es relais (11 postes)	195 600 €				

Contribution de Pôle emploi au pilier 3 du contrat de ville de LOUVIERS

Quartiers Louviers : La Londe – Les Oiseaux – Maison Rouge Quartier VAL DE REUIL : Centre Ville

Eléments du diagnostic territorial :

33.9% des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'agence de Louviers résident dans un QPV. Les populations des quartiers politiques de la ville se caractérisent par un niveau de formation inférieur à la moyenne de la demande d'emploi fin de mois (DEFM) de l'agence, par une récurrence du chômage et une instabilité dans l'inscription à Pôle emploi. Par ailleurs, nous constatons une faible capacité à la mobilité géographique même au sein de l'agglomération et une faible mobilité professionnelle.

L'offre de service Pôle emploi mobilisée et adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises des quartiers

Offre de service « Demandeurs d'emploi » : un accompagnement personnalisé en fonction des besoins

- Suivi : Les demandeurs les plus proches du marché de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande.
- Guidé: Les demandeurs d'emploi qui nécessitent d'être appuyés par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi, notamment via des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées
- → Guidé dématérialisé 100% web <u>Des entretiens par webcam</u> organisés avec votre conseiller Pôle emploi permettent une interactivité des échanges.

Votre conseiller vous accompagne dans votre recherche d'emploi. Il vous transmet des propositions d'actions, des offres d'emploi et toute autre information contribuant à votre retour à l'emploi. De nouveaux services en ligne : en complément des services déjà existants que vous retrouvez sur www.pole-emploi.fr, vous accédez à des services adaptés à partir de votre espace personnel. Des modules de conseils en ligne : ils visent à optimiser votre recherche d'emploi (CV, entretien de recrutement, ...) et vous permettent de découvrir des filières qui recrutent, Des conférences par webcam (organisation de recrutements par exemple).

Web dating

Le web dating est une formule simple, inspirée du job dating. Elle permet à un employeur d'échanger en direct, via une webcam, avec des demandeurs d'emploi présélectionnés par Pôle emploi. Des entretiens d'une dizaine de minutes donnent déjà une première idée de la motivation et du profil du candidat sans avoir à se déplacer.

En amont, les demandeurs d'emploi bénéficient d'ateliers pour se préparer.

Le webdating est un bon moyen de lutter contre les discriminations en contournant le recours au CV classique.

Actuellement, ce dispositif est développé dans le département de Seine-Saint-Denis et sera mis en place d'îci la fin de la Convention.

- Renforcé: Les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi, notamment à travers des contacts dont le rythme et le contenu répondent à leurs besoins.
- Accompagnement global : L'approche globale de l'accompagnement s'appuie sur 3 axes de coopération:

- La mobilisation des ressources sociales du territoire pour permettre aux conseillers Pôle emploi d'orienter vers les acteurs compétents les demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux ponctuels et/ ou qui ne constituent pas un obstacle durable à la recherche d'emploi.
- L'accompagnement global, nouvelle modalité de suivi et d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche d'emploi. Pôle emploi crée, avec l'accompagnement global une 4e modalité de suivi et d'accompagnement dans son offre de service : 1000 conseillers cofinancés à 50% via le FSE et consacrant 100% de leur temps de travail à cette activité. L'articulation de l'expertise sociale du conseil départemental et de l'expertise de Pôle emploi sur le champ professionnel est assurée par un binôme composé d'un conseiller Pôle emploi et d'un professionnel du travail social
- <u>L'accompagnement social</u> (par le Conseil départemental) dans des situations de difficulté sociale bloquant de facon manifeste toute démarche d'insertion professionnelle.
- ◆ Accompagnement intensif jeunes : L'accompagnement intensif concerne tous les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi durable, âgés de moins de 26 ans quel que soit leur niveau de formation ou leur territoire de résidence.

Il est mis en œuvre par des conseillers dédiés à 100 % de leur temps de travail à cette activité qui prend la forme :

- -D'un accompagnement principalement individualisé pouvant comporter des phases collectives, y compris au moyen de clubs classiques de chercheurs d'emploi. Dans ce cas le portefeuille du conseiller est de 50 à 70 ieunes par ETP.
- -Ou d'un club très intensif de chercheurs d'emploi en entrées-sorties permanentes, d'une durée de 3 mois, animé par un conseiller en charge de moins de 15 jeunes en continu. L'accompagnement se poursuit durant les périodes d'immersion en entreprise, de formation et d'emploi, afin de sécuriser une intégration professionnelle durable.

Au regard des éléments de diagnostic Pôle emploi décide de mobiliser prioritairement en direction des demandeurs d'emploi résidents dans ces territoires QPV son offre

d'accompagnement la plus intensive : Renforcé, Global, Intensif Jeunes.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent au 13 avril 2015, 41,1% des bénéficiaires

Offre de service Orientation portée par l'ensemble du réseau pôle emploi

+ L'orientation généraliste

des accompagnements intensifs.

En tant qu'opérateur du service public régional de l'orientation (SPOR), Pôle emploi déploie le conseil en évolution professionnelle (CEP). Les conseillers porteurs de l'orientation généraliste intègrent le travail sur le projet professionnel dans le cadre des accompagnements : soit en répondant à un premier niveau de besoin en orientation, soit en mobilisant les prestations d'orientation animées par des psychologues du travail, soit en accompagnant eux même dans le cadre de l'accompagnement renforcé, les DE sur la question de l'orientation, grâce une instrumentation d'ateliers projet mise à leur disposition.

→ L'orientation spécialisée

Des psychologues du travail portent l'orientation spécialisée. Celle-ci comporte différentes étapes : définition et validation du projet, confirmation de pistes professionnelles et construction de parcours de formations.

Ces services permettent de traiter la totalité du champ de l'orientation tout au long de la vie en proposant des accompagnements et des prestations dont l'intensité et le contenu s'adaptent aux besoins du demandeur d'emploi.

◆ Notre démarche de prospection centrée sur le placement des demandeurs d'emploi

- Transparence du marché du travail : Augmenter le nombre d'offres d'emploi mises à disposition des demandeurs d'emploi ou la mise à disposition de profils vis-à-vis des entreprises.
- Prospection du marché du travail : Recueillir des offres plus qualitatives au regard des demandeurs d'emploi en portefeuille.
- Promotion de profils de demandeurs d'emploi : Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin et anticiper les besoins des entreprises.

Le traitement de l'offre adapté en fonction des besoins et des typologies d'entreprises

- Les services d'appui au recrutement sont mis à disposition de toutes les entreprises qui nous confient une offre.
- Les services d'accompagnement au recrutement sont proposés de manière ciblée.

◆ Les services 100% en ligne permettent aux entreprises :

- De réaliser une sélection de candidats dans la CV thèque,
- De demander à être rappelé sous 24 heures par un conseiller pour obtenir un conseil sur son recrutement.
- De choisir le mode de diffusion de son offre.
- D'accéder au « journal de l'offre » et de suivre leurs recrutements en temps réel,
- De relancer ou clôturer leurs recrutements.

Mobilisation d'une offre de formations adaptées

Dans le cadre de leur groupement d'achats, Pôle emploi et la Région Haute-Normandie adaptent leurs offres respectives de formations collectives pour en renforcer la complémentarité et en faciliter l'accès aux résidents des QPV.

Dans le cadre des groupes de travail organisés par la métropole, Pôle emploi pourra être amené à adapter son offre de formation en fonction des échanges et des éléments de diagnostic fournis par les partenaires. Les dispositifs AFPR, POE, AFC permettront de proposer le cas échéant, des formations courtes en lien avec la reprise d'emploi.

Au regard des éléments de diagnostic évoqués plus haut, Pôle emploi envisage d'acheter des formations collectives spécifiques en direction des jeunes et des bénéficiaires du RSA. Ces formations viseront principalement la construction de projets professionnels, la préparation à l'alternance et la préparation au retour à l'emploi.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent au 33.1% des bénéficiaires des formations financées ou prescrites par Pôle emploi en 2015.

Mobilisation des mesures pour l'emploi

En tant que prescripteur, Pôle emploi s'attachera à mobiliser prioritairement les mesures pour l'emploi au bénéfice des résidents des QPV et dans le respect des objectifs fixés par les services de l'Etat en région.

Pour mémoire, les résidents des QPV représentent 26,4% des bénéficiaires des contrats aidés (CIE-CAE) prescrits en 2015.

Partenariats et initiatives locales

L'action de Pôle emploi en direction des QPV s'inscrit également dans la continuité des partenariats existants.

En ce qui concerne la cotraitance pour des populations spécifiques (jeunes, bénéficiaires de l'obligation d'emploi), Pôle emploi et ses partenaires s'efforceront d'intégrer la prise en compte des problématiques liées aux QPV dans leurs conventions de partenariats. Citons les partenariats avec la mission locale de Louviers Val de Reuil, Cap emploi et le PLIE, qui permettent d'offrir une délivrance de service complémentaire en direction de tous et des territoires QPV en particulier.

Pôle emploi reconduira également son investissement dans les différentes manifestations en faveur de l'emploi (forums, job dating...) organisées par les partenaires locaux et à l'échelle du bassin de Louviers. Citons entre autres les forums pour l'emploi de Pont de l'Arche, le forum des métiers de Val de Reuil, les cafés de l'emploi de Louviers (quartiers Maison Rouge, Acacia et la Londe), les jobs dating Pole emploi.

Afin de favoriser l'accès des résidents à son offre de services, Pole emploi Louviers développe un partenariat avec la Ville de Val de Reuil et les entreprises dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi...

Sur le territoire de Val de Reuil Centre-ville, Pôle emploi contribue à l'équipe des partenaires dédiés à l'emploi. Les conseillers en accompagnement intensif (Jeunes et Accompagnement Global) reçoivent les Résidents QPV et habitants de Val de Reuil sur le territoire dans les locaux du CCAS et dans les locaux de l'UTAS. Cette démarche permet de renforcer la connaissance mutuelle des offres de services et d'en faciliter l'accès aux résidents du QPV. Elle permet également une prise en charge pluridisciplinaire de situations individuelles difficiles.

Une convention Pole emploi Louviers est envisagée avec la CPAM de l'Eure située à Val de Reuil. Elle vise à faciliter l'accès aux résidents des QPV aux bilans de santé gratuits par la Prescription par les conseillers de Pole emploi.

En complément de son offre de prestations accessibles à tous, Pôle emploi offrira de nouvelles prestations exclusivement dédiées aux résidents des QPV :

- Suivi de cohortes de jeunes
- Mise en place d'un « Kit emploi » à Val de Reuil Centre-ville financé par Pole emploi au 4^{eme} trimestre 2015 et en fonction des résultats de l'évaluation de cette action, Pole emploi pourra décider de renouveler cette prestation sur ce quartier et d'autres quartiers Politique de la ville du bassin de Louviers.
- Des prestations spécifiques sont mises en place pour les personnes en parcours d'insertion par l'activité économique :avec l'Association CURSUS, ODS et des ETTI notamment dans le cadre de l'ANRU.

Dans le cadre de l'évolution de son organisation et de son offre de services en direction des entreprises, Pôle emploi lancera des campagnes de promotion de profils validés (projet, compétences et CV) auprès d'employeurs potentiels.

Les groupes de travail organisés par la CASE, les réunions du SPEP constitueront un lieu privilégié pour Pôle emploi pour identifier des pistes d'initiatives propres ou partenariales en complément de l'ensemble de son offre de services et des initiatives citées ci-dessus.

Annexes Contrat de ville Seine-Eure / 15 septembre 2015

Contribution écrite de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'articulation des contrats uniques avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques. En effet, la politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la participation de l'ARS au contrat unique s'inscrit dans la continuité de son action dans les quartiers politique de la ville et dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le projet régional de santé et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS.

Pour le territoire de la communauté d'agglomération Seine Eure, le contrat local de santé signé en 2012 constitue le cadre de référence pour l'action de l'ARS sur ce territoire et notamment dans les quartiers politique de la ville. Ces contrats ont pour but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme l'état de santé de la population au niveau local,
- l'accès aux soins, aux services et à la prévention.

A ce titre, l'ARS soutient la mise en œuvre d'un programme d'actions qui se décline en cinq thématiques :

1- petite enfance/jeunesse

- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique
- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
- Améliorer l'accompagnement à la parentalité

2- addictions

- Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions et de la notion de risque,
- Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
- Favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social.

3- santé mentale

- Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi ;
- Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel ;
- Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures ;
- Renforcer les compétences des professionnels ;
- Développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté.

4- précarité

- Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
- Renforcer les actions autour de l'accès aux soins
- Développer le lien social et l'estime de soi

5- offre de soins et qualité de la prise en charge

- -Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux.
- Favoriser l'accès aux soins.
- Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral

L'évaluation du CLS de la CASE, qui sera réalisée en 2015, doit permettre d'élaborer un nouveau contrat en 2016. En fonction des résultats, le plan d'actions sera adapté et ce plus particulièrement aux besoins des habitants des quartiers politique de la ville.

Intégration de la culture dans les contrats de ville (DRAC)

Le ministère délégué à la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication ont signé le 5 mars 2014 une convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires. Cette convention vise à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion dans les quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles.

Dans ce cadre la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Haute-Normandie s'engage à soutenir les trois axes suivants dans le suivi et la mise en place des contrats de ville.

1) Inciter les structures financées par la DRAC à prendre en compte les populations des QPV

Les structures culturelles financées par la DRAC seront encouragées à développer et accompagner des projets à l'attention des habitants des quartiers politique de la ville, notamment dans le cadre de la révision des contrats d'objectifs de ces structures. Ainsi, les établissements soutenus ou reconnus par la DRAC (à titre d'exemples : centre dramatique national, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue, pôle national des arts du cirque, fonds régional d'art contemporain, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, opéra, pôle image, musées de France, ville et pays d'art et d'histoire...) seront incitées à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'action culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires.

2) Favoriser les dispositifs nationaux à destination des populations des QPV

Certains dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la Culture et de la Communication sont à destination principale des jeunes publics issus des quartiers politique de la Ville. La DRAC s'engage à favoriser la diffusion des actions comme notamment Les Portes du temps, Passeurs d'images ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité.

3) Accompagner des projets d'action culturelle au bénéfice des habitants des QPV et déployer le projet national en faveur de l'éducation artistique (PNEAC)

La DRAC pourra accompagner des projets d'action culturelle spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville dans l'objectif de leur faciliter l'accès à l'art et la culture. Ces projets dédiés (type résidence d'action culturelle ou jumelage avec une structure culturelle) devront s'inscrire dans la durée et associer des artistes ou professionnels de la culture. Ils devront proposer une démarche de coconstruction avec les acteurs sociaux locaux et de participation active des populations. Ils s'appuieront dans la mesure du possible sur les structures culturelles de proximité.

Dans le cadre notamment de la rénovation urbaine, les actions permettant une revalorisation de l'image des quartiers (cadre de vie architectural et urbain, histoire et mémoire des quartiers) seront privilégiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale en faveur de la jeunesse, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé à consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées en direction des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville.

Ainsi, une attention particulière sera portée en faveur des actions permettant une prise en compte des différents temps de vie de l'enfant et du jeune : scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire. Les projets mettant en avant l'éducation aux médias et à l'image seront favorisés.

Des conventionnements avec les collectivités (contrat local d'éducation artistique et culturelle) pourront également bénéficier d'un accompagnement de la DRAC.



Contribution de l'Éducation Nationale pour les contrats de ville

Contexte (éléments sociologiques et éducatifs)

La communauté d'agglomération Seine-Eure se déploie sur les deux circonscriptions de l'Education nationale de Louviers et de Valde-Reuil.

Le présent document est donc renseigné conjointement par les deux inspecteurs.

Outre les deux gros pôles urbains que constituent les villes de Louviers (18 000 habitants) et Val-de-Reuil (13 500 habitants), les autres communes qui composent la communauté de communes peuvent être regroupées en bassin de vie. Ainsi, pour ce qui concerne la circonscription de Louviers, Acquigny, Pinterville et Amfreville-sur-Iton; Surville, Surtauville, Le Mesnil-Jourdain, Quatremare, Crasville; La Haye-Malherbe-Montaure, Tostes; Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé; constituent des pôles de vie qui pourraient fédérer des actions éducatives et culturelles communes. Les villages d'Heudebouville et d'Incarville ne se retrouvent pas réellement dans ces entités, soit parce qu'elle est isolée comme Heudebouville ou parce qu'elle fait partie d'une continuité géographique réelle avec Louviers pour ce qui concerne Incarville.

Des réunions de pilotage avec des élus en charge du dossier pour la communauté d'agglomération, la CAF, la DDCS, les responsables des différents dossiers à dimension éducative avaient permis d'initier une dynamique de travail qui a été arrêtées après les élections municipales et le changement de majorité politique. Depuis, aucune initiative officielle n'a été relancée à ce niveau de coopération intercommunale.

Les réunions qui ont eu lieu concernaient uniquement les demandes de subventions dans le cadre du contrat de ville, réunions auxquelles les représentant de l'Éducation nationale ont été invités.

Sur le plan sociologique, les villes de Louviers et de Val de Reuil sont marquées par des besoins éducatifs forts au regard de la population scolarisée. On compte aujourd'hui 13 écoles en éducation prioritaire et quatre collèges sur les cinq des deux villes concernées. Un collège va quitter le réseau d'éducation prioritaire en septembre 2015.

Si la difficulté scolaire est plus marquée dans ces 13 écoles, elle est aussi bien présente dans les autres écoles.

On observe dans deux d'entre elles, la présence importante d'enfants voyageurs (un quart des élèves des écoles maternelle des Cascades et de l'école élémentaire du Hamelet et de Val de Reuil (groupe scoliare de Coluche), liée à l'installation d'un terrain d'accueil à Louviers. A noter que deux autres terrains sont aménagés au Val-de-Reuil (groupe scolaire Coluche) et à Acquigny. On souligne la présence de publics spécifiques avec un nombre important d'élèves dont la langue première est le Turc.

Enjeux et perspectives sur la durée (en lien avec les objectifs de la Loi de refondation de l'Ecole de 2013)

On souligne le fait que les villes de Louviers et de Val de Reuil sont très riches en structures éducatives, sportives et culturelles. La place de l'enfant est solidement prise en compte dans la politique de la Ville. Des projets ont été élaborés avec les enseignants et les responsables des différentes structures éducatives, sociales, sportives et culturelles. Les axes du contrat d'agglomération doivent permettre de consolider l'existant.

La dimension liée au parcours culturel des enfants et des élèves et à la réussite éducative, est également à pérenniser à partir de principes établis conjointement en animations pédagogiques au cours de cette année scolaire 2014-2015.

Pour ce qui concerne les bassins de vie évoqués dans le chapitre précédent, la dynamique de travail devrait être relancée avec les partenaires. Elle est indispensable pour maintenir la cohérence et la force des projets éducatifs dans des communes qui peinent à les mettre en place isolément.

Une coopération a été établie au niveau de la communauté d'agglomération pour l'embauche d'un volant d'animateurs pouvant renforcer les projets d'activités péri-éducatives. Néanmoins, il est observé que ces personnels se révèlent peu formés et surtout peu fiables quant à leur présence effective auprès des enfants. Cela crée une grande insécurité dans les projets.

Des projets concernant la parentalité ont été élaborés avec le Centre Social Pastel de Louviers lors d'une animation pédagogique en novembre 2014. Ces axes seront renforcés dans les futurs projets liés au contrat de Ville.

L'association qui gère la Ludothèque de Louviers se révèle un appui solide pour porter et promouvoir la dimension du jeu sur le territoire. Un partenariat fort existe avec l'Education nationale.

Les moyens (existants ou futurs)

Nous l'avons dit précédemment les moyens existent essentiellement dans les villes moyennes qui composent la communauté d'agglomération.

Ils sont beaucoup plus diffuse dans les communes rurales ou rurbaines qui voisinent les deux principaux pôles.

L'effort de mise en synergie des projets éducatifs des communes par bassin de vie est à poursuivre.

Il existe des contrats éducatifs locaux formalisés ou en cours de validation à Acquigny et à Andé. Ces deux pôles qui possèdent un centre de loisirs ne rayonnent pas suffisamment sur l'environnement proche.

Nous sommes disposés à poursuivre la réflexion et les incitations portées auprès des élus locaux pour que ces situations évoluent au bénéfice des enfants et de jeunes dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse dont s'est dotée la communauté d'agglomération.

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure – DSDEN

La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts a signé le 18 juin 2014 une Convention signée avec l'Etat pour la période 2014 – 2020, convention qui renouvelle le partenariat conclu pour la période 2008 – 2013.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, apporte son appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les Collectivités. Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires, et pour la transition écologique et l'environnement.

La Caisse des Dépôts contribue, sur ses fonds propres et au moyen des prêts du Fonds d'Epargne, aux nouvelles orientations définies par l'Etat pour la politique de la ville et le nouveau programme de renouvellement urbain.

Accompagnement des projets de renouvellement urbain :

La Caisse des Dépôts poursuit sa participation à la mise en œuvre du PNRU; elle apporte son concours au lancement et à la mise en œuvre du NPNRU. Elle pourra intervenir en soutien des politiques publiques en faveur de l'habitat privé dégradé.

Développement économique et cohésion sociale :

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de 3 axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- les investissements immobiliers à vocation économique.

Développement économique et transition énergétique :

Les opérations concourant au désenclavement des quartiers, à la rénovation énergétique des bâtiments publics, au développement de projets de production ou de distribution d'énergies renouvelables, ou encore d'infrastructures numériques pourront également être financées.



OFFRE DE SERVICES du centre EPIDE de VAL DE REUIL

L'EPIDE est un établissement public d'insertion d'Etat dont la tutelle de premier rang est assurée par les ministères chargés de la ville et de l'emploi. Il est financé par l'Etat et Fonds Social Européen (FSE).

Les centres EPIDE, et notamment celui de Val de Reuil auquel vous êtes abonné, sont des instruments d'Etat mis à la disposition des préfectures et des collectivités territoriales, actrices de la politique de la ville.

Ils ont pour mission d'assurer, au moyen d'un projet éducatif global, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens volontaires majeurs de moins de 25 ans, sans qualification ni emploi, cumulant difficultés familiales, sociales et professionnelles et en voie de marginalisation.

Nos cibles, des femmes et des hommes :

- volontaires, âgés de 18 à 25 ans révolus lors de leur admission dans le centre,
- sans qualification professionnelle, ni emploi
- pouvant être en échec scolaire majeur aux limites de l'illettrisme,
- médicalement aptes à la pratique du sport et à la vie en collectivité,
- de nationalité française recensés ou, titulaire d'un titre de séjour régulier leur permettant d'accéder à l'emploi.

Notre programme est personnalisé et peut durer de 8 à 24 mois, en pratique sur 8 à 10 mois réels, il comprend, quatre modules indissociables :

- une levée des obstacles à l'insertion sociale, professionnelle et personnelle,
- une formation civique et comportementale,
- un enseignement général personnalisé adapté au volontaire et à son projet professionnel,
- la construction d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Notre programme est dispensé en internat obligatoire du lundi matin au vendredi après-midi et les volontaires portent une tenue uniforme.

La philosophie des centres EPIDE est de donner une deuxième chance à ceux qui veulent la saisir : le règlement intérieur est conçu pour que les volontaires ne soient pas déstabilisés lors de leurs premiers pas dans l'emploi.

La motivation du jeune et son aptitude à respecter le règlement intérieur montrent qu'il pourra accepter les règles en milieu de travail. L'ensemble de l'offre de service est gratuite pour les volontaires et les prescripteurs.

50% des jeunes admis au centre de Val de Reuil en sortent insérés par l'activité professionnelle ou une formation professionnelle qualifiante.

Seuls les frais de transport domicile/gare et gare/domicile du week-end restent à la charge des jeunes. Il est souhaitable que ces frais soient pris en charge par le CCAS de la collectivité d'origine du volontaire soit sous forme de bon soit sous forme de secours.

L'Etat alloue aux volontaires assidus une allocation de 300 € /mois, dont 210 € versés mensuellement auxquels s'ajoute une prime capitalisée de 90 € /mois remise à l'issue du parcours en cas de sortie positive.

Le centre EPIDE de Val de Reuil dispose de 180 places pour accueillir les volontaires à l'insertion; les jeunes issus des contrats de ville nouvelle génération disposent d'une priorité forte pour accéder à ce dispositif, 55 % des places leur sont réservées.

Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, en tant qu'instrument au service des acteurs de la politique de la ville, le centre de Val de Reuil qui assure votre soutien peut vous réserver au titre des quartiers sensibles de la communauté de communes de Val de Reuil et Louviers : 8 places pour chacune des communes sur une base annuelle indicative pour la durée du présent contrat.

La personne à contacter pour les recrutements de volontaires au sein du centre EPIDE de Val de Reuil est Madame Nathalie PETIT dont l'adresse mail est <u>nathalie.petit@epide.fr</u> et le tel : 02 32 09 41 57. Ce cadre est à la disposition des acteurs désignés par l'agglomération ou l'autorité préfectorale compétente pour conduire des actions individuelles de recrutement ou, des présentations collectives du centre EPIDE de Val de Reuil.

L'offre de services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure synthèse offre de services contrat de ville

La CPAM de l'Eure, au titre de ses missions de base et du projet d'entreprise de l'Assurance Maladie, avec les moyens et ressources alloués par son contrat pluriannuel de gestion 2014-2017, veillera à Garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins (Ambition 1 du projet d'entreprise) et à Assurer un service performant et une relation de qualité avec les usagers (Ambition 2 du projet d'entreprise).

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé (SNS), l'Assurance Maladie apporte toute sa contribution à la mise en oeuvre des politiques concourant à la déclinaison des priorités définies par les pouvoirs publics notamment en matière de **prévention**, et notamment en direction des populations fragiles ((Ambition 3 du projet d'entreprise)

Les organismes d'Assurance Maladie sont engagés au titre des actions du *plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.*

La CPAM de l'Eure est également signataire du **Pacte Territorial** pour l'insertion du **Conseil Départemental de l'Eure** et contribue aux travaux eurois sur le **schéma d'accessibilité aux services publics.**

La CPAM de l'Eure porte également l'engagement de développer l'intervention des CCAS dans la constitution des dossiers CMU/ACS (cf. protocole d'accord CNAMTS/UNCCAS 2013; 67 % des CCAS réalise ce type de mission en France (2013))

L'offre de services de la CPAM de l'Eure intègre ces préoccupations dans la continuité de ses actions propres et partenariales déjà engagées.

La CPAM se mobilise sur des actions de formation et/ou d'information ciblées pour des publics cibles ou des acteurs cibles. Elle peut favoriser l'accès à l'information (documentation). La CPAM de l'Eure privilégie des contacts partenariaux pour les problématiques particulières d'accès aux droits voire de recours aux soins : 1ére affiliation des apprentis ; parcours détenus ; formation des acteurs de terrain etc. Tout en restant sur une offre de services départementale conforme au cahier des charges de l'Assurance Maladie, la CPAM peut étendre et adapter à des partenaires sociaux ses modalités d'accueil sur rendez-vous.

La CPAM contribue aussi à certaines actions de l'ARS sur le champ de l'offre de soins. L'Assurance maladie participe directement à l'information des professionnels de santé sur les problématiques d'accès aux droits, de gestion des situations administratives ou de la prévention.

Conseil départemental de l'Eure Délégation sociale Unité territoriale d'action sociale de Louviers

Actions relevant du droit commun en œuvre sur les territoires

L'UTAS – Unité Territoriale d'Action Sociale de Louviers est une unité opérationnelle de proximité de la délégation sociale. Elle met en œuvre l'ensemble des compétences départementales : service social, insertion, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, politique à destination des personnes âgées et handicapées. Elle est en contact direct avec les habitants et les partenaires du territoire. Cela permet à cette direction d'impulser une dynamique de développement local et de proposer des actions spécifiques aux besoins des habitants. Les équipes de l'UTAS collaborent régulièrement aux travaux (Contrats de ville, Contrats locaux de santé, Programme de réussite éducative,...) proposés par les villes, communautés de communes et Agglomérations... Par ailleurs, de nombreux partenariats opérationnels existent avec les Centres sociaux, les CCAS, les Associations caritatives,...

L'UTAS est organisée selon un modèle qui distingue les fonctions d'accueil et d'accompagnement ainsi que les publics.

1- L'Accueil et Evaluation tout public:

Des travailleurs sociaux réalisent une évaluation sociale de chaque situation lors de permanence d'accueil social (PAS) libres ou par téléphone (numéro unique "premier contact")

Selon le besoin, il est proposé à la personne un traitement court de sa situation par le pôle accueil (3 mois maximum), une orientation vers des modules, des informations collectives ou des actions collectives gérées par l'espace insertion, une orientation vers d'autres professionnels de l'UTAS ou des partenaires ou une orientation vers le Pôle Accompagnement.

2- L'Accompagnement tout public:

L'accompagnement social vise à aider les personnes ou les familles à résoudre les difficultés auxquelles elles sont confrontées sur une période de plusieurs mois. Un contrat fixant des objectifs et un calendrier est signé. L'accompagnement est une démarche négociée entre les deux parties, dont le fondement réside dans le volontariat des personnes et l'engagement du ou des intervenants sociaux.

3- L'Approche collective:

En complément du travail individuel, l'UTAS développe des actions et informations collectives. L'Espace Insertion a notamment pour mission de développer l'approche collective, à partir de l'analyse des besoins, auprès des publics sur chaque territoire. Il assure l'ingénierie concernant le développement de l'offre collective sur le territoire.

L'espace Insertion assure également le pilotage et la gestion du dispositif RSA, avec notamment la gestion et l'animation des plateformes d'orientation pour les bénéficiaires du RSA. L'animation du réseau partenarial dans le champ du lien social et de l'insertion professionnelle est également portée par l'Espace Insertion.

4- Les Personnes âgées et les Personnes en situation de handicap

Le service PA-PH /CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, aux aidants familiaux Cette mission assure les évaluations de la dépendance (APA/PCH) et des situations de vulnérabilité. Des accompagnements de situations fragiles sont également effectués par cette mission.

5- Aide Sociale à l'Enfance :

Cette mission travaille en lien avec un réseau de partenaires publics et associatifs habilités.

- <u>La prise de décision</u>: L'Inspecteur Enfance Famille (IEF) représente le Président du Conseil Départemental. Il prend les décisions administratives relatives aux situations de protection de l'enfance en préservant les droits des enfants et des parents. Il met en œuvre les décisions judiciaires. Il est garant du projet de l'enfant (accueil, suivi, orientation).

Les mesures de prévention_est mis en œuvre par l'action des travailleurs sociaux des Pôles accueil et accompagnement du Département, des services sociaux spécialisés (scolaires, hospitaliers...) et des relais de prévention associatifs.

Les mesures de protection, relevant de décisions prises par le Juge des enfants, comprend les mesures d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), les mesures de placement en établissement ou en famille d'accueil.

- La prise en charge éducative

Le Service Educatif Enfance Famille rassemble une équipe d'éducateurs qui accompagne les enfants et leurs familles. Les accompagnements proposés par le Service Éducatif Enfance Famille (SEEF) se font au titre de la prévention ou de la protection.

De plus, le SEEF propose de répondre à des questionnements parentaux et d'offrir une guidance ponctuelle dans un but de prévention.

6- La Protection Maternelle et Infantile:

Le service de la Protection Maternelle et Infantile est rattaché hiérarchiquement à la Direction enfance famille. Il a un but de prévention médicale, psychologique, sociale et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants. Il propose des actions de prévention et de dépistage du handicap des enfants de moins de 6 ans. Il a une mission de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ainsi que des assistants maternels, Il assure des actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs. Il participe donc à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Offre de services dans le cadre du Contrat de ville Seine Eure 2015/2020

2 sites permettent d'accueillir la population aux abords des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de la CASE : la maison du département de Louviers, particulièrement proche des quartiers des Acacias, de la Londe et des Oiseaux et ouverte à tous les habitants de Louviers; la maison du département de Val De Reuil, jouxtant le nouveau périmètre prioritaire de la commune pour ce contrat de ville.

Par ailleurs, le site de Pont de l'Arche permet de desservir les quartiers passés en veille au titre de la politique de la ville.

L'ensemble des compétences départementales décrites ci-dessus sont déclinées au sein des QPV.

Dans le cadre du droit commun, l'activité estimé pour les QPV en 2014 était la suivante :

624 Points d'Accueil Social sont organisés chaque année sur ces 3 sites, soit 12 demi-journées de travailleurs sociaux par semaine.

En moyenne, 10 personnes sont reçues par Point d'accueil social.

7 400 appels ont été traités par "Premier contact" en 2014 (évaluation sociale effectuée par téléphone) sur la même période.(Donnée départementale)

680 procédures d'Aides Financières ont été traitées en 2014 par l'UTAS pour les habitants des QPV. Environ, 227 000 € concernaient les besoins de première nécessité et ont fait l'objet d'un paiement par Chèques SOLIE.

En 2014, environ 70 jeunes des QPV étaient confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

167 évaluations médico-sociales ont été réalisées en 2014 au titre des prestations APA et PCH sur les QPV. Ces visites sont généralement suivies d'un soutien aux personnes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aide.

La PMI assure sur les territoires des consultations médecin, des permanences d'infirmières et puéricultrices. Les futures mères bénéficient de visites à domicile assurées par les Sages femmes. Des dépistages médicaux sont également assurés en deuxième année de Maternelle et des sessions d'information collectives sur la contraception et les IST sont menées dans les collèges.

Il est raisonnable d'estimer que ce niveau d'activité au sein des quartiers devrait être équivalent pour chacune des années de 2015 à 2020.

L'Unité territoriale d'action sociale de louviers regroupe **100 agents :** professionnels administratifs, sociaux et médico-sociaux (agents PMI inclus).

Les ETP par QPV sont les suivants : 2,5 ETP pour Maison rouge, 2,9 ETP pour les Acacias-la Londe-les Oiseaux et 13,8 pour Val De Reuil.

Offre spécifique

Pilier Cohésion sociale:

- Maintien des travailleurs sociaux référents des écoles implantées en QPV pour la protection de l'enfance
- Maintien du travail de prévention des expulsions locatives, très ancrés avec les bailleurs, les CCAS de Louviers et Val De Reuil depuis 2005, en particulier pour les habitants des QPV
- Collaboration étroite avec la CASE et le CDAD sur une action phare fin 2015 et une action de fond favorisant l'accès aux droits des populations locales (action partenariale inscrite dans le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale).
- Partenariat quotidien entre les différents services de l'UTAS et les services de médiation sociale des villes de Louviers et de Val De Reuil qui interviennent à ce titre dans les QPV.
- Participation des professionnels de l'UTAS au dialogue associatif concernant la programmation annuelle.
- Maintien de la participation d'habitants des QPV au groupe citoyens UTAS
- Poursuivre la co-élaboration et la co-construction d'actions collectives entre les Centres sociaux de Louviers et l'Espace insertion de l'UTAS ainsi qu'avec le CLIC.
- Programmer au moins une action collective par an au sein d'un QPV, action ouverte à des habitants de toutes communes et tous quartiers en proximité.
- Conforter la participation prévue des professionnels de l'UTAS aux fiches action du Contrat Local de Santé, aux PRE des 2 communes, aux cellules de veille du CLSPD de Louviers pour les situations connues de l'UTAS.

CONTRIBUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'EURE

Pour l'ensemble des actions du Contrat de ville, la CCIE proposera son expertise et ses expériences aux partenaires.

Entreprendre

Actions « comprendre pour entreprendre (titre provisoire)

L'objectif est d'accompagner les habitants des quartiers ayant un potentiel pour affiner leur projet de création. A partir du Bac+2, un travail de positionnement sera réalisé afin de construire le projet au-delà de l'amorçage puis de le mettre dans le circuit du droit commun.

Former / Accompagner

Action sur la dynamisation de l'employabilité, pour les jeunes diplômés de niveau Bac+2 minimum. Le but est de mieux préparer les jeunes, d'élargir leur réseau professionnel. Pour cela 105h de formations (collectives et individuelles) sur 3 mois seront proposées, en articulation avec les dispositifs de droit commun.

Construire un réseau

Animation d'un réseau entrepreunarial dans les quartiers : accompagnement personnalisé, animations thématiques, interventions d'experts, échanges entre pairs.

Un travail en amont sera proposé pour contacter les entreprises. Des groupes spécifiques autoentreprises ou microentreprises pourront être constitués.

La CCIE est force de proposition et souhaite être un partenaire actif sur son champ de compétence face aux enjeux du développement économique dans les contrats de ville.

CONTRIBUTION DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Dans l'attente de la fusion prochaine des deux régions normandes et de l'harmonisation des politiques avec la Région Basse-Normandie, la Région Haute-Normandie poursuivra la mobilisation de ses politiques sectorielles en vigueur, notamment celles relatives à la formation professionnelle et au développement économique.

En outre, en tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020, la collectivité régionale pourra engager des fonds européens pour le financement d'actions éligibles.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2015

Date de convocation : jeudi 21 mai 2015 Nombre de conseillers en exercice : 80 Nombre de conseillers présents : 63 Nombre de conseillers votants : 75

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaētan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlie LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – René DUFOUR – François-Xavier PRIQLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Christian RENONCOURT – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Bemard CANCALON – Fatia DJEMEL – Ousmane NDIAYE – Maryline NiAUX – Anne-Marie JOURDAN – Mickaël AMSALEM – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS:

Madame SEPTFONS à Monsieur SAUVAN, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame PERCHET à Monsieur LECUYER, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame PONS à Monsieur BAYART, Madame BENAMARA à Monsieur CANCALON, Madame DUVALLET à Monsieur COQUELET, Madame CAMUS à Monsieur DUFOUR, Monsieur ZOUTU à Madame NOS, Madame DESHAYES à Monsieur LEVITRE.

<u>CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :</u>
Nadine TERNISIEN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Evelyne SEPTFONS – Pascale CATTELIN – Hubert ZOUTU – Armelle LEFEBVRE – Jacqueline PONS – Sylviane LORET – Katia CAMUS – Marie-Dominique PERCHET – Caroline ROUZÉE – Ludovic LARUE – Jacky FLEITH – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Frédéric FOURNIER – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUTIER

Délibération 15-142

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Mise en place

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 2 juin 2015

AFFICHÉ LE : 3 Juin 2015



<u>15-142 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Mise en place</u>

RAPPORT

Monsieur JACQUET explique que l'agglomération doit installer une conférence intercommunale conforme à la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014) et à la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (21 février 2014).

La conférence intercommunale du logement (CIL) est coprésidée par le Président de l'agglomération et par le représentant de l'État dans le département. Son ressort territorial est l'agglomération Seine-Eure.

L'objet de la CIL est la mixité sociale de la ville et des quartiers, la demande et les attributions de logements locatifs sociaux. La CIL définit des orientations concernant :

- Les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social existant ou futur
- Les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires
- Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Composition de La CiL, suivant l'article R.441-1-5 du code de la construction :

Membres	Organisations
Les maires des communes membres de l'agglomération	Communes
Le représentant de l'Etat dans le département	Préfecture, DDTM, DDCS
Des représentants des bailleurs sociaux présents dans l'agglomération	13 organismes ont des logements en Seine-Eure
Des représentants du département	Conseil départemental
Des représentants des organismes titulaires de droits de réservation	Logiliance Ouest
Des représentants locaux des associations de locataires siègeant à	UDAF
la commission nationale de concertation	Fédération des locataires de l'Eure
Des représentants des organismes agréés au titre de l'article L.365-2	Fondation armée du Salut Jeunesse et Vie Sires Nord-Ouest
Des représentants des associations dont l'un des objets est	<u> </u>
l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	
Des représentants locaux des associations de défense des	
personnes en situation d'exclusion par le logement	
Des représentants des personnes défavorisées	

Le présent tableau sera complété ultérieurement avec l'aide des services de l'Etat. D'autres acteurs peuvent être associés à la CIL. Ils ne sont pas membres obligatoires.

La mise en œuvre des CIL se fait dans le cadre de conventions.

Des dispositifs complémentaires sont associés à la conférence :

- Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et des systèmes
- Des accords collectifs

La CIL pourra permettre de mieux comprendre le fonctionnement du logement social, de la demande à l'attribution, l'articulation des dispositifs multiples autour du droit au logement et des personnes en difficulté.

La CIL est une instance de partage et d'échange, de coordination des acteurs.

L'enjeu est d'apporter une vision territoriale partagée dans les domaines de la CIL, d'apporter un service amélioré aux ménages, un outil utile aux acteurs et aux élus.

Le contenu de la CIL sera discuté lors de réunions de travail partenarial et collaboratif,

DECISION

Le conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur et ayant délibéré ;

VU le code de la construction et de l'habitation aux articles L.441-1-1 à L,441-1-5 !!

VU le Programme Local de l'Habitat 2 (PLH 2) pour la période 2012-2017 ;

VU le projet de Contrat de ville en cours d'élaboration et les quartiers prioritaires ;

DECIDE de mettre en place une conférence intercommunale du logement (CIL) ;

DECIDE d'engager l'élaboration des documents-supports de la mise en œuvre de la conférence intercommunale du logement ;

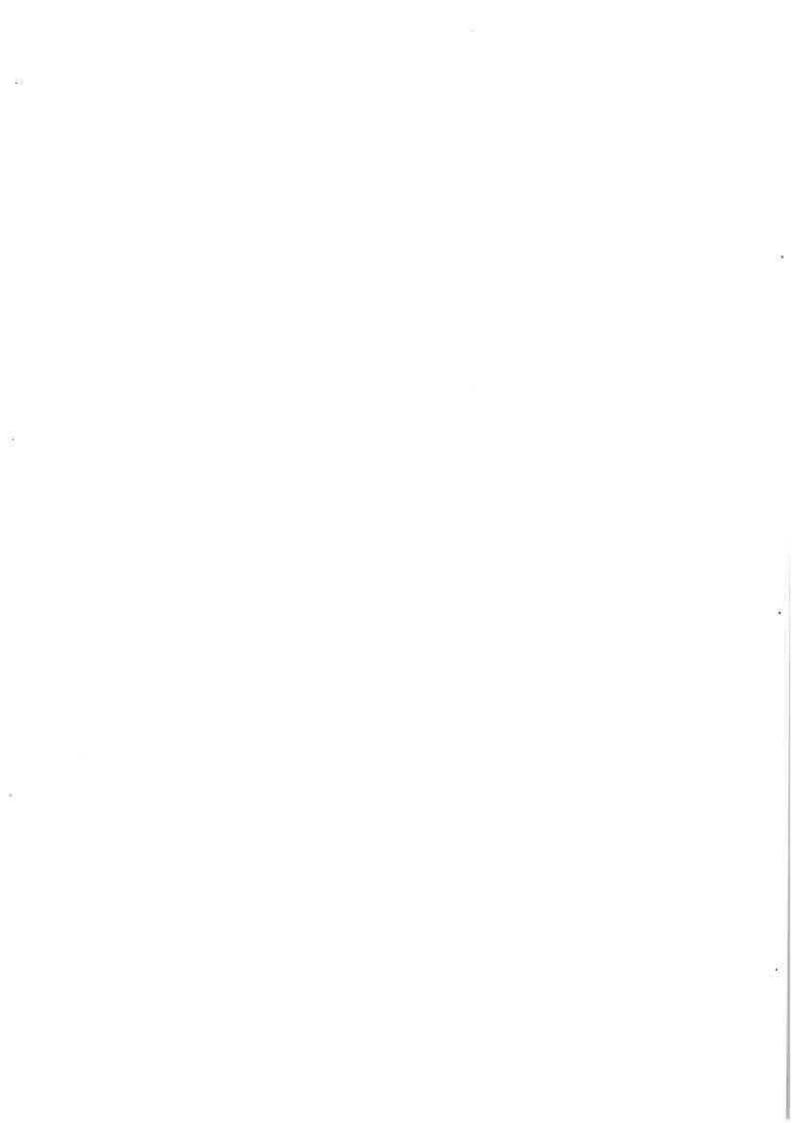
AUTORISE à élaborer et à signer les documents nécessaires à la mise œuvre de la CIL

AUTORISE à solliciter toute aide financière ou de moyens qui pourrait participer à la réalisation de cette action ;

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget principal HAB et/ ou politique de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Pour cople conforme, Le Président.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

Date de convocation : vendredi 14 novembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de conseillers présents : 67 jusqu'à la délibération 14-333, 66 à partir de la délibération14-

334, 64 à partir de la délibération 14-338 et 63 à partir de la délibération 13-347.

Nombre de conseillers votants : 67 jusqu'à la délibération 14-333, 66 à partir de la délibération 14-334,

64 à partir de la délibération 14-338 et 63 à partir de la délibération 13-347,

TITULAIRES PRÉSENTS:

Stephane SAUVAN – Sylvie CHENET – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Jean-Marc MOGLIA – Plette MAZURIER jusqu'à la délibération 14-333 – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACE – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MEREAUX – René DUFOUR – Katla CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Marie-DominIque PERCHET – Jean-Jacques LEROUX – Hafidah OUADAH – Daniel JUBERT – Pierre LECUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christlan WUILQUE – Patrice YUNG jusqu'à la délibération 14-337 – Ludovic LARUE jusqu'à la délibération 14-337 – Ludovic LARUE jusqu'à la délibération 14-346 – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Jean CARRE – Chartale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOEL – Pascal LEMAIRE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRÜN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Fatia DJEMEL – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Marytine NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE,

<u>QELEGUES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE REMPLACANTS DES DELEGUES TITULAIRES:</u>

Annick VAUQUELIN.

POUVOIRS:

Monsieur MAZURIER à Monsieur TROCHET à partir de la délibération n°14-334, Madame DUVALET à Madame BENAMARA, Madame LEMAN à Monsieur DUVERÉ, Monsieur DAGOMET à Monsieur LEMARCHAND, Madame CALMON à Monsieur JACQUET, Madame CHASSY à Monsieur NANIYOULA, Monsieur BIDAULT à Madame TERLEZ, Madame GAUTIER à Monsieur LEVITRE, Monsieur DELAFOSSE à Monsieur CHRISTOPHE, Monsieur LECERF à Monsieur COQUELET, Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame BREANT à Monsieur LETELLIER.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique GAUTIER - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Pierre BRÉVAL - Monsieur MAZURIER à partir de la délibération 14-334 - Amélia BREANT - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZEE - Sylvie LANGEARD - Céline LEMAN - Didier DAGOMET - Angélique CHASSY - Marie-Christine CALMON - Dominique DELAFOSSE - Jacques LECERF - Catherine DUVALLET - Patrice YUNG et Christian RENONCOURT à partir de la délibération 14-338 - Ludovic LARUE à partir de la délibération 14-347.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Marie LE CALONEC.

Secrétaire : Ludovic LARUE

Délibération 14-327

FINANCES LOCALES — CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES — Détermination et adoption de critères pour le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire — Montant de la dotation par commune pour l'année 2014

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 25 novembre 2014

AFF/CHÉ LE : 26 novembre 2014



14-327 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Détermination et adoption de critères pour le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire - Montant de la dotation par commune pour l'année 2014

RAPPORT

Monsieur MADROUX rapporte que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, permet aux E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ayant fait option de la taxe professionnelle unique, de redistribuer aux communes membres, selon des critères définis par le conseil communautaire, une part des produits non utilisés par la Communauté d'agglomération et ce, sous la forme d'une dotation de solldarité communautaire.

Monsieur MADROUX précise que la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004, relative aux ilbertés et aux responsabilités locales dans son article 185 impose au conseil communautaire de tenir compte prioritairement de deux critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire : l'importance de la population et le potentiel fiscal par habitant ; d'autres critères peuvent être rajoutés.

Monsieur MADROUX propose que les critéres retenus pour l'année 2013 soient maintenus, à savoir :

- Critère 1 : la population de chaque commune ;
- Critère 2 : le potentiel fiscal par habitant pondéré par la population ;
- Critère 3 : le revenu par habitant pondéré par la population ;
- Critère 4 : l'effort fiscal pondéré par la population.

Chaque critère permet de répartir 25% du montant de la DSC initiale 2014, soit 416 533 €.

Par délibération n°14-150 en date du 26 juin 2014, le conseil communautaire a accordé aux communes une avance sur la DSC de 2014 représentant 80 % de la DSC Initiale de 2013, soit 1 332 890 €. Par conséquent le solde à répartir est de 333 242 €.

Il a été convenu que la DSC définitive de 2014 sera proposée au vote du conseil communautaire du mois de novembre en tenant compte du FPIC et de la réforme des rythmes scolaires.

Alnsi, il est proposè au conseil communautaire d'ajouter aux montants de la DSC initiale 2014 (1 666 132 €) :

- La prise en charge, par la Communauté d'agglomération, de la totalité du solde négatif du FPIC 2014 des communes membres, soit 85 224 €;
- La participation de la Communauté d'agglomération aux frais engendrés par la réforme des rythmes scolaires en versant à chaque commune membre disposant d'une école une somme correspondant à 20 € par élève scolarisé, soit 148 240 €;
- Le versement de sommes inscrites dans la colonne « autres » aux communes d'Incarville et Tournedos sur Seine,

DECISION

Le conseil communautaire, ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré :

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 ;

VU la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales et notamment l'article 185 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°14-150 en date du 26 juin 2014

DECIDE:

- D'accepter les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale définis plus haut;
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2014 la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, de la totalité du solde négatif du FPIC 2014 des commune-membres;
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2014 une participation de la Communauté d'agglomération aux frais engendrés par la réforme des rythmes scolaires en versant à chaque commune membre disposant d'une école une somme correspondant à 20 € par élève scolarisé.
- D'ajouter au montant de la DSC initiale 2014 les sommes Inscrites dans la colonne « autres » aux communes d'incarville et Tournedos sur Seine

COMMUNES	DSC sur	DSC déjá versée (80%)	Solde DSC sur criteres	Comp. FPIC 2014	Participation réforme des rythmes scolaires	Autres	TOTAL
Acquigny	31 201 €	26 225 €	4 978 €		3 660 €		34 861 €
Alizay	19 633 €	15 356 €	4 277 €	31 508 €	3 900 €		55 041 €
Amfreville sous les Monts	11 839 €	9 655 €	2184€		400€		12 239 €
Amfreyille sur Iton	14 132 €	11 835 €	2 497 €		1 820 €		15 952 €
Andé	23 638 €	17 331 €	6307€		3 460 €		27 098 €
Connelles	5 290 €	3 788 €	1 502 €				5 290 €
Crasville	2 738 €	2 385 €	353 €				2 738 €
Criquebeuf sur Seine	! 17.961.€!	15 087 € [2 874 €	2 720€	3 380 €		24 061 €
Herqueville	2718€	2 002 €	716 €	692 €			3 410 €
Heudebouville	11 585 €	10 180 €	1 405 €	3 183 €	1 760 € ;		16 528 €
Igoville	30 774 €	24 983 €	5791€	283€	3 540 €		34 597 €
Incarville	20 766 €	16 657 €	4 109 €	1 110€	2960€	12 362 €	37 198 €
La Haye le Comte	2 332€	1 858 €	474€				2 332 €
La Haye Malherbe	30 760 €	24 673 €	6 087 €		3 660 €		34 420 €
La Vacherle	12 683 €	10 364 €	2319€				12 683 €
Le Manoir	31 267 €	25 343 €	5 B24 € ;	f61 €	3 100 €	I	34 528 €
<u>La M</u> esnii Jourdain	4 444 €	3 360 €	1 064 €				4 444 €
Le Veudreuil	55 611 €	49 208 €	6 403 €	3 197 €	7 240 €		66 048 €
Lery	46 850 €	36 785 €	10 065 €		4 420 €		51 270 €
Les Damps	23 021 €	18 400 €	4 621 €	1 921 €	2 420 €	_	27 362 €
Louviers	522 447 €	412 008 €	110 439 €	34 379 €	33 400 €		590 226 €
Martot	11 997 €	9 532 €	2 465 €		760 €		12 757 €
Montaure	18 931 €	16 288 €	2 643 €		2 460 €		21 391 €
Pinterville	14 716 €	11 452€	3 264 €		1 820 €		16 536 €
Pitres	60 563 €	44 484 €	16 079 €	1 988 €	6 080 €		68 631 €
Pont de l'Arche	94 358 €	75 119 €	19 239 €		10 400€		104 758 €
Parte-Jaie	1 838 €	1 836 €	- €				1 836 €

TOTAL	1 566 132 €	1 332 890 €	333 242 €	85 224 €	1148 240 €	27 362 €	1 926 958 €
Vironvay	1 929 €	1 536 €	393 €	4 082 €			6 011 €
Val de Reuil	422 821 €	342 296 €	80 525 €		37 320 €		460 141 €
Tournedos sur Seine	1 526 €	1 272 €	254 €			15 000 €	16 528 €
Tostes	8 539 €	6 101 €	2 438 €				8 539 €
Surville	19 751 €	16 528 €	3 223 €		2 440 €		22 191 €
Surtauville	10 069 €	7 675 €	2 394 €		1 920 €		11 989 €
Saint Pierre du Vauvray	27 827 €	23 897 €	4 130 €		2 680 €		30 507 €
Saint Etfenne du Vauvray	15 585 €	11 885 €	3 700 €		1 220 €		16 805 €
Quatremare	B 741 €	8 599 €	2 142 €		<u>L</u>		8 741 (
Poses	25 253 €	19 287 €	5 966 €		2 020 €	1	27 273

Autres:

1/ Incarville : la somme représente la prise en charge par la CASE de la modification du PLU communal afin de rendre constructible le terrain d'assiette des futurs locaux Transbord (compétence CASE).

2/ Tournedos sur Seine : la somme est attribuée pour le gel d'un terrain sur cette commune qui compense (présence de l'olseau cedionème criard) le terrain d'assiette de l'entreprise COPIREL sur Criquebeuf-sur-Seine.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme, Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 2015 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2015 Nombre de conseillers en exercice : 80 Nombre de conseillers présents : 51 Nombre de conseillers votants : 68

TITULAIRES PRÉSENTS:

Stéphane SAUVAN – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pietre MAZURIER – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Emmanuel MACÉ – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Patrice YUNG – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS:

Monsieur LEVITRE à Madame GAUTIER, Madame LEMAN à Madame TERLEZ, Monsieur JACQUET à Madame CHASSY, Madame CALMON à Monsieur NANIYOULA, Monsieur LEMARCHAND à Monsieur LANIC, Madame LEFEBVRE à Madame DESHAYES, Madame OUADAH à Monsieur PRIOLLAUD, Madame DUVALLET à Madame BENAMARA, Monsieur LE ROUX à Madame LANGEARD, Monsieur N'DIAYE à Madame NIAUX, Monsieur DERREY à Monsieur ONFRAY, Monsieur BIDAULT à Monsieur WUILQUE, Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Monsieur DUFOUR à Madame CAMUS, Monsieur CHARLIER à Monsieur QUENNEVILLE, Monsieur MADROUX à Monsieur LEROY, Madame LORET à Monsieur MOGLIA.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ : Michel QUENNEVILLE - Jean-Pierre PERIER.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Evelyne SEPTFONS – Gaëtan LEVITRE – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Sylviana LORET – Patrick MADROUX – René DUFOUR – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Céline LEMAN – Marie-Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Richard JACQUET – Marie-Christine CALMON – Sophie HOUSSAYE – Pascal LEMAIRE – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Ousmane NDIAYE – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Marle Le CALONEC - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUT!ER

Délibération 15-205

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES -- POLITIQUE DE LA VILLE -- Validation du Contrat de Ville Seine-Euro

TRANSMIS A LA SOUS PRÉFECTURE LE : 10 JUILLET 2015

AFFICHE LE: 10 JUILLET 2015



<u>15-205 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Validation du Contrat de Ville Seine-Eure</u>

RAPPORT

Madame TERLEZ présente les grands objectifs du Contrat de Ville Seine-Eure.

I - LE CADRE GENERAL DE LA LOI

Contexte : la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

Cette réforme propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville et inscrit pour la première fois le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartlers prioritaires à partir d'un critère unique (la concentration urbaine de pauvreté), en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine (NPNRU) indissociable du volet social, avec 5 milliards d'euros inscrits dans la loi qui vont permettre de lever 15 milliards d'investissements supplémentaires.

La loi met en place un contrat unique appelé « contrat de ville » pour la ville et la cohésion urbaine : il traitera dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique / emploi.

Ce contrat unique permettra la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces nouveaux contrats constituent le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettent de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et fout autre partenaire de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés.

L'esprit de la loi

La volonté est de **remettre la politique de la ville à sa juste place** : il s'agit d'une politique additionnelle qui doit compléter le droit commun afin de réduire les inégalités sociales et géographiques pour des territoires urbains où se concentrent les populations ayant les plus grandes difficultés sociales.

Depuis plus de vingt ans, ces crédits ont petit à petit remplacé les crédits dits « de droit commun » (des collectivités locales, de l'Etat, des organismes publics).

La loi cherche donc à :

- Remettre le droit commun au centre du dispositif afin d'être à nouveau une politique additionnelle.
- Placer le citoyen au cœur du dispositif, pouvant participer au contrat de ville à chaque étape (technique ou politique).
- Donner une vision complète et transversale en regroupant l'humain, l'urbain et le développement économique.
- Revenir à la base de la politique de la ville sans dévoyer les crédits : remettre le droit commun au cœur du fonctionnement des quartiers prioritaires.

L'élaboration des contrats de ville est guidée par cinq principes structurants

 Un contrat de ville porté par l'intercommunalité et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville afin d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération (développement économique, désenclavement, etc.);

- Ce contrat est adossé à un projet de territoire porté par l'intercommunalité. Il devra prendre en compte des enjeux nationaux identifiés par l'État.
- L'alignement de la temporalité des contrats sur le mandat municipal et Intercommunal, de 2014 à 2020.
- Une mobilisation large et renforcée de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville :
 l'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques, notamment les chambres consulaires) et l'ensemble de la société civile.

Une mobilisation prioritaire du droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat

Une formalisation d'engagements précis et chiffrés des politiques de droit commun, qu'elles relèvent de l'État (sur la base notamment des conventions d'objectifs signées entre le ministère délégué à la ville et les principaux ministères) ou des collectivités territoriales.

Un processus contractuel ciblé sur une nouvelle géographie prioritaire

Le nombre minimal d'habitants est fixé à 1 000 habitants.

L'écart de développement économique et social par rapport aux autres territoires : cet écart sera apprécié à travers le critère unique de concentration des populations à bas revenus : sont communément identifiées comme étant à bas revenus les populations ayant des ressources Inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence. L'identification de la nouvelle géographie prioritaire s'appuiera sur l'utilisation d'une nouvelle méthode développée par l'INSEE, le « carroyage », consistant à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté et à y introduire ensuite des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté.

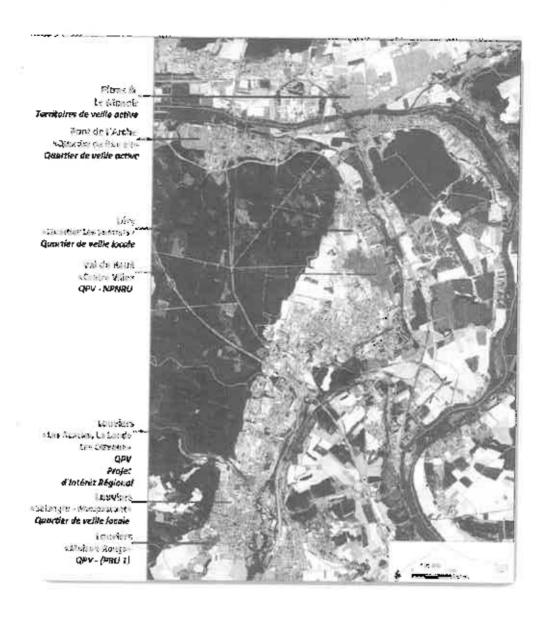
Une démarche de projet au service d'un contrat unique et global

La démarche intégrée devra tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique / emploi ; les contrats de ville devront fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.

Une mellieure articulation est prévue avec les autres plans, schémas et cadres existants, notamment les documents de planification en matière d'aménagement, d'urbanisme et de logement et les nouveaux contrats de plan État-région (CPER).

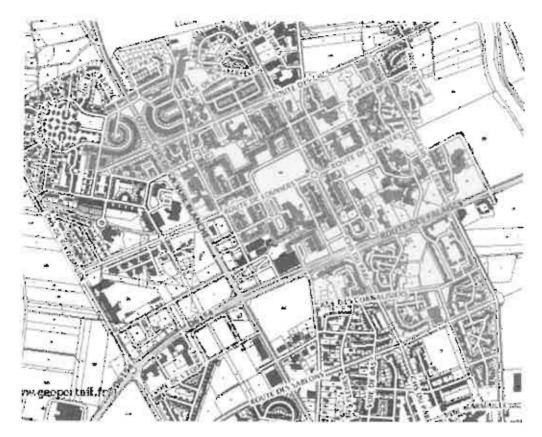
II - LE CONTEXTE LOCAL

Carte globale

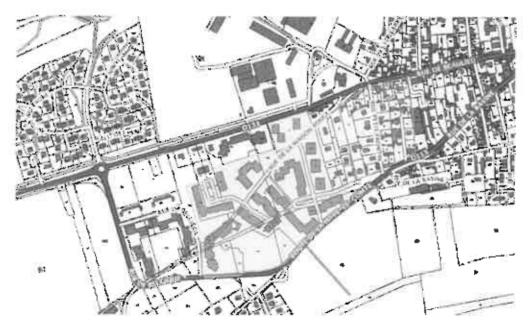


La nouvelle géographie prioritaire dans l'agglomération ; 3 quartiers retenus / 3 communes en veille active et 2 territoires de veille locale (Léry et Maupassant – Safengro à Louviers)

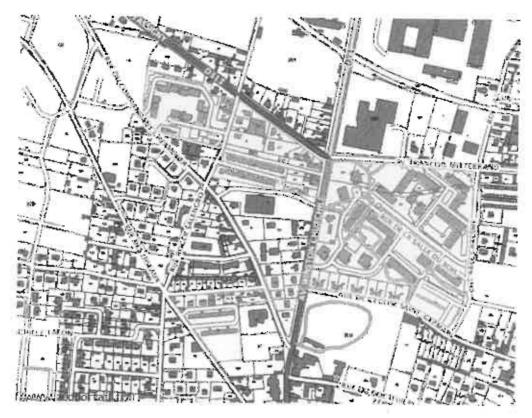
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : Val de Reuil – Centre-ville : 7.290 habitants / revenu médian 8.700 €



- Fin du Projet de Renouvellement Urbain de Louviers - Maison Rouge : 1:240 habitants / revenu médian 8:300 €



Programme d'Intérêt Régional : Louviers – Acacias - La Londe - Les Oiseaux : 1.480 habitants / revenu médian 8.500 €



Des territoires sortent de la politique de la ville : Pont de l'Arche / Pîtres et le Manoir. Ces communes sont maintenant nommées par la loi des « territoires de veille active ».

Deux quartiers de « veiile locale » : Les Sentiers à Léry et Maupassant-Salengro à Louviers. Cette inscription locale permettra de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER de la Région Haute-Normandie.

La mise en place obligatoire de conseils citoyens

Un conseil citoyen sera mis en place <u>dans chaque quartler prioritaire</u>. Il sera composé d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les hommes et les femmes, et de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils seront associés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. Des représentants de ces conseils siègeront à toutes les instances de pllotage, y compris celles du Renouvellement Urbain.

Ils exerceront leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Un budget de fonctionnement leur sera alloué par l'Etat,

Pour l'agglomération Seine - Eure

<u>2 conseils à Louviers</u> – mise en pface à l'automne avec l'appui d'un cabinet de consultants (Techné Cité) qui travaille déjà à Louviers – Maison Rouge.

<u>1 conseil à Val-de-Reuil</u> mis en place par les techniciens de la commune avec le groupe d'habitants mobilisés par le PSL expérimental de 2012.

Localement le Contrat de ville a été co-construit en mobilisant une centaine de professionnels depuis fin janvier. Ils ont été invités à 30 réunions de travail.

III - CONTENUS DES PILIERS

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Le pilier Renouvellement urbain et cadre de vie est l'axe central du contrat de ville Seine – Eure.

La forme de l'agglomération et sa centralité bipolaire donne un projet urbain intégré centré autour de l'axe structurant.

L'enjeu unique de ce pilier est de garantir le vivre ensemble au sens global du terme (lien social, cadre de vie, utilisation des espaces publics...).

- 1 site en NPNRU (Centre-ville de Val-de-Reuil)
- 1 site en Programme d'Intérêt Régional (Louviers Les Oiseaux Acacias La Londe)
- 1 site en Plan Stratégique Local (Louviers Maison Rouge)
- 1 convention de mixité sociale d'agglomération à élaborer pour la fin 2015
- Une mise en réseau des bailleurs à créer.
- Une charte d'abattement de taxe foncière des bailleurs à élaborer pour fin 2015
- Une réponse d'agglomération pour récupérer des fonds européens via l'axe urbain de la Région (fonds Feder / Appel à Manifestation d'Intérêt pour la fin aout 2015)

- Réflexion globale sur la mixité sociale.

- A venir : une instruction spécifique sera adressée, de concert avec le Ministre du Logement, sur la mise en place des conventions intercommunales de gestion des attributions de logements sociaux en vue de favoriser la mixité dans les quartiers prioritaires.
- La mise en place de la Gestion Urbain et Sociale de Proximité (plus avancée à Val-de-Reuil / démarrage à Louviers – Maison Rouge.)

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. L'entreprenariat

ENJEUX

Encourager l'émergence de créations d'entreprises grâce à des actions de détection et de sensibilisation

ORIENTATIONS

Sensibiliser et orienter le public de pôle emploi Issu des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)

Mobiliser l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) pour les jeunes des QPV de l'Agglomération Seine-Eure.

Constituer un réseau de prescripteurs

Monter une Ecole de Projet

Renforcer l'action de l'« espace créateur » de l'Hôtel d'Agglomération via une meilleure communication et la mise en place d'un CltéLab

Développer des actions ponctuelles proactives autour de l'entrepreneuriat

Sensibiliser à l'entrepreneuriat dans les écoles, collèges et lycées

2. L'économie sociale et solidaire (ESS)

ENJEUX

Faire de l'ESS un levier de développement pour les habitants des quartiers prioritaires.

ORIENTATIONS

Identifier les besoins non-couverts auxquels des structures de l'ESS pourraient répondre Encourager les initiatives entrepreneuriales solidaires

Inciter la conciergerie à recourir à des prestataires « solidaires »

Réfléchir au concept de Coopérative d'Activité et d'Emploi : offrir au porteur de projet un statut "d'entrepreneur salarié" qui fui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique

3. Entreprises et quartiers prioritaires

ENJEUX

Tirer profit des opportunités économiques qu'offre la proximité de parcs d'activités

ORIENTATIONS

Organiser des rencontres entre jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) et cadres ou dirigeants des entreprises

Mettre en place des Speed-dating entre porteurs de projets ou créateurs issus des QPV et antreprises

Associer les entreprises à l'émergence et au développement de nouveaux projets entrepreneuriaux

PILIER COHESION SOCIALE

1. L'accès aux droits : l'accueil, un enieu maieur

ENJEUX

Monter en compétence les professionnels de l'accuell : créer une posture et un annuaire communs Rendre plus lisible les lieux d'accueil, permettre une meilleure connaissance des parcours d'accès aux droits, développer l'information et l'éducation des publics les plus éloignés

ORIENTATIONS

Pas de nouvelles actions mais :

Mise en réseau des professionnels par bassin de vie (cf. le schéma de gouvernance du Contrat Local de Santé)

Mise en place d'un réseau accès aux droits coordonné par la Maison de Justice et du Droit Formation des professionnels en situation d'accueil

2. L'éducation et la formation : enfants et adultes

2.1. Une réalité locale : lutter contre l'illettrisme

Pour le territoire Seine-Eure la lutte contre l'illettrisme est un axe transversal ; il touche à la fois l'enfance et la jeunesse (actions de prévention) et les adultes : actions de lutte contre l'illettrisme, alphabétisation.

2.2. Le soutien à la parentalité est un enjeu central dans l'éducation

2.3. L'accompagnement à la réussite éducative est toujours un enjeu fort

ENJEUX

Développer de nouveaux modes d'apprentissage

Faire un lien entre l'alphabétisation et l'apprentissage de la lecture chez l'enfant

Construire une coopération entre familles et institutions

Ouvrir les écoles sur la ville en vue de : intégrer les parents dans l'école, ouvrir l'équipement scolaire aux activités périscolaires, assurer une certaine porosité entre la ville et l'école

Garantir une continuité éducative pour de meilleurs parcours : prévenir le décrochage scolaire, renforcer les dispositifs d'accueil des exclusions temporaires

ORIENTATIONS

Conforter les Programmes de Réussite Educative (poursuivre les suivis individuels)

Ouvrir les établissements scolaires sur la ville

Repérer les difficultés avant le décrochage

Travailler la place des parents dans le système éducatif

Recherche-action autour de différents thèmes comme l'interculturalité

Construire des parcours scolaires, favoriser l'apprentissage continu

3. La Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) de l'agglomération Seine-Eure signé en 2012 s'appuie sur une politique territoriale de santé co-construite et intersectorielle, dont les enjeux prioritaires en matière de santé sont :

- répondre aux besoins de santé et améliorer la santé des habitants du territoire,
- lutter contre la désertification médicale en rendant le territoire attractif pour les médecins,
- mettre en réseau les professionnels et acteurs du territoire autour de la thématique de la santé,
- développer des dynamiques locales de santé sur les territoires de proximité notamment en matière de prévention et promotion et de la santé,

- permettre l'accès aux droits, aux soins et à l'offre de soins ambulatoires, hospitaliers ainsi que l'accompagnement médico-social,
- prendre en compte la santé des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de précarité.

A ce titre, l'ARS soutient la mise en œuvre d'un programme d'actions qui se décline en cinq thématiques :

1- petite enfance/jeunesse

- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique
- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
- Améliorer l'accompagnement à la parentalité

2- addiction

- Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions et de la notion de risque.
- Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
- Favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social.

3- santé mentale :

- Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi ;
- Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel ;
- Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures ;
- Renforcer les compétences des professionnels ;
- Développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté.

4- précarité

- Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
- Renforcer les actions autour de l'accès aux soins
- Développer le lien social et l'estime de soi

5- offre de soins et qualité de la prise en charge

- Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux.
- «Favoriser l'accès aux soins.
- Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral.

ORIENTATIONS

Réflexion pour la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle à Louviers

Rédaction du CLS 2^{ème} génération à l'automne 2015 : bien définir les enjeux en fonction des bassins de vie – travailler la notion de parcours individuel de santé – anticiper les besoins d'offres de soins.

Mise en réseau des professionnels de santé

4. L'Importance de la médiation culturelle

4.1. Inciter les structures financées par la DRAC à prendre en compte les populations des QPV

Les structures culturelles financées par la DRAC seront encouragées à développer et accompagner des projets à l'attention des habitants des quartiers politique de la ville, notamment dans le cadre de la révision des contrats d'objectifs de ces structures. Ainsi, les établissements soutenus ou reconnus par la DRAC (à titre d'exemples : centre dramatique national, centre chorégraphique national, centre national des arts de la rue, pôle national des arts du cirque, fonds régional d'art contemporain, scènes nationales, scènes conventionnées, scènes de musiques actuelles, opéra, pôle image, musées de France, ville et pays d'art et d'histoire...) seront incités à intégrer de manière croissante à leur projet artistique et culturel un volet d'action culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires.

4.2. Favoriser les dispositifs nationaux à destination des populations des QPV

Certains dispositifs spécifiques initiés par le ministère de la Culture et de la Communication sont à destination principale des jeunes publics issus des quartiers politique de la Ville. La DRAC s'engage à favoriser la diffusion des actions comme notamment Les Portes du temps, Passeurs d'images ou les dispositifs de soutien aux médias de proximité.

4.3. Accompagner des projets d'action culturelle au bénéfice des habitants des QPV et déployer le projet national en faveur de l'éducation artistique (PNEAC)

La DRAC pourra accompagner des projets d'action culturelle spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville dans l'objectif de leur faciliter l'accès à l'art et la culture. Ces projets dédiés (type résidence d'action culturelle ou jurnelage avec une structure culturelle) devront s'inscrire dans la durée et associer des artistes ou professionnels de la culture. Ils devront proposer une démarche de co construction avec les acteurs sociaux locaux et de participation active des populations. Ils s'appuieront dans la mesure du possible sur les structures culturelles de proximité,

ORIENTATIONS

Travailler l'ouverture du théâtre de l'Arsenal de Val de Reuil avec les habitants Elaborer des « projets de quartier » en partant des projets des écoles afin d'ouvrir les écoles vers les villes en utilisant la médiation cultuelle comme trait d'union.

5. La prise en compte du sport comme levier de cohésion sociale

ORIENTATIONS

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.

Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage.

Favoriser la pratique sportive des femmes des quartiers politique de la ville

Accompagner les associations porteuses de projets (APSL 27 et dispositif local d'accompagnement de la DDCS)

Communiquer sur les dispositifs d'aide mobilisables (plan sport empfoi, plan sport santé bien être, contrats d'avenir, service civique)

Soutenir la création de postes d'agents de développement du sport

Mobiliser les accueils collectifs de mineurs afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes des quartiers (politiques tarifaires, activités proposées)

Dans le cadre du Contrat Local de Santé 2015/2017, le sport adapté et le sport bien-être seront pris en compte.

<u>PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE</u>

1. Promotion de l'Egalité et principe de laïcité

Constat

Un habitant sur quatre a le sentiment d'être discriminé (rapport de l'ONZUS).

La promotion de l'égalité (lutte contre les discriminations) doit donc sous-tendre toutes les politiques liées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle est implicite et invisible.

ENJEUX

- Garantir l'égalité de traitement
- Utiliser le principe de laïcité comme vecteur d'inclusion.
- Construire une mémoire collective d'agglomération
- Changer l'image des quartiers : sortir de la notion de « quartier »

OR/ENTATIONS

- Formations-actions des acteurs locaux sur l'interculturalité
- Créer un espace collaboratif : « portail de la laîcité » (information, prévention)

2. La participation citoyenne

Depuis plusieurs années, des démarches participatives se mettent en œuvre tant sur Louviers qu'à Val-de-Reuil. Louviers a engagé une démarche de concertation et de co construction du projet depuis 2008 dans le quartier de Maison Rouge. Elle se poursuit aujourd'hui dans le cadre de la GUSP.

ENJEUX

- Etre en appui aux initiatives citoyennes
- Développer la vie associative, valoriser les formes d'engagement
- Partager une vision commune de la participation et échanger sur les pratiques

ORIENTATIONS

- Créer un lieu ressource et des outils de participation des habitants innovants
- Inventer de nouveaux lieux de débat, de nouvelles formes de relations entre élus et habitants

Priorités transversales obligatoires

La jeunesse L'égalité entre les fernmes et les hommes La prévention de toutes les discriminations

DECISION

Le conseil communautaire, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

VU la délibération du conseil communautaire n°14.369 en date du 18 décembre 2014 portant sur l'intérêt communautaire de l'Agglomération Seine-Eure,

VALIDE le projet de territoire du Contrat de ville Seine-Eure

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de territoire du Contrat de ville Seine-Eure

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme, Le Président

Vincent Voranger

De:

notifascl@fast.efast.fr

Envoyé:

vendredi 10 juillet 2015 09:38

À:

Vincent Voranger

Objet:

FAST: transfert d'un accusé de réception (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SEINE-EURE (2013))

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.

Ces informations vous sont transmises via FAST par Séverine RICHARD de la Collectivité COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SEINE-EURE (2013).

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 027-200035665-20150709-DELIS 15205-DE Date de réception de l'accusé : 10/07/2015

Numero de l'acte : DELIB15205

Objet : Validation du Contrat de Ville Seine-Eure

Date de décision : 69/07/2015 Date de transmission: 10/07/2015 Nature de l'acte : Délihération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.5. Politique de la ville-habitat-

logement

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel http://www.efast.fr

SG(2) Affeliage_RAA_Finances_RM_CASE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI II MAI DEUX MILLE QUINZE É DUGGLOMÉRATION

SEINE-EURE

Date de convocation :

5 Mai 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 33

53

	CONSEILLÉES				
Délibérations	Présents	Pauvairs	Absents	Votants	
Pour la délibération n° 15-057	30	2	1	32	
Pour la délibération n° 15-058	29	2	2	31	
De la délibération n° 15-059 à 15-086 incluse	30	2	1	32	

Secrétaire : Charles SAVY

PRESENTS: M. PRIOLLAUD (se retire pour la délib. N° 15-057), Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, MM. LECUYER, LE ROUX, Mme OUADAH, M. PIRES, Mme LANGEARD, Adjoints, MM. JUBERT, DÜVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes VEYRAC, HOFFMANN, TOUMERT, LEMAN, M. BAZIRE, Mme BOISSEL, MM. DO ROSARIO, GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, M. MARTIN (se retire pour la délib. N° 15-057), Mme DUMONT, MM. RENONCOURT, CANIVET, Mme JEANNE-TELLIER, M. LARUE, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

- Mme ROUZEE à M. LECUYER
- Mme DJEMEL à M. DO ROSARIO

ABSENTE: Mme JULLIEN-MITSIENO

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DELIBERATION: Nº 15-062

CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE - VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CERTIFIE EXECUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 2 0 MAI 2015

AFFICHE

LE 20 MA! 2015

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Contrat de ville Seine-Eure - Validation et autorisation de signature

Date de transmission de l'acte : 20/05/2015

Data de récaption de l'accusé do 20/05/2015

réception :

Numéro de l'acte : 15-062 (<u>voir l'acte associé</u>)

Identifiant unique de l'acte : 027-212703755-20150511-15-062-DE

Date de décision :

11/05/2015

Acte transmis par: Catherine LANGLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.4. Amenagement du territoire

Nº 15-062

CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE — VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORT

Mme TERLEZ rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville.

Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées.

Ce contrat de ville devra être adossé à un projet de territoire.

En juin 2015, le Contrat de ville Seine-Eure 2015/2020 sera signé et prendra la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La loi renouvelle les outils de la politique de la ville :

- Une nouvelle géographie prioritaire ;
- Un contrat de ville adossé à 4 piliers : le développement économique - emploi, le développement urbain - cadre de vie, la cohésion sociale et citoyenneté-laïcité-valeurs de la République
- Des priorités transversales : jeunesse, égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations / et localement : culture et politiques publiques durables.
- La mise en place de **conseils citoyens** sur chaque site prioritaire donc 1 pour Val-de-Reuil et deux pour la ville de Louviers.

La nouvelle géographie prioritaire

Trois quartiers sont retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville :

Louviers – Maison Rouge : 1 240 habitants / revenu médian de 8 300 €

Louviers – Acacias - La Londe - Les Oiseaux : 1.480 habitants / revenu médian de 8 500 €

Val de Reuil - Centre-Ville : 7 290 habitants/revenu médian de 8 700 €

Les territoires en veille active sont :

- Pont de l'Arche
- Pîtres Le Manoir (2 communes)

Pilier « cohésion sociale »

4 groupes de travail sont constitués :

Organiser les actions éducatives

Favoriser l'accès aux droits fondamentaux (lutter contre le non-recours)

La participation citoyenne

La lutte contre l'illettrisme

En complément le Contrat de ville doit également intégrer des enjeux concernant :

- La santé (à travers le Contrat Local de Santé déjà porté par l'agglomération)
- La prévention de la délinquance
- La mobilisation du droit commun des politiques sociales

Pilier « cadre de vie »

- Amélioration l'habitat et le cadre de vie, accompagner la mobilité dans le parc résidentiel :
- déclinaison quartier par quartier d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et EPCI et les organismes de logement social assurant un socle d'engagements de qualité de service. Cette charte appelée « charte de mixité sociale » sera annexée au Contrat de ville pour le 31 décembre 2015.
- La reconduction de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires devra, dans ce cadre, faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs, notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- Développement de la notion de « vivre ensemble »
- Installer de nouvelles activités

Localement

- A Louviers : Mise en place d'un Plan Stratégique Local pour le site en Rénovation Urbaine de Maison Rouge ;
- A « Oiseaux-Acacias-La Londe » financement par le PiR (Projet d'Intérêt Régional) de l'ANRU du renouvellement urbain du quartier;
- A Val-de-Reuil: financement par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la requalification du quartier du Mail et des espaces qui n'étaient pas pris en compte dans le premier Projet de Rénovation Urbaine.

Pilier « développement économique et emploi »

• Soutenir les acteurs économiques, promouvoir l'initiative privée et l'attractivité du territoire;

 Lever les freins à l'emploi marchand, pour les femmes et les jeunes en priorité;

La Caisse des Dépôts et Consignations finance actuellement un appui technique pour ce pilier.

Pilier « Citoyenneté-Laïcité-valcurs de la République »

Elaborer une culture commune (formation-action pour les professionnels du territoire) autour des principes de citoyenneté et de laïcité avec des exemples concrets et des leviers à mettre en place.

Collecter la mémoire collective dans les quartiers de la politique de la ville

Garantir l'égalité femmes – hommes et lutter contre toute forme de discrimination

Partenariat

Le contrat de ville doit être signé par l'Etat, l'EPCI, les communes concernées et les partenaires qui souhaitent s'y associer (CAF, Pôle Emploi, Chambre des Métiers...).

La présente délibération a pour objet de valider le document « Contrat de ville Seine-Eure » qui sera présenté fin juin 2015 et d'autoriser le Maire à le signer.

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la validation du document « Contrat de ville Seine-Eure » qui sera présenté fin juin 2015.

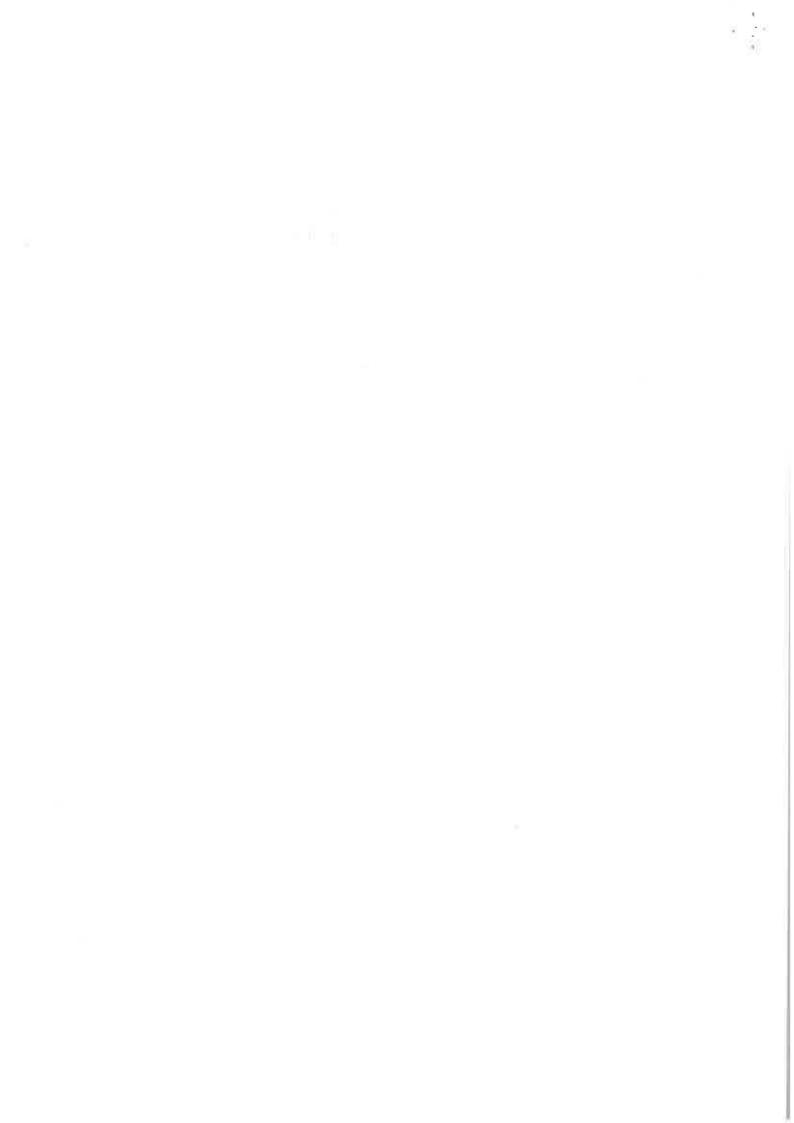
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville Seine-Eure.

Adopté par 31 voix pour et 1 abstention.

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



VAL-DE-REUIL DEPARTEMENT DEL'EURE ARRONDISSEMENT DES ANDELYS CANTON DE VAL DE RELIE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE 03 juin 2015 DATE DE CONVOCATION 27 mai 2015 DATE D'AFFICHAGE 10 juin 2015 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRESENTS 32 PROCURATION(S) 0 VOTANTS

Le maire certifie que la présente deliberation a eté télétratismise en Prefecture de l'Eure an titre du coursele de la lègalné 10 JUN 2015

Certifice conforme et executolie. Norflet aus fateresses,-

Le Maire

32

Le, TROIS JUIN DE L'AN DEUX MILLE QUINZE à 20H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la mairie, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Mairc

Etaient présents: MM. COQUELET, LECERF, CANCALON, N'DIAYE, LEGO, GHOUL. BOURBAULT, COPLO, BALUT, CHARLES, BARBOSA, OULHISSE, FLIOU, ROUSSEAU, AMSALEM, LOZE,

Mines DUVALLET, BENAMARA, DJEMEL, DORDAIN, NIAUX, BOUDART, LOUBASSOU, COMBES, DELIENCOURT-GODEFROY, CHAMOUMA, REBOURS, DUMONTIER, POUHE, JOURDAN, BUCARD.

formant la majorité des Mombres en exercice.

Etajent excusé(e)s: Mmc SCHREIBER.

Absent(e)s :

Avaient donné pouvoir 🖹

Mmc Grace LOUBASSOU est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires: MM. BARBE, HUON, CAUMONT, AURIERES, TOUTAIN et Mmes BATAILLE, FERAL, MARIEN, N'GAME, LAMBERT.

Délibération transmise à 8

- Politique de la Ville
- Service financier
- Perception
- CASE

Délibération nº 5

VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal:

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville. Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées. Ce contrat de ville devra être adossé à un projet de territoire.

En juin 2015, le Contrat de ville Seine - Eure 2015/2020 sera signé et prendra la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La loi renouvelle les outils de la politique de la ville :

Une nouvelle géographie prioritaire ;

- Un contrat de ville adossé à 4 piliers : le développement économique et l'emploi ; le développement urbain et le cadre de vie ; la cohésion sociale ; la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République ;
- Des priorités transversales : jeunesse, égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations et localement : culture et politiques publiques durables ;
- *La mise en place de conseils citoyens. I conseil citoyen par quartier prioritaire. Sur le principe de co-construction, les habitants et les acteurs du quartier sont associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville. L'autre principe concerne le respect de la parité hommes/femmes et la place accordée aux jeunes des quartiers. A Val-de-Reuil, le conseil citoyen sera ouvert aux habitants ayant participé aux ateliers du PSL et/ou aux diagnosties en marchant et à tous ceux qui souhaitent y adhérer.

I) La nouvelle géographie prioritaire :

Trois quartiers sont retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville à l'échelle de l'aggiomération :

- Louviers/Maison Rouge: 1240 habitants / revenu médian de 8300 €
- Louviers/Acacias/La Londe/Les Oiseaux : 1480 habitants / revenu médian de 8500 ϵ
- Val-de-Reuil/Centre Ville : 7290 habitants / revenu médian de 8700 €

Les territoires en veille active sont :

- Pont de l'Arche
- Pîtres Le Manoir (2 communes)

II) Chacun des 4 piliers recouvre plusieurs thématiques.

Pilier « cohésion sociale » :

- La réussite éducative des enfants Priorité locale et nationale
- La mobilisation du droit commun des politiques sociales
- La santé (Contrat Local de Santé)
- La lutte contre le non-recours aux droits et la présence judiciaire de proximité / priorité locale : favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- La prévention de la délinquance

2) Pilier « cadre de vie » :

- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, l'accompagnement de la mobilité dans le parc résidentiel :
- La déclinaison quartier par quartier d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et EPCI et les organismes de logement social assurant un socle d'engagements de qualité de service.
- La reconduction de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires devra,

dans ce cadre, faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs, notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité.

- · Le développement du mieux vivre ensemble
- L'installation de nouvelles activités
- Les actions locales spécifiques :
 - Louviers : Mise en place d'un Plan Stratégique Local pour le site en Rénovation Urbaine de Maison Rouge
 - Val-de-Reuil : financement par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la requalification du quartier du Mail et des espaces qui n'étaient pas pris en compte dans le premier Projet de Rénovation Urbaine.

3) Pilier « développement économique et emploi » :

- Le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire ;
- L'engagement pour l'emploi marchand, pour les femmes et les jeunes en priorité :

Financement par la CDC d'un appui technique de consultants pour une « enquête flash » ;

4) Pilier « Citoyenneté-Laïcité-valeurs de la République » :

• Le soutien des projets d'éducation à la citoyenneté, au civisme et aux principes de la République,

Ce contrat de ville permet, dès 2015, d'engager les opérations « cin'été », « le salon des illustrateurs », « 1^{er} rdv avocat conseil », « le forum des métiers », « la formalisation du protocole de préfiguration », « l'optimisation de la GUP », inscrites dans ce nouveau contrat.

La présente délibération a pour objet de valider le Contrat de ville Seine-Eure qui sera signé fin juin 2015 et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Approuve le principe du Contrat de ville Seine-Eure tel que présenté cidessus et Autorise M. le Maire à le signer.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Et ont les membres signé au registre après lecture.

> R EXTRAIT CONFORME Marc-Antoine JAMET



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Commune de Pont de l'Arche

Séance du 15 juin 2015 Le quinze juin deux mille quinze à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire,

PONT DE

PREFECTURE DE L'EURE

Date de convocation 5 juin 2015 Étalent présents : Angélique CHASSY, Albert NANIYOULA, Nicolas BOUILLON, Chantal MOULIN , Marie-Claude LAURET, Cédric VIGUERARD, Hervé CASTEL, Pascal MARIE, Caroline VIDEMENT, Myrlam RASSE, Nicolas LECARFF, Marie-Christine CALMON, Véronique BERTRAND , Patrick BELLAMY, Corentin LECOMTE, Christophe OTERO, Florence

COUDOUX, Mikaēl POLARD, Hervé LOUR, Valérie FORFAIT

Nombre de Conseillers

En exercice 27 Présents 21

Votants

Absents ayant donné pouvoir ; Daniel BREINER à Patrick BELLAMY, Carole HERVAGAULT à Marie-Christine CALMON, Marie-Paule FORET à Myriam RASSE, Cédric NIAUDEAU à Nicolas

LECARFF, Maryvonne DAVOT à Angélique CHASSY

Absente : Dorls PERREAUX

Secrétaire de séance : Véronique BERTRAND

Monaieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

15.48 - POLITIQUE DE LA VILLE - Validation du Contrat de ville Seine-Eure

Monsieur le Maire expose ;

La ici de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville. Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communas concernées.

Ce contrat de ville devra être adossé à un projet de territoire,

En juin 2015, le Contrat de ville Seine - Eure 2015/2020 sera signé et prendra la sulte du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La loi renouvelle les outils de la politique de la ville :

- Une nouvelle géographie prioritaire
- Un contrat de ville adossé à 4 piliers : le développement économique emploi, le développement urbain cadre de vie, la cohésion sociale et citoyenneté-laïcité-valeurs de la République
- Des priorités fransversales : jeunesse, égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations / et localement : culture et politiques publiques durables
- La mise en place de conseils citoyens.

La nouvelle géographie prioritaire

Trols quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville ;

- Louviers Maison Rouge : 1.240 habitants / revenu médian de 8.300 €
- Louviers Acadias La Londe Les Oiseaux : 1.480 habitants / revenu médian de 8.500 €
- Val de Reuil -- Centre-Ville : 7.290 habitants / revenu médian de 8.700 €

Les territoires en veille active sont :

- Pont de l'Arche
- Pitres Le Manoir (2 communes).

Pilier « cohésion sociale »

- La réussite éducative des enfants Priorité locale et nationale
- La mobilisation du droit commun des politiques sociales
- La santé (Contrat Local de Santé)
- La lutte contre le non-recours aux droits et la présence judiciaire de proximité / priorité locale : favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- La prévention de la définquance

Pilier « cadre de vie »

- Arréliorer l'habitat et le cadre de vie, accompagner la mobilité dans le parc résidentiel :
- déclinaison quartier par quartier d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et EPCI et les organismes de logement social assurant un socie d'engagements de qualité de service,
- La reconduction de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires devra, dans ce cadre, faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs, notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité.



- Développer la mieux vivre ensemble
- Installer de nouvelles activités
- Localement
 - Louviers: Mise en place d'un Plan Stratégique Local pour le site en Rénovation Urbaine de Maison Rouge.
 - Val-de-Reuil : financement par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la requalification du quartier du Mail et des espaces qui n'étalent pas pris en compte dans le premier Projet de Rénovation Urbaine.

Pilier « développement économique et emploi »

- Soutenir les acteurs économiques, promouvoir l'initiative privée et l'attractivité du territoire;
- Lever les freins à l'emploi marchand, pour les femmes et les jeunes en priorité;
 Financement par la CDC d'un appui technique de consultants pour une « enquête flash »

Pîlier « Citoyenneté-Laîcité-valeurs de la République »

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider le Contrat de ville Seine-Eure qui sera signé fin juin 2015
- d'autoriser le Malre à le signer

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	26
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Certifié conforme et exe Le Maire de Pont de l'Arci

Richard JACQUET

Commune de PITRES (Eure)

Extrait du Registre Des Délibérations Du Conseil Municipal

République Française

SEANCE DU 07 MAI 2015

DATE DE SEANCE 07 mai 2015

DATE DE CONVOCATION 28 avril 2015

DATE D'AFFICHAGE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 19
Présents: 13
Procuration(s): 04
VOTANTS: 17

Le Maire certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture des Andelys au titre du contrôle de légalité le 6 MAI 2012 Certifiée conforme et exécutors

Notifiée aux intéressés Le Maire. L'an deux mil quinze et le 07 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents: Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoints, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Evelyne CLASTERE, Véronique GAVELLE, Dominique CAILLE, Nicolas ROGER, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN

Absents excusés représentés : Stéphanie HOUDMON par Christophe PETIT — Yannick DEBIN par Jean CARRE — Céline DEBUIGNY par Véronique GAVELLE — Nadège LEVEE par René DREAN

Absents excusés: Mickaël VIGOR - Mélissa LORIAUX

Secrétaire de séance : Christophe PETIT a été élu secrétaire TURE DE L'EIRE

2 € MAI 2015

221 11 V

Objet de la délibération nº 2015 - 36

VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville.

Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État représenté par le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées. Ce contrat de ville devra être adossé à un proiet de territoire.

En juin 2015, le Contrat de ville Seine - Eure 2015/2020 sera signé et prendra la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2013.

La loi renouvelle les outils de la politique de la ville :

Une nouvelle géographie prioritaire ;

- Un contrat de ville adossé à 4 piliers : le développement économique - emplot, le développement urbain - cadre de vie, la cohésion sociale et citoyenneté-laïcité-valeurs de la République

- Des priorités transversales : jeunesse, égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations / et localement : culture et politiques publiques durables.

- La mise en place de consells citoyens sur chaque site prioritaire donc 1 pour VAL-DE-REUIL et deux pour la ville de LOUVIERS.

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Trois quartiers sont retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville :

Louviers - Maison Rouge : 1.240 habitants / revenu médian de 8.300 €

Louviers - Acacias - La Londe - Les Oiseaux : 1.480 habitants / revenu médian de 8.500 €

Val de Reuil - Centre Ville : 7.290 habitants / revenu médian de 8.700 €

Les territoires en veille active sont :

PONT DE L'ARCHE

PÎTRES - LE MANO(R (2 communes).

RECU

2 9 MAI 2015

MAIRIE DE PITRES

PILIER * COHESION SOCIALE *

4 groupes de travail sont constitués :

Organiser les actions éducatives ;

Favoriser l'accès aux droits fondamentaux (lutter contre le non-recours) ;

La participation citoyenne :

La lutte contre l'illettrisme.

En complément le Contrat de ville doit également intégrer des enjeux concernant :

La santé (à travers le Contrat Local de Santé - déjà porté par l'agglomération) ;

La prévention de la délinquance ;

La mobilisation du droit commun des politiques sociales.

PILIER « CADRE DE VIE »

Amélioration l'habitat et le cadre de vie, accompagner la mobilité dans le parc résidentiel :

Déclinaison quartier par quartier d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et EPCI et les organismes de logement social assurant un socle d'engagements de qualité de service. Cette charte appelée « charte de mixité sociale » devra être annexée au Contrat de ville pour le 31 décembre 2015.

 Reconduction de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les logements situés en quartiers prioritaires devra, dans ce cadre, faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs,

notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité.

Développement de la notion de « vivre ensemble »

Installation de nouvelles activités localement :

A LOUVIERS : Mise en place d'un Plan Stratégique Local pour le site en Rénovation Urbaine de Maison Rouge ;

Attente de l'instruction pour entrer dans le Programme d'intérêt Régional de l'Agence Nationale de la

Rénovation Urbaine pour les quartiers « Oiseau-Acacia-La Londe ;

 A VAL-DE-REUIL: financement par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la requalification du quartier du Mail et des espaces qui n'étaient pas pris en compte dans le premier Projet de Rénovation Urbaine.

PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

- Soutenir les acteurs économiques, promouvoir l'initiative privée et l'attractivité du territoire;

Lever les freins à l'emploi marchand, pour les femmes et les jeunes en priorité;

La Caisse des Dépôts et Consignations finance actuellement un appui technique pour ce piliér

Her Zee IAN 2 Z

PILIER « CITOYENNETE-LAÏCITE-VALEURS DE LA REPUBLIQUE »

Élaborer une culture commune (formation-action pour les professionnels du territoire) autour des principes de citoyenneté et de laïcité avec des exemples concrets et des leviers à mettre en place.

Collecter la mémoire collective dans les quartiers de la politique de la ville

Garantir l'égalité femmes - hommes et lutter contre toute forme de discrimination

PARTENARIAT

Le contrat de ville doit être signé par l'État, l'EPCI, les communes concernées et les partenaires qui souhaitent s'y associer (CAF, Pôle Emploi, Chambre des Métiers...).

La présente délibération a pour objet de valider le document « Contrat de ville Seine-Eure » qui sera présenté fin juin 2015 et d'autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE le document « CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE » qui sera présenté fin juin 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean CARRÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DE RUGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LE MANOUR SUR SEINE

DEPARTEMENT

FURE

Date:

05/06/2015

Numéro :

NOMBRES DE MEMBRES					
All Source (Sp. Cons. // York Conf	Sa cermina	Carpal par pariéta mitorial pa			
16	15	14			
	- 4				

Pate de la convocation
29/06/2016

D	ate d'affichage	
	05/08/2015	
	10	THE PERSON NAMED IN

Objet o	de ła I	Délibératio	m

Acte rendu	exécutoire	après	dépôt-	en
Préfecture				

La

Et publication,

Ou notification

Du

Du			

27460 Séance du 04 JUIN 2015

L'an Deux Mil Quinze

Et le Quatre Juin

Å 18 H 00

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Mme PONS Jacqueline

Présents :

Mmes PONS, VITIS, CHERON, ANDREJEWSKI, LEGRAND, PETIT,

Mrs LE BLOAS, SALENTEY, HOBBE, BAYART

Pouvoir de M HALTCHAZIAN à Mme LEGRAND

Pouvoir de Mme GRENIER à Mme VITIS

Pouvoir de M DEFLINE Christian à M BAYART

Pouvoir de Mme BOUTIN à Mme PONS



M DEFLINE Alain

Secrétaire(s)

Mme PETIT Emmanuelle

VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE SEINE-EURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 fixe les principes de la nouvelle politique de la ville.

Les contrats de ville constituent le cadre d'action de ces nouveaux périmètres. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de département et, d'autre part, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale et les maires des communes concernées.

Ce contrat de vitle devra être adossé à un projet de territoire.

En juin 2015, le Contrat de ville Seine - Eure 2015/2020 sera signé et prendra la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La loi renouvelle les outils de la politique de la ville

- Une nouvelle géographie prioritaire ;
- Un contrat de ville adossé à 4 pilfers : le développement économique emploi, le développement urbain - cadre de vie, la cohésion sociale et citoyenneté-laïcitévaleurs de la République

- Des priorités transversales : jeunesse, égalité hommes/femmes et lutte contre les discriminations / et localement : culture et politiques publiques durables.
- La mise en place de conseils citoyens.

La nouvelle géographie prioritaire

Trois quartiers retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville :

Louviers - Maison Rouge : 1.240 habitants / revenu médian de 8.300 €

Louviers -- Acadas - La Londe - Les Olseaux : 1.480 habitants / revenu médian de 8.500 €

Val de Rauil – Centre Ville : 7,290 habitants / revenu médian de 8,700 €

Les territoires en veille active sont :

- Pont de l'Arche.
- Pîtres ~ Le Manoir (2 communes)

Pilier « cohésion sociale »

- La réussite éducative des enfants Priorité locale et nationals
- La mobilisation du droit commun des politiques sociales.
- La santé (Contrat Local de Santé)
- La lutte contre le non-recours aux droits et la présence judiciaire de proximité / priorité locale : favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- La prévention de la délinquance

Piller « cadre de vie »

- Améliorer l'habitat et le cadre de vie, accompagner la mobilité dans le parc résidentiel :
- déclinaison quartier par quartier d'une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et EPCI et les organismes de logement social assurant un socie d'engagements de qualité de service.
- La reconduction de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâtles pour les logements situés en quartiers prioritaires devra, dans ce cadre, faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs, notamment en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- Développer le mieux vivre ansemble
- Installer de nouvelles activités
- Localement
 - Louviers : Mise en place d'un Plan Stratégique Local pour le site en Rénovation Urbaine de Maison Rouge
 - Val-de-Revil : financement par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la requalification du quartier du Mail et des espaces qui n'étaient pas pris en compte dans le premier Projet de Rénovation Urbaine.

Piłier « développement économique et emploi »

- Soutenir les acteurs économiques, promouvoir l'initiative privée et l'attractivité du territoire;
- Lever les freins à l'emploi marchand, pour les femmes et les jaunes en priorité;

Financement par la CDC d'un appui technique de consultants pour une « enquête flash »

Pilier « Citoyenneté-Laïcité-valeurs de la République »

La présente délibération a pour objet de valider le Contrat de ville Seine-Eure qui sera signé fin juin 2015 et d'autoriser le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré,

Au Marinin aux. Beirre, Le 05 Juin 2015

MAQUETTE FINANCIERE Contrat de ville Seine-Eure 2015/2020